



CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN

Assainissement

2023 – V2

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

Table des matières

EDITORIAL	10
L'ESSENTIEL DE L'ANNEE	11
LES CHIFFRES CLES.....	12
COMPARATIF DES CHIFFRES CLES.....	13
LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE	14
LES PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE.....	16
LE CONTRAT	17
LA VIE DE VOTRE CONTRAT.....	18
Les avenants du contrat	18
Les conventions du contrat	18
PRESENTATION DE L'ENTREPRISE	19
LES REPRESENTANTS DU CONTRAT	20
LE PATRIMOINE DE SERVICE	25
VOTRE PATRIMOINE	26
LE RESEAU.....	26
Répartition par matériau	26
Répartition par diamètre	26
LE SERVICE AUX USAGERS	27
VOS BRANCHEMENTS	28
LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RECLAMATIONS	28
LES VOLUMES ASSUJETTIS A L'ASSAINISSEMENT	28
TARIF AU 1 ^{ER} JANVIER 2024 POUR UNE CONSOMMATION DE 120 M ³	28
BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE	29
LE TRAITEMENT	30
Charge hydraulique	30
Charge polluante	30
Les volumes (en m3).....	31
Dépassement du débit maximum acceptable sur les stations d'épuration	32
LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES	33
LES BOUES ET LES SOUS-PRODUITS	34
Production de boues (en tMS).....	34
Evacuation des boues (en tMS)	34
Les sous-produits : Graisses (en m ³).....	36
Les sous-produits : Refus de Dégrillage (en kg)	37
Les sous-produits : Sables (en T).....	37
Les apports extérieurs	37
Les manuels d'autosurveillance.....	37
LA QUALITE DU TRAITEMENT	38
SYNTHESE DE LA CONFORMITE DES STEP	39
Nombre de bilans 24h réalisés par système de traitement.....	39
Conformité des stations d'épuration.....	39
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	40
LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007	41
Qualité des rejets.....	41
Performance de réseau	42
Service à l'utilisateur	43
DETAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	44

INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES P255.3-1 :	45
LES INTERVENTIONS REALISEES	46
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION	47
Bilans des interventions d'exploitations	47
Les casses sur conduites et sur branchements	47
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE	48
LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION	49
LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION	50
LES CARES	53
LES CARES	54
METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE	56
Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques	56
LE PATRIMOINE DE SERVICE	60
LES INSTALLATIONS	61
Les stations d'épuration	61
Les postes de relevage	61
LE RESEAU	62
Répartition par diamètre et matériau	62
Répartition par commune	64
Répartition par matériau, diamètre et âge	64
Les équipements de réseau	66
Schéma de fonctionnement :	67
Inventaire	67
CONSOMMATION D'ENERGIE	68
LES DONNEES DE FONCTIONNEMENT MENSUELLES DES INSTALLATIONS	69
LE SERVICE AUX USAGERS	70
LA GESTION CLIENTELE	71
Les branchements par commune	71
Les clients par commune	71
Les volumes consommés par commune	71
Les informations par tranche	72
LA FACTURE 120 M ³	74
NOTE DE CALCUL DE REVISION DU PRIX DE L'EAU ET FACTURES 120 M ³	76
LES INTERVENTIONS REALISEES	78
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION	79
Les opérations d'hydrocurage du réseau	79
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE	83
Les interventions de maintenance 2ème niveau	83
Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques	87
Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage	88
Les interventions de contrôle réglementaire des ouvrants automatiques	89
L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	90
LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT	96
ANNEXES	102
ATTESTATIONS D'ASSURANCES	103
Attestation Dommages aux Biens	103
Responsabilité civile	104
Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment)	105
Attestation Responsabilité civile Atteinte à l'Environnement	109
Attestation Tous risques chantiers	110

BILAN ANNUEL DE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT.....	1
A. INFORMATIONS GENERALES - STEP PLONEOUR LANVERN	12
A.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE.....	12
A.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE	12
B. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	14
B.1. LES RACCORDEMENTS	14
B.1.1. Les raccordements domestiques	14
B.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements.....	14
B.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	14
B.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	15
B.3.1. Les contrôles de raccordements.....	15
B.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra	17
B.3.3. Diagnostics eaux claires parasites	17
B.3.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales	19
B.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE	19
B.4.1. Les postes de relèvement.....	19
B.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien	19
B.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE	22
B.5.1. Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte	22
B.5.2. Tableau récapitulatif des déversements par mois en point A1, R1 et la pluie.....	22
B.5.3. Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte	23
B.5.4. Tableau récapitulatif des déversements au milieu par le système de collecte	23
B.6. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	24
B.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE.....	36
C. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - STEP	37
C.1. BILAN SUR LES VOLUMES	37
C.1.1. Volume entrant dans le système de traitement.....	37
C.1.2. Volume sortant du système de traitement	37
C.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant	38
C.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE	39
C.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles.....	39
C.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement	41
C.2.3. La pollution déversée en tête de station	42
C.2.4. La pollution sortante du système de traitement	42
C.2.5. Le calcul des rendements	45
C.2.6. Le suivi bactériologique	46
C.2.7. Le suivi du milieu récepteur.....	47
C.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS	48
C.3.1. Les boues	48
C.3.2. Les autres sous-produits.....	49
C.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU	49
C.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS	49
C.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année	49
C.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année	49
C.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE.....	50
C.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement.....	50
C.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement	50
C.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE	50
Paramètres physicochimiques.....	50
C.7. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	52
C.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT	58
D. INFORMATIONS GENERALES - STEP KERFILDRO CNE PLOZEVET	61
D.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE	61
D.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE.....	62

E. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	63
E.1. LES RACCORDEMENTS	63
E.1.1. Les raccordements domestiques	63
E.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements	63
E.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	64
E.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE.....	64
E.3.1. Les contrôles de raccordements	64
E.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra	66
E.3.3. Diagnostic eaux claires parasites	66
E.3.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales	67
E.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE	68
E.4.1. Les postes de relèvement	68
E.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien	68
E.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE	69
E.5.1. Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte	69
E.5.2. Tableau récapitulatif des déversements par mois en point A1, R1 et la pluie	70
E.5.3. Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte	70
E.5.4. Tableau récapitulatif des déversements au milieu par le système de collecte.....	70
E.6. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	70
E.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	71
F. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - STEP KERFILDRO	72
F.1. BILAN SUR LES VOLUMES	72
F.1.1. Volume entrant dans le système de traitement	72
F.1.2. Volume sortant du système de traitement.....	72
F.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant	73
F.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE	74
F.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles	74
F.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement.....	76
F.2.3. La pollution déversée en tête de station	77
F.2.4. La pollution sortante du système de traitement	77
F.2.5. Le calcul des rendements.....	80
F.2.6. Le suivi bactériologique	81
F.2.7. Le suivi du milieu récepteur.....	81
F.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS	84
F.3.1. Les boues	84
F.3.2. Les autres sous-produits	85
F.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS	85
F.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année	85
F.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année.....	85
F.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE	86
F.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement	86
F.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement	86
F.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE	86
Paramètres physicochimiques	86
F.7. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	88
F.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT.....	95
G. INFORMATIONS GÉNÉRALES - STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	98
G.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE	98
G.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE.....	99
H. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE.....	100
H.1. LES RACCORDEMENTS.....	100
H.1.1. Les raccordements domestiques.....	100
H.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements	100
H.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE.....	100

H.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	101
H.3.1. Les contrôles de raccordements	101
H.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra.....	102
H.3.3. Diagnostics eaux claires parasites	102
H.3.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales.....	103
H.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE.....	103
H.4.1. Les postes de relèvement.....	103
H.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien.....	103
H.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE	104
H.5.1. Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte.....	104
H.6. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE.....	105
H.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	107
I. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - STEP PLOGASTEL ST GERMAIN.....	108
I.1. BILAN SUR LES VOLUMES	108
I.1.1. Volume entrant dans le système de traitement	108
I.1.2. Volume sortant du système de traitement.....	108
I.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant	109
I.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE	110
I.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles.....	110
I.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement.....	112
I.2.3. La pollution déversée en tête de station	113
I.2.4. La pollution sortante du système de traitement	113
I.2.5. Le calcul des rendements	116
I.2.6. Le suivi bactériologique	117
I.2.7. Le suivi du milieu récepteur.....	117
I.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS	118
I.3.1. Les boues	118
I.3.2. Les autres sous-produits.....	119
I.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS	119
I.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année	119
I.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année.....	119
I.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE.....	120
I.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement	120
I.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement	120
I.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE.....	120
Paramètres physicochimiques.....	120
I.7. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	122
I.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT	128
J. INFORMATIONS GENERALES - STEP TY VARLEN CASTEL NEVEZ - LANDUDEC.....	131
J.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE.....	131
J.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE	131
K. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	132
K.1. LES RACCORDEMENTS	132
K.1.1. Les raccordements domestiques	132
K.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements.....	132
K.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	132
K.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	132
K.3.1. Les contrôles de raccordements.....	132
K.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra	133
K.3.3. Diagnostics eaux claires parasites.....	133
K.3.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales	134
K.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE	135
K.4.1. Les postes de relèvement.....	135
K.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien.....	135
K.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE	136

K.6. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTÈME DE COLLECTE	136
K.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE.....	140
L. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT - STEP TY VARLEN CASTEL NEVEZ	141
L.1. BILAN SUR LES VOLUMES.....	141
L.1.1. Volume entrant dans le système de traitement	141
L.1.2. Volume sortant du système de traitement	141
L.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant	142
L.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE	142
L.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles	143
L.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement	145
L.2.3. La pollution déversée en tête de station	146
L.2.4. La pollution sortante du système de traitement.....	147
L.2.5. Le calcul des rendements.....	149
L.2.6. Le suivi bactériologique	150
L.2.7. Le suivi du milieu récepteur	150
L.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS.....	150
L.3.1. Les boues	150
L.3.2. Les autres sous-produits	150
L.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU	150
L.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DE REACTIFS.....	150
L.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année.....	150
L.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année	151
L.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE	151
L.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement	151
L.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement.....	151
L.5.3. Bilan des alertes du protocole de protection des usages sensibles en aval du rejet	151
L.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE	151
Paramètres physicochimiques.....	151
L.7. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	153
L.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT	159
M. INFORMATIONS GÉNÉRALES - STEP DE KERUEN STEP DE KERUEN CNE PLOVAN	161
M.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE	161
M.2. ETUDES GÉNÉRALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTÈME DE COLLECTE	161
N. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE.....	162
N.1. LES RACCORDEMENTS.....	162
N.1.1. Les raccordements domestiques	162
N.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements	162
N.2. LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE	162
N.3. LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTÈME DE COLLECTE	162
N.3.1. Les contrôles de raccordements	162
N.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra.....	163
N.3.3. Diagnostics eaux claires parasites	163
N.3.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales.....	164
N.4. L'ENTRETIEN DU SYSTÈME DE COLLECTE.....	164
N.4.1. Les postes de relèvement	164
N.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien	164
N.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTÈME DE COLLECTE.....	164
N.6. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTÈME DE COLLECTE.....	165
N.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE	165
O. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT - STEP DE KERUEN	166
O.1. BILAN SUR LES VOLUMES.....	166
O.1.1. Volume entrant dans le système de traitement	166
O.1.2. Volume sortant du système de traitement	166
O.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant	167

O.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE	168
O.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles	168
O.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement	170
O.2.3. La pollution déversée en tête de station	171
O.2.4. La pollution sortante du système de traitement.....	171
O.2.5. Le calcul des rendements.....	174
O.2.6. Le suivi bactériologique	175
O.2.7. Le suivi du milieu récepteur	175
O.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS.....	176
O.3.1. Les boues	176
O.3.2. Les autres sous-produits	177
O.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU	177
O.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS.....	177
O.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année.....	177
O.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année	177
O.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE	178
O.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement	178
O.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement.....	179
O.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE	179
Paramètres physicochimiques.....	179
O.7. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	181
O.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT	185
P. INFORMATIONS GENERALES - STEP LE REST	187
P.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE.....	187
P.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE	187
Q. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	188
Q.1. LES RACCORDEMENTS	188
Q.1.1. Les raccordements domestiques	188
Q.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements	188
Q.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	188
Q.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE.....	188
Q.3.1. Les contrôles de raccordements	188
Q.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra	189
Q.3.3. Diagnostics eaux claires parasites	189
Q.3.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales	190
Q.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE	190
Q.4.1. Le poste de relèvement	190
Q.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien	190
Q.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE.....	190
Q.6. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	190
Q.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	191
R. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - STEP LE REST	192
R.1. BILAN SUR LES VOLUMES	192
R.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE	192
R.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles.....	192
R.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement	194
R.2.3. La pollution déversée en tête de station	195
R.2.4. La pollution sortante du système de traitement	195
R.2.5. Le calcul des rendements	197
R.2.6. Le suivi bactériologique	197
R.2.7. Le suivi du milieu récepteur	198
R.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS	199
R.3.1. Les boues.....	199
R.3.2. Les autres sous-produits.....	199
R.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS	199

R.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année	199
R.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année	199
R.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE.....	199
R.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement	199
R.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE	200
Paramètres physicochimiques	200
R.7. SYNTHÈSE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	202
R.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT	207
LE GLOSSAIRE	209
LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES.....	212
LES REGLEMENTATION SUR L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	217

EDITORIAL



Madame la Présidente,

Nous sommes ravis de partager avec vous le Rapport Annuel du Délégué (RAD) qui recense les actions menées sur votre territoire par le groupe SAUR.

Ce rapport inclut tous les éléments techniques, organisationnels et financiers indispensables pour assurer un suivi régulier du service d'assainissement et des paramètres de performance.

Depuis quelque temps, le stress hydrique est au cœur de nos préoccupations communes. Notre leadership sur la transition hydrique est à votre service pour protéger et défendre l'eau sur vos territoires. Ce défi est mené avec vous et pour vous.

Pour cela, le groupe Saur dédie toute son expertise opérationnelle à la préservation de l'eau et investit fortement dans les outils digitaux pour continuer de vous proposer les solutions les plus innovantes du secteur pour économiser cette précieuse ressource. Le groupe SAUR a énormément investi dans l'innovation pour par exemple : mieux détecter et prédire les fuites, évaluer le niveau des nappes phréatiques etc...

La communication de ce RAD doit toujours être l'occasion d'un moment privilégié d'échanges, dans la transparence, et de projection vers l'avenir, afin d'imaginer et construire ensemble la meilleure performance de votre service de l'assainissement pour le bien commun.

Nos équipes locales restent à votre écoute et à votre disposition. Je vous remercie de la confiance que vous nous accordez, et de cette collaboration qui vise à redonner à l'eau la valeur qu'elle mérite et de la défendre.

Patrick Blethon

Président Exécutif de Saur



L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

Les temps forts et les chiffres clés de l'année d'exercice

1.

LES CHIFFRES CLES



415 575 m³ assujettis à l'assainissement après coefficient correcteur

4 916 branchements raccordés

3,25 € TTC/m³ Au 1er janvier 2024 pour une facture de 120 m³



118 kml de réseau

1075 ml hydrocurés avec le camion

24 interventions de débouchage



7 stations d'épuration

23 750 équivalent habitants (EH)

46 Poste(s) de relèvement



100% des bilans réalisés sont conformes



501 552 m³ d'effluents épurés

153tMS de boues évacuées



COMPARATIF DES CHIFFRES CLES

En assainissement collectif

	2022	2023	Evolution N/N-1
Volumes assujettis à l'assainissement après coefficient correcteur (m ³)	416 689	415 575	-0,27%
Volumes épurés (m ³)	436 022	501 552	15,03%
Nombre de branchements raccordés	4745	4 916	3,6%
Linéaire de réseau Eaux Usées (kml)	117,62	118,234	0,52%
Linéaire hydrocurés avec le camion (mL)	1 685	1030	-38,87%
Nombre d'interventions de débouchage	5	24	380%
Quantité de boues évacuées	273,823 tMS	153,181 tMS	-44,06%
Taux de conformités des bilans réalisés	97,8%	100%	-
Prix de l'eau € TTC/m ³ (sur facture 120 m ³)	3,19	3,25	1,88%

Nota : évolution production de boues en lien avec la réglementation boues covid (chaulage).

Avis de confidentialité - Ce document contient des informations confidentielles, toute diffusion ou reproduction relève de la responsabilité de son destinataire.

En assainissement non collectif

Nombre de contrôle réalisés par activité

	2022	2023
Contrôles de réalisation	103	104
Contrôles de conception	143	129
Contrôles de cession immobilière	127	131
Contrôles de bon fonctionnement	75	559

Tout le détail des contrôles est à disposition sur le sharepoint et/ou sur Ypresia

LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE

EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF

TEMPETE CIARAN :

Début novembre 2023, la tempête CIARAN a traversé notre territoire, provoquant des coupures d'alimentation électrique, de réseaux téléphoniques et de réseaux internet sur une grande partie de la Bretagne Occidentale. Ces événements ont parfois mis en péril l'alimentation en eau potable des populations et la gestion de l'assainissement.

La tempête ayant été annoncée par Météo France, SAUR a pu anticiper des moyens supplémentaires (renforcement du service d'astreinte, modification des niveaux des réservoirs, remplissage des cuves de stockage de carburant, mise en place de groupes électrogènes, organisation en cas de nécessité d'achat et acheminement de bouteilles d'eau, etc.).

Une cellule de coordination a été mise en place à l'échelle de la direction des exploitations SAUR Bretagne Occidentale afin de mutualiser les moyens et de communiquer régulièrement en interne et en externe avec les différents acteurs : élus, DDTM, Enedis, abonnés, etc.

Une cellule de coordination nationale a également été mise en place, visant à échanger sur les difficultés et à partager les bonnes pratiques. Les moyens humains et matériels disponibles ont été coordonnés en vue d'accentuer l'efficacité auprès des équipes opérationnelles sur le terrain.

Sur notre territoire de la direction des exploitations SAUR Bretagne Occidentale :

- Concernant l'alimentation en eau potable : environ 13 000 abonnés sur 11 communes ont été privés d'eau potable, de quelques heures à 2 journées sur certains secteurs, pour lesquels des distributions d'eau en bouteille ont été effectuées.
- Concernant le service d'assainissement des eaux usées : de nombreux PR ont été impactés par des coupures d'alimentation électrique, pendant plusieurs jours voire semaines pour certains, avant un retour à la normale.

Une vingtaine de groupes électrogènes ont été déployés sur notre territoire, ainsi que des pompes des PR avec des camions hydrocureurs et des tonnes à lisier, qui ont pu limiter les impacts sur le milieu naturel.

Sur les installations de CCHPB, les incidences ont été les suivantes (extrait de la présentation REX faite lors de la réunion semestrielle).

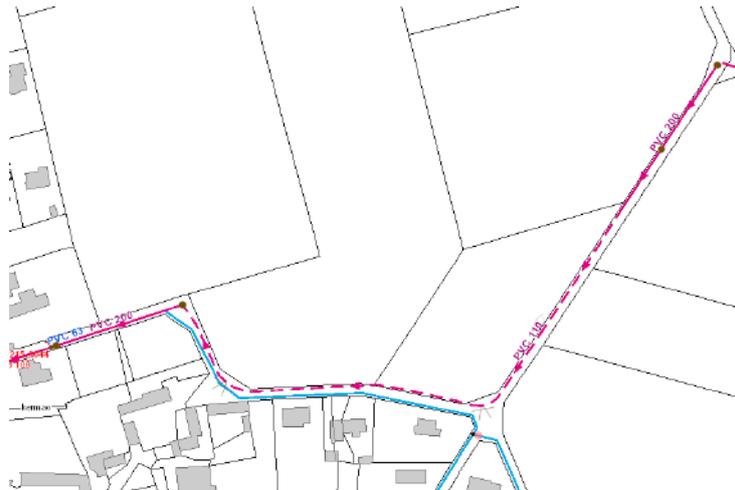
Commune	Site	Rétablissement électricité ENDEIS sur les sites	GE mis en place	Volume estimatif non traité (en m3)
PLOGASTEL ST GERMAIN	STEP	20/11	du 5/11 au 20/11	500 (Passage au trop plein du poste d'entrée)
LANDUDEC	STEP	4/11	non	200 (Transit dans les ouvrages sans traitement – simple décantation)
PLOZEVET	STEP	4/11	non	500 (Transit dans les ouvrages sans traitement – simple décantation)
PLOVAN	STEP	4/11	non	0
POULDREUZIC	Pr principal	3/11	non	100 (Trop plein du poste)
PLONEOUR LANVERN	STEP	Pas de coupure à signaler	-	0
PEUMERIT	STEP	Non concerné	-	0

Sur step de Plogastel, il a été installé le GE SAUR de 110 kVA le 6/11 après un essai avec celui CCHPB le 5/11 qui a une puissance insuffisante pour faire fonctionner l'ensemble des équipements du site. La remise en service de la ligne par Enedis a eu lieu que le 20/11.

Les chutes d'arbres pendant la tempête ont endommagé de ml de clôtures notamment sur la station d'épuration de Plogastel Saint Germain, le poste de Bel Air à Landudec.... Les remises en état ont été faites par SAUR qui a fait des déclarations auprès de ses assurances.

EN EXPLOITATION :

- Vidange du clarificateur de la step de Plozevet pour la prise de côtes des racles de fond pour modifier le raclage de fond en un seul volet (demande du SEA et de CCHPB)
- Décision de CCHPB de stopper début 2023 le chaulage des boues dans le cadre réglementation Boues Covid (pH>12)
- Campagne de dératisation avec 4 passages par an sur les stations d'épuration
- Mise en place curage préventif sur le syphon à l'entrée de Plozevet en provenance de Pouldreuzic



ACTIONS SPECIFIQUES MENEES :

- Etalonnage de toutes les pompes de relèvement des postes
- Campagne mesure H2S sur les exutoires des postes de relèvement (enregistrement sur le sharepoint)
- Poursuite des opérations de relevé terrain des affleurants en XYZ avec GPS de précision avec intégration des données au SIG
- Rattachement des plans papier scannés au SIG

En ASSINISSEMENT NON COLLECTIF

- Migration des données de l'ancien logiciel AGATE vers YPRESIA
- Contrôles de bon fonctionnement sur les communes de PLOGASTEL ST GERMAIN, LANDUDEDEC et PEUMERIT.
- Relance des Risques Santé sur la commune de LANDUDEDEC
- Contrôles dans le cadre réglementaire sur l'ensemble du territoire : Cessions immobilières, Conceptions et Réalisations.

LES PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE

Les opérations de renouvellement les plus marquantes sur les installations

SUR LES STATIONS D'EPURATION

- Ploneour Lanvern :
 - Dégrilleur / compacteur, surpresseur d'air à piston, ballon eaux industrielles
- Landudec :
 - Dégrilleur / compacteur
- Plogastel Saint Germain :
 - Préleveur d'entrée
- Plozevet :
 - Potence silo boues, surpresseur d'air à piston, ballon eaux industrielles

SUR LES POSTES DE RELEVEMENT

- Armoire électrique :
 - PR de Kervargon (Landudec), PR Canapé (Ploneour Lanvern)
- Pompes :
 - PR Kerlavar

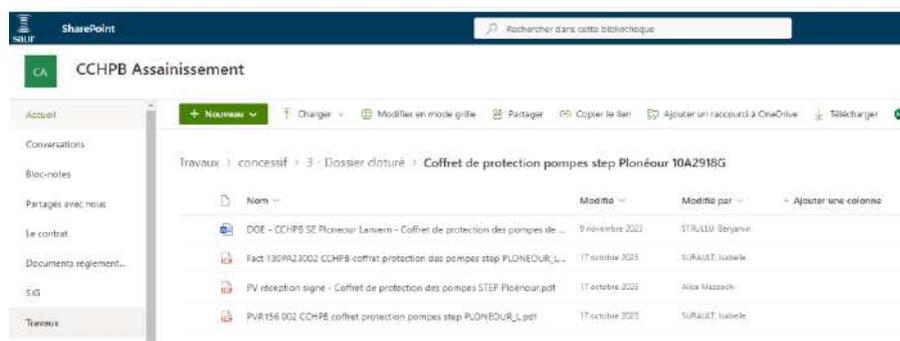
SUR LES RESEAUX

- Renouvellement de boîtes de branchement : 7 route de Treguennec à Ploneour Lanvern
- Réparation canalisation cassée : route de Kerallain à Ploneour Lanvern / rue de la Mer à Pouldreuzic
- Remplacement tampons de voirie :
 - Rue de la fontaine (3) + route de Quimper (2) à Plozévet
 - Rue des bruyères (1) à Plogastel st Germain

Mais aussi la réalisation des travaux concrets prévus au contrat :

- Coffret protection des pompes chlorure ferrique de la step de Ploneour Lanvern
- Pose 2 sondes LT US sur le réseau gravitaire de Plozevet (rue de la fontaine et Rue du Centre)
- Passage de tous les sites (PR et step) en communication GSM IP
- Préparation pour la mise en place alarme anti-intrusion steps de Ploneour Lanvern / Plozevet et Landudec (mise en service mars 2024)

Sur le sharepoint, il est archivé, pour chaque dossier travaux, le DOE, le PV de réception signé CCHPB et la facture



The screenshot shows a SharePoint library interface for 'CCHPB Assainissement'. The main content area displays a list of documents under the heading 'Coffret de protection pompes step Ploneour 10A2918G'. The table below summarizes the visible data from the screenshot.

Nom	Modifié	Modifié par
DOE - CCHPB SE Ploneour Lanvern - Coffret de protection des pompes de ...	9 novembre 2023	STRULLU, Benjamin
Fact-1309A2302 CCHPB coffret protection des pompes step PLONEOUR_L...	17 octobre 2023	SURAUT, Isabelle
PV réception signé - Coffret de protection des pompes STEP Ploneour.pdf	17 octobre 2023	Alexa Mazzochi
PVR156 002 CCHPB coffret protection pompes step PLONEOUR_L.pdf	17 octobre 2023	SURAUT, Isabelle



LE CONTRAT

Le respect des obligations contractuelles, notre principale préoccupation

2.

LA VIE DE VOTRE CONTRAT

Le service de l'assainissement du contrat CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN est délégué à SAUR dans le cadre d'un(e) Délégation de service public. Le contrat, signé à la date du 1 janvier 2022, arrivera à échéance le 31 décembre 2030.

Les avenants du contrat

Sans objet.

Les conventions du contrat

Description	Société	Date de signature	Date d'échéance	Signataire
Déversement des eaux industrielles dans le réseau d'assainissement collectif	Capitaine COOK	01/01/2022	3 ans renouvelable	Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden Capitaine COOK SOCIETE SAUR
Déversement des eaux industrielles dans le réseau d'assainissement collectif	Manoir du HILGUY	01/01/2023	31/12/2032	Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden Manoir du HILGUY SOCIETE SAUR
Déversement des eaux industrielles dans le réseau d'assainissement collectif	LARZUL S.A.	01/01/2022	3 ans renouvelable	Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden LARZUL S.A. SOCIETE SAUR
Déversement des eaux industrielles dans le réseau d'assainissement collectif	Domaine de BEL AIR	03/02/2011	Durée 30 ans	Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden Domaine de BEL AIR SOCIETE SAUR

Convention spécifique pour les boues de station d'épuration :

Description	Société	Date de signature	Date d'échéance	Signataire
Convention relative au stockage des boues d'épuration (augmentation de la capacité de stockage de la STEP Ploneour Lanvern)	Mr GONIDEC	25/11/2020	1 an renouvelable annuellement	Mr GONIDEC SOCIETE SAUR



3.



saur

mission water

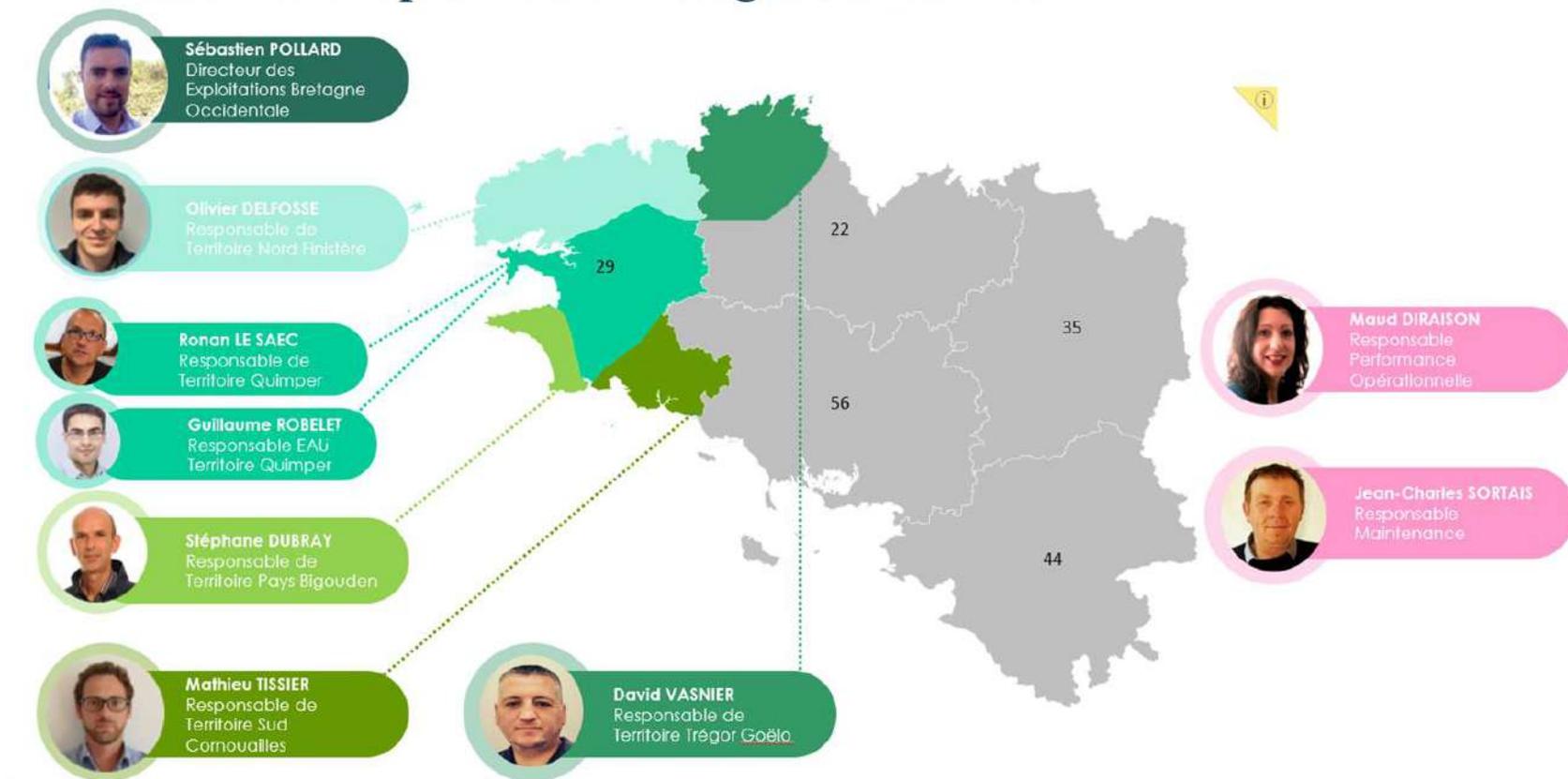
PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

Préserver la ressource la plus précieuse de notre planète



LES REPRESENTANTS DU CONTRAT

DIRECTION RÉGIONALE OUEST Direction des Exploitations Bretagne Occidentale



Direction des Exploitations Bretagne Occidentale Organigramme 2024



Territoire Pays Bigouden Organigramme 2024



Organisation du Secteur Pays Bigouden en 2023

- ▶ Un responsable de territoire, **Stéphane DUBRAY**, votre interlocuteur au quotidien, garant de l'exploitation, manager des agents d'exploitation, coordonnateur des différents services, clientèle, travaux, production, réseaux.
- ▶ Des référents au quotidien dans l'exploitation des réseaux et la clientèle
- ▶ 26 agents SAUR spécialisés en production (exploitation ouvrages eau et assainissement) et en distribution/clientèle (exploitation des réseaux et de la relation client)
- ▶ 2 agents géo référents pour les levés au GPS de précision les affleurants
- ▶ 5 apprentis en alternance (Formation POST BAC Technicien Traitement de l'Eau – Licence PRO GASTE – BTS Géomètre – BTS environnement)
- ▶ Un régulateur de la performance exploitation
- ▶ Des techniciens en appui technique (reporting et process)

Le détail des effectifs affectés à temps plein et à temps partiel au service délégué est disponible sur le Sharepoint CCHPB dans Organisation du territoire.

Organisation de l'astreinte technique

Un numéro de téléphone unique pour nous joindre 24H/24 et 7 jours sur 7 : **02.77.62.40.09**

La gestion du service de l'eau est assurée en continuité de service par une organisation d'astreinte qui permet de mobiliser plus de 30 personnes 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Afin d'obtenir une efficacité maximum en répondant de manière adaptée à chaque situation, le service de permanence est constitué :

De techniciens d'exploitation joignables par téléphone 24h/24 : ce sont ces techniciens qui assurent les missions opérationnelles sur le terrain et réceptionnent et assurent eux-mêmes les interventions sur alarmes.

D'électromécaniciens, qui assurent la surveillance des installations électromécaniques et qui sont immédiatement alertés en cas de panne nécessitant des compétences en automatisme, électricité ou mécanique.

D'un encadrant qui assiste les techniciens. Il réceptionne les appels clients et assure la coordination des opérations et l'assistance technique. Il peut décider de renforcer le dispositif en appelant des personnes hors astreinte.

Un cadre est également de permanence sur la Direction Régionale. Sa mission, en cas de problème, est d'assurer les contacts avec les élus, les administrations, la presse, de prendre les décisions adaptées, d'engager tous

moyens qu'il juge utiles pour régler la crise et de mobiliser l'échelon régional voire national de SAUR en cas de besoin, en particulier pour la gestion des crises majeures pouvant avoir une répercussion médiatique, sanitaire ou environnementale.

Rappel : pour toute demande d'intervention de nos équipes techniques (signaler une fuite, demander un repérage, autres...), vous pouvez contacter notre service ordonnancement de la façon suivante :

- Pour les urgences : téléphone au 02.97.62.72.00
- Demande non urgente : mail à 22-29ordo@saur.com et/ou remy.salle@SAUR.COM avec copie à stephane.dubray@saur.com et yann.trefles@saur.com

Un accueil clientèle de proximité pour les abonnés

Nos bureaux de Pont l'Abbé sont ouverts du lundi au vendredi de 8H à 18H. Ils permettent à nos abonnés d'être reçus et de traiter leurs demandes.

Ils peuvent aussi nous joindre par téléphone au **02.77.62.40.00** en journée et en astreinte 24H/24 et 7 jours sur 7 au **02.77.62.40.09**



Ressources humaines

- **Insertion sociale** : Notre agent géo-référenceur recruté pour 1 an est éligible à l'insertion sociale professionnelle
- **Accidents du travail** : Aucun accident du travail n'est survenu au cours de l'exercice 2023 sur le périmètre du contrat.

Pas d'observations formulées par l'inspection du travail ou tout autre organisme officiel ou de contrôle missionné par le Délégué dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.



LE PATRIMOINE DE SERVICE

Votre patrimoine sous surveillance

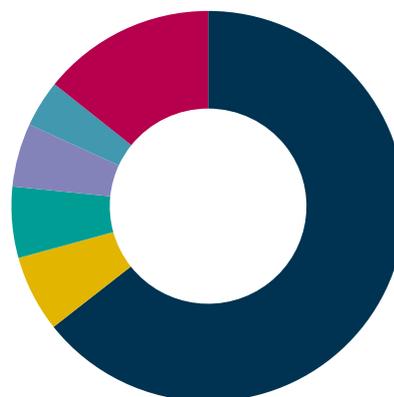
4.

VOTRE PATRIMOINE

Synthèse de votre patrimoine	
Station(s) d'épuration	7
Capacité épuratoire (eq Hab)	23 750
Poste(s) de relevage	46
Linéaire de conduite (kmL)	118,234



Répartition par diamètre



- Circulaire 200
- Circulaire 150
- Circulaire 110
- Circulaire 160
- Circulaire 75
- Autres

Diamètre	Valeur (%)
Circulaire 200	64,38
Circulaire 150	6,34
Circulaire 110	5,88
Circulaire 160	5,26
Circulaire 75	3,88
Autres	14,26

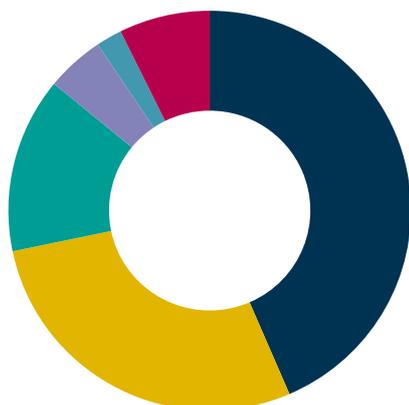
LE RESEAU

Le réseau de collecte des eaux usées se compose de conduites à écoulement gravitaire et de conduites de refoulement.

En 2023, le linéaire de canalisation est de 118,234 km.

Dans les graphiques de répartition des linéaires par diamètres et matériaux, seules les 5 premières catégories sont affichées.

Répartition par matériau



- Pvc
- Amiante ciment
- PVC CR8
- Pvc CR16
- Polyéthylène expansé haute densité
- Autres

Matériau	Valeur (%)
Pvc	43,51
Amiante ciment	28,22
PVC CR8	14,2
Pvc CR16	4,68
Polyéthylène expansé haute densité	2,09
Autres	7,3



LE SERVICE AUX USAGERS

Leur satisfaction au cœur de nos préoccupations

5.

VOS BRANCHEMENTS

Pour mieux comprendre :

Le Branchement : correspond à l'ensemble des canalisations et d'équipements qui connecte la partie publique du réseau de collecte d'eaux usées (et éventuellement pluviales) au réseau de collecte intérieur d'un client.

Le Client : Personne physique ou morale qui utilise de l'eau et a au moins un contrat d'abonnement avec le service de distribution d'eau. Un client peut posséder plusieurs branchements. C'est le cas notamment des mairies qui possèdent une salle des fêtes, un stade, un cimetière etc.

Total	2022	2023	Evolution N/N-1
Branchements	4 734	4 916	3,84%

Cette répartition prend en compte les branchements en service (actif, en cours de modification, en cours de résiliation ou en attente de mise en service).



Les données de nombre de branchements neufs réalisés /réceptionnés, renouvelés sont disponibles sur le SP CCHPB

LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RECLAMATIONS

	2022	2023
Nombre de réclamations écrites (mail ou courrier) reçu	1	0

LES VOLUMES ASSUJETTIS A L'ASSAINISSEMENT

L'assiette d'assujettissement : La redevance d'assainissement est calculée en fonction de tous les volumes d'eau prélevés par les usagers, que ce soit à partir du réseau public de distribution ou d'autres sources privées telles que puits. Les volumes suivants sont les volumes assujettis à l'assainissement après application des coefficients correcteurs.

Volumes assujettis à l'assainissement	2022	2023	Evolution N/N-1
Total de la collectivité	416 689	415 575	-0,27%

TARIF AU 1^{ER} JANVIER 2024 POUR UNE CONSOMMATION DE 120 M³

Assainissement	
Abonnement part SAUR	34,80 €HT
Abonnement part collectivité	31,64 €HT
Consommation part SAUR	138,08 €HT
Consommation part collectivité	130,38 €HT
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	19,20 €HT
TVA	10 %
TOTAL du prix de l'eau	389,51 €TTC/120m³
Soit 3,25 €TTC/m ³	



BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE

Un regard sur notre activité

6.

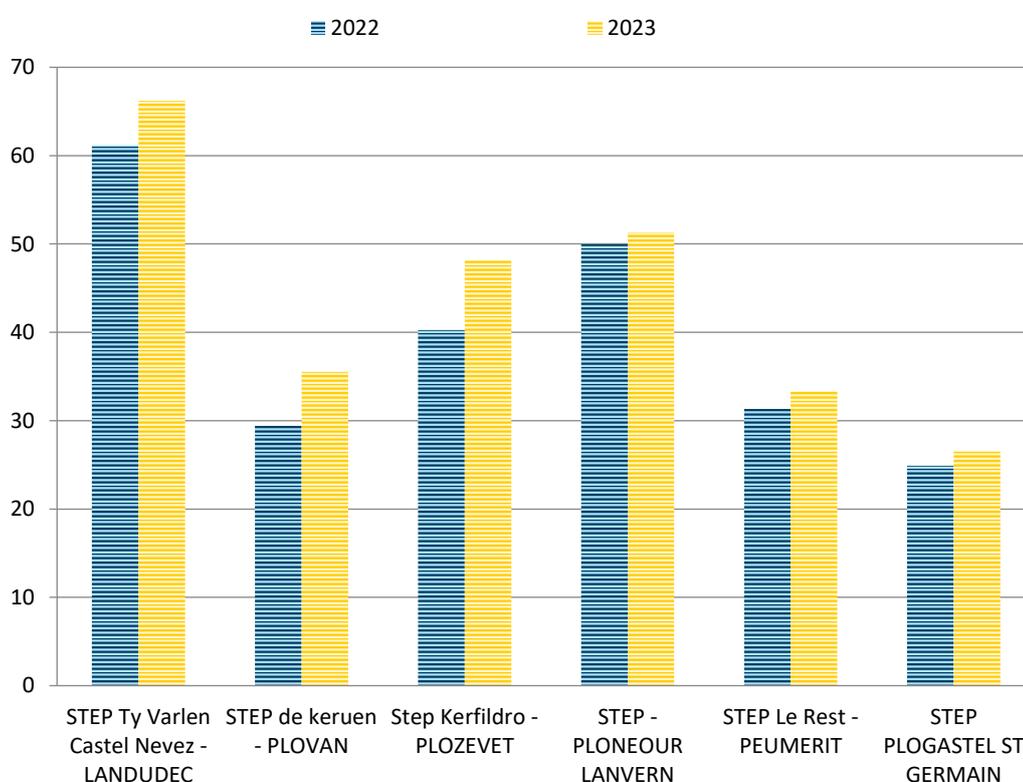
LE TRAITEMENT

Evolution générale des charges entrantes (volumes et DBO5)

Charge hydraulique

	2022	2023
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	50,03%	51,32%
STEP de keruen Cne PLOVAN	29,41%	35,53%
Step Kerfildro Cne PLOZEVET	40,24%	48,12%
STEP Le Rest - PEUMERIT	31,33%	33,33%
STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	24,9%	26,63%
STEP Ty Varlen - CASTEL NEVEZ - LANDUDEC	61,17%	66,2%

Charge hydraulique (%)

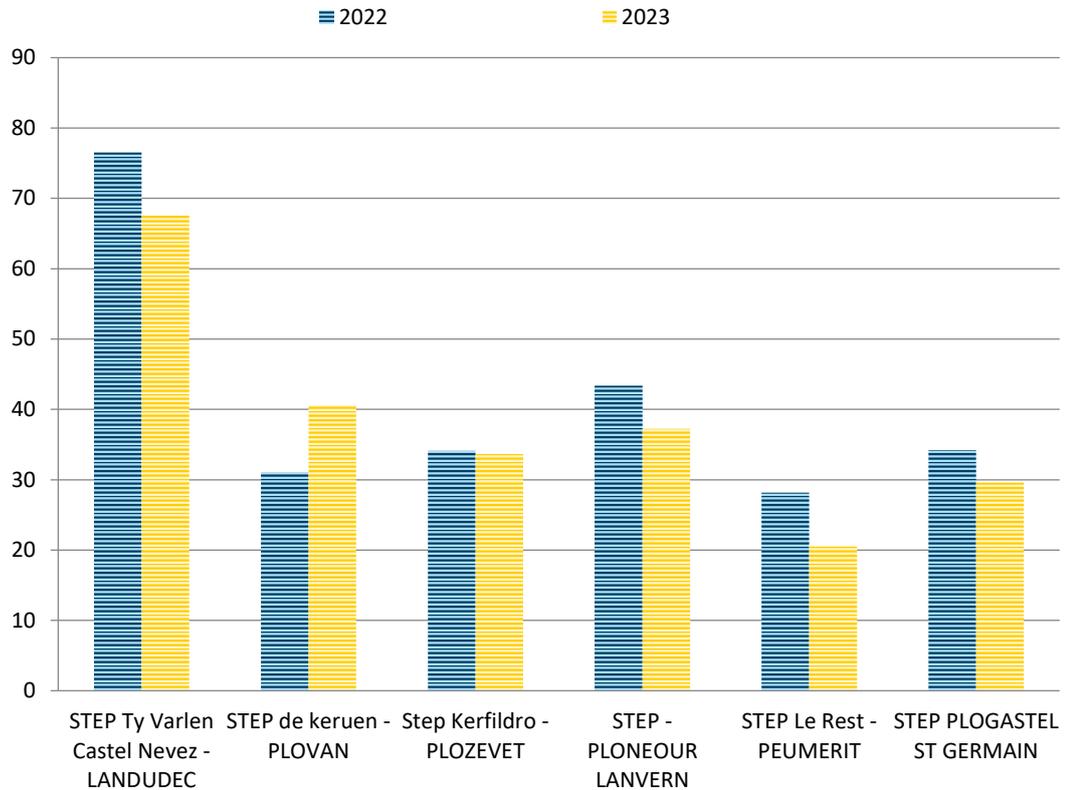


Charge polluante

Charge polluante : Volume entrant X concentration DBO5 par rapport capacité nominale

	2022	2023
STEP - PLONEOUR LANVERN	43,35%	37,24%
STEP de keruen - PLOVAN	31,02%	40,58%
Step Kerfildro - PLOZEVET	34,09%	33,67%
STEP Le Rest - PEUMERIT	28,18%	20,69%
STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	34,18%	29,61%
STEP Ty Varlen Castel Nevez - LANDUDEC	76,55%	67,58%

Charge polluante DBO5 (%)



Les volumes (en m3)

Nom de l'installation	Situation du point mesuré	2022	2023
STEP - PLONEOUR LANVERN	Entrée	217 608	224 800
STEP - PLONEOUR LANVERN	Sortie	224 855	244 746
STEP de keruen - PLOVAN	Entrée	7 684	8 819
STEP de keruen - PLOVAN	Sortie	6 473	7 342
Step Kerfildro - PLOZEVET	Entrée	146 967	175 624
Step Kerfildro - PLOZEVET	Sortie	144 829	173 213
STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	Entrée	37 199	38 887
STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	Sortie	39 651	43 471
STEP Ty Varlen Castel Nevez - LANDUDEC	Entrée	32 051	36 245
STEP Ty Varlen Castel Nevez - LANDUDEC	Sortie	20 306	32 780

Le détail des volumes mensuels avec les débits maximum, minimum et moyen reçus sur les stations d'épuration est à disposition sur le Sharepoint CCHPB assainissement dans indicateurs d'exploitation chapitre 3.

Dépassement du débit maximum acceptable sur les stations d'épuration

Nom de l'installation	Débit de référence m3/j	Nombre de dépassements (j)
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	745	47
STEP de keruen Cne PLOVAN	68	0
Step Kerfildro Cne PLOZEVET	1000	4
STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	400	0
STEP Ty Varlen - CASTEL NEVEZ - LANDUDEC	150	22
Lagunes + PR Penhors Cne POULDREUZIC	100	241*

*Pas de débitmètre, nombre de dépassements basé sur le temps de fonctionnement des pompes

Nota : Le contrat prévoyait de fournir aussi le nombre de dépassement **en heure**. Les capacités de pompage horaires des postes d'entrée sont calibrées sur la charge maximale volumique horaire admissible dans les ouvrages. Cette donnée ne nous semble donc pas judicieuse à fournir sauf à indiquer pas de dépassement.

Le détail des volumes journaliers est à disposition sur le Sharepoint CCHPB assainissement dans indicateurs d'exploitation chapitre 3.

LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES

Face au défi environnemental et climatique et à la nécessité absolue de réduire drastiquement les émissions humaines de CO2, de nombreuses entreprises françaises se sont engagées dans la transition énergétique.

Dans ce cadre, SAUR a mis en place un plan d'action afin d'optimiser ses consommations d'énergie. Des améliorations des conditions d'exploitation sont apportées et un suivi de l'évolution des consommations d'électricité est réalisé tous les mois sur l'ensemble du parc, afin de déceler d'éventuelles dérives.

100% de l'énergie consommée sur vos sites est issue d'électricité renouvelable.

Le tableau ci-après présente les consommations d'énergie sur l'ensemble du contrat au cours de l'exercice (les consommations présentées ci-après sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie) :

	2022	2023
Consommation en KWh	578 273	592 829

Le contrat prévoit des performances énergétiques sur les stations (article 43).

En kWh/DBO5 traité	Engagement PErefS0	Bilan année 2023
STEP Commune de Plonéour-Lanvern	2,8	2.30
STEP de KERUEN - Commune de Plovan	5,1	4.31
STEP KERFILDRO – Commune de Plozévet	1,8	2.57
STEP de Plogastel-Saint-Germain	2,9	3.34
STEP Ty Varlen – Commune de Landudec	2,4	2.79

Ci-après **notre plan d'action 2024** pour réduire/optimiser les consommations sur les sites où les objectifs ne sont pas atteints notamment :

- Plozévet : mise en place sonde ammoniac pour optimiser le pilotage de l'aération assurée par 4 turbines
- Plogastel Saint Germain : analyse détaillée des puissance / asservissement / pilotage de chaque équipement pour voir optimisation envisageable
- Landudec : mise en place d'un compteur divisionnaire pour mesurer l'énergie consommée par nos bureaux raccordés sur le branchement de la station

LES BOUES ET LES SOUS-PRODUITS

Les boues sont des résidus produits par une station d'épuration des eaux usées. Il existe plusieurs types de boues d'épuration selon qu'elles proviennent des différents procédés de traitement des eaux usées.

Production de boues (en tMS)

Libellé de l'installation	2022	2023
STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	16,271	19,535
STEP - PLONEOUR LANVERN	76,303	73,669
STEP de keruen - PLOVAN	3,135	2,829
Step Kerfildro - PLOZEVET	59,177	55,468

Evacuation des boues (en tMS)

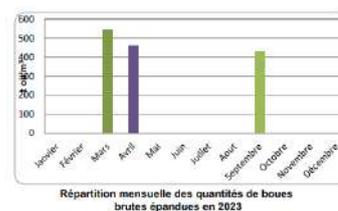
Libellé de l'installation	Destination	2022	2023
STEP - PLONEOUR LANVERN	Boues traitées vers épandage agricole	125,999	44,712
STEP de keruen - PLOVAN	Boues traitées vers épandage agricole	2,289	5,066
Step Kerfildro - PLOZEVET	Boues traitées vers épandage agricole	95,865	67,678
STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	Boues traitées vers épandage agricole	26,66	12,262
STEP Ty Varlen Castel Nevez - LANDUDEC	Boues évacuées sans traitement vers épandage agricole (F)	23,01	23,463

Suite à l'évolution de la réglementation concernant le chaulage des boues en lien avec le COVID 19, la collectivité a demandé à SAUR de suspendre le chaulage des boues dans les silos début 2023.

Ci-dessous la synthèse des épandages de boues (les bilans agronomiques sont archivés en le SP)

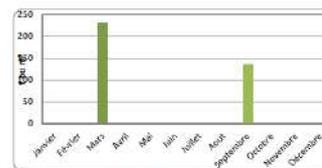
NOM DE LA STATION :	LANDUDEC
Département :	FINISTERE
Code SANDRE de la station :	0429108S0001
Capacité nominale :	1000 E.H.
Filière de traitement :	Boue activée
Type de boues :	Boue d'épuration épaissie gravitairement
Quantité de boues brutes épandues :	1 439,00 m ³
Siccité moyenne des boues épandues :	1,63 %
Quantité de matière sèche épandue :	23,46 t de MS
Surface totale des épandages :	29,57 ha
Nombre d'agriculteurs concernés :	3 exploitations agricoles
Dose moyenne :	48,66 m ³ / ha
Dose moyenne (Matière Sèche) :	0,79 t MS / ha
Périodes d'épandage :	du 21/03/2023 au 27/09/2023
Observations :	<ul style="list-style-type: none"> - Plan d'épandage réalisé en 2020, validé par un récépissé de déclaration en date du 20/01/2021. - En 2023, 100% des boues de la station de Landudec ont été épandues.

L'épandage des boues de la station de LANDUDEC a été réalisé aux périodes indiquées dans le graphique ci-dessous :



NOM DE LA STATION :	PLOGASTEL SAINT GERMAIN
Département :	FINISTERE
Code SANDRE de la station :	0429167S0001
Capacité nominale :	2100 E.H.
Filière de traitement :	Boue activée
Type de boues :	Boue d'épuration épaissie gravitairement
Quantité de boues brutes épandues :	367,00 m ³
Siccité moyenne des boues épandues :	3,34 %
Quantité de matière sèche épandue :	12,26 t de MS
Surface totale des épandages :	11,86 ha
Nombre d'agriculteurs concernés :	2 exploitations agricoles
Dose moyenne :	30,94 m ³ / ha
Dose moyenne (Matière Sèche) :	1,03 t MS / ha
Périodes d'épandage :	du 03/03/2023 au 01/09/2023
Observations :	<ul style="list-style-type: none"> - Plan d'épandage réalisé en 2020, validé par un récépissé de déclaration en date du 20/01/2021. - En 2023, 100% des boues de Plogastel-Saint-Germain ont été épandues.

L'épandage des boues de la station de PLOGASTEL SAINT GERMAIN a été réalisé aux périodes indiquées dans le grapho ci-dessous :



Répartition mensuelle des quantités de boues brutes épandues en 2023

NOM DE LA STATION :	FLONEOUR LANVERN
Département :	FINISTERE
Code SANDRE de la station :	0429174S0002
Capacité nominale :	9900 E.H.
Filière de traitement :	Boue activée
Type de boues :	Boue d'épuration épaissie mécaniquement
Quantité de boues brutes produites :	1 561,00 m ³
Quantité de matière sèche produite :	44,71 T de MS
Quantité de boues brutes épandues :	1 561,00 m ³
Siccité moyenne des boues épandues :	2,86 %
Quantité de matière sèche épandue :	44,71 t de MS
Surface totale des épandages :	49,15 ha
Nombre d'agriculteurs concernés :	2 exploitations agricoles
Dose moyenne :	31,76 m ³ / ha
Dose moyenne (Matière Sèche) :	0,91 t MS / ha
Périodes d'épandage :	du 29/03/2023 au 14/09/2023
Observations :	<ul style="list-style-type: none"> - Plan d'épandage réalisé en 2020 pour lequel un récépissé de déclaration a été délivré le 20/01/2021. - En 2023, 100% des boues de la station ont été épandues.

NOM DE LA STATION :	PLOVAN
Département :	FINISTERE
Code SANDRE de la station :	0429214S0002
Capacité nominale :	450 E.H.
Filière de traitement :	Boues activées
Type de boues :	Boue d'épuration épaissie gravitairement
Quantité de boues brutes épandues :	677,00 m ³
Siccité moyenne des boues épandues :	0,75 %
Quantité de matière sèche épandue :	5,07 t de MS
Surface totale des épandages :	12,82 ha
Nombre d'agriculteurs concernés :	2 exploitations agricoles
Dose moyenne :	52,81 m ³ / ha
Dose moyenne (Matière Sèche) :	0,40 t MS / ha
Périodes d'épandage :	du 22/05/2023 au 12/09/2023
Observations :	<ul style="list-style-type: none"> - Plan d'épandage réalisé en 2020, validé par un récépissé de déclaration en date du 20/01/2021. - En 2023, 100% des boues de la station de Plovan ont été épandues.

NOM DE LA STATION :	PLOZEVET
Département :	FINISTERE
Code SANDRE de la station :	0429215S0002
Capacité nominale :	9500 E.H.
Filière de traitement :	Boues activées
Type de boues :	Boue d'épuration épaissie mécaniquement
Quantité de boues brutes épandues :	2 157,00 m ³
Siccité moyenne des boues épandues :	3,07 %
Quantité de matière sèche épandue :	66,21 t de MS
Surface totale des épandages :	58,72 ha
Nombre d'agriculteurs concernés :	5 exploitations agricoles
Dose moyenne :	36,73 m ³ / ha
Dose moyenne (Matière Sèche) :	1,13 t MS / ha
Périodes d'épandage :	du 01/03/2023 au 31/08/2023
Observations :	<ul style="list-style-type: none"> - Plan d'épandage réalisé en 2020, validé par un récépissé de déclaration en date du 20/01/2021. - En 2023, 100% des boues de la station de Plozévet ont été épandues. - Le stockage de 1000m³ est suffisant pour faire face aux périodes d'interdiction d'épandage.

Les sous-produits : Graisses (en m³)

Libellé de l'installation	Destination	2022	2023
Step Kerfildro - PLOZEVET	Graisses évacuées vers STEP Corniguel	26	25
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Graisses évacuées vers méthanisation	28	28

Les sous-produits : Refus de Dégrillage (en kg)

Libellé de l'installation	Destination	2022	2023
STEP Ty Varlen Castel Nevez - LANDUDEC	Refus dégrillage évacué vers CET	9 000	1 750
STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	Refus dégrillage évacué vers CET	9 000	9 000
STEP - PLONEOUR LANVERN	Refus dégrillage évacué vers CET	24 000	24 000
STEP de keruen - PLOVAN	Refus dégrillage évacué vers CET	100	100
Step Kerfildro - PLOZEVET	Refus dégrillage évacué vers CET	24 000	24 000
STEP Le Rest - PEMEURIT	Refus dégrillage évacué vers CET	100	100

Les sous-produits : Sables (en T)

Libellé de l'installation	2022	2023
STEP - PLONEOUR LANVERN	36	36
Step Kerfildro - PLOZEVET	36	36

Les apports extérieurs

Sans objet

Les manuels d'autosurveillance

Les manuels d'autosurveillance et des cahiers de vie sont en cours de révision ou finalisés (voir extrait mail ci-dessous). Ils sont disponibles, une fois finalisés, sur le SharePoint CCHPB assainissement dans Documents règlementaires.

De : DUBRAY, Stephane
Envoyé : vendredi 25 août 2023 16:42
À : Alice Mazzochi <amazochi@cchpb.com>
Cc : Gaël Le Bec <Fau@cchpb.com>
Objet : RE: Pièces AELB

Bonjour Alice

ci-dessous lien pour télécharger les MAS PLONEOUR + PLOGASTEL mis à jour + cahier de vie LANDUDEC signés par nos soins (déposés sur sharepoint] reste à signer par vous puis à transmettre à AELB pour info + à mettre dans le circuit de lecture (à envoyer au SEA).

 [291801 CdV Landudec 2023.pdf](#)
 [291801 MAS PSG 2023 .pdf](#)
 [291801 MAS Ploneour Lanvern 2023 .pdf](#)

Bon we ☺

Cordialement

Stéphane DUBRAY
Responsable de Territoire - Pays Bigouden
📞 0762926607 - stephane.dubray@saur.com



LA QUALITE DU TRAITEMENT

La qualité du traitement, notre priorité

7.

Pour mieux comprendre :

Suite à l'arrêté du 21 juillet 2015 concernant les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées, nous présentons ci-dessous une évaluation de la conformité effectuée par l'exploitant en appliquant les règles de calcul définies dans la réglementation.

L'avis officiel émanant de la Police de l'eau n'est pas inclus dans le présent rapport, car il ne nous a pas été communiqué avant la rédaction de ce document. L'évaluation de la Police de l'eau doit être transmise à la collectivité, à l'exploitant et à l'Agence de l'eau avant le 1er mai de l'année N+1.

Remarque : Pour les installations dont la capacité est inférieure à 30 kg de DBO5/j, le bilan de fonctionnement et les évaluations de conformité n'interviennent que tous les deux ans.

Ces modifications réglementaires, fondées sur la capacité de traitement de l'installation et les conditions de fonctionnement, peuvent expliquer des changements de conformité.

Nous sommes à votre disposition pour expliquer ces évolutions.

SYNTHESE DE LA CONFORMITE DES STEP

Nombre de bilans 24h réalisés par système de traitement

Remarque : Pour les installations dont la capacité est inférieure à 30 kg de DBO5/j, le bilan de fonctionnement et les évaluations de conformité n'interviennent que tous les deux ans.

Libellé de l'installation	2022	2023
STEP - PLONEOUR LANVERN	12	12
STEP de keruen - PLOVAN	3	3
Step Kerfildro - PLOZEVET	12	12
STEP Le Rest - PEUMERIT	3	3
STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	12	13
STEP Ty Varlen Castel Nevez - LANDUDEC	4	4



Conformité des stations d'épuration

Libellé de l'installation	2022	2023	Evaluation de la conformité par l'exploitant
STEP - PLONEOUR LANVERN	100%	100%	Conforme
STEP de keruen - PLOVAN	100%	100%	Conforme
Step Kerfildro - PLOZEVET	100%	100%	Conforme
STEP Le Rest - PEUMERIT	66%	100%	Conforme
STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	100%	100%	Conforme
STEP Ty Varlen Castel Nevez - LANDUDEC	100%	100%	Conforme

Le pourcentage de conformité est calculé en faisant le rapport entre le nombre de bilan(s) journalier(s) conforme(s) sur le nombre de bilan(s) réalisé(s).



LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Garantir la performance de votre réseau

LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007

Les indicateurs descriptifs du service de l'année 2023

Qualité des rejets

QUALITE DES REJETS			
P254.3 : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	VP.211 : Nombre de bilans journaliers réalisés	VP.210 : Nombre de bilans journaliers conformes	VP.176 : Charge entrante en DBO5
100%	46	46	505,7 Kg/j
Pourcentage de bilans sur 24H réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation	Donnée de consolidation	Donnée de consolidation	Donnée de consolidation

QUALITE DES REJETS	
P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	VP.208 : Quantité totale de boues évacuées par des filières conformes à la réglementation
100%	153,181 tMS
Pourcentage des boues évacuées selon une filière conforme à la réglementation. La filière est conforme selon deux critères : - Transport des boues effectué conformément à la réglementation en vigueur. - Filière de traitement autorisée ou déclarée	Les sous-produits et les boues de curage ne sont pas pris en compte dans cet indicateur. (telles que les boues curées, les lixiviats, les graisses, etc.).

QUALITE DES REJETS	
D202.0 : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau des eaux usées	D203.0 : Quantité de boues évacuées des ouvrages d'épuration
3 autorisations de rejets signées	153,181 tMS
Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité. La donnée est fournie selon la base d'information en notre possession.	Les sous-produits et les boues de curage ne sont pas pris en compte dans cet indicateur. (telles que les boues curées, les lixiviats, les graisses, etc.).

Performance de réseau

PERFORMANCE DE RESEAU		
P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale de collecte des eaux usées	VP.077 : Linéaire total de réseau de collecte (hors branchement) situé à l'amont des stations d'épuration y compris le réseau d'eau pluvial	P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées
94	118,234 km	90
Voir le détail de l'indice dans le chapitre concerné.	Données de consolidation	Voir le détail de l'indice dans le chapitre concerné.

PERFORMANCE DE RESEAU		
VP.176 : Charge de DBO5 collectée estimée sur le contrat	P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées. <u>Cet indicateur n'est officiellement pas calculé, il est fourni à titre indicatif</u>	Nombre de branchements desservis sur le périmètre du contrat (raccordés et raccordables)
736,2 Kg/j	100%	4 905 branchements
Contrairement à la charge totale moyenne collectée, cette valeur est basée sur la production en DBO5 de la population estimée du périmètre du contrat, sachant que chaque habitant produit environ 0.06kg de DBO5 par jour. Données de consolidation de l'indicateur P255.3.	Le taux est déterminé en divisant le nombre d'abonnés desservis par le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant du service d'assainissement collectif. Il est important de noter que cet indicateur ne tient compte que du nombre de branchements effectivement raccordés, et non du nombre potentiel de branchements raccordables.	Données de consolidation de l'indicateur P201.1.

PERFORMANCE DE RESEAU		
P253.2 : Taux moyen de renouvellement du réseau de collecte des eaux usées <u>Cet indicateur n'est officiellement pas calculé, il est fourni à titre indicatif</u>	VP.140 : Longueur cumulée du linéaire de canalisations renouvelé au cours des années N-4 à N	VP.077 : Longueur du réseau de collecte des eaux usées au 31/12 (hors pluvial)
Attente info de CCHPB pour calculer ce taux	Attente info CCHPB	118,234 km
Rapport du linéaire de réseau de collecte des eaux usées (hors branchement) renouvelé les 5 dernières années sur la longueur totale du réseau de collecte des eaux usées.	Données de consolidation	Données de consolidation

PERFORMANCE DE RESEAU			
P251.1 : Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers <u>Cet indicateur n'est officiellement pas calculé, il est fourni à titre indicatif</u>	Nombre de demandes d'indemnisations déposées donnant lieu à dédommagement ou contentieux	P252.2 : Nombre de points noirs pour 100 km de réseau	VP.046 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage
N.R.	0	1,691	2
Le taux est calculé en divisant le nombre de demandes par le nombre d'habitants desservis.	Donnée fournie par la collectivité. Données de consolidation.	Permet de caractériser la sensibilité structurelle du réseau	Est appelé « points noirs » tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative) quel que soit sa nature ou le type d'intervention. Données de consolidation.

Service à l'utilisateur

SERVICE A L'USAGER		
D201.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	D204.0 : Prix TTC du service d'assainissement collectif au m ³ pour 120 m ³ au 01/01/N+1 (€)	D204.0 : Prix TTC du service d'assainissement collectif au m ³ pour 120 m ³ au 01/01/N (€)
N.R. à définir avec la collectivité si besoin	3,25	3,19

SERVICE A L'USAGER		
P257.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	VP.268 : Montant des impayés au 31/12/2023	Chiffre d'affaires TTC facturé N-1 (hors travaux)
NR	NR	1 298 800 €
Ce taux est calculé en divisant le montant des impayés de l'année de l'exercice par le chiffre d'affaires (hors travaux) de l'année antérieure	Montant des impayés au 31/12/ N sur les factures émises au titre de l'année N-1. (N étant l'année du RAD). Données de consolidation.	Données de consolidation.

SERVICE A L'USAGER		
P258.1 : Taux de réclamations du service de l'assainissement pour 1000 contrats abonnés	VP.056 : Nombre de contrats abonnés raccordés	VP.003 : Nombre de réclamation écrites reçues par le délégataire
0 ‰	4 881 contrats abonnés	0 réclamations
Le taux est calculé en rapportant le nombre de réclamation selon le nombre de contrats abonnés divisé par 1000	Données de consolidation de l'indicateur P258.1	Données de consolidation de l'indicateur P258.1

SOLIDARITE		
P207.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité du service de l'assainissement collectif (€) <u>Cet indicateur n'est officiellement pas calculé, il est fourni à titre indicatif</u>	Volumes des eaux usées consommés facturés (m ³)	Montants des abandons de créances (€)
0	415 575	0
Cet indicateur doit être recalculé en divisant le montant des abandons de créance par les volumes facturés.	Données de consolidation	Données de consolidation

Bilan des dégrèvements opérés sur les volumes eaux usées en lien avec les fuites après compteur :

- Nombre de demandes acceptées après analyse SAUR/CCHPB : 18
- Volume total dégrèvé en m³ : 8179 m³
- Valeur financière pour les 2 parties : SAUR = 9274 € HT ---CCHPB = 8695€ HT

DETAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

Libellé	Code SISPEA	Valeur	Note
PARTIE A			
Plan du réseau			
Existence d'un plan du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	VP.250	OUI	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	VP.251	OUI	5
Total Partie A :		15	
PARTIE B			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	VP.238	OUI	
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eaux usées à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	VP.240	OUI	
Informations structurelles			
Linéaire de réseau eaux usées avec diamètre / matériau renseigné au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	VP.253	94,58%	14
		109,9	km
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		116,195	km
Connaissance de l'âge des canalisations			
Linéaire de réseau eaux usées avec période de pose renseignée au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	VP.255	96,35%	15
		111,96	km
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		116,195	km
Total Partie B :		29	
PARTIE C			
Altimétrie des canalisations			
Linéaire de réseau eaux usées avec altimétrie renseigné au 31/12	VP.256	21,35%	0
		24,81	km
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		116,195	km
Localisation complète de tous les ouvrages annexes du réseau d'eaux usées	VP.257	OUI	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	VP.258	OUI	10
Mention du nombre de branchements pour chaque tronçon (entre 2 regards de visite) du réseau eaux usées	VP.259	NON	0
Localisation et identification complète des interventions et travaux sur le réseau d'eaux usées	VP.260	OUI	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau d'eaux usées et récapitulatif des travaux réalisés à leur suite	VP.261	OUI	10
Existence et mise en œuvre d'un plan pluri annuel de travaux			
Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées	VP.262		10
		OUI	
Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées		OUI	
Total Partie C :		50	
VALEUR DE L'INDICE		94	

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées P255.3-1 :

		Valeur	Note
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	VP.158	OUI	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	VP.159	OUI	10
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversement et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	VP.160	NON	0
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations	VP.161	OUI	30
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations	VP.162	OUI	10
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	VP.163	OUI	10
<i>Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs :</i> Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	VP.164	NON	0
<i>Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes :</i> Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	VP.165	OUI	10
Note			90

A high-angle photograph of a construction worker in a trench. The worker is wearing a bright green hard hat, an orange high-visibility safety vest with reflective silver stripes, and dark blue work clothes. They are leaning over a large black pipe, holding a wooden tool. Several grey metal rods with red handles are positioned around the pipe. The trench walls are made of brown earth.

LES INTERVENTIONS REALISEES

Préserver et moderniser votre patrimoine

9.

LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Bilans des interventions d'exploitations

Les opérations d'hydrocurage du réseau

Afin d'assurer la continuité de l'écoulement des effluents, d'anticiper et d'éviter les désobstructions d'urgence, SAUR assure des campagnes préventives d'hydrocurage des canalisations et ouvrages annexes (avaloirs, postes etc).

Les passages caméra

Il s'agit des opérations d'inspection télévisée des réseaux d'assainissement. Elles se font après curage au moyen d'un robot équipé d'une caméra vidéo. Elles permettent de contrôler l'état du réseau et d'y déceler divers désordres (racines, casse circulaire, ovalisation, branchement pénétrant, problème de joint, contre pentes, etc.). Ces désordres peuvent être à l'origine de problèmes de bouchage, d'eaux parasites etc.

	2023
Hydrocurage préventif (ml)	1030
Passage caméra (ml)	493
Nombre de débouchage	24
Hydrocurage curatif sur réseau/branchements (ml)	45
Nettoyage postes de relevage (nombre)	66

Le contrat prévoit des quantités moyennes annuelles à réaliser. Le bilan à fin 2023 fait état des retards suivants :

	Contrat	Retard à fin 2023
Hydrocurage préventif (ml)	3000	2935
Passage caméra (ml)	2000	2677

Un rattrapage sera mené sur la durée du contrat.

Les casses sur conduites et sur branchements

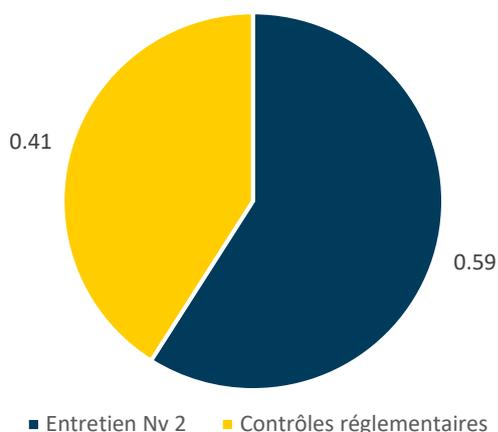
	2022	2023
Nombre de casses sur conduites	1	2
Nombre de casses sur branchements	3	1



LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Il s'agit des opérations de maintenance permettant de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, équipement, matériel, dans un état donné ou de lui restituer des caractéristiques de fonctionnement spécifiées.

Interventions	2022	2023
Entretien niveau 2	45	111
Contrôles réglementaires	80	82



Entretien niveau 1 : désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective **simples** (réglages, remplacement de consommables, graissages)

Entretien niveau 2 : désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective de **complexité moyenne** (rénovation, réparations importantes réalisées en ateliers spécialisés, remplacement d'équipements ou sous équipements).

Les interventions de maintenance peuvent être soit de nature :

- **curative :** opération faisant suite à un dysfonctionnement ou à une panne.
- **préventive :** opération réalisée lors du fonctionnement normal d'un équipement afin d'assurer la continuité de ses caractéristiques de marche et d'éviter l'occurrence d'une panne.

Type	2022	2023
Curatif	45	106
Préventif	0	5

Contrôles réglementaires ont pour objectif de vérifier la conformité des installations et des équipements suivants, dans le but de garantir la sécurité du personnel :

- installations électriques
- systèmes de levage
- ballons anti-béliers

Contrôles métrologiques : ils permettent de vérifier la justesse des appareils de mesures (débitmètres, préleveurs entrée / sortie STEP, échelles de mesure hauteurs ...) afin d'assurer et contrôler la fiabilité des données récoltées.





LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION

Améliorer votre patrimoine, une priorité

10.

LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION

Ci-dessous une liste de proposition d'amélioration en complément des investissements déjà réalisés au titre du contrat.

PLOGASTEL ST GERMAIN

A la station d'épuration, **remplacement de la sonde piézométrique** (qui doit enregistrer les éventuels déversements sur le poste de relèvement d'entrée – jamais arrivé depuis la mise en service) **par une sonde radar ou ultra son avec plaque étalonnage**. Le système de contrôle pour le bon fonctionnement de la sonde en place n'est pas fiable et fait prendre des risques inutiles aux intervenants qui doivent se pencher au-dessus du poste !



LANDUDEC

Sur la station d'épuration :

- **Sécurisation de la vanne pied de silo** car accessible depuis domaine public sans obstacle (risque de malveillance) – SAUR préconise la pose d'une clôture et d'un portillon
- **Réduire les risques de chute** sur le site avec :
 - Couverture des canaux de comptage par des caillebotis
 - Rambarde de sécurité en entrant sur la gauche sur le site



○

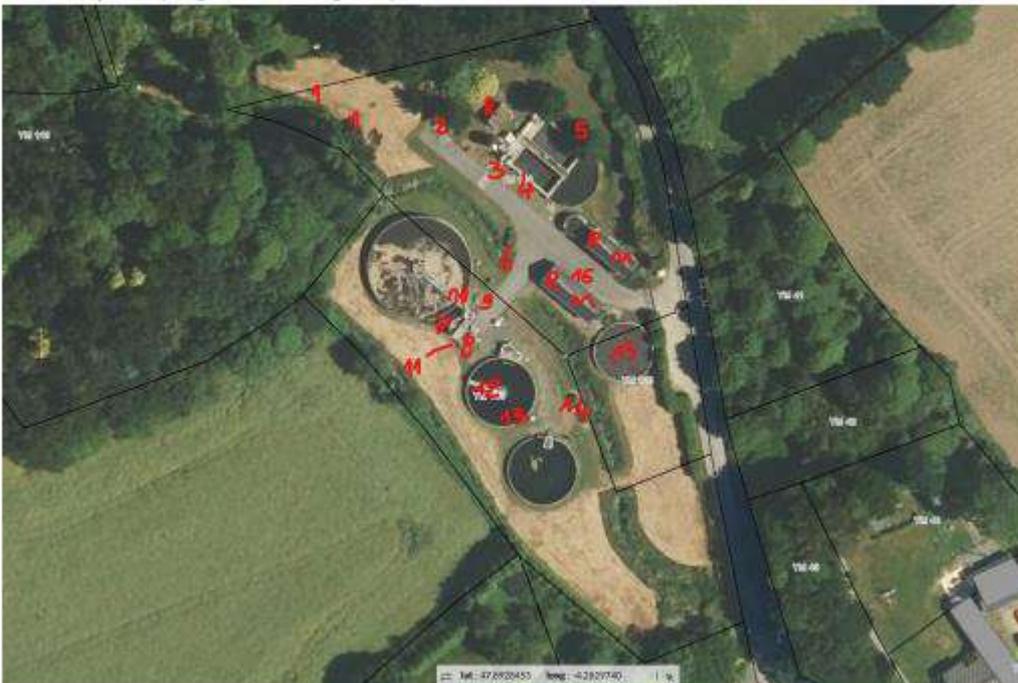
PLONEOUR LANVERN

En septembre 2023, une visite a été organisée par SAUR /CCHPB pour échanger et définir sur la station d'épuration un programme de travaux qui reprend en partie les améliorations citées dans notre RAD 2022.

La synthèse est la suivante. CCHPB prévoit de missionner un MO pour lancer ces travaux via un appel d'offres.

AMELIORATIONS STEP PLONEOUR-LANVERN (A23-010)

- 1) Réparer le tampon verrouillé et la boîte de branchement SAUR > fait
- 2) Revoir le revêtement des parties hautes du canal d'entrée (ancien poste et nouveau poste) CCHPB
Changer les deux trappes actuelles par des nouvelles avec aération et retirer tuyau PVC CCHPB
- 3) Déposer les vannes, installer une protection des câbles et des boîtes de dérivation pour mise hors service SAUR > fait
- 4) Dérouleurs inox SAUR
- 5) Elagage du chêne SAUR (devis Bellocq)
- 6) Barrière de protection d'environ 5 mètres linéaires en plastique recyclé CCHPB
- 7) Etanchéfier le dégraisseur le stockage des graisses CCHPB
- 8) Création d'une dalle béton devant le dégraisseur CCHPB
- 9) Deuxième pompe d'égoutture CCHPB
Passiver le ferrailage CCHPB
- 10) Débitmétrie sur recirculation CCHPB
- 11) Classificateur CCHPB
- 12) Brosse pour le clarificateur CCHPB
- 13) Prévoir la vidange du clarificateur SAUR
- 14) Débitmétrie extraction CCHPB
Reprise totale du canal de sortie avec mise en place de caillébottis CCHPB
- 15) Garde-corps du silo à boues à 1,10 m de haut où nécessaire CCHPB
- 16) Table d'égouttage : détecteur H2S et disconnecteur AEP CCHPB
- R) Ravalement des façades CCHPB
- M) Démoussage des toitures CCHPB
- 17) Comptage électromagnétique eaux brutes sur bassin d'aération CCHPB



PLOZEVET :

En septembre 2023, une visite a été organisée par SAUR /CCHPB pour échanger et définir sur la station d'épuration un programme de travaux qui reprend en partie les améliorations citées dans notre RAD 2022.

La synthèse est la suivante. CCHPB prévoit de missionner un MO pour lancer ces travaux via un appel d'offres.

AMELIORATIONS STEP PLOZEVET (A23-022)

- | | |
|--|--|
| 1) Enedis : danger boîtier de borniers à l'entrée de la STEP : signalement
A voir pour déplacement / sécurisation ? | SAUR |
| 2) Gestion des pluviales à l'entrée de la STEP | CCHPB |
| 3) Réfection route d'accès à la STEP | CCHPB |
| 4) Réfection enrobés sur environ 35 m ² (zone entrée STEP) | CCHPB |
| 5) Pompe chaulage silo boues à protéger | SAUR |
| 6) Déposer le silo à chaux | CCHPB |
| 7) Cuve chlorure ferrique (à voir selon études faisabilité) : l'installer sur la dalle du silo à chaux.
Remblayer l'ancien emplacement de la cuve.
Installer aire de dépotage de chlorure ferrique. | CCHPB |
| 8) Dégraisseur : changer les caillebotis de la rampe (commandés)
Revoir les marches et la rampe d'accès (béton ? enrobé ?...)
Déposer la pompe du dégraisseur (à réutiliser en renou) | SAUR
CCHPB
SAUR |
| 9) Bassin d'aération : installation d'1 débitmètre sur la recirculation + 1 débitmètre sur l'extraction des boues
Renouvellement des câbles électriques et goulottes (passerelle) fait + renouvellement sonde Redox (voir pour sonde ammoniacale dégazeur + sonde oxygène) point renou | CCHPB
SAUR |
| 10) Dégazage injection chlorure : installation d'une passerelle de travail
Dépose de la rampe AEP HS à priori fait, à confirmer | CCHPB
SAUR |
| 11) Clarificateur : vidange à prévoir en octobre fait
Changement racle en cours
Refaire le regard de sortie | SAUR
SAUR
CCHPB |
| 12) Poste à égoutture : installation de barres antichute
Remplacement coude rouillé + gestion infiltration eaux parasites en cours | CCHPB
SAUR |
| 13) Canal de sortie : caillebotis à installer | CCHPB |
| 14) Création d'une passerelle au-dessus du cours d'eau | CCHPB |
| 15) Bâtiment : ravalement de façades
Etançhèité toiture à refaire
Vérifier les drains autour du bâtiment (curer ? à mettre en place ?)
Changer les 3 blocs porte de la façade Sud | CCHPB |





LES CARES

Le compte rendu financier sur l'année d'exercice

11.

SAUR
COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION
ANNEE 2023

29/05/2024

(en application du décret du 14 mars 2005)

GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Région **OUEST**
Centre **BRETAGNE**
Département **FINISTERE**
Collectivité **CCHPB ASST**

LIBELLE	En milliers d'Euros	Année 2022	Année 2023	Ecart en KEur
PRODUITS		1 239,8	1 248,9	9,1
Exploitation du service		512,2	597,6	
Collectivités et autres organismes publics		553,2	582,8	
Travaux attribués à titre exclusif		68,7	67,0	
Produits accessoires		105,7	1,6	
CHARGES		1 338,7	1 416,5	77,8
Personnel		186,9	193,8	
Energie électrique		80,8	108,5	
Produits de traitement		19,1	26,9	
Analyses		11,7	12,0	
Sous-traitance, matières et fournitures		250,9	263,2	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)		6,5	3,3	
Autres dépenses d'exploitation		70,0	43,6	
- Télécommunications, poste et télégestion		6,2	5,2	
- Engins et véhicules		36,4	32,1	
- Informatique		20,6	19,2	
- Assurances		2,6	1,9	
- Locaux		12,8	6,9	
- Divers		-8,6	-21,7	
Contribution des services centraux et recherche		70,3	60,4	
Collectivités et autres organismes publics		553,2	582,8	
- Part collectivité		497,2	528,8	
- Autres organismes publics		56,0	54,0	
Charges relatives aux renouvellements		81,4	116,9	
- Pour garantie de continuité du service		23,3	50,4	
- Programme contractuel		58,2	66,5	
Charges relatives investissements du domaine privé		4,0	8,4	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux		3,7	-3,2	
RESULTAT AVANT IMPOT		-98,9	-167,6	-68,7
RESULTAT		-98,9	-167,6	-68,7

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles : y compris redevance domaniale: département, région, État et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
Réf: 120-021002 -291801 -02 2023120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge : comprennent annuités d'emprunt, amortissements/droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

SAUR
COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION
ANNEE 2023

13/05/2024

(en application du décret du 14 mars 2005)

GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Région **OUEST**
Centre **BRETAGNE**
Département **FINISTERE**
Collectivité **CCHPB ANC**

LIBELLE	En milliers d'Euros	Année 2022	Année 2023	Ecart en KEur
PRODUITS		38,8	69,5	30,7
Exploitation du service		31,9	50,5	
Collectivités et autres organismes publics (estimations)		6,9	19,0	
CHARGES		62,0	150,5	88,5
Personnel		41,4	94,1	
Sous-traitance, matières et fournitures		0,1	1,0	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)		0,3	0,1	
Autres dépenses d'exploitation		8,1	32,7	
- Télécommunications, poste et télégestion		0,2	0,5	
- Engins et véhicules		6,1	31,0	
- Informatique		1,2	0,9	
- Locaux		0,5	0,2	
- Divers		0,1	0,1	
Contribution des services centraux et recherche		4,9	3,5	
Collectivités et autres organismes publics (estimations)		6,9	19,0	
- Part collectivité		6,9	19,0	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux		0,3	0,1	
RESULTAT AVANT IMPOT		-23,2	-81,0	-57,8
RESULTAT		-23,2	-81,0	-57,8

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles ; y compris redevance domaniale: département, région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
Réf: 120-021002 -299827 -24 2023120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge : comprennent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Focus énergie électrique 2023 :

Comme toute entreprise, la crise de l'énergie qui a démarré fin 2021 a impacté les contrats d'électricité de SAUR.

Les effets de cette crise de l'énergie ont été fortement limités en 2022 du fait de prises de positions sur les marchés de gros en amont de celle-ci.

La crise énergétique a impacté plus fortement les prix de l'électricité sur 2023 car davantage de volumes ont été réservés à des niveaux de prix de marché importants.

Au plus fort de la crise, en été 2022, les prix de marché de l'électricité ont pu être multipliés par 15.

SAUR a ainsi vu ses coûts de l'électricité augmenter en moyenne de +54% en 2023 par rapport à 2022.

Cette augmentation moyenne n'est pas linéaire et est très disparate selon les profils de consommation.

En effet du fait des tensions d'approvisionnement en gaz et des risques de délestage lors des pointes, les prix en heures pleines et en hiver ont davantage augmenté que les prix en été et en heures creuses.

La dépense en électricité 2023 sur votre contrat est donc le résultat de cette situation (forte augmentation des prix, mix consommations été/hiver et HP/HC).

Le marché de l'électricité a fortement baissé depuis plusieurs mois mais est encore loin de son niveau pré-crise.

Du fait de l'inertie entre évolution des marchés de gros, négociation des contrats d'énergie et réception des factures d'électricité, la baisse de ces prix de marché ne se fera sentir qu'à partir de 2025.

METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) ci joint est établi en application des dispositions de l'article 2 de la loi du 08/02/1995 qui dispose de l'obligation pour le délégataire de service public de publier un rapport annuel destiné à informer le délégant sur les comptes, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.

Sa présentation est conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau et tient compte des recommandations émises par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts comptables dans ses deux ouvrages que sont "Le rapport annuel du délégataire de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégataire de service public", collection "Maîtrise de la gestion locale".

A cette circulaire s'est ajoutée celle du 31/01/2006, en application du décret 2005-236 du 14/03/2005. Les chiffres de l'année en cours y sont indiqués, et à partir de l'exercice 2006, ceux de l'année précédente y seront rappelés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente sera alors systématiquement indiquée.

Cette annexe au Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation a pour objet d'expliquer les modalités d'établissement de la partie financière du rapport annuel et de ses composantes avec, en préambule, une présentation des différents niveaux d'organisation de -.

Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

1) Produits • la rubrique "Produits" comprend :

Exploitation du Service : le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice.

Collectivités et autres organismes publics : le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la Collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics.

Travaux attribués à titre exclusif : le montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat.

Produits accessoires : les montants hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation, aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles.

- 2) **Charges** • les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, conformément à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 peuvent être classifiées de la manière suivante :
- *Des Charges directement affectées au contrat* : il s'agit essentiellement des charges du Secteur, ainsi que celles des services mutualisés du Territoire.

Elles comprennent :

- Des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat,
- Des charges réparties dont une quote-part est imputée au contrat en fonction de clés de répartition techniques, différentes selon la nature des charges afin de tenir compte de la clé économiquement la mieux adaptée (gestion technique, gestion clientèle, engins et véhicules...).

La gestion technique (ingénieurs et techniciens d'exploitation, chimistes, logiciels techniques, télégestion, cartographie...) est répartie sur chaque contrat en fonction du Chiffre d'Affaires du contrat par rapport au Chiffre d'Affaires du Territoire.

La gestion clientèle (frais de personnel du service clientèle, plateforme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance...) est imputée sur chaque contrat proportionnellement au nombre de clients du contrat.

Les frais « engins et véhicules » sont imputés sur chaque contrat du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.

- Des Charges réparties entre les contrats : ces charges sont réparties au prorata de la Valeur Ajoutée Analytique (VAA) du contrat. Il s'agit notamment :
 - o des « Frais de Territoire et de secteur » représentant des frais d'encadrement du contrat répartis par nature de charge,
 - o Des "Frais de structure centraux" représentant la contribution du contrat aux services Centraux et à la Recherche et Développement.
- Des Charges économiques calculées : il s'agit de charges (investissements réalisés par le délégataire) dont les paiements sont effectués à une périodicité différente de l'exercice. Afin de faire ressortir de façon régulière l'économie du contrat, ces charges sont lissées sur toute la durée de celui-ci.

3) **Commentaire des rubriques de charges**

1. Personnel :

Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société, incluant les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, vêtements de travail et de sécurité, plan d'épargne entreprise...) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat.

L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base de fiches de pointage. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et clientèle.

Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise ».

2. Énergie électrique :

Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations du service.

3. Achats d'Eau :

Cette rubrique comprend les Achats d'eau en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour la fourniture d'eau potable dans le cadre du contrat.

4. Produits de traitement :

Cette rubrique comprend exclusivement les produits entrant dans le process de production.

5. Analyses :

Cette rubrique comprend les analyses réglementaires ARS et celles réalisées par le Délégataire dans le cadre de son autocontrôle.

6. Sous-traitance, Matières et Fournitures :

Cette rubrique comprend :

Sous-traitance : les prestations de sous-traitance comprennent les interventions d'entreprises extérieures (terrassment, hydrocurage, espaces verts, cartographie ...) ainsi que des prestations réalisées par des services communs de l'entreprise telles que des prestations d'hydrocurage, de lavage de réservoir, de recherche de fuites par corrélation acoustique.

Matières et Fournitures : ce poste comprend :

- Les charges relatives au remplacement de compteurs qui ne sont pas la propriété de l'entreprise ;
- La location de courte durée de matériel sans chauffeur ;
- Les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du réseau ;
- Les fournitures nécessaires à l'entretien du matériel électromécanique ;
- Le matériel de sécurité ;
- Les consommables divers.

7. Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :

Cette rubrique comprend :

- La contribution économique territoriale (CET) ;
- La contribution sociale de solidarité ;
- La taxe foncière ;
- Les redevances d'occupation du domaine public.

8. Autres dépenses d'exploitation :

- "Télécommunications, poste et télégestion" : ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques dont ceux relatifs à la télésurveillance ainsi que les dépenses d'affranchissement (hors facturation).
- "Engins et véhicules" : les charges relatives aux matériels composant cette section sont les suivantes : location longue durée des véhicules, consommation de carburant, entretien et réparations, assurances.
- Le total des charges de la section "Engins et véhicules" fait l'objet d'une imputation sur chacun des contrats du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.
- "Informatique" : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat. Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :
 - SAPHIR, logiciel de gestion de la relation clientèle ;
 - MIRE et ses différents modules : suivi de la production, suivi de la qualité, suivi de la force motrice ;
 - J@DE, logiciel de gestion et des achats ;
 - eSigis, logiciel de cartographie ;
 - GEREMI, logiciel de télésurveillance.
- "Assurances" : ce poste comprend :
 - La prime d'assurance responsabilité civile relative au contrat. Cette assurance a pour objet de garantir les tiers des dommages matériels, corporels et incorporels dont la responsabilité incomberait au délégataire ;
 - Les primes dommages ouvrages ;
 - Les autres primes particulières d'assurance s'il y a lieu ;
 - Les franchises appliquées en cas de sinistre.
- "Locaux" : ce poste comprend les charges relatives à l'utilisation des locaux.
- "Divers" : autres charges.

9. Frais de contrôle :

Ces frais concernent le contrôle contractuel du service, lorsque sa charge incombe au délégataire.

10. Contribution aux Services Centraux et Recherche :

Une quote-part de frais de structures nationale et régionale, telle que décrite au chapitre 1, est imputée sur chaque contrat.

11. Collectivités et autres organismes publics :

Ce poste comprend :

- La part communale ou intercommunale ;
- Les taxes (TVA) ;

- Les redevances (Agence de l'eau, voies navigables de France, etc).

12. Charges relatives aux Renouvellements :

« Garantie pour continuité de service » : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit "fonctionnel") dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais sans que cela puisse donner lieu à un ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle. Le montant indiqué dans cette rubrique correspond à la somme des charges réelles de renouvellement non programmé et des charges réelles d'entretien électromécanique.

"Programme contractuel de renouvellement" : cette rubrique correspond aux engagements contractuels du délégataire, sur un programme prédéterminé de travaux. Il s'agit généralement d'un lissage économique sur la durée du contrat.

"Compte (ou Fonds contractuel) de renouvellement" : le délégataire est tenu de prélever régulièrement sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans la mesure où l'obligation du délégataire au titre d'un exercice donné est strictement égale à la dotation au compte (ou fonds contractuel), c'est le montant de cette dotation qui doit alors figurer sur le CARE.

Pour un même contrat, plusieurs de ces notions peuvent exister.

13. Charges relatives aux Investissements :

Elles comprennent les différents types d'obligations existant dans le contrat :

- Programme contractuel d'investissements ;
- Fonds contractuel d'investissements ;
- Annuité d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire ;
- Investissements incorporels.

Les montants engagés par le délégataire au titre des investissements réalisés sur le contrat font l'objet d'un amortissement financier présenté sur le CARE sous forme d'une annuité constante.

Les charges relatives au remboursement d'annuités d'emprunts contractés par la collectivité et que le délégataire s'est engagé contractuellement à rembourser font l'objet d'un calcul actuariel consistant à ramener chaque annuité en investissement début de période et à définir le montant de l'annuité constante sur toute la durée du contrat permettant d'obtenir une Valeur Actuelle Nette (VAN) égale à zéro.

14. Charges relatives aux Investissements du domaine privé :

Le montant de cette rubrique comprend l'amortissement du matériel, des engins et véhicules, du gros outillage, et des compteurs propriété de l'entreprise affectés au contrat ainsi que les frais financiers relatifs au financement de ces immobilisations calculés sur la base de la valeur nette comptable moyenne de celles-ci.

15. Perte sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement :

Ce poste comprend :

- Les annulations de créances incluant notamment celles au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL Eau)
- Les provisions pour créances douteuses
- Les frais d'actes et de contentieux.

4) Résultat avant Impôt

Il s'agit de la différence entre les produits et les charges.

5) Impôt sur les sociétés

Cet impôt ne s'applique que pour les contrats ayant un Résultat avant Impôt bénéficiaire. Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué au résultat des contrats est de 33.33%.

6) Résultat

Il s'agit du Résultat restant après éventuel Impôt sur les Sociétés.



LE PATRIMOINE DE SERVICE

Votre patrimoine sous surveillance

13.

LES INSTALLATIONS

Les stations d'épuration

Libellé	Date de mise en service	Capacité nominale (en eq.Hab)	Nature de l'effluent	Description	Télésurveillance	Groupe électrogène	Commune
STEP - PLONEOUR LANVERN	2000	9 900	Domestique Industriel	Boues activées	Oui	Non	PLONEOUR-LANVERN
STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	2015	2 100	Domestique	Boues activées	Oui	Non	PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN
Step Kerfildro - PLOZEVET	1993	9 500	Domestique	Boues activées	Oui	Non	PLOZEVET
STEP Le Rest - PEUMERIT	2013	300	Domestique	Filtres plantés de roseau	Non	Non	PEUMERIT
Lagunes + PR Penhors - POULDREUZIC	1985	500	Domestique	Lagunes	Oui	Non	POULDREUZIC
STEP de keruen - PLOVAN	2019	450	Domestique	Boues activées	Oui	Non	PLOVAN
STEP Ty Varlen Castel Nevez - LANDUDEC	2005	1 000	Domestique	Boues activées	Oui	Non	LANDUDEC

Les postes de relevage

Commune	Libellé	Capacité nominale	Année de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène
LANDUDEC	PR Bel Air - LANDUDEC	9.97 m ³ /h	2011	Oui	Non
	PR Kervargon - LANDUDEC	15 m ³ /h	2010	Oui	Non
	PR Lotissement Roz Ar Lann - LANDUDEC	12 m ³ /h	2010	Oui	Non
	PR Rue des Chataigners - LANDUDEC	10.8 m ³ /h	2005	Oui	Non
	PR Rue Neuve - LANDUDEC	18 m ³ /h	2005	Oui	Non
PEUMERIT	PR Kersaoul - PEUMERIT	11.5 m ³ /h	2013	Oui	Non
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	PR du Hilguy - PLOGASTEL	15 m ³ /h	2000	Oui	Non
	PR du Lavoir Pont Guen - PLOGASTEL	12 m ³ /h	2000	Oui	Non
	PR du Manoir Parc Zale - PLOGASTEL	11 m ³ /h	2000	Oui	Non
	PR Gendarmerie Le Leurre - PLOGASTEL	6.5 m ³ /h	2000	Oui	Non
PLONEOUR-LANVERN	PR Bonne Nouvelle - PLONEOUR LANVERN	8 m ³ /h	2007	Oui	Non
	PR Canape - PLONEOUR LANVERN	51 m ³ /h	2005	Oui	Non
	PR de Brenanvec - PLONEOUR LANVERN	12 m ³ /h	2005	Oui	Non
	PR Halle Raphalen - PLONEOUR LANVERN	10 m ³ /h	2011	Oui	Non
	PR Keraden - PLONEOUR LANVERN	10 m ³ /h	2007	Oui	Non
	PR kerbascol - PLONEOUR LANVERN	13.5 m ³ /h	2009	Oui	Non
	PR Kerbilaet (Scierie) - PLONEOUR LANVERN	20 m ³ /h	1980	Oui	Non
	PR Kerbreach - PLONEOUR LANVERN	20 m ³ /h	1981	Oui	Non
	PR Kergonda (Rte d'Audierne) - PLONEOUR LANVERN	26.5 m ³ /h	1980	Oui	Non
	PR Kerlavar - PLONEOUR LANVERN	40 m ³ /h	2000	Oui	Non
	PR Kerruc - PLONEOUR LANVERN	10.5 m ³ /h	2002	Oui	Non
PR Kersulec - PLONEOUR LANVERN	8.44 m ³ /h	2017	Oui	Non	
PLONEOUR-LANVERN	PR Les lavandières Keraden - PLONEOUR LANVERN	10 m ³ /h	2016	Oui	Non

	PR Lucie Aubrac - PLONEOUR LANVERN	9 m ³ /h	2022	Oui	Non
	PR Maison de Retraite - PLONEOUR LANVERN	24 m ³ /h	1981	Oui	Non
	PR Mariano (Traon Ar Line) - PLONEOUR LANVERN	15.7 m ³ /h	1982	Oui	Non
	PR Moitié Route - PLONEOUR LANVERN	28 m ³ /h	2002	Oui	Non
	PR Rosa Bonheur (Lot. de KERALLAIN 2) - PLONEOUR LANVERN	12 m ³ /h	2023	Oui	Non
	PR Roselière Rte Kergonda - PLONEOUR LANVERN	16.9 m ³ /h	2015	Oui	Non
	PR rue La Lande - PLONEOUR LANVERN	10 m ³ /h	2022	Oui	Non
	PR Stang Goulinet - PLONEOUR LANVERN	8 m ³ /h	2004	Oui	Non
	PR Tassy - PLONEOUR LANVERN	10 m ³ /h	2013	Oui	Non
	PR Tregonda (Rte de Plogastel) - PLONEOUR LANVERN	13 m ³ /h	1999	Oui	Non
	PR ZA Kerganet - PLONEOUR LANVERN	59 m ³ /h	2005	Oui	Non
PLOVAN	PR Prat Glaz - PLOVAN	12 m ³ /h	2019	Oui	Non
	PR Prat Kergoe - PLOVAN	12 m ³ /h	2019	Oui	Non
PLOZEVET	PR lot. OPAC - PLOZEVET	10 m ³ /h	2015	Oui	Non
	PR Rue des Saules CES - PLOZEVET	18 m ³ /h	1978	Oui	Non
POULDREUZIC	Lagunes + PR Penhors - POULDREUZIC	10 m ³ /h	1985	Oui	Non
	PR Cheminots - POULDREUZIC	9 m ³ /h	2023	Oui	Non
	PR de la mer - POULDREUZIC	7 m ³ /h	2023	Oui	Non
	PR Kervizigou - POULDREUZIC	7 m ³ /h	2023	Oui	Non
	PR Palud Gourinet - POULDREUZIC	8 m ³ /h	2001	Oui	Non
	PR Penhors Plage - POULDREUZIC	10 m ³ /h	1985	Oui	Non
	PR Principal du Bourg (Kergoay) - POULDREUZIC	20.4 m ³ /h	2012	Oui	Non
	PR ZA Pencleuziou - POULDREUZIC	10 m ³ /h	2014	Oui	Non

Chaque pompe a été étalonné par mesure au laser en 2022 puis en 2023 pour les postes non équipés de débitmètre sur leur refoulement. La fonction assainissement a été injectée sur ces derniers dans le programme de la télésurveillance pour estimer les volumes refoulés.

LE RESEAU

Le réseau comprend des équipements publics, tels que des canalisations et des ouvrages annexes, qui acheminent de manière gravitaire ou sous pression, les eaux usées issues des habitations jusqu'aux stations de traitement, et les eaux pluviales jusqu'au milieu récepteur. Il ne comprend pas les branchements.

Le réseau de collecte des eaux usées se compose de conduites à écoulement gravitaire et de conduites de refoulement. En 2023, le linéaire total des canalisations eaux usées est de 118,234 km.

Répartition par diamètre et matériau

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
Amiante ciment	Circulaire ?	842,6	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 125	430,54	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 150	7098,82	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 200	23574,23	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 250	1191,67	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 90	3,2	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Autres ?	8,66	Gravitaire	Eaux usées

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
Autres	Circulaire ?	1937,73	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 125	41,8	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 140	1,6	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 150	344,79	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 160	190,44	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 200	2935,91	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 250	21,23	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	Circulaire 200	162,22	Gravitaire	Eaux usées
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 200	18,1	Gravitaire	Eaux usées
Polypropylène	Circulaire 160	5,38	Gravitaire	Eaux usées
Polypropylène	Circulaire 200	606,03	Gravitaire	Eaux usées
Polypropylène	Circulaire 250	207,5	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 125	83,53	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 140	36,58	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 150	49,9	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 160	2011,86	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 180	93,21	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 200	28512,59	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 250	632,52	Gravitaire	Eaux usées
Pvc CR16	Circulaire 160	86,4	Gravitaire	Eaux usées
Pvc CR16	Circulaire 200	5451,65	Gravitaire	Eaux usées
PVC CR8	Circulaire ?	82	Gravitaire	Eaux usées
PVC CR8	Circulaire 125	24,2	Gravitaire	Eaux usées
PVC CR8	Circulaire 160	1902,74	Gravitaire	Eaux usées
PVC CR8	Circulaire 200	14768,57	Gravitaire	Eaux usées
PVC CR8	Circulaire 250	6,79	Gravitaire	Eaux usées
PVC SN8	Circulaire 200	92,69	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 100	224,9	Refoulement	Eaux usées
Autres	Circulaire ?	824,74	Refoulement	Eaux usées
Autres	Circulaire 100	379,91	Refoulement	Eaux usées
Autres	Circulaire 125	67,8	Refoulement	Eaux usées
Autres	Circulaire 63	141,5	Refoulement	Eaux usées
Autres	Circulaire 75	381,05	Refoulement	Eaux usées
Fonte	Circulaire 100	151,3	Refoulement	Eaux usées
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 160	1030,2	Refoulement	Eaux usées
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 50	87,1	Refoulement	Eaux usées
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 63	142,9	Refoulement	Eaux usées
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 75	1191,3	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire ?	228	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 110	6833,37	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 125	674,5	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 140	3422,33	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 160	994,17	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 63	573,66	Refoulement	Eaux usées

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
Pvc	Circulaire 75	3010,65	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 90	4291,34	Refoulement	Eaux usées
PVC Bi-orienté	Circulaire 110	124,55	Refoulement	Eaux usées
PVC CR8	Circulaire 200	0,8	Refoulement	Eaux usées
Total		118233,75		

Répartition par commune

Commune	Linéaire (ml)		
	Gravitaire	Refoulement	Total
LANDUDEC	7915,35	2079,36	9994,71
PEUMERIT	2639,94	414,51	3054,45
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	9265,26	2737,37	12002,63
PLONÉOUR-LANVERN	46337,5	9942,99	56280,49
PLOVAN	3654,58	2236,2	5890,79
PLOZÉVET	15061,22	3132,78	18193,99
POULDREUZIC	8583,81	4232,88	12816,69
Total	93457,66	24776,09	118233,75

Répartition par matériau, diamètre et âge

Ecoulement	Matériau	Diamètre	Inconnu	<1930	1950-1959	1960-1969	1970-1979	1980-1999	1990-1999	2000-2009	2010-2019	2020-2022	Linéaire Total (ml)
Gravitaire	Amiante ciment	Circulaire 200	448	105	0	0	3516	19205	300	0	0	0	23574
Gravitaire	Autres	Circulaire 125	0	0	0	0	42	0	0	0	0	0	42
Gravitaire	Autres	Circulaire 150	0	0	0	0	51	272	0	21	0	0	345
Gravitaire	Autres	Circulaire 160	0	0	0	0	0	42	0	0	149	0	190
Gravitaire	Autres	Circulaire 250	0	0	0	0	0	8	0	0	0	13	21
Gravitaire	PEHD	Circulaire 200	0	0	0	0	0	0	0	0	18	0	18
Refoulement	Pvc	Circulaire 150	0	0	0	0	0	50	0	0	0	0	50
Gravitaire	Pvc	Circulaire 200	1702	78	0	0	405	1212	2511	20864	603	1136	28513
Gravitaire	Pvc	Circulaire 250	50	0	0	0	0	0	583	0	0	0	633
Refoulement	Autres	Circulaire ?	8	817	0	0	0	0	0	0	0	0	825
Refoulement	PEHD	Circulaire 160	0	0	0	0	0	0	0	0	1030	0	1030
Refoulement	PEHD	Circulaire 50	0	0	0	0	0	0	0	0	87	0	87

Gravitaire	Pvc	Circulaire 160	0	0	0	0	0	0	0	994	0	0	994
Refolement	Pvc	Circulaire 63	0	0	0	0	0	0	0	298	275	0	574
Refolement	Pvc	Circulaire 75	110	0	0	0	0	113	245	1434	1106	2	3011
Refolement	Pvc	Circulaire 90	667	0	0	0	0	814	0	486	2325	0	4291
Refolement	PVC Bi-orienté	Circulaire 110	0	0	0	0	0	0	0	0	125	0	125
Gravitaire	Amiante ciment	Circulaire ?	0	264	0	0	485	94	0	0	0	0	843
Gravitaire	Amiante ciment	Circulaire 150	122	179	0	0	1301	5497	0	0	0	0	7099
Gravitaire	Amiante ciment	Circulaire 250	0	0	0	0	0	1140	51	0	0	0	1192
Gravitaire	Autres	Autres ?	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9
Gravitaire	Autres	Circulaire ?	367	1229	0	0	134	44	7	87	0	70	1938
Gravitaire	Autres	Circulaire 140	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2
Gravitaire	Autres	Circulaire 200	477	864	0	0	762	317	0	27	451	38	2936
Gravitaire	Fonte	Circulaire 200	0	0	0	0	0	162	0	0	0	0	162
Gravitaire	Polypropylène	Circulaire 160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	5
Gravitaire	Pvc	Circulaire 125	6	0	0	0	0	0	0	78	0	0	84
Gravitaire	Pvc	Circulaire 140	0	0	0	0	0	0	0	37	0	0	37
Gravitaire	Pvc	Circulaire 160	0	0	0	0	0	0	267	1745	0	0	2012
Gravitaire	Pvc	Circulaire 180	93	0	0	0	0	0	0	0	0	0	93
Gravitaire	Pvc CR16	Circulaire 160	0	0	0	0	0	0	0	0	86	0	86
Gravitaire	PVC CR8	Circulaire 125	0	0	0	0	0	0	24	0	0	0	24
Gravitaire	PVC CR8	Circulaire 160	124	0	0	0	0	0	31	283	1465	0	1903
Gravitaire	PVC CR8	Circulaire 200	59	0	0	0	33	0	0	1577	12679	421	14769
Refolement	Amiante ciment	Circulaire 100	0	0	0	0	0	225	0	0	0	0	225
Refolement	Autres	Circulaire 75	0	0	0	0	0	0	0	381	0	0	381
Refolement	PEHD	Circulaire 75	0	0	0	0	0	0	0	0	1191	0	1191
Refolement	Pvc	Circulaire ?	0	0	0	0	0	0	228	0	0	0	228
Refolement	Pvc	Circulaire 110	0	0	0	0	0	205	0	432	6194	2	6833
Refolement	Pvc	Circulaire 125	0	0	0	0	0	0	0	675	0	0	675
Refolement	Pvc	Circulaire 140	0	0	0	0	0	0	0	3422	0	0	3422
Gravitaire	Amiante ciment	Circulaire 125	0	0	0	0	97	334	0	0	0	0	431
Gravitaire	Amiante ciment	Circulaire 90	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	3
Gravitaire	Polypropylène	Circulaire 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	606	606
Gravitaire	Polypropylène	Circulaire 250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	208	208

Gravitaire	Pvc CR16	Circulaire 200	0	0	0	0	0	0	0	0	3777	1675	5452
Gravitaire	PVC CR8	Circulaire ?	0	0	0	0	0	0	0	0	82	0	82
Gravitaire	PVC CR8	Circulaire 250	0	0	0	0	0	0	0	0	7	0	7
Gravitaire	PVC SN8	Circulaire 200	0	0	0	0	0	0	0	0	93	0	93
Refolement	Autres	Circulaire 100	0	0	0	0	0	380	0	0	0	0	380
Refolement	Autres	Circulaire 125	0	0	0	0	0	0	0	68	0	0	68
Refolement	Autres	Circulaire 63	0	0	0	0	0	0	0	0	0	142	142
Refolement	Fonte	Circulaire 100	0	0	0	0	0	151	0	0	0	0	151
Refolement	PEHD	Circulaire 63	0	0	0	0	0	0	0	0	0	143	143
Gravitaire	PVC CR8	Circulaire 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1

Les équipements de réseau

Type d'équipement	Nombre
Clapet	2
Té de curage	4
Vanne	9
Ventouse	13
Vidange	8
Tampons	2213

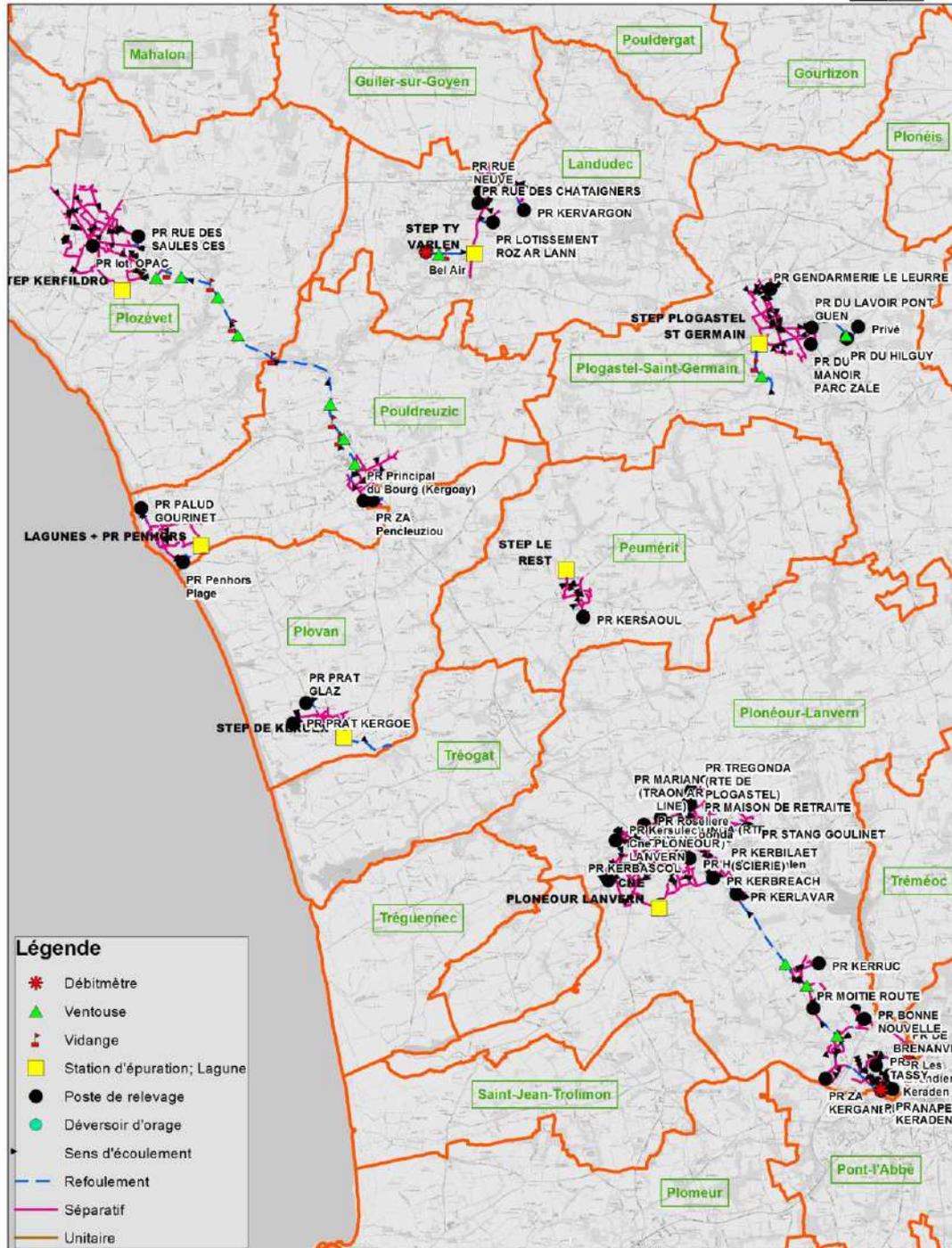
Schéma de fonctionnement :



C.C. DU HAUT PAYS BIGOUDEN BASSINS VERSANTS Schéma du réseau d'eaux usées



0 305 610 1 220 m



Inventaire

Le détail équipement par équipement, peut être fourni, sur demande, par le délégataire, en version papier ou informatique.

CONSOMMATION D'ENERGIE

Consommation électrique en kWh	2019	2020	2021	2022	2023
Lagunes + PR Penhors - POULDREUZIC	3 990	5 371	5 167	4 339	4 590
PR Bel Air - LANDUDEC	662	420	593	726	681
PR Bonne Nouvelle - PLONEOUR LANVERN	906	972	891	861	966
PR Canape - PLONEOUR LANVERN	5 001	4 646	4 163	8030	6 513
PR Cheminots – POULDREUZIC (MES 2023)					132
PR de Brenanvec - PLONEOUR LANVERN	1 724	1 655	1 756	1 463	2 010
PR de la mer – POULDREUZIC (MES 2023)					199
PR du Hilguy - PLOGASTEL	2 216	797	654	1 671	1 825
PR du Lavoir Pont Guen - PLOGASTEL	4 527	4 366	4 376	4 060	5 050
PR du Manoir Parc Zale - PLOGASTEL	327	329	306	349	354
PR Gendarmerie Le Leurre - PLOGASTEL	822	1 059	988	2 704	1 127
PR Halle Raphalen - PLONEOUR LANVERN	294	274	244	282	309
PR Keraden - PLONEOUR LANVERN	324	351	363	319	322
PR kerbascol - PLONEOUR LANVERN	883	770	681	866	692
PR Kerbilaet (Scierie) - PLONEOUR LANVERN	1 923	1 742	1 551	1 612	1 592
PR Kerbreach - PLONEOUR LANVERN	4 319	3 733	3 384	3 277	4 577
PR Kergonda (Rte d'Audierne) - PLONEOUR LANVERN	1 086	1 195	1 103	1 160	1 276
PR Kerlavar - PLONEOUR LANVERN	14 259	10 948	9 580	9 915	12 743
PR Kerruc - PLONEOUR LANVERN	1 685	1 992	1 598	1 538	2 346
PR Kersaoul - PEUMERIT	1 205	1 108	866	1 002	1 179
PR Kervargon - LANDUDEC	1 851	2 003	2 164	1 433	3 041
PR Kervizigou – POULDREUZIC (MES 2023)					130
PR Les lavandières Keraden - PLONEOUR LANVERN	552	657	640	720	1 282
PR lot. OPAC - PLOZEVET	236	248	245	274	289
PR Lotissement Roz Ar Lann - LANDUDEC	690	717	665	542	651
PR Lucie Aubrac - PLONEOUR LANVERN				210	533
PR Maison de Retraite - PLONEOUR LANVERN	1 045	3 354	1 789	1 643	1 820
PR Mariano (Traon Ar Line) - PLONEOUR LANVERN	2 000	2 049	2 085	2 481	2 555
PR Moitié Route - PLONEOUR LANVERN	18 698	17 903	17 379	15 402	17 093
PR Palud Gourinet - POULDREUZIC	633	555	457	510	759
PR Penhors Plage - POULDREUZIC	1 990	2 567	1 936	994	1 981
PR Prat Glaz - PLOVAN	921	2 955	2 706	2 484	3 496
PR Prat Kergoe - PLOVAN	233	965	850	897	951
PR Principal du Bourg (Kergoay) - POULDREUZIC	20 135	24 477	22 343	24 223	37 632
PR Roselière Rte Kergonda - PLONEOUR LANVERN	100	127	190	219	251
PR Rue des Chataigners - LANDUDEC	414	723	623	570	649
PR Rue des Saules CES - PLOZEVET	861	866	708	687	781
PR rue La Lande - PLONEOUR LANVERN (MES 2023)				10	238
PR Rue Neuve - LANDUDEC	4 410	2 923	2 389	2 625	3 531
PR Stang Goulinet - PLONEOUR LANVERN	1 097	864	770	660	839
PR Tassy - PLONEOUR LANVERN	643	199	527	542	565
PR Tregonda (Rte de Plogastel) - PLONEOUR LANVERN	802	731	663	686	752
PR ZA Kerganet - PLONEOUR LANVERN	11 070	11 128	10 451	12 208	15 577
PR ZA Penleuziou - POULDREUZIC	360	371	330	388	35
STEP - PLONEOUR LANVERN	263 738	241 083	217 191	196 558	181 143

STEP de keruen - PLOVAN	7 906	13 321	10 526	11 547	11 006
Step Kerfildro - PLOZEVET	158 734	158 316	155 476	169 262	175 808
STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	52 676	49 493	48 817	52 429	49 041
STEP Ty Varlen Castel Nevez - LANDUDEC	30 651	29 643	26 876	33 895	31 917
Total	628 599	609 966	567 060	578 273	592 829

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie.

LES DONNEES DE FONCTIONNEMENT MENSUELLES DES INSTALLATIONS

Ces données de fonctionnement sont disponibles sur le sharepoint.



LE SERVICE AUX USAGERS

Leur satisfaction au cœur de nos préoccupations

14.

LA GESTION CLIENTELE

Les branchements par commune

	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution
LANDUDEC	321	349	346	362	365	0,8%
PEUMERIT	80	88	91	96	101	5,2%
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	472	486	490	498	510	2,4%
PLONEOUR-LANVERN	2 318	2 379	2 400	2 510	2 605	3,8%
PLOVAN	48	88	97	117	123	5,1%
PLOZEVET	760	777	780	805	827	2,7%
POULDREUZIC	310	340	347	357	385	7,8%
Total	4 309	4 507	4 551	4 745	4 916	3,6%

Les clients par commune

	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution
LANDUDEC	309	337	345	350	353	0,9%
PEUMERIT	81	86	89	92	97	5,4%
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	461	474	478	491	500	1,8%
PLONEOUR-LANVERN	2 280	2 339	2 373	2 471	2 576	4,2%
PLOVAN	48	88	134	146	151	3,4%
PLOZEVET	751	769	774	801	818	2,1%
POULDREUZIC	308	340	347	358	386	7,8%
Total	4 238	4 433	4 540	4 709	4 881	3,65%

Les volumes consommés par commune

	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution
LANDUDEC	23 405	26 670	29 269	27 481	28 668	4,3%
PEUMERIT	4 940	5 531	5 378	6 062	6 028	-0,6%
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	36 111	33 658	34 577	37 880	39 724	4,9%
PLONEOUR-LANVERN	188 882	204 388	196 779	190 267	196 832	3,5%
PLOVAN	163	3 128	4 654	5 499	5 549	0,9%
PLOZEVET	117 866	148 902	124 505	121 443	112 226	-7,6%
POULDREUZIC	28 823	28 297	28 872	28 034	26 548	-5,3%
Total	400 190	450 574	424 034	416 689	415 575	-0,27%

Les informations par tranche

Les branchements par tranche

Commune	2023	Particuliers et autres			Communaux
		Dont < 200 m ³ /an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m ³ /an (tranche 2)	Dont > 6000 m ³ /an (tranche 3)	Communaux
LANDUDEC	365	341	10	0	3
PEUMERIT	101	95	1	0	5
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	510	486	10	0	14
PLONEOUR-LANVERN	2 605	2 535	43	2	25
PLOVAN	123	121	1	0	1
PLOZEVET	827	800	16	1	10
POULDREUZIC	385	371	7	0	7
Répartition (%)	-	96,82	1,79	0,06	1,32
Total	4 916	4 749	88	3	65

Les volumes consommés par tranche

Commune	2023	Particuliers et autres			Communaux
		Dont < 200 m ³ /an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m ³ /an (tranche 2)	Dont > 6000 m ³ /an (tranche 3)	Communaux
LANDUDEC	28 668	18 982	9 502	0	184
PEUMERIT	6 028	5 262	225	0	541
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	39 724	27 026	10 344	0	2 354
PLONEOUR-LANVERN	196 832	141 605	24 859	27 147	3 221
PLOVAN	5 549	5 031	231	0	287
PLOZEVET	112 226	38 493	14 613	58 100	1 020
POULDREUZIC	26 548	17 294	7 993	0	1 261
Total de la collectivité	415 575	253 693	67 767	85 247	8 868
Consommation moyenne par TYPE de branchement	84,54	53,42	770,08	28 415,67	136,43

La liste des industriels

- Avant application des coefficients correcteur

Commune	Nom de l'industriel	2022	2023	Evolution
PLONEOUR-LANVERN	SASU LARZUL	22 425	18149	-19,1%
PLOZEVET	CAPITAINE COOK - PLOZEVET	56 616	60491	6,84%
Total		79 041	78640	-0,51%

- Après application des coefficients correcteur (CP et Cd)

Commune	Nom de l'industriel	2022	2023	Evolution
PLONEOUR-LANVERN	SASU LARZUL	21 393	18 846	- 11.9%
PLOZEVET	CAPITAINE COOK - PLOZEVET	62 174	58 100	-6.5%
Total		83 567	76 946	-7.9%

Ci-dessous détail par trimestre pour les industriels Larzul et Capitaine Cook du calcul coefficient de pollution (CP et CD) :

FACTURATION	Conso AEP du site (m3)	Vol EI rejeté (m3)	Total m3 mesurés lors des bilans	moy DCO (mg/l) déduite lors des bilans	total kg DCO calculés sur les bilans effectués	CR	CP	CC calculé	CC retenu (mini 1)	Vol corrigé (m3)	coef dégressivité CD			
1er TRIM 2023		5605	1050	1015	1 066	1	1.27	1.27	1.27	7113	6000	1113		
2e TRIM 2023		4493	671	1166	783	1	1.46	1.46	1.46	6550		4887	1663	
3E TRIM 2023		4238	952	1146	1 091	1	1.43	1.43	1.43	6070			6070	
4E TRIM 2023		3813	627	1250	784	1	1.56	1.56	1.56	5958			4267	1691
total		18149								25691	6000	6000	12000	1691
											1	0.8	0.6	0.5
											6000	4800	7200	846
											TOTAL à facturer 18 846			

2023	Volume EI rejeté (m3)	Total Volume pdt bilan (m3)	Total charge DCO pdt bilan (kg)	Calcul concentration moyenne (mg/l)	CP calculé (ref 800 mg/l)	Volume EI facturé corrigé avec CP calculé (m3)	Volume sanitaire (m3)	Volume total à facturer (m3)	1	0.8	0.6	0.5	
1er TRIMESTRE	14908	14331	18437	1287	1.61	23974	142	24116	6000	6000	12000	116	
2e TRIMESTRE	15515	15056	17442	1158	1.45	22467	157	22624				22624	
3e TRIMESTRE	14094	13898	22506	1619	2.02	28529	187	28716				28716	
4e TRIMESTRE	15974	15429	22040	1428	1.79	28523	220	28743				28743	
Total	60491				total	103494	706	104200	6000	6000	12000	80200	58 100

La liste d'autres gros consommateurs

Commune	Nom / réf abonné	2022	2023	Evolution
PLOZEVET	ART et VIE - 0430054332	4 914	4727	-3,8%
PLONEOUR-LANVERN	BZH LAVAGE	7 376	8 301	12,5%
PLOGASTEL ST GERMAIN	MANOIR DU HUILGUY - 4318024517	4 776	4492	-5,9%
LANDUDEC	DOMAINE BEL AIR - 0430006223	2 332	2651	13,7%

LA FACTURE 120 M³



Numéro de facture Simulation	Référence client *****	Facture du 16.04.2024
• Nom du client : *****		
• Adresse desservie : ***** LANDUDEC		

→ Message

→ Contacts

-  Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr
-  **Service Clients**
02 77 62 40 00 (prix d'un appel local)
Du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00
-  **Dépannage 24h/24**
02 77 62 40 09 (prix d'un appel local)
-  TSA 99103
29 129 PONT L'ABBE CEDEX
-  **Accueil**
Rue Teilhard de Chardin- ZA Sequer nevez 29120
PONT L'ABBE
Du Lundi au Vendredi, de 8h à 18h

Votre facture de simulation du 16 avril 2024

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m³

	ETC
Collecte et traitement des eaux usées COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN	368,39
Organismes publics	21,12
Total facture	389,51
	389,51

[détail au verso](#)

Répartition de votre facture



- Collecte et traitement des eaux usées 94,6%
- Organismes publics 5,4%

FACTURE SPECIMEN

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information		
***** LANDUDEC	m ³	080476	015 mm			Conso. simulée		
Votre facture en détail								
		Périodes	Tranches en m ³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
▶ Collecte et traitement des eaux usées						334,90		368,39
Abonnement						66,44		73,08
Part Communautaire du Haut Pays Bigouden		Année 2024				31,64	10,00	
Part SAUR		Année 2024				34,80	10,00	
Consommation						268,46		295,31
Part Communautaire du Haut Pays Bigouden		Année 2024		120	1,0865	130,38	10,00	
Consommation part SAUR		Année 2024		120	1,1507	138,08	10,00	
▶ Organismes publics						19,20		21,12
Consommation						19,20		21,12
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)		Année 2024		120	0,1600	19,20	10,00	
					HT exonéré de TVA : 0,00 €	TVA 10,00 % : 35,41 €	Total facture TTC : 389,51 €	
					HT soumis à TVA : 354,10 €	TVA sur les débits : 35,41 €		

FACTURE SPECIMEN

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information	
***** LANDUDEC	m ³	080476	015 mm			Conso. simulée	
Votre facture en détail							
	Périodes	Tranches en m ³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
▶ Collecte et traitement des eaux usées					328,83		361,72
Abonnement					65,19		71,71
Part Communautaire du Haut Pays Bigouden		Année 2023			30,90	10,00	
Part SAUR		Année 2023			34,29	10,00	
Consommation					263,64		290,01
Part Communautaire du Haut Pays Bigouden		Année 2023	120	1,0631	127,57	10,00	
Consommation part SAUR		Année 2023	120	1,1339	136,07	10,00	
▶ Organismes publics					19,20		21,12
Consommation					19,20		21,12
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)		Année 2023	120	0,1600	19,20	10,00	
HT exonéré de TVA : 0,00 €				TVA 10,00 % : 34,81 €		Total facture TTC : 382,84 €	
HT soumis à TVA : 348,03 €				TVA sur les débits : 34,81 €			

NOTE DE CALCUL DE REVISION DU PRIX DE L'EAU ET FACTURES 120 M³

Note de calcul de révision du prix

Date : 03/10/2023

SAUR

Partenaire : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN

Référence contrat : 291801/02

Produit : Assainissement	Type de contrat : Affermage	Type d'encaissement : Société
--------------------------	-----------------------------	-------------------------------

Prix (HT) à compter du 01/01/2024	Redevance : Abonnement part SAUR	K : 1,15994
Devise : Euro	Date d'actualisation : 03/10/2023	
Prix révisé = [K=1,15994] * Prix de base		

Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix
Formule de révision : $0,15+0,28 \times \text{ICHTE} / \text{ICHTE}_0 + 0,113 \times 0,10534763 / 0,10534763_0 + 0,382 \times \text{FSD2} / \text{FSD2}_0 + 0,075 \times \text{TP10A2010} / \text{TP10A2010}_0$
$K = 0,15 + 0,28 \text{ ICHT-E} / \text{ICHT-E}_0 + 0,113 \text{ E} / \text{E}_0 + 0,382 \text{ FSD2} / \text{FSD2}_0 + 0,0750 \text{ TP10a} / \text{TP10a}_0$
Applications des indices : Valeur connue
K intermédiaire : 1,15994

Valeurs de base des paramètres utilisés				Valeurs actualisées au 01/10/2023				
Indice	Description	Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	122,40000	01.03/2023	07/07/2023	SITE INTERNET INSEE			128,20000
010534763	ELECTRICITE TARIF BLEU PROFESSIONNEL HEURES CREUSES BASE 2015	123,70000	01.05/2023	29/09/2023	SITE INTERNET INSEE			152,40000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS (REPLACEMENT PSDB,C.T)	131,50000	01.07/2023	08/09/2023	MTPB 6262			168,60000
TP10A2010	CANALISATIONS, EGOUTS,ASST, ADDUCT.EAU AVEC TUYAUX - 2010	110,60000	01.07/2023	22/09/2023	MTPB 6265			129,30000

Détail du calcul du coefficient de variation							
Résultat= $0,15+0,28 \times \text{ICHTE} / \text{ICHTE}_0 + 0,113 \times 0,10534763 / 0,10534763_0 + 0,382 \times \text{FSD2} / \text{FSD2}_0 + 0,075 \times \text{TP10A2010} / \text{TP10A2010}_0$							
-	0,15						0,150000000
-	+	0,28	x	128,2 / 122,4			+ 0,293267974
-	+	0,113	x	152,4 / 123,7			+ 0,139217462
-	+	0,382	x	168,6 / 131,5			+ 0,489773384
-	+	0,075	x	129,3 / 110,6			+ 0,087680832
-							=====
-							1,159939652

K définitif : 1,15994
CRITERES TARIFAIRES
Localite sur point de fourniture : (Autre),(PLOVAN,FLOZEVET,POULDREUZIC,TREOGAT)

Localite sur point de fourniture Autre

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé						
Valeur	30,00	34,80						

Localite sur point de fourniture PLOVAN,FLOZEVET,POULDREUZIC,TREOGAT

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé						
Valeur	n.l.	n.l.						

SAUR

Partenaire : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN

Référence contrat : 291801/02

Produit : Assainissement	Type de contrat : Affermage	Type d'encaissement : Société
Prix (HT) à compter du 01/01/2024 Devise : Euro Prix révisé = [K=1,15994] * Prix de base		
Redevance : Consommation part SAUR Date d'actualisation : 03/10/2023 K : 1,15994		

Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix	
Formule de révision : $0,15 + 0,28 \times \text{ICHTE} / \text{ICHTE}_0 + 0,113 \times 010534763 / 010534763_0 + 0,382 \times \text{FSD2} / \text{FSD2}_0 + 0,075 \times \text{TP10A2010} / \text{TP10A2010}_0$	
K - 0,15 + 0,28 ICHTE-E/ICHTE-E ₀ + 0,113 E/E ₀ + 0,382 FSD2/FSD2 ₀ + 0,0750 TP10 ₀ /TP10 ₀₀	
Applications des indices: Valeur connue	
K intermédiaire : 1,15994	

Valeurs de base des paramètres utilisés				Valeurs actualisées au 01/10/2023				
Indice		Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	122,40000	01/03/2023	07/07/2023	SITE INTERNET INSEE			128,20000
010534763	ELECTRICITE TARIF BLEU PROFESSIONNEL HEURES CREUSES BASE 2015	123,70000	01/05/2023	29/09/2023	SITE INTERNET INSEE			152,40000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS (REMPLACEMENT PSDB,C,T)	131,50000	01/07/2023	08/09/2023	MTPB 6262			168,60000
TP10A2010	CANALISATIONS, EGOUTS,ASST, ADDUCT.EAU AVEC TUYAUX - 2010	110,60000	01/07/2023	22/09/2023	MTPB 6265			129,30000

Détail du calcul du coefficient de variation			
Résultat= $0,15 + 0,28 \times \text{ICHTE} / \text{ICHTE}_0 + 0,113 \times 010534763 / 010534763_0 + 0,382 \times \text{FSD2} / \text{FSD2}_0 + 0,075 \times \text{TP10A2010} / \text{TP10A2010}_0$			
.	0,15		0,150000000
.	+ 0,28	x 128,2 / 122,4	+ 0,293267974
.	+ 0,113	x 152,4 / 123,7	+ 0,139217462
.	+ 0,382	x 168,6 / 131,5	+ 0,489773384
.	+ 0,075	x 129,3 / 110,6	+ 0,087680832
.			=====
.			1,159939652

K définitif : 1,15994	
CRITERES TARIFAIRES	
Localité sur point de fourniture : (Autre).(PLOVAN,PLOZEVET,POULDREUZIC,TREOGAT)	
Tranche (m3/an) définies sur le critère Localité sur point de fourniture	

n.r.= non assujetti à la redevance

Localité sur point de fourniture	Tranches						
	[1 , 10000]		[10001 , 50000]		50001 - Maximum		
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	
Autre	0,9920	1,1507	0,7440	0,8630	0,5952	0,6904	n.r.

n.r.= non assujetti à la redevance

Localité sur point de fourniture	Tranches					
	1 - Maximum					
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
PLOVAN,PLOZEVET,POULDREUZIC,TREOGAT	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.



LES INTERVENTIONS REALISEES

Préserver et moderniser votre patrimoine

15.

LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Les opérations d'hydrocurage du réseau

Synthèse de l'hydrocurage préventif réalisé durant l'année :

Commune	Total (ml)
PLONEOUR-LANVERN	510
PLOZEVET	520
Total	1030

Détail de l'hydrocurage préventif réalisé durant l'année :

Commune	Date	Adresse	Linéaire curé (ml)
PLONEOUR-LANVERN	06/04/23	Place Victor Hugo	495
PLONEOUR-LANVERN	07/12/23	6 Rue des Alliés	15
PLOZEVET	30/06/23	Kermao	470
PLOZEVET	08/12/23	Kerfildro	50

Synthèse de l'hydrocurage curatif réseau / branchements réalisé durant l'année :

Commune	Type de débouchage	Nombre	Linéaire curé (ml)
LANDUDEC	Débouchage Rior Branchement	1	0
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	Débouchage Rior Branchement	2	0
PLONEOUR-LANVERN	Curage EU	1	5
PLONEOUR-LANVERN	Débouchage Hydro Branchement	1	40
PLONEOUR-LANVERN	Débouchage Rior Branchement	17	0
PLOZEVET	Débouchage Rior Branchement	2	0
Total		24	45

Rior = baroclean SAUR disponible en moyen léger pour déboucher

Détail de l'hydrocurage curatif réseau / branchements réalisé durant l'année :

Commune	Date	Adresse
PLONEOUR-LANVERN	07/09/23	Rue Stang Ar Rozen
PLONEOUR-LANVERN	14/04/23	Rue des Alliés

Interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec RIOR/Cannes/Aspiratrice :

Commune	Date	Adresse
PLONEOUR-LANVERN	25/01/23	6 Allée Du Dr Royer
	13/02/23	15 Rue De Mariano
	06/04/23	Rue Jules Ferry
	13/04/23	Rue des Alliés
	18/04/23	Rue des Alliés
	09/05/23	Rue des Alliés
	23/06/23	Lieu-Dit Kerruc
	03/07/23	Rue Charles le Goffic
	09/08/23	29 Route De Quimper
	28/08/23	10 Rue Stang Ar Rozenn
	28/08/23	22 Rue Henri Lautredou
	06/10/23	Allée de Kergonda
	06/10/23	13 Allée des Bruyères
	11/10/23	8 rue de Kergonda
	17/10/23	3 Rue Pierre Brossolette
	23/10/23	Rue Stang Ar Rozen
PLOZEVET	01/12/23	Rue des Alliés
	11/10/23	Rue Georges-le Bail
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	08/11/23	2 chemin de Kerfildro
	07/04/23	Rue de Parc Zalé
LANDUDEC	15/12/23	Lotissement Park Dréon
	07/02/23	Hameau des Génêts

Synthèse des interventions sur les postes de relevage réalisées durant l'année :

Commune	Nombre
LANDUDEC	5
PEUMERIT	1
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	4
PLONEOUR-LANVERN	43
PLOVAN	4
PLOZEVET	2
POULDREUZIC	7
Total	66

Détail des interventions sur les postes de relevage réalisées durant l'année :

Commune	Date	Adresse
PLONEOUR-LANVERN	01/02/23	PR Kerruc
	02/03/23	PR Kersulec
	03/03/23	PR Halle Raphalen
	03/03/23	PR kerbascol
	03/03/23	PR Kerlavar
	03/03/23	PR Lucie Aubrac
	08/02/23	PR Maison de Retraite
	08/02/23	PR Mariano (Traon Ar Line)
	08/02/23	PR Tregonda (Rte de Plogastel)
	10/01/23	PR ZA Kerganet
	11/08/23	PR Keraden
	12/09/23	PR Maison de Retraite
	12/10/23	PR Canape

Commune	Date	Adresse
	12/10/23	PR Kerbreach
	12/10/23	PR Stang Goulinet
	12/10/23	PR Rosa Bonheur
	12/10/23	PR ZA Kerganet
	13/03/23	PR Kerruc
	13/07/23	PR ZA Kerganet
	21/11/23	PR Kerruc
	22/02/23	PR Kergonda (Rte d'Audierne)
	23/03/23	PR Bonne Nouvelle
	23/03/23	PR Canape
	23/03/23	PR Les lavandières Keraden
	23/03/23	PR Tassy
	24/07/23	PR kerbascol
	24/07/23	PR Moitie Route
	24/07/23	PR Roselière Rte Kergonda
	24/07/23	PR Tregonda (Rte de Plogastel)
	25/07/23	PR de Brenanvec
	25/07/23	PR Kerbilaet (Scierie)
	25/07/23	PR Kerbreach
	25/07/23	PR Kerruc
	25/07/23	PR Tassy
	26/07/23	PR Kerbreach
	26/07/23	PR Kersulec
	26/07/23	PR Les lavandières Keraden
	26/07/23	PR Mariano (Traon Ar Line)
	27/10/23	PR Kerbilaet (Scierie)
	27/10/23	PR Kerlavar
	27/10/23	PR Kersulec
	27/10/23	PR Moitie Route
	PLOZEVET	22/11/23
22/11/23		PR Rue des Saules CES
POULDREUZIC	02/03/23	PR Principal du Bourg (Kergoay)
	02/06/23	PR Penhors Plage
	02/06/23	PR ZA Penclouziou
	27/10/23	PR Principal du Bourg (Kergoay)
	28/04/23	PR Palud Gourinet
	28/04/23	PR Penhors Plage
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	28/04/23	PR ZA Penclouziou
	21/02/23	PR du Hilguy
	21/02/23	PR du Manoir Parc Zale
	28/04/23	PR du Lavoir Pont Guen
LANDUDEC	28/04/23	PR Gendarmerie Le Leurre
	12/06/23	PR Bel Air
	12/06/23	PR Lotissement Roz Ar Lann
	12/06/23	PR Rue Neuve
	12/10/23	PR Kervargon
PLOVAN	15/06/23	PR Kervargon
	02/03/23	PR Prat Glaz
	24/07/23	PR Prat Glaz
	24/07/23	PR Prat Kergoe
PEUMERIT	27/02/23	PR Prat Kergoe
	21/02/23	PR Kersaoul

Synthèse des passages caméra réalisés durant l'année :

Commune	Linéaire inspecté (ml)
PLONEOUR-LANVERN	493

Détail des passages caméra réalisés durant l'année :

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)
PLONEOUR-LANVERN	07/04/23	3b Place Victor Hugo	493

Réparation sur conduites

Commune	Nature	Date	Adresse
PLONEOUR LANVERN	Amiante ciment	13/09/23	9 Allée de Kerallain (voir photo)
POULDREUZIC	Pvc	14/03/23	4a Rue de la Mer (suite ITV)



Renouvellement accessoires réseau

Commune	Type de renouvellement	Adresse
PLONEOUR LANVERN	Boite de branchement	7 route de Treguennec
PLOZEVET	Tampon regard	Rue de la fontaine (3)
PLOZEVET	Tampon regard	Rue de Quimper (2)
PLOZEVET	Boite de branchement	Route de Quimper
PLOGASTEL ST GERMAIN	Tampon regard	Rue des Bruyères
PLOZEVET	Pose boite de branchement	Rue du centre (photo)

Boulangerie rue du centre à Plözévet : le branchement s'est retrouvé bouché suite à des travaux dans le bâtiment. SAUR est intervenu pour aider l'abonné à solutionner le problème en posant une nouvelle boîte de branchement. Ci-dessous le déroulé des interventions SAUR :

- Vendredi 28 Avril : Hydrocurage HdeO + agent Saur sur place
- Mardi 2 Mai : Intervention pour terrassement + mise en place d'une nouvelle boîte à passage direct
- Mercredi 3 Mai : Remblais 0/20 + réfection voirie



LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Les interventions de maintenance 2^{ème} niveau

Synthèse des interventions de maintenance 2^{ème} niveau :

Commune	Nombre d'interventions de type curatif	Nombre d'interventions de type préventif	Total
LANDUDEC	16	1	17
PEUMERIT	4	0	4
PLOGASTEL ST GERMAIN	11	0	11
PLONEOUR LANVERN	41	4	45
PLOVAN	4	0	4
PLOZEVET	21	0	21
POULDREUZIC	9	0	9
Total	106	5	111

Détail des interventions de maintenance 2^{ème} niveau :

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date	Type d'intervention
LANDUDEC	PR Bel Air	PR Bel Air - LANDUDEC	21/06/23	Préventif
PLONEOUR LANVERN	PR Kerruc	PR Kerruc - PLONEOUR LANVERN	21/06/23	Préventif
PLONEOUR LANVERN	PR Roselière Rte Kergonda	PR Roselière Rte Kergonda - PLONEOUR LANVERN	21/06/23	Préventif
PLONEOUR LANVERN	PR Roselière Rte Kergonda	PR Roselière Rte Kergonda - PLONEOUR LANVERN	21/06/23	Préventif
PLONEOUR LANVERN	PR Roselière Rte Kergonda	PR Roselière Rte Kergonda - PLONEOUR LANVERN	21/06/23	Préventif
PLONEOUR LANVERN	PR ZA Kerganet	Robinetterie ToutType	12/08/23	Curatif
PLONEOUR LANVERN	STEP PLONEOUR LANVERN	Portail motorisé automatique	22/12/23	Curatif
LANDUDEC	STEP Ty Varlen Castel Nevez	Pompe à Egoutture	05/04/23	Curatif
LANDUDEC	STEP Ty Varlen Castel Nevez	Turbine d'Aération	02/05/23	Curatif
LANDUDEC	STEP Ty Varlen Castel Nevez	Pompe de Recirculation	11/05/23	Curatif
LANDUDEC	PR Rue Neuve	Débitmètre	12/05/23	Curatif
LANDUDEC	STEP Ty Varlen Castel Nevez	Pompe de Recirculation	26/06/23	Curatif
LANDUDEC	STEP Ty Varlen Castel Nevez	Pompe de Recirculation	13/07/23	Curatif
LANDUDEC	STEP Ty Varlen Castel Nevez	Pompe de Recirculation	11/08/23	Curatif
LANDUDEC	STEP Ty Varlen Castel Nevez	Pompe de Recirculation	14/08/23	Curatif
LANDUDEC	STEP Ty Varlen Castel Nevez	Télésurveillance	31/08/23	Curatif
LANDUDEC	PR Lotissement Roz Ar Lann	Télésurveillance	15/09/23	Curatif
LANDUDEC	STEP Ty Varlen Castel Nevez	Pont Racleur	31/10/23	Curatif
LANDUDEC	PR Kervargon	Pompe 2	31/10/23	Curatif
LANDUDEC	STEP Ty Varlen Castel Nevez	Pont Racleur	13/11/23	Curatif
LANDUDEC	STEP Ty Varlen Castel Nevez	Débitmètre canal de sortie	21/11/23	Curatif
LANDUDEC	STEP Ty Varlen Castel Nevez	Pont Racleur	29/11/23	Curatif

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date	Type d'intervention
LANDUDEC	PR Kervargon	Télésurveillance	11/12/23	Curatif
PEUMERIT	PR Kersaoul	Débitmètre	26/01/23	Curatif
PEUMERIT	STEP Le Rest	Eclairage solaire	30/01/23	Curatif
PEUMERIT	STEP Le Rest	Compteur de bachees	03/08/23	Curatif
PEUMERIT	PR Kersaoul	Télésurveillance	25/08/23	Curatif
PLOGASTEL ST GERMAIN	PR Gendarmerie Le Leurre	Télésurveillance	24/01/23	Curatif
PLOGASTEL ST GERMAIN	STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	EAU INDUSTRIELLE	27/02/23	Curatif
PLOGASTEL ST GERMAIN	PR Gendarmerie Le Leurre	Télésurveillance	16/05/23	Curatif
PLOGASTEL ST GERMAIN	STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	Préleveur entrée	24/07/23	Curatif
PLOGASTEL ST GERMAIN	STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	Préleveur entrée	07/08/23	Curatif
PLOGASTEL ST GERMAIN	PR du Manoir Parc Zale	Télésurveillance	12/09/23	Curatif
PLOGASTEL ST GERMAIN	PR du Lavoir Pont Guen	Pompe Relèvement 1	06/10/23	Curatif
PLOGASTEL ST GERMAIN	STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	Onduleur	08/11/23	Curatif
PLOGASTEL ST GERMAIN	STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	Armoire électrique	20/11/23	Curatif
PLOGASTEL ST GERMAIN	STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	Onduleur	27/11/23	Curatif
PLOGASTEL ST GERMAIN	PR du Manoir Parc Zale	Télésurveillance	28/12/23	Curatif
PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	Armoire électrique Générale	11/01/23	Curatif
PLONEOUR LANVERN	PR Kerlavar	Armoire électrique extérieure	14/04/23	Curatif
PLONEOUR LANVERN	PR Kerlavar	Télésurveillance	18/04/23	Curatif
PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	Pont racleur en acier	15/05/23	Curatif
PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	Pont racleur en acier	16/05/23	Curatif
PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	17/05/23	Curatif
PLONEOUR LANVERN	PR ZA Kerganet	Robinetterie ToutType	05/06/23	Curatif
PLONEOUR LANVERN	PR Kerbilaet (Scierie)	PR Kerbilaet (Scierie)	09/06/23	Curatif
PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	Robinetterie, Tuyauterie	20/06/23	Curatif
PLONEOUR LANVERN	PR ZA Kerganet	Pompe doseuse	27/06/23	Curatif
PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	Aéroflot	05/07/23	Curatif
PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	Armoire électrique Générale	10/07/23	Curatif
PLONEOUR LANVERN	PR Kergonda (Rte d'Audierne)	Poires de niveau	18/07/23	Curatif

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date	Type d'intervention
PLONEOUR LANVERN	PR Moitie Route	Armoire électrique extérieure	21/07/23	Curatif
PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	Canal de mesure sortie station	21/07/23	Curatif
PLONEOUR LANVERN	PR Kerlavar	Pompe immergée monocanal N°2	25/07/23	Curatif
PLONEOUR LANVERN	PR Les lavandières Keraden	PR Les lavandières Keraden - PLONEOUR LANVERN	25/07/23	Curatif
PLONEOUR LANVERN	PR ZA Kerganet	Pompe N°1	14/08/23	Curatif
PLONEOUR LANVERN	PR ZA Kerganet	Telesurveillance	17/08/23	Curatif
PLONEOUR LANVERN	PR Lucie Aubrac	Télesurveillance	17/08/23	Curatif
PLONEOUR LANVERN	PR Maison de Retraite	Télesurveillance	17/08/23	Curatif
PLONEOUR LANVERN	PR Kersulec	PR Kersulec - PLONEOUR LANVERN	18/08/23	Curatif
PLONEOUR LANVERN	PR Keraden	PR Keraden - PLONEOUR LANVERN	22/08/23	Curatif
PLONEOUR LANVERN	PR Mariano (Traon Ar Line)	Barres de guidage (x4)	05/09/23	Curatif
PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	Vannes électriques (x2)	06/09/23	Curatif
PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	07/09/23	Préventif
PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	07/09/23	Préventif
PLONEOUR LANVERN	PR Halle Raphalen	Télesurveillance	08/09/23	Curatif
PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	11/09/23	Préventif
PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	11/09/23	Préventif
PLONEOUR LANVERN	PR kerbascol	Télesurveillance	12/09/23	Curatif
PLONEOUR LANVERN	PR Tassy	Télesurveillance	12/09/23	Curatif
PLONEOUR LANVERN	PR Keraden	PR Keraden - PLONEOUR LANVERN	12/09/23	Curatif
PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	Pont racleur en acier	25/09/23	Curatif
PLONEOUR LANVERN	PR rue La Lande	Télesurveillance	27/09/23	Curatif
PLONEOUR LANVERN	PR Kerruc	Télesurveillance	05/10/23	Curatif
PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	Pompe immergée monocanal n°2	05/10/23	Curatif
PLONEOUR LANVERN	PR Kerlavar	Télesurveillance	12/10/23	Curatif
PLONEOUR LANVERN	PR Roselière Rte Kergonda	Télesurveillance	16/10/23	Curatif
PLONEOUR LANVERN	PR Maison de Retraite	Pompe N°2	01/12/23	Curatif
PLONEOUR LANVERN	PR ZA Kerganet	Capteur de surverse	12/12/23	Curatif

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date	Type d'intervention
PLONEOUR LANVERN	PR Kerganet	Détection de surverse	14/12/23	Curatif
PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	Sonde de niveau à ultra-sons entrée	19/12/23	Curatif
PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	Débitmètre	28/12/23	Curatif
PLONEOUR LANVERN	PR ZA Kerganet	Telesurveillance	29/12/23	Curatif
PLOVAN	STEP de keruen	STEP de keruen Cne PLOVAN	23/01/23	Curatif
PLOVAN	STEP de keruen	STEP de keruen Cne PLOVAN	08/02/23	Curatif
PLOVAN	STEP de keruen	Télétransmission	09/10/23	Curatif
PLOVAN	STEP de keruen	Compteur énergie STEP de Keruen	27/11/23	Curatif
PLOZEVET	Step Kerfildro	Pont racleur en acier	03/01/23	Curatif
PLOZEVET	Step Kerfildro	Tuyauterie poste egouttures	05/01/23	Curatif
PLOZEVET	Step Kerfildro	Armoire électrique triphasée	09/01/23	Curatif
PLOZEVET	Step Kerfildro	Aérateur immergé à pompe insufflatrice	25/01/23	Curatif
PLOZEVET	Step Kerfildro	Dégirleur mécanisée	26/01/23	Curatif
PLOZEVET	Step Kerfildro	Pont racleur en acier	26/01/23	Curatif
PLOZEVET	PR Rue des Saules CES	PR Rue des Saules CES Cne PLOZEVET	22/03/23	Curatif
PLOZEVET	PR lot. OPAC	PR lot. OPAC Cne PLOZEVET	22/03/23	Curatif
PLOZEVET	Step Kerfildro	Armoire électrique triphasée	03/04/23	Curatif
PLOZEVET	Step Kerfildro	Aérateur immergé à pompe insufflatrice	03/04/23	Curatif
PLOZEVET	Step Kerfildro	Aérateur immergé à pompe insufflatrice	21/04/23	Curatif
PLOZEVET	Step Kerfildro	preleveur d'échantillons (sortie)	13/06/23	Curatif
PLOZEVET	Step Kerfildro	Dégirleur mécanisée	13/07/23	Curatif
PLOZEVET	Step Kerfildro	Dégirleur mécanisée	13/07/23	Curatif
PLOZEVET	PR Rue des Saules CES	PR Rue des Saules CES - PLOZEVET	08/09/23	Curatif
PLOZEVET	PR lot. OPAC	PR lot. OPAC - PLOZEVET	08/09/23	Curatif
PLOZEVET	Step Kerfildro	Armoire électrique triphasée	25/09/23	Curatif
PLOZEVET	Step Kerfildro	démarrateur électronique sur turbine d'aération 2	25/09/23	Curatif
PLOZEVET	Step Kerfildro	Télesurveillance	05/10/23	Curatif
PLOZEVET	Step Kerfildro	Dégirleur mécanisée	08/11/23	Curatif
PLOZEVET	Step Kerfildro	préleveur entrée	18/12/23	Curatif
POULDREUZIC	PR de la mer	Télesurveillance	10/07/23	Curatif
POULDREUZIC	PR Kervizigou	Télesurveillance	17/07/23	Curatif
POULDREUZIC	PR Kervizigou	Télesurveillance	17/08/23	Curatif
POULDREUZIC	PR de la mer	Télesurveillance	17/08/23	Curatif
POULDREUZIC	PR Cheminots	Télesurveillance	30/08/23	Curatif
POULDREUZIC	PR Palud Gourinet	Télesurveillance	15/09/23	Curatif

Commune	Libellé de l'installation	Équipement concerné	Date	Type d'intervention
POULDREUZIC	PR Cheminots	Télésurveillance	06/10/23	Curatif
POULDREUZIC	PR Cheminots	Télésurveillance	13/11/23	Curatif
POULDREUZIC	PR de la mer	Pompe 2	30/11/23	Curatif

Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques

Commune	Libellé de l'installation	Date
LANDUDEC	PR Bel Air - LANDUDEC	27/12/23
LANDUDEC	STEP Ty Varlen Castel Nevez - LANDUDEC	27/12/23
LANDUDEC	PR Rue des Chataigners - LANDUDEC	27/12/23
LANDUDEC	PR Rue Neuve - LANDUDEC	27/12/23
LANDUDEC	PR Lotissement Roz Ar Lann - LANDUDEC	27/12/23
LANDUDEC	PR Kervargon - LANDUDEC	27/12/23
PEUMERIT	PR Kersaoul - PEUMERIT	11/08/23
PLOGASTEL ST GERMAIN	STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	10/08/23
PLOGASTEL ST GERMAIN	PR du Hilguy - PLOGASTEL	10/08/23
PLOGASTEL ST GERMAIN	PR du Lavoir Pont Guen - PLOGASTEL	10/08/23
PLOGASTEL ST GERMAIN	PR du Manoir Parc Zale - PLOGASTEL	10/08/23
PLOGASTEL ST GERMAIN	PR Gendarmerie Le Leurre - PLOGASTEL	10/08/23
PLONEOUR LANVERN	PR Tregonda (Rte de Plogastel) - PLONEOUR LANVERN	04/10/23
PLONEOUR LANVERN	PR Mariano (Traon Ar Line) - PLONEOUR LANVERN	04/10/23
PLONEOUR LANVERN	PR Roselière Rte Kergonda - PLONEOUR LANVERN	04/10/23
PLONEOUR LANVERN	PR Kergonda (Rte d'Audierne) - PLONEOUR LANVERN	04/10/23
PLONEOUR LANVERN	PR Kersulec - PLONEOUR LANVERN	04/10/23
PLONEOUR LANVERN	PR Kerbreach - PLONEOUR LANVERN	04/10/23
PLONEOUR LANVERN	PR Kerlavar - PLONEOUR LANVERN	04/10/23
PLONEOUR LANVERN	PR Maison de Retraite - PLONEOUR LANVERN	04/10/23
PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	05/10/23
PLONEOUR LANVERN	PR Halle Raphalen - PLONEOUR LANVERN	05/10/23
PLONEOUR LANVERN	PR rue La Lande - PLONEOUR LANVERN	05/10/23
PLONEOUR LANVERN	PR kerbascol - PLONEOUR LANVERN	05/10/23
PLONEOUR LANVERN	PR Stang Goulinet - PLONEOUR LANVERN	05/10/23
PLONEOUR LANVERN	PR Kerbilaet (Scierie) - PLONEOUR LANVERN	06/10/23
PLONEOUR LANVERN	PR Kerruc - PLONEOUR LANVERN	06/10/23
PLONEOUR LANVERN	PR Moitie Route - PLONEOUR LANVERN	06/10/23
PLONEOUR LANVERN	PR ZA Kerganet - PLONEOUR LANVERN	06/10/23
PLONEOUR LANVERN	PR Lucie Aubrac - PLONEOUR LANVERN	06/10/23
PLONEOUR LANVERN	PR de Brenanvec - PLONEOUR LANVERN	06/10/23
PLONEOUR LANVERN	PR Tassy - PLONEOUR LANVERN	06/10/23
PLONEOUR LANVERN	PR Canape - PLONEOUR LANVERN	06/10/23
PLONEOUR LANVERN	PR Les lavandières Keraden - PLONEOUR LANVERN	06/10/23

Commune	Libellé de l'installation	Date
PLONEOUR LANVERN	PR Keraden - PLONEOUR LANVERN	09/10/23
PLOVAN	STEP de keruen - PLOVAN	11/08/23
PLOVAN	PR Prat Glaz - PLOVAN	11/08/23
PLOVAN	PR Prat Kergoe - PLOVAN	11/08/23
PLOZEVET	PR Rue des Saules CES - PLOZEVET	27/12/23
PLOZEVET	Step Kerfildro - PLOZEVET	27/12/23
PLOZEVET	PR lot. OPAC - PLOZEVET	27/12/23
POULDREUZIC	PR ZA Penleuziou - POULDREUZIC	15/12/23
POULDREUZIC	PR Principal du Bourg (Kergoay) - POULDREUZIC	15/12/23
POULDREUZIC	Lagunes + PR Penhors - POULDREUZIC	15/12/23
POULDREUZIC	PR Palud Gourinet - POULDREUZIC	15/12/23
POULDREUZIC	PR Penhors Plage - POULDREUZIC	15/12/23

Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date
LANDUDEC	STEP Ty Varlen Castel Nevez	Potence Poste Recirculation POSTE DE RECIRCULATION	27/12/23
LANDUDEC	STEP Ty Varlen Castel Nevez	Potence EXTRACTION BOUES	27/12/23
LANDUDEC	PR Lotissement Roz Ar Lann	Potence	27/12/23
LANDUDEC	PR Kervargon	Potence	27/12/23
PEUMERIT	PR Kersaoul	Potence	15/12/23
PEUMERIT	PR Kersaoul	Pied de potence	15/12/23
PLOGASTEL ST GERMAIN	STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	Potence silo n°2	15/12/23
PLOGASTEL ST GERMAIN	STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	Potence recirculation	15/12/23
PLOGASTEL ST GERMAIN	STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	Potence BA	15/12/23
PLOGASTEL ST GERMAIN	STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	Potence PR eau traitée	15/12/23
PLOGASTEL ST GERMAIN	STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	Potence PR entrée	15/12/23
PLOGASTEL ST GERMAIN	STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	Potence égouttures	15/12/23
PLONEOUR LANVERN	PR Maison de Retraite	Pied de potence	04/10/23
PLONEOUR LANVERN	PR Kerbreach	Levage	04/10/23
PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	Potence- Agitateur contact	05/10/23
PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	Potence- Graisse	05/10/23
PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	Potence- Agitateur 2 Bassin d'aération	05/10/23
PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	Rail- Surpresseur	05/10/23
PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	Potence - Recirculation	05/10/23
PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	Potence + treuil- Bassin tampon	05/10/23
PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	Potence - Aéroflot	05/10/23
PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	Potence- Matière traitée	05/10/23
PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	Pied de potence- Poste entrée	05/10/23
PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	Potence + treuil - Silo à boues n°2	05/10/23
PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	Pied de potence- Matière de vidanges	05/10/23
PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	Potence + treuil - Silo à boues n°1	05/10/23
PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	Potence TRAITEMENT DES GRAISSES ET MV	05/10/23
PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	Potence + treuil - Silo à boues n°3	05/10/23

Commune	Libellé de l'installation	Équipement concerné	Date
PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	Potence- Agitateur 1 Bassin d'aération	05/10/23
PLONEOUR LANVERN	PR kerbascol	Pied de potence	05/10/23
PLONEOUR LANVERN	PR Tassy	Potence	06/10/23
PLONEOUR LANVERN	PR Tassy	Pied de potence	06/10/23
PLONEOUR LANVERN	PR Keraden	Levage	06/10/23
PLOZEVET	PR lot. OPAC	Pied de potence	27/12/23
POULDREUZIC	PR Principal du Bourg (Kergoay)	Pied de potence	15/12/23

Les interventions de contrôle réglementaire des ouvrants automatiques

Commune	Libellé de l'installation	Équipement concerné	Date
PLONEOUR LANVERN	STEP - PLONEOUR LANVERN	Portail motorisé automatique	05/10/23

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Présentation des différents contrôles réalisés avec la méthode

LES CONTROLES PERIODIQUES DU BON FONCTIONNEMENT

Déroulement de la mission

Préparation du listing

Un listing des installations d'assainissement non collectif est dressé à partir des abonnements d'eau potable de la commune croisés avec les données cadastrales.

Envoi des avis de passage

Un avis de passage est envoyé 21 jours avant l'intervention chez le particulier. Cet avis de passage est adressé à l'abonné et indique la date de passage ainsi que le créneau horaire.

Visite chez le particulier

Le contrôle porte sur les points suivants :

- L'existence d'une installation d'assainissement non collectif et sa composition,
- La vérification du bon état des ouvrages, de leur ventilation et de leur accessibilité,
- La vérification du bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration,
- La vérification de l'accumulation normale des boues à l'intérieur de la fosse et de graisses à l'intérieur du bac dégraisseur,
- La vérification visuelle de la qualité du rejet en milieu superficiel,
- La vérification du bon entretien des installations.

Lors du passage, des conseils d'entretien sont donnés au particulier suivant l'état des ouvrages.

Gestion des absences et des refus

Dans le cas d'une absence, un avis de passage est laissé notifiant le jour, l'heure et le motif ainsi qu'un numéro de téléphone à contacter pour fixer un autre rendez-vous.

Si à ce second passage, il est constaté une nouvelle absence un second avis est déposé.

Remise des rapports de visite

Les observations, lors des opérations de contrôle, ont fait l'objet d'un rapport de visite qui est remis au propriétaire à l'issue du contrôle.

Mise à jour du listing des abonnés du SPANC

A l'issue des visites le listing des abonnés du SPANC est mis à jour en retirant ceux qui ne sont pas concernés (compteur agricole, raccordés au réseau collectif ou maison non habitable, ...).

Filière de traitement

Le prétraitement des eaux usées

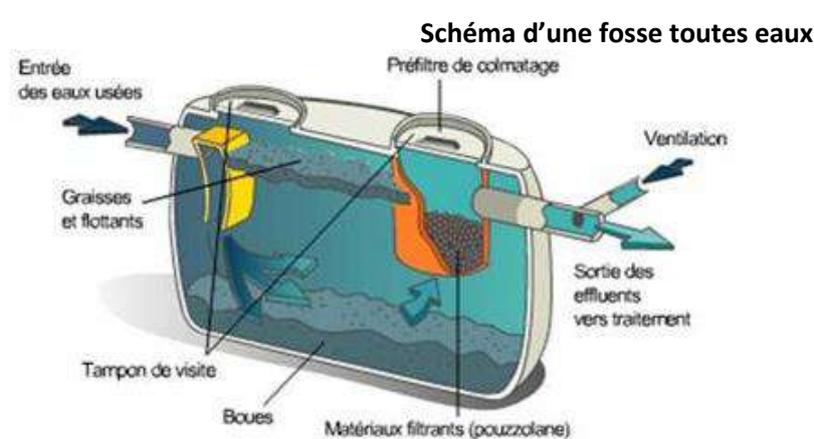
Présentation des différents ouvrages de prétraitement :

- **Le bac à graisses** : il est destiné à la rétention des matières solides, graisses et huiles contenues dans les eaux ménagères. Il évite le risque de colmatage des canalisations d'évacuation. Il est préconisé lorsque la fosse toutes eaux est à plus de 10 mètres de l'habitation.

Son volume utile est généralement au moins égal à 200 litres pour la desserte d'une cuisine et de 500 litres si toutes les eaux ménagères transitent par le bac.

- **La fosse septique** : elle est destinée à la collecte, la liquéfaction et la rétention des matières solides. Elle reçoit uniquement les eaux vannes. Cet équipement est remplacé aujourd'hui par la fosse toutes eaux.
- **La fosse toutes eaux** : elle est destinée à la collecte, à la liquéfaction partielle des matières polluantes contenues dans les eaux usées et à la rétention des matières solides et des déchets flottants. Elle reçoit l'ensemble des eaux usées domestiques.

D'autre part, pour protéger le système de traitement aval il faut rajouter un préfiltre indicateur de colmatage qui retiendra les matières en suspension.



Le traitement des eaux prétraitées

Présentation des différents ouvrages de traitement :

- **Tranchées d'épandage (sol perméable)**: ce système est constitué de canalisations de dispersion placées à faible profondeur dans des tranchées gravillonnées qui permettent l'infiltration lente des effluents prétraités sur une importante surface et leur épuration par les micro-organismes du sol. Ainsi, le sol en place est utilisé comme système épurateur et comme moyen dispersant.
- **Filtre à sable vertical non drainé (sol trop perméable)**: ce système est constitué d'un lit de matériaux sableux recevant les effluents prétraités. L'épuration est réalisée par le sable et les micro-organismes fixés autour des granulats. L'évacuation est assurée par le sol en place.
- **Filtre à sable vertical drainé (sol peu perméable)** : ce système est constitué d'un lit de matériaux sableux recevant des effluents prétraités. L'épuration est réalisée par le sable et les micro-organismes fixés autour des granulats. L'évacuation est assurée en milieu superficiel.
- **Terre d'infiltration (sol perméable avec une nappe affleurante)** : le tertre est constitué d'un massif sableux hors sol. L'épuration se fait à travers le sol reconstitué surélevé par rapport au terrain naturel. Le tertre utilise donc un système granulaire comme système épurateur et le sol en place comme moyen dispersant.
- **Lit à massif de zéolite (filtre compact pour des surfaces limitées)** : ce système est constitué d'un lit de matériaux filtrants à base de chabasite, placé dans une coque étanche. Il se compose de deux couches, une granulométrie fine (0.5 – 2mm) en profondeur et une granulométrie plus grossière (2 – 5mm) en surface.
- **Autres dispositifs nouvellement agréés** : certaines mini stations d'épurations, filtre à fibres de coco, filtre à base de laine de roche...

Classement des installations et réhabilitation

Le classement des installations est établi en fonction de critères :

- ✚ Description de la filière (filière complète ou incomplète)
- ✚ Les conditions de fonctionnement (dispositif défectueux ou bon état de fonctionnement)
- ✚ Impact sur l'environnement
- ✚ Impact sur la salubrité.

Les installations existantes sont considérées non conformes avec obligation de travaux dans les cas suivants :

- installations présentant des dangers pour la santé des personnes
- absence d'installation
- installations présentant un risque avéré de pollution de l'environnement

Le courrier de notification a été transmis à l'usager. Il informe celui-ci de son obligation de mettre en conformité son installation **sous maximum 4 ans** ou **1 an maximum en cas de vente**. (Article 4 de l'arrêté du 27 Avril 2012).

LES CONTROLES DE CONCEPTION

Déroulement de la mission

Tous travaux en rapport avec l'assainissement non collectif doivent faire l'objet d'un contrôle de conception.

Par arrêté préfectoral en date du 16 septembre 1997, toute demande d'autorisation doit être accompagnée d'une étude de définition de filière.

Les dossiers, transmis à nos services par les services d'urbanisme de chaque commune, font l'objet d'un contrôle dont le principe est le suivant :

Vérification sur la base d'un plan de masse à l'échelle indiquant l'emplacement de chaque ouvrage et de son environnement ainsi qu'un descriptif des caractéristiques essentielles du terrain :

- ✚ De l'adéquation de la filière proposée avec l'aptitude des sols,
- ✚ Du respect des prescriptions techniques réglementaires selon les textes en vigueur,
- ✚ Du bon emplacement du dispositif sur la parcelle.

LES CONTROLES DE REALISATION

Déroulement de la mission

Ce contrôle a pour but de vérifier la bonne exécution des travaux avant remblaiement conformément à l'étude de filière et à la réglementation en vigueur.

LES CONTROLES DE CESSIONS IMMOBILIERES

Rappels réglementaires

Depuis le 1er janvier 2011, lors de la vente d'un bien immobilier non raccordé au réseau collectif, un nouveau diagnostic vient compléter le Dossier des Diagnostics Techniques (DDT) précisé à l'article L271-4 du Code de la Construction.

Ce diagnostic a pour but d'évaluer la conformité de l'installation individuelle d'assainissement, et les éventuels risques pour la santé et l'environnement. Il est établi par la commune par le biais du SPANC.

En cas de non-conformité de l'installation individuelle d'assainissement au moment de la signature de l'acte authentique de vente, l'acquéreur disposera d'un délai d'un an pour effectuer les travaux de mise en conformité (article L271-4 du code de la construction).

LES INSTALLATIONS ANC

- **Nombre total d'installation sur le territoire** : 6635
- **Nombre d'ANC mis hors service à la suite du raccordement collectif** : 20 (en lien avec extension rue de la Mer à Pouldreuzic (détail sur le sharepoint))

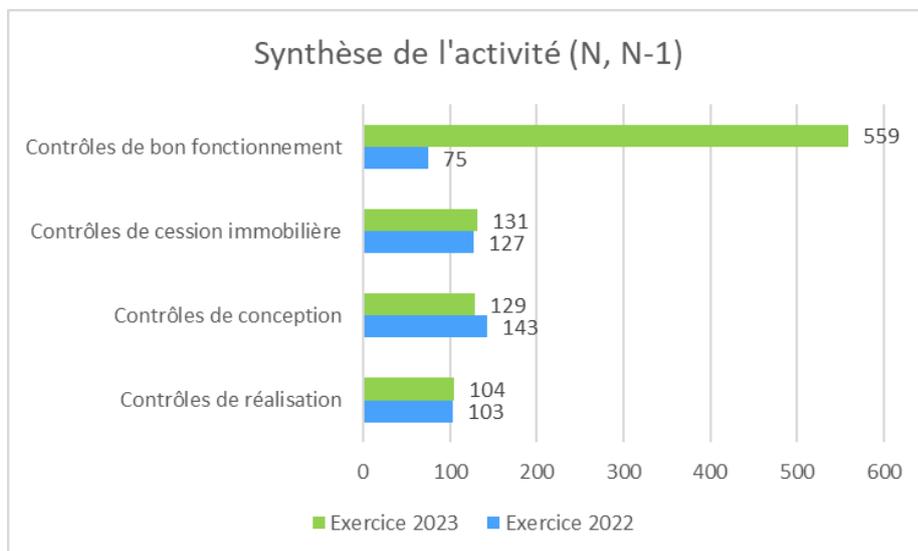
ORGANISATION DU SERVICE ANC

Une responsable de service qui pilote l'activité avec une équipe composée de :

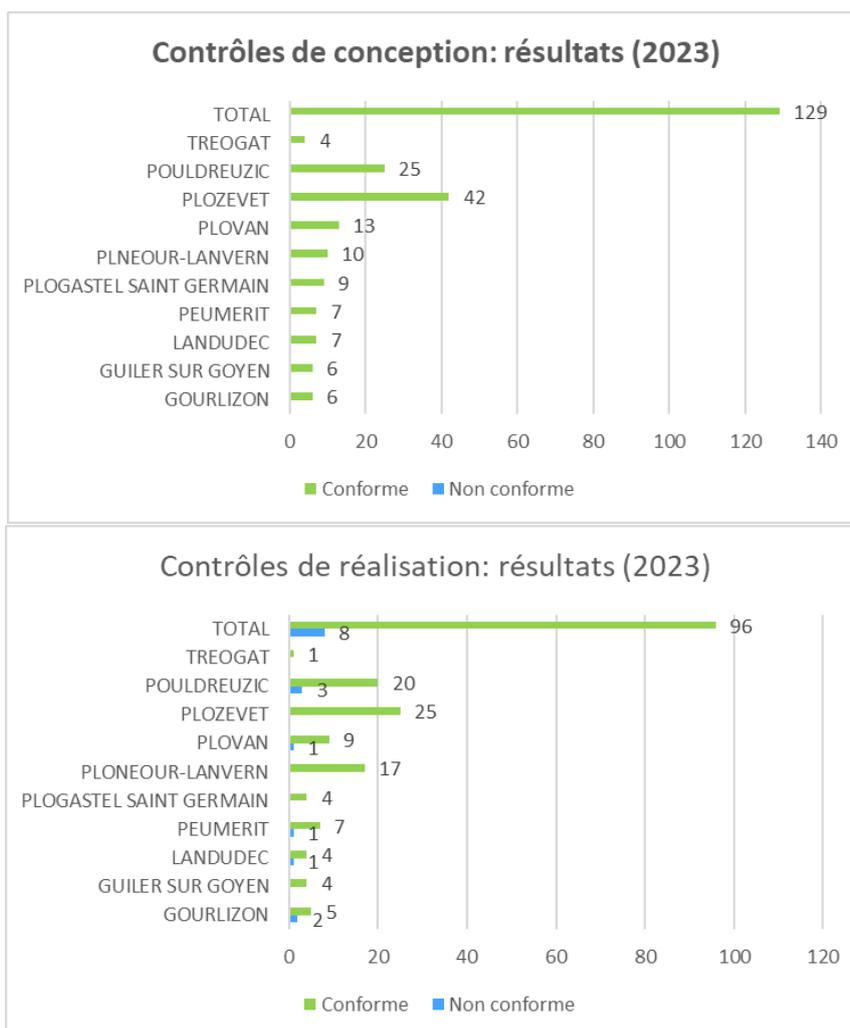
- **Pôle administratif** (secrétariat, prise de rdv, facturation..)
 - 2 personnes ----- 0.75 ETP
- **Pôle technique** de techniciens spécialisés :
 - Conception / réalisation : 1 agent ----- 0.7 ETP
 - Contrôles BF, cessions, : 3 agents ----- 1.4 ETP

Synthèse de l'activité 2023

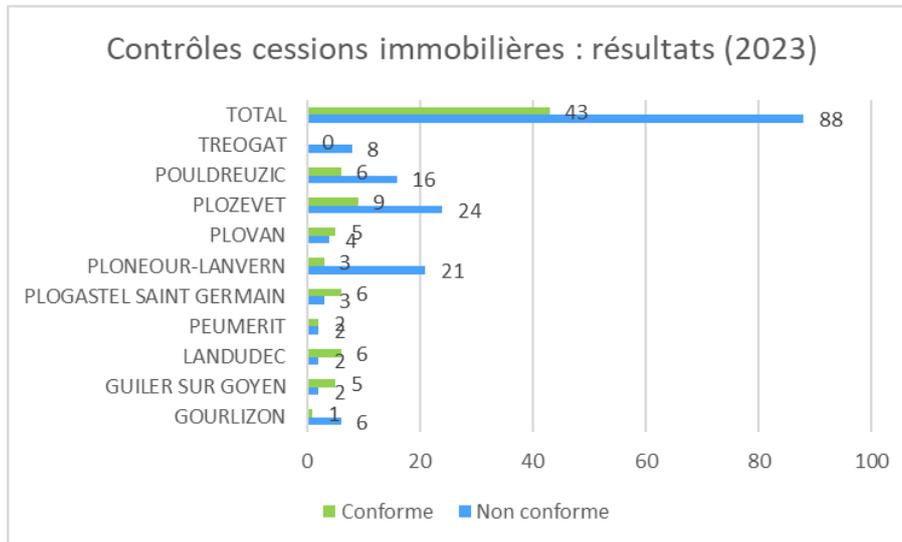
L'activité est encadré par une responsable de service qui compassurée par des techniciens spécialisés avec un pôle administratif



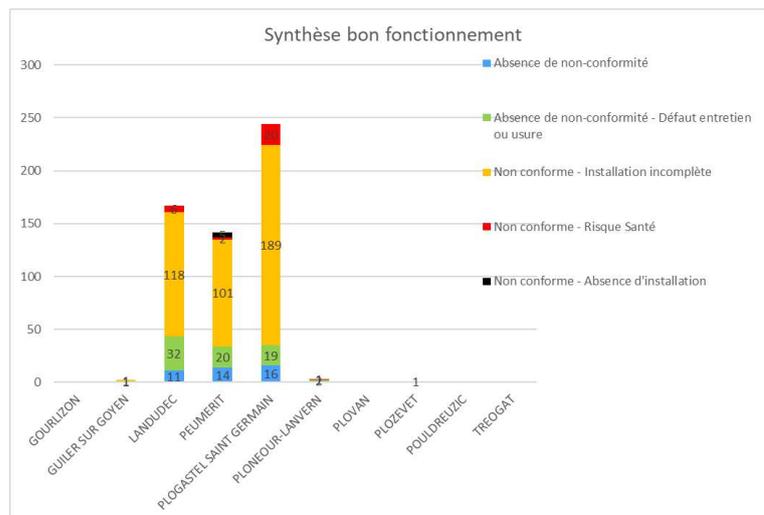
Détail de l'activité par commune en conception / réalisation



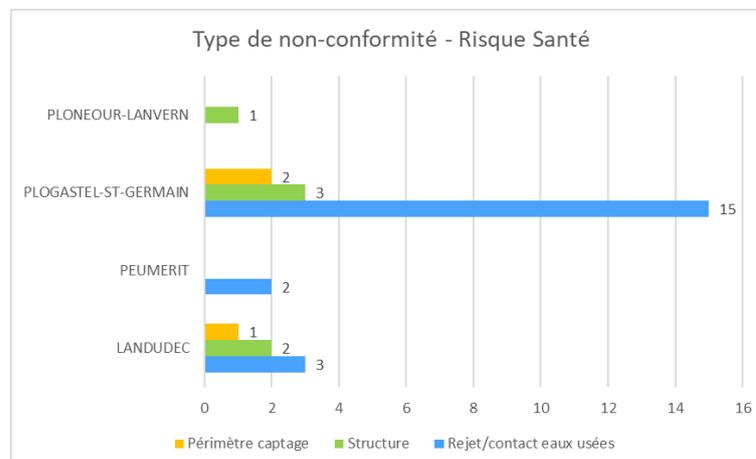
Détail de l'activité par commune dans le cadre cession immobilière



Détail de l'activité par commune dans le cadre contrôle bon fonctionnement



Détail des non-conformité – risque santé



LES OPERATIONS DE RENOUELEMENT

Une analyse technique du PPR a été réalisé par SAUR et CCHPB.

Une liste d'équipement à ne pas renouveler pour différentes raisons (n'existe plus, déjà renouvelé...) a été faite (voir ci-dessous) pour un montant de 31 210 € en valeur de base 2022 (officialisé par un courrier d'échange en date du 19 décembre 2023).

n° ligne	Installation	Sous Installation	Code Matériel	Libellé matériel	Année de Réalisation	Description de l'opération	Commentaire sur obligation	Année prévue de Réalisation PPR	Année opération supprimer plan	montant renou initial
4	29108PR00001 - PR Kervargon Cne LANDUDEC / XTU00064494 - Lot tuyauterie.	XTU00064494 - Lot tuyauterie	XTU00064494	Lot tuyauterie		Renouvellement complet du matériel	validé CCHPB 05/12/23	2022	2023	2850
22	29159SE00001 - STEP Le Rest Cne PEUMERIT / ICA00028803 - Sonde débitmétrique sortie	ICA00028803 - Sonde débitmétrique sortie	ICA00028803	Sonde débitmétrique sortie		Renouvellement complet du matériel	validé CCHPB 05/12/23	2023	2023	730
23	29159SE00001 - STEP Le Rest Cne PEUMERIT / ICA00028804 - Sonde débitmétrique entrée	ICA00028804 - Sonde débitmétrique entrée	ICA00028804	Sonde débitmétrique entrée		Renouvellement complet du matériel	validé CCHPB 05/12/23	2023	2023	730
113	29174SE00002 - STEP Cne PLONEOUR LANVERN / FIE00023394 - Débitmètre Dépotage Graisse	29174SE00002-4400-01- TRAITEMENT-DES-GRAISSES-ET-MV	FIE00023394	Débitmètre-Dépotage-Graisse		Renouvellement complet du matériel	validé CCHPB 05/12/23	2023	2023	2300
114	29174SE00002 - STEP Cne PLONEOUR LANVERN / FIE00023395 - Débitmètre Dépotage Matières de Vidanges	29174SE00002-4400-01- TRAITEMENT-DES-GRAISSES-ET-MV	FIE00023395	Débitmètre-Dépotage-Matières-de-Vidanges		Renouvellement complet du matériel	validé CCHPB 05/12/23	2023	2023	2300
125	29174SE00002 - STEP Cne PLONEOUR LANVERN / PSB00052782 - Pompe Restitution vers Bassin Tampon	29174SE00002-4400-01- TRAITEMENT-DES-GRAISSES-ET-MV	PSB00052782	Pompe-Restitution-vers-Bassin-Tampon		Renouvellement complet du matériel	validé CCHPB 05/12/23	2024	2023	2570
126	29174SE00002 - STEP Cne PLONEOUR LANVERN / PSB00053778 - Pompe Alimentation Réacteur Biologique	29174SE00002-4400-01- TRAITEMENT-DES-GRAISSES-ET-MV	PSB00053778	Pompe-Alimentation-Réacteur-Biologique		Renouvellement complet du matériel	validé CCHPB 05/12/23	2029	2023	1180
143	29215SE00001 - Step Kerfildro Cne PLOZEVET / IAN00015878 - Mesure de redox	29215SE00001-0004-01- Bassin-d'aération-(1816m3)	IAN00015878	Mesure-de-redox		Renouvellement complet du matériel	validé CCHPB 05/12/23	2029	2023	1810
27	29167PR00002 - PR du Lavoir Pont Guen Cne PLOGASTEL / KST00057587 - Télésurveillance	KST00057587 - Télésurveillance	KST00057587	Télésurveillance		Renouvellement complet du matériel	validé CCHPB 05/12/23	2023	2023	1950
29	29167PR00003 - PR du Manoir Parc Zale Cne PLOGASTEL / KST00063343 - Télésurveillance	KST00063343 - Télésurveillance	KST00063343	Télésurveillance		Renouvellement complet du matériel	validé CCHPB 05/12/23	2023	2023	1950
107	29174SE00002 - STEP Cne PLONEOUR LANVERN / ATB00006893 - Agitateur Fosse Stockage MV	29174SE00002-4400-01- TRAITEMENT-DES-GRAISSES-ET-MV	ATB00006893	Agitateur-Fosse-Stockage-MV		Renouvellement complet du matériel	validé CCHPB 05/12/23	2027	2023	6330
153	29215SE00001 - Step Kerfildro Cne PLOZEVET / PSB00047830 - Pompe monocanal n°2	29215SE00001-0008-01- Fosse-d'Extraction-de-boues	PSB00047830	Pompe-monocanal-n°2		Renouvellement complet du matériel	validé CCHPB 05/12/23	2025	2023	2040
155	29215SE00001 - Step Kerfildro Cne PLOZEVET / PSB00047833 - Pompe Vortex	29215SE00001-0010-01- Poste-de-Relevage	PSB00047833	Pompe-Vortex		Renouvellement complet du matériel	validé CCHPB 05/12/23	2024	2023	2040
162	29225PR00003 - PR Principal du Bourg (Kergoay) Cne POULDREUZIC / KST00061488 - Télésurveillance	KST00061488 - Télésurveillance	KST00061488	Télésurveillance		Renouvellement complet du matériel	validé CCHPB 05/12/23	2023	2023	1950
172	29225PR00004 - PR Penhors Plage Cne POULDREUZIC / VCL00051580 - Clapet n°1	VCL00051580 - Clapet n°1	VCL00051580	Clapet-n°1		Renouvellement complet du matériel	validé CCHPB 05/12/23	2023	2023	240
173	29225PR00004 - PR Penhors Plage Cne POULDREUZIC / VCL00051581 - Clapet n°2	VCL00051581 - Clapet n°2	VCL00051581	Clapet-n°2		Renouvellement complet du matériel	validé CCHPB 05/12/23	2023	2023	240

En conséquence, une dotation est à disposition pour affecter des dépenses pour des travaux d'amélioration proposés sous forme de fiche navette par SAUR soumise à validation de CCHPB.

2918010202 - CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN- ASST Contrat du : 01/01/2022 au : 31/12/2030 -	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total (€)
opération supprimé (€)	0	31 210	0	0	0	0	0	0	0	31 210
repport solde budget opération supprimé	0	0	23 670							
Opération ajouté plan programmé(€)	0	7 540	0	0	0	0	0	0	0	7 540
Solde(€)	0	23 670	23 670	0	0	0	0	0	0	
Modification plan		N°1								

En 2023 il a été réalisé l'opération suivante (fiche navette n°1) :

Sous Installation	Code Matériel	Libellé matériel	Année de Réalisation	Description de l'opération	Commentaire sur obligation	Année prévue de Réalisation PPR	Année opération supprimer plan	montant renou initial	Proposition sortie plan	proposition remplacement équipement
XTU00064404 Lot tuyauterie	XTU00064404	Lot tuyauterie		Renouvellement complet du matériel	validé CCHPB 05/12/23	2022	2023	2850	N°1	Modification N°1 remplacé par sonde oxygène et mesure d'ammonium
ICA00028803 Sonde débitmétrique- sortie	ICA00028803	Sonde- débitmétrique- sortie		Renouvellement complet du matériel	validé CCHPB 05/12/23	2023	2023	730	N°1	Modification N°1 remplacé par sonde oxygène et mesure d'ammonium
ICA00028804 Sonde- débitmétrique- entrée	ICA00028804	Sonde- débitmétrique- entrée		Renouvellement complet du matériel	validé CCHPB 05/12/23	2023	2023	730	N°1	Modification N°1 remplacé par sonde oxygène et mesure d'ammonium
29245E00004-0004-01 Bassin- d'aération- (1815m3)	IAND0015079	Mesure- de- redox		Renouvellement complet du matériel	validé CCHPB 05/12/23	2029	2023	1810	N°1	Modification N°1 remplacé par sonde oxygène et mesure d'ammonium

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du programme contractuel :

Un **Programme Contractuel de Renouvellement** implique un engagement de la part du Délégitaire à exécuter un programme préétabli d'opérations de renouvellement. Une dotation annuelle lissée est définie à partir d'un calendrier prévisionnel détaillé des opérations de renouvellement.

Le montant des dépenses effectuées correspond à l'affectation des dépenses au Programme Contractuel. Le tableau de suivi englobe toutes les années depuis la signature du contrat jusqu'à l'année en cours, y compris le solde actuel du Programme.

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du fonds contractuel :

Un **Fonds Contractuel de Renouvellement** implique un prélèvement annuel sur les recettes du service, tel que défini contractuellement, afin de financer des dépenses de renouvellement dans le cadre d'une planification pluriannuelle spécifique. La liste des équipements couverts par ce Fonds Contractuel de Renouvellement a été établie lors de la signature du contrat.

Le montant des dépenses effectuées correspond à l'affectation des dépenses au Fonds Contractuel. Le tableau de suivi englobe toutes les années depuis la signature du contrat jusqu'à l'année en cours, y compris le solde actuel du fonds.

[Cliquez ici pour taper du texte.](#)

La garantie pour la continuité de service :

Une **Garantie** est un renouvellement fonctionnel qui se traduit par un engagement contractuel visant à assurer le bon fonctionnement des installations. Elle est mise en place indépendamment d'un programme contractuel et ne nécessite pas le remboursement des montants non utilisés à la fin du contrat. C'est une « assurance » de bon fonctionnement pour la collectivité.

Les tableaux reprennent ci-après les opérations de renouvellement :

Programmé :

2918010202 - CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN-ASST Contrat du : 01/01/2022 au : 31/12/2030 - Clause de renouvellement : C Dotations non actualisées du compte au : 09/02/2023	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total (€)
Dotations(€)Totale	58 195	58 195	58 195	58 195	58 195	58 195	58 195	58 195	58 195	523 755
programmé	52 866	52 866	52 866	52 866	52 866	52 866	52 866	52 866	52 866	475 790
non programmé	5 329	5 329	5 329	5 329	5 329	5 329	5 329	5 329	5 329	47 965

2918010202 - CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN-ASST Contrat du : 01/01/2022 au : 31/12/2030 - Clause de renouvellement : C Coefficients du compte au : 09/02/2023	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Dernier coefficient connu de la dotation	1,000000	1,143082	0,000000	0,000000	0,000000	0,000000	0,000000	0,000000	0,000000
Dernier coefficient connu de report de solde	1,000000	1,000000	0,000000	0,000000	0,000000	0,000000	0,000000	0,000000	0,000000

2918010202 - CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN-ASST Contrat du : 01/01/2022 au : 31/12/2030 - Clause de renouvellement : C Bilan financier du compte au : 09/02/2023	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total (€)
Dotation actualisée (€)	52 866	60 430	0	0	0	0	0	0	0	113 295
Report de solde actualisé (€)	0	33 476	0	0	0	0	0	0	0	
	0									
Programmé au contrat	19 390	157 468								
Total renouvellement(€)	19 390	157 468	0	0	0	0	0	0	0	176 858
Solde(€)	33 476	- 63 563	0	0	0	0	0	0	0	
Légende : Programmé au contrat = année de renouvellement > 1										

2918010202 - CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN-ASST										
Contrat du : 01/01/2022 au : 31/12/2030 - Clause de renouvellement : C										
Renouvellement Réalisé en compte au : 09/02/2023										
	Code Matériel	Libellé Matériel	Programmé au contrat	Description Opération	Numéro Intervention	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant PPR	Montant actu	
29174PR00004 - PR Moitie Route Cne PLONEOUR LANVERN / PSB00045980 - Pompe immergée monocanal N°1	PSB00045980	Pompe immergée monocanal N°1	Programmé au contrat	Renouvellement complet du matériel	1003568394	TOTAL	04/04/2023	2 400	2 743	✓
29215SE00001 - Step Kerfildro Cne PLOZEVET / GDD00004902 - Lame siphonide bassin aeration	GDD00004902	Lame siphonide bassin aeration	Programmé au contrat	Renouvellement complet du matériel	1003110506	TOTAL	01/01/2023	26 940	30 795	✓
29215SE00001 - Step Kerfildro Cne PLOZEVET / SGT00001475 - Pont racleur en acier	SGT00001475	Pont racleur en acier	Programmé au contrat	GROS ENTRETIEN: PONT RACLEUR	1003110676	TOTAL	01/01/2023	9 990	11 419	✓
29167SE00002 - STEP PLOGASTEL ST GERMAIN / IFE00023814 - Débitmètre entrée	IFE00023814	Débitmètre entrée	Programmé au contrat	Renouvellement complet du matériel	1002958376	TOTAL	17/01/2023	1 550	1 772	✓
29159PR00001 - PR Kersaoul Cne PEUMERIT / KST00060714 - Télésurveillance	KST00060714	Télésurveillance	Programmé au contrat	Renouvellement complet du matériel	1003027032	TOTAL	01/02/2023	1 950	2 229	✓
29108SE00001 - STEP Ty Varlen - CASTEL NEVEZ - LANDUDEC / SDG00002340 - Tamiseur Compacteur	SDG00002340	Tamiseur Compacteur	Programmé au contrat	Renouvellement complet du matériel	1003057755	TOTAL	15/03/2023	13 260	15 157	✓
29174SE00002 - STEP Cne PLONEOUR LANVERN / SDG00001939 - Dégrilleur élévateur	SDG00001939	Dégrilleur élévateur	Programmé au contrat	Renouvellement complet du matériel	1003057854	TOTAL	15/03/2023	26 490	30 280	✓
29174SE00002 - STEP Cne PLONEOUR LANVERN / TDT00001163 - Vis compacteur	TDT00001163	Vis compacteur	Programmé au contrat	Renouvellement complet du matériel	1003057903	TOTAL	15/03/2023	3 410	3 898	✓
29174SE00002 - STEP Cne PLONEOUR LANVERN / TDT00001193 - Compacteur a vis	TDT00001193	Compacteur a vis	Programmé au contrat	Renouvellement complet du matériel	1003057986	TOTAL	15/03/2023	11 630	13 294	✓
29174PR00019 - PR Canape Cne PLONEOUR LANVERN / NCA00056577 - Coffret Electrique	NCA00056577	Coffret Electrique	Programmé au contrat	Renouvellement complet du matériel	1001687711	TOTAL	27/03/2023	3 550	4 058	✓
29174SE00002 - STEP Cne PLONEOUR LANVERN / PSB00044697 - Pompe immergée monocanal n°2	PSB00044697	Pompe immergée monocanal n°2	Programmé au contrat	Renouvellement complet du matériel	1004366176	TOTAL	27/03/2023	1 420	1 623	✓
29174SE00002 - STEP Cne PLONEOUR LANVERN / PSB00046145 - Pompe immergée monocanal n°3	PSB00046145	Pompe immergée monocanal n°3	Programmé au contrat	Renouvellement complet du matériel	1004522525	TOTAL	27/03/2023	1 390	1 589	✓
29159PR00001 - PR Kersaoul Cne PEUMERIT / IFE00021133 - Débitmètre PR Kersaoul	IFE00021133	Débitmètre PR Kersaoul	Programmé au contrat	Renouvellement complet du matériel	1004361597	TOTAL	13/04/2023	1 110	1 269	✓
29174SE00002 - STEP Cne PLONEOUR LANVERN / NPV00013463 - Variateur Surpresseur d'air N°1	NPV00013463	Variateur Surpresseur d'air N°1	Programmé au contrat	Renouvellement complet du matériel	1003058025	TOTAL	01/05/2023	3 320	3 795	✓
29174SE00002 - STEP Cne PLONEOUR LANVERN / CSP00002438 - Surpresseur à pistons rotatifs 1	CSP00002438	Surpresseur à pistons rotatifs 1	Programmé au contrat	Renouvellement complet du matériel	1003057996	TOTAL	02/05/2023	21 930	25 068	✓
29167SE00002 - STEP PLOGASTEL ST GERMAIN / IRP00002895 - Préleveur entrée	IRP00002895	Préleveur entrée	Programmé au contrat	Renouvellement complet du matériel	1005661381	TOTAL	03/11/2023	3 870	4 424	✓
29108PR00001 - PR Kervargon Cne LANDUDEC / NCA00055236 - Armoire électrique	NCA00055236	Armoire électrique	Programmé au contrat	Renouvellement complet du matériel	1001687757	TOTAL	13/11/2023	3 550	4 058	✓

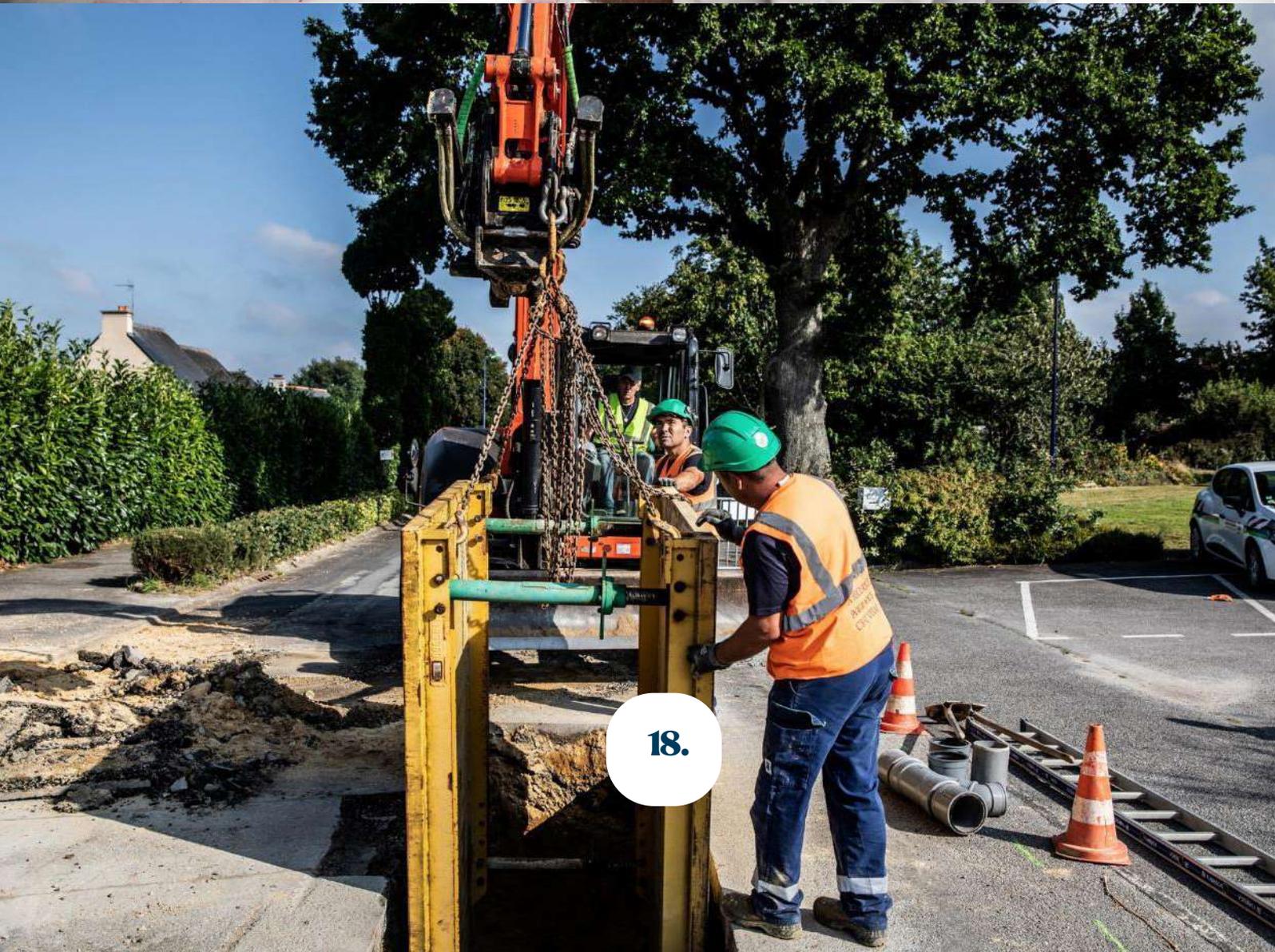
Non programmé :

2918010202 - CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN-ASST											
Contrat du : 01/01/2022 au : 31/12/2030 - Clause de renouvellement :											
C	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total (€)	
Dotations(€)Totale											
	58 195	58 195	58 195	58 195	58 195	58 195	58 195	58 195	58 195	58 195	523 755
	programmé	52 866	52 866	52 866	52 866	52 866	52 866	52 866	52 866	52 866	475 790
	non programmé	5 329	5 329	5 329	5 329	5 329	5 329	5 329	5 329	5 329	47 965

2918010202 - CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN-ASST										
Contrat du : 01/01/2022 au : 31/12/2030 - Clause de renouvellement :										
C	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Coefficients du compte au : 09/02/2023										
Dernier coefficient connu de la dotation										
	1,000000	1,143082	0,000000	0,000000	0,000000	0,000000	0,000000	0,000000	0,000000	0,000000
Dernier coefficient connu de report de solde										
	1,000000	1,000000	0,000000	0,000000	0,000000	0,000000	0,000000	0,000000	0,000000	0,000000

2918010202 - CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN-ASST										
Contrat du : 01/01/2022 au : 31/12/2030 - Clause de renouvellement :										
C	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total (€)
Dotation actualisée (€)										
	5 329	6 092	0	0	0	0	0	0	0	11 421
Report de solde actualisé (€)										
	0	- 3 203	0	0	0	0	0	0	0	
	0									
Non Programmé au contrat	TOTAL	8 532	17 200							
Total renouvellement(€)										
	8 532	17 200	0	25 732						
Solde(€)										
	- 3 203	- 14 311	0							

2918010202 - CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN-ASST										
Contrat du : 01/01/2022 au : 31/12/2030 - Clause de renouvellement :										
C	Code Matériel	Libellé Matériel	Programmé au contrat	Description Opération	Numéro Intervention	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant	Fiche navette	
Renouvellement Réalisé en compte au : 09/02/2023										
29174SE00002-STEP Cne FLONEOUR LANVERN / TLV00028236 - Potence + treuil - Silo à boues n°1	TLV00028235	Potence + treuil - Silo à boues n°1	Non programmé au contrat	Renouvellement complet du matériel	1003338801	TOTAL	19/04/2023	2 050	fiche navette n°5	
29174SE00002-STEP Cne FLONEOUR LANVERN / TLV00028235 - Potence + treuil - Silo à boues n°2	TLV00028236	Potence + treuil - Silo à boues n°2	Non programmé au contrat	Renouvellement complet du matériel	1003338810	TOTAL	19/04/2023	2 050	fiche navette n°6	
29174SE00002-STEP Cne FLONEOUR LANVERN / DAM00013655- Ballon eau industrielle	DAM00013655	Ballon eau industrielle	Non programmé au contrat	Renouvellement complet du matériel	1004789657	TOTAL	06/06/2023	3 900	fiche navette n°7	
29174PR00005-PR Kerlavar Cne FLONEOUR LANVERN /PSB00045981 - Pompe immergée monocanal N°2	PSB00045981	Pompe immergée monocanal N°2	Non programmé au contrat	Renouvellement complet du matériel	1004983099	TOTAL	14/08/2023	2 500	fiche navette n°8	
29215SE00001-Step Kerfildro Cne PLOZEVET / TLV00030148 - Potence + treuil	TLV00030148	Potence + treuil	Non programmé au contrat	Renouvellement complet du matériel	1003338706	TOTAL	13/11/2023	6 700	fiche navette n°4	



ATTESTATIONS D'ASSURANCES

Attestation Dommages aux Biens



ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES dont le siège social est situé 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans Cedex09, certifions par la présente que la Société :

SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne
CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

agissant tant pour son compte que pour celui de qui il appartiendra et notamment pour le compte de ses filiales, est assurée par le contrat Tous Risques Sauf n°127 100 212.

Les garanties s'exercent notamment pour le compte de la société désignée ci-après, laquelle a la qualité d'assuré :

SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

Ce contrat garantit l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers :

- En propriété ou loués,
- Vendus avec une clause de réserve de propriété,
- Appartenant à autrui, lorsque l'assuré en est, à titre onéreux ou gratuit, utilisateur, occupant, gardien ou détenteur à quelque titre que ce soit,
- Appartenant au personnel de l'Assuré, lorsque que lesdits biens sont situés dans les établissements assurés,
- Tous titres de paiement désignés sous le titre générique de valeurs,

Ainsi que les risques locatifs, les recours des voisins et des tiers contre notamment les événements suivants :

Incendie, Foudre, Explosions, Implosions et électricité, Chute d'appareils de navigation aérienne et franchissement du mur du son, Tempêtes, ouragans, cyclones, tornades, Grêle, chute et/ou poids de la neige et/ou de la glace, Ruissellement d'eau, de boue ou de lave, Glissements et effondrements de terrains, Inondation, Séismes, Eruption volcanique, Raz-de-marée, Chocs de véhicules terrestres à moteur, Fumées, Bris de glaces, Dégâts des eaux, Emeutes, Mouvements populaires, Vandalisme, Malveillance, Sabotage, Terrorisme et Attentats en France (art.L126-2 et L126-3 du Code des Assurances), Vol, Détériorations immobilières consécutives à un vol ou une tentative de vol, Gel (dommages aux installations), Bris de Machines, Catastrophes naturelles (art.L125-1 et suivants du Code des Assurances).

et ce, aux clauses et conditions du contrat cité en référence ci-dessus.

La présente attestation d'assurance, valable du 1^{er} Avril 2024 au 31 Mars 2025 inclus, sous réserve du paiement de la prime, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager les assureurs au-delà des limites de garanties de la police à laquelle elle se réfère

Fait à Paris, le 29 Mars 2024



MMA IARD Assurances Mutuelles Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes RCS Le Mans 775 652 126
MMA IARD Société anonyme au capital de 537 052 368 euros entièrement versé RCS Le Mans 440 048 882
Sièges sociaux : 160 rue Henri Champion - 72030 Le Mans Cedex 9 Entreprises régies par le Code des Assurances

Responsabilité civile



Attestation d'Assurance

Nous soussignés, Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex certifions par la présente que la société:

SAUR SAS
11, Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex
France

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° FRL002815 garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber dans l'exercice de ses activités.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

Responsabilité Civile Exploitation

Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non) 20 000 000 EUR Par sinistre

Responsabilité Civile Après Livraison et/ou Après Réception

Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non) 20 000 000 EUR Par année d'assurance

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.

Période d'assurance du 01/04/2024 au 31/03/2025

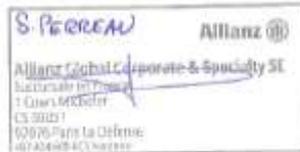
La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris La Défense, le 29/03/2024

Pour la Compagnie,

Signature de l'assureur/ of the Insurer :

Signature autorisée/ Authorised signatory :



Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment)



ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance GENERALI Iard, dont le siège social est situé 2 rue Pillet-Will, 75009 PARIS, atteste que :

**STE SAUR
11, CHEMIN DE BRETAGNE
CS40082
92442 ISSY MOULINEAUX CEDEX
SIREN 339.379.984**

est titulaire d'un contrat d'assurance de responsabilité de nature décennale n° AP392620 pour la période de validité du 01/01/2024 au 31/12/2024 couvrant les activités professionnelles suivantes :

ENTREPRISE GÉNÉRALE

Réalisation de la totalité des travaux d'une opération de construction réalisés en tout ou partie par le personnel d'exécution de l'entreprise.

TERRASSEMENT

Défrichage, remise à niveau des terres, réalisation à ciel ouvert de creusement et de blindage de fouilles provisoire dans des sols, ainsi que des travaux de rabattement de nappes nécessaires à l'exécution des travaux, de remblai, d'enrochement non lié et de comblement (sauf des carrières) ayant pour objet soit de constituer par eux-mêmes un ouvrage soit de permettre la réalisation d'ouvrages. Cette activité comprend les sondages et forages.

VOIRIES RÉSEAUX DIVERS (V.R.D.)

Réalisation de réseaux de canalisations, de tous types de réseaux enterrés ou aériens, de systèmes d'assainissement autonome, de voiries, de poteaux et clôtures.

Réalisation d'espaces verts, y compris les travaux complémentaires de maçonnerie.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de terrassement et de fouilles.

CONTRACTANT GENERAL

Réalisation d'une opération de construction portant sur la maîtrise d'oeuvre et l'exécution des travaux tous corps d'état, cette exécution étant donnée intégralement en sous-traitance.

Ces marchés sont pris uniquement dans le cadre de réalisation d'ouvrage de :

Voiries Réseaux Divers:

- réseaux et canalisation d'eau potable ou incendie,
- réseaux d'évacuation des eaux usées et pluviales,
- les ouvrages de voiries y compris fondations et terrassements

Ouvrages d'hygiène publique :

- stations de pompage, réservoirs et château d'eau,
- stations d'épuration des eaux usées et résiduaires,
- Usines de traitement de résidus ou d'effluents urbains,
- Collecteurs d'eaux usées ou pluviales,
- Usines de traitement d'eau potable,
- ouvrages liés à des opérations de traitement et de valorisation des déchets dont la construction d'unité de tri, compostage, incinération, plateforme de traitement de boues.

1. PERIMETRE DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE ET DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :

Generali Iard, SA au capital de 94 630 300 euros – Entreprise régie par le code des assurances 552 062 663 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Generali Vie, SA au capital de 332 321 184 euros – Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026



- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du code des assurances.
- aux travaux réalisés en France Métropolitaine ou dans les Départements d'Outre-Mer.
- aux chantiers dont le coût total de construction TTC tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de 15.000.000 €.
- aux travaux, produits et procédés de construction suivants :

travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles

professionnelles acceptées par la C2P¹ ou à des recommandations professionnelles du programme RAGE 2012 non mises en observation par la C2P²,

pour des procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :

- d'un Agrément Technique Européen (ATE) en cours de validité ou d'une Évaluation Technique

Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P³,

- d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) avec avis favorable,

- d'un Pass'innovation « vert » en cours de validité.

(¹) Les Règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en oeuvre de l'Agence Qualité Construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualiteconstruction.com).

(²) Les recommandations professionnelles RAGE 2012 (« Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012 ») sont consultables sur le site internet du programme RAGE (www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr) et les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC

(www.qualiteconstruction.com).

(³) Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.



2. ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
<p>Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code.</p> <p>La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou de démontage éventuellement nécessaires.</p> <p>Elle est gérée en capitalisation.</p>	<p>o En Habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.</p>
	<p>o Hors habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R. 243-3 du code des assurances.</p>
	<p>o En présence d'un CCRD : Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.</p>
Durée et maintien de la garantie	
<p>La garantie couvre, pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.</p>	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

3. GARANTIE DE RESPONSABILITÉ DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DÉCENNALE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
<p>Cette garantie couvre le paiement des travaux de réparation des dommages tels que définis aux articles 1792 et 1792-2 du Code civil et apparus après réception, lorsque la responsabilité de l'assuré est engagée du fait des travaux de construction d'ouvrages soumis à l'obligation d'assurance, qu'il a réalisés en qualité de sous-traitant.</p>	<p>6.000.000 € par sinistre</p>
Durée et maintien de la garantie	
<p>Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-2 du code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception.</p>	

Generali Iard, SA au capital de 94 630 300 euros – Entreprise régie par le code des assurances 552 062 663 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
 Generali Vie, SA au capital de 332 321 184 euros – Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
 Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026



Fait pour servir et valoir ce que de droit à PARIS, le 28/12/2023

JEANNE

Generali Iard, SA au capital de 94 630 300 euros – Entreprise régie par le code des assurances 552 062 663 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pilet-Will – 75009 Paris
Generali Vie, SA au capital de 332 321 184 euros – Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pilet-Will – 75009 Paris
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculés sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.

Attestation Responsabilité civile Atteinte à l'Environnement



ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, AIG Europe SA - Succursale pour la France – Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92913 Paris La Défense Cedex, attestons par la présente que

SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales, sont assurés par la police n° 7 201 983, souscrite par SAUR SAS contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité pouvant leur incomber en raison d'atteintes à l'environnement soudaines et accidentelles et/ou graduelles, de nuisances, de préjudice écologique ou de dommages environnementaux imputables à l'exercice de leurs activités et sites visés au contrat.

Garanties et limites :

Garanties	Limites par sinistre	Limites pour la période de garantie *
Tous dommages confondus :	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont Garantie Responsabilité Civile (A) y compris au titre du préjudice écologique	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont dommages matériels et immatériels	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont dommages aux biens confiés et biens des préposés	5.000.000 €	15.000.000 €
- dont préjudice écologique du fait des produits, ouvrages ou déchets livrés	10.000.000 €	25.000.000 €
- dont Garantie Responsabilité Environnementale (B)	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont dommages environnementaux en l'absence de pollution	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont Garantie Frais de dépollution du Site (C)	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont frais de décontamination et reconstruction y compris suite à une pollution subie	5.000.000 €	15.000.000 €
- dont frais relatifs à une pollution subie	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont Garantie Frais de Prévention de dommages garantis (D)	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont pour tout dommage ou tout frais généré par les substances perfluoroalkylées et/ou polyfluoroalkylées (PFAS) ou par tout produit qui résulterait de leur dégradation.	2.500.000 €	2.500.000 €
- dont garanties relevant de l'annexe « Etudes et travaux »	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont garantie du fait des activités d'épandage de boue	5.000.000 €	15.000.000 €
- dont dommages causés par l'amiante selon les dispositions de l'article 12.1. ci-après	2.500.000 €	5.000.000 €
- dont extension communication de crise en cas de fait de pollution ou de dommages environnementaux garantis	150.000 €	500.000 €

* Il est rappelé que la capacité est accordée en une seule enveloppe pour la période d'assurance sans renouvellement annuel des capacités.

Il est rappelé que sont inclus pour chaque garantie les Frais de défense associés (sans préjudice des dispositions de l'article 3.1.6. des Conditions générales relatif aux frais de défense lors de la mise en cause de la Responsabilité des dirigeants).

Territorialité : Monde hors Etats-Unis et Canada

Cette attestation est délivrée pour la période du 1^{er} avril 2023 au 1^{er} avril 2026 à zéro heure pour servir et valoir ce que de droit. Elle est valable dans la seule limite des montants et conditions de garantie, franchises et exclusions du contrat précité et n'implique qu'une présomption de garanties à la charge de l'assureur sous réserve des réglementations locales applicables.

En cas de sinistre, les sommes dues par l'assureur au titre de la police citée ci-dessus seront payées au souscripteur du contrat.

Fait à Paris La Défense le 29 mars 2024

AIG Europe SA
Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets
CS 60234 - 92913 Paris La Défense Cedex
Tél : +33 02 42 22
Facsimile : 01 49 02 44 04

AIG Europe S.A. – compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806).
Siège social : 35 D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

Succursale pour la France : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92400 Courbevoie - RCS Nanterre 838 136 463
Adresse Postale : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, CS 60234, 92913 Paris La Défense Cedex - Téléphone : +33 1.49.02.42.22 - Facsimile : +33 1.49.02.44.04.

Attestation Tous risques chantiers

GENERALI Iard

Police Tous Risques Chantier / Tous Risques Montage Essais

Police N° AH 116929 - Attestation



Assuré : SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

Police n° AH 116929

Période de validité :	du 1 ^{er} avril 2024 au 31 mars 2025
Fonctionnement de la garantie :	L'assurance s'applique aux marchés qui, au 1 ^{er} avril 2024, sont en cours d'exécution ou de maintenance et/ou aux marchés dont l'exécution commencera après cette date, dès lors que, pour chaque chantier : <ul style="list-style-type: none">• le coût estimé est inférieur à 30 000 000 euros.• la durée des travaux est inférieure à 36 mois• la durée des essais n'excède pas 12 mois Après réception (période de maintenance), les garanties se poursuivent sur une période de 12 mois.
Biens Assurés :	Tous travaux de construction, extension, réhabilitation, etc. de stations d'épuration, installations de traitement des eaux, usines de traitement de déchets, installations de traitement des résidus d'épuration, y compris par incinération.
Etendue de la garantie :	La prise en charge des frais de remplacement et/ou de remise en état des biens assurés et/ou de tout ou partie de ceux-ci qui seraient physiquement endommagés, détruits ou perdus de quelque manière et pour quelque cause que ce soit, sous réserve des exclusions spécifiques dans le contrat.
Territorialité :	Site du chantier ou abords immédiats pour les aires d'entreposage, pour des chantiers situés en Europe (France + LPS) & Suisse.

La présente attestation est valable pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager GENERALI Iard au-delà des clauses, conditions et limites du contrat d'assurance auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 11 avril 2024

GENERALI Iard
SA au capital de 94 630 300 Euros
Entreprise régie par le Code des Assurances
Siège Social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris
RCS PARIS B 552 062 663

GENERALI Iard

Société anonyme au capital de 94 630 300 euros
Entreprise régie par le Code des assurances – 552 062 663 RCS Paris
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75456 Paris cedex 09
Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurance sous le numéro 026

BILAN ANNUEL DE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT



CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN-ASST

2023

**Bilan annuel de fonctionnement du système
d'assainissement**



Table des matières

EDITORIAL	10
L'ESSENTIEL DE L'ANNEE	11
LES CHIFFRES CLES.....	12
COMPARATIF DES CHIFFRES CLES.....	13
LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE.....	14
LES PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE.....	16
LE CONTRAT	17
LA VIE DE VOTRE CONTRAT.....	18
Les avenants du contrat.....	18
Les conventions du contrat	18
DESCRIPTION	18
SOCIETE	18
DATE DE SIGNATURE	18
DATE D'ECHEANCE	18
SIGNATAIRE	18
DEVERSEMENT DES EAUX INDUSTRIELLES DANS LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	18
CAPITAINE COOK	18
01/01/2022	18
3 ANS RENOUELABLE	18
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN	18
CAPITAINE COOK	18
SOCIETE SAUR	18
DEVERSEMENT DES EAUX INDUSTRIELLES DANS LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	18
MANOIR DU HILGUY	18
01/01/2023	18
31/12/2032	18
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN	18
MANOIR DU HILGUY	18
SOCIETE SAUR	18
DEVERSEMENT DES EAUX INDUSTRIELLES DANS LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	18
LARZUL S.A.	18
01/01/2022	18
3 ANS RENOUELABLE	18
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN	18
LARZUL S.A.	18
SOCIETE SAUR	18
DEVERSEMENT DES EAUX INDUSTRIELLES DANS LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	18
DOMAINE DE BEL AIR	18

03/02/2011	18
DUREE	18
30 ANS	18
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN	18
DOMAINE DE BEL AIR	18
SOCIETE SAUR	18
DESCRIPTION	18
SOCIETE	18
DATE DE SIGNATURE	18
DATE D'ECHEANCE	18
SIGNATAIRE	18
CONVENTION RELATIVE AU STOCKAGE DES BOUES D'EPURATION (AUGMENTATION DE LA CAPACITE DE STOCKAGE DE LA STEP PLONEOUR LANVERN)	18
MR GONIDEC	18
25/11/2020	18
1 AN RENOUVELABLE ANNUELLEMENT	18
MR GONIDEC	18
SOCIETE SAUR	18
PRESENTATION DE L'ENTREPRISE	19
LES REPRESENTANTS DU CONTRAT	20
LE PATRIMOINE DE SERVICE	25
VOTRE PATRIMOINE	26
LE RESEAU	26
Répartition par matériau	26
Répartition par diamètre	26
LE SERVICE AUX USAGERS	27
VOS BRANCHEMENTS	28
LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RECLAMATIONS	28
LES VOLUMES ASSUJETTIS A L'ASSAINISSEMENT	28
TARIF AU 1^{ER} JANVIER 2024 POUR UNE CONSOMMATION DE 120 M³	28
BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE	29
LE TRAITEMENT	30
Charge hydraulique	30
Charge polluante	30
Les volumes (en m ³)	31
Dépassement du débit maximum acceptable sur les stations d'épuration	32
LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES	33
LES BOUES ET LES SOUS-PRODUITS	34
Production de boues (en tMS)	34
Evacuation des boues (en tMS)	34
Les sous-produits : Graisses (en m ³)	36
Les sous-produits : Refus de Dégrillage (en kg)	37
Les sous-produits : Sables (en T).....	37
Les apports extérieurs	37
Les manuels d'autosurveillance.....	37

LA QUALITE DU TRAITEMENT	38
SYNTHESE DE LA CONFORMITE DES STEP	39
Nombre de bilans 24h réalisés par système de traitement	39
Conformité des stations d'épuration	39
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	40
LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007	41
Qualité des rejets.....	41
Performance de réseau	42
Service à l'utilisateur	43
DETAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	44
INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES P255.3-1 :	45
LES INTERVENTIONS REALISEES	46
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION	47
Bilans des interventions d'exploitations.....	47
Les casses sur conduites et sur branchements	47
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE	48
LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION.....	49
LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION	50
LES CARES.....	53
LES CARES	54
.....	55
METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE	56
Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques	56
LE PATRIMOINE DE SERVICE	60
LES INSTALLATIONS	61
Les stations d'épuration	61
Les postes de relevage.....	61
LE RESEAU.....	62
Répartition par diamètre et matériau	62
Répartition par commune	64
Répartition par matériau, diamètre et âge	64
Les équipements de réseau	66
Schéma de fonctionnement :	67
Inventaire	67
CONSOMMATION D'ENERGIE	68
LES DONNEES DE FONCTIONNEMENT MENSUELLES DES INSTALLATIONS	69
LE SERVICE AUX USAGERS	70
LA GESTION CLIENTELE	71
Les branchements par commune	71
Les clients par commune	71
Les volumes consommés par commune.....	71
Les informations par tranche.....	72
LA FACTURE 120 M ³	74
NOTE DE CALCUL DE REVISION DU PRIX DE L'EAU ET FACTURES 120 M ³	76
LES INTERVENTIONS REALISEES	78
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION	79
Les opérations d'hydrocurage du réseau.....	79
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE	83
Les interventions de maintenance 2ème niveau	83
Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques	87

Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage	88
Les interventions de contrôle réglementaire des ouvrants automatiques	89
L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	90
LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT	96
ANNEXES	102
ATTESTATIONS D'ASSURANCES	103
Attestation Dommages aux Biens	103
Responsabilité civile	104
Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment)	105
Attestation Responsabilité civile Atteinte à l'Environnement	109
Attestation Tous risques chantiers	110
BILAN ANNUEL DE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT	1
A. INFORMATIONS GENERALES - STEP PLONEOUR LANVERN	12
A.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE	12
A.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE	12
B. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	14
B.1. LES RACCORDEMENTS	14
B.1.1. Les raccordements domestiques	14
B.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements	14
B.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	14
B.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	15
B.3.1. Les contrôles de raccordements	15
B.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra	17
B.3.3. Diagnostics eaux claires parasites	17
B.3.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales	19
B.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE	19
B.4.1. Les postes de relèvement	19
B.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien	19
B.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE	22
B.5.1. Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte	22
B.5.2. Tableau récapitulatif des déversements par mois en point A1, R1 et la pluie	22
B.5.3. Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte	23
B.5.4. Tableau récapitulatif des déversements au milieu par le système de collecte	23
B.6. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	24
B.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	36
C. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - STEP	37
C.1. BILAN SUR LES VOLUMES	37
C.1.1. Volume entrant dans le système de traitement	37
C.1.2. Volume sortant du système de traitement	37
C.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant	38
C.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE	39
C.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles	39
C.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement	41
C.2.3. La pollution déversée en tête de station	42
C.2.4. La pollution sortante du système de traitement	42
C.2.5. Le calcul des rendements	45
C.2.6. Le suivi bactériologique	46
C.2.7. Le suivi du milieu récepteur	47
C.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS	48
C.3.1. Les boues	48
C.3.2. Les autres sous-produits	49
C.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU	49
C.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS	49

C.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année	49
C.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année.....	49
C.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE.....	50
C.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement	50
C.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement	50
C.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE	50
Paramètres physicochimiques	50
C.7. SYNTHÈSE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	52
C.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT	58
D. INFORMATIONS GENERALES - STEP KERFILDRO CNE PLOZEVET	61
D.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE	61
D.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE	62
E. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	63
E.1. LES RACCORDEMENTS	63
E.1.1. Les raccordements domestiques	63
E.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements	63
E.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	64
E.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE.....	64
E.3.1. Les contrôles de raccordements	64
E.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra	66
E.3.3. Diagnostic eaux claires parasites	66
E.3.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales	67
E.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE	68
E.4.1. Les postes de relèvement	68
E.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien	68
E.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE	69
E.5.1. Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte	69
E.5.2. Tableau récapitulatif des déversements par mois en point A1, R1 et la pluie	70
E.5.3. Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte	70
E.5.4. Tableau récapitulatif des déversements au milieu par le système de collecte.....	70
E.6. SYNTHÈSE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	70
E.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	71
F. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - STEP KERFILDRO	72
F.1. BILAN SUR LES VOLUMES	72
F.1.1. Volume entrant dans le système de traitement	72
F.1.2. Volume sortant du système de traitement	72
F.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant	73
F.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE	74
F.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles	74
F.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement	76
F.2.3. La pollution déversée en tête de station	77
F.2.4. La pollution sortante du système de traitement	77
F.2.5. Le calcul des rendements.....	80
F.2.6. Le suivi bactériologique	81
F.2.7. Le suivi du milieu récepteur	81
F.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS.....	84
F.3.1. Les boues	84
F.3.2. Les autres sous-produits	85
F.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS	85
F.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année.....	85
F.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année.....	85
F.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE	86
F.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement	86
F.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement	86
F.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE.....	86

Paramètres physicochimiques	86
F.7. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	88
F.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT	95
G. INFORMATIONS GÉNÉRALES - STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	98
G.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE	98
G.2. ÉTUDES GÉNÉRALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTÈME DE COLLECTE	99
H. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE	100
H.1. LES RACCORDEMENTS	100
H.1.1. Les raccordements domestiques	100
H.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements	100
H.2. LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE	100
H.3. LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTÈME DE COLLECTE	101
H.3.1. Les contrôles de raccordements	101
H.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra	102
H.3.3. Diagnostics eaux claires parasites	102
H.3.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales	103
H.4. L'ENTRETIEN DU SYSTÈME DE COLLECTE	103
H.4.1. Les postes de relèvement	103
H.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien	103
H.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTÈME DE COLLECTE	104
H.5.1. Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte	104
H.6. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTÈME DE COLLECTE	105
H.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE	107
I. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT - STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	108
I.1. BILAN SUR LES VOLUMES	108
I.1.1. Volume entrant dans le système de traitement	108
I.1.2. Volume sortant du système de traitement	108
I.1.3. Évolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant	109
I.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITÉE ET REJETÉE	110
I.2.1. Évolutions des charges entrantes annuelles	110
I.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement	112
I.2.3. La pollution déversée en tête de station	113
I.2.4. La pollution sortante du système de traitement	113
I.2.5. Le calcul des rendements	116
I.2.6. Le suivi bactériologique	117
I.2.7. Le suivi du milieu récepteur	117
I.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS	118
I.3.1. Les boues	118
I.3.2. Les autres sous-produits	119
I.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DE RÉACTIFS	119
I.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année	119
I.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année	119
I.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS À L'AUTO-SURVEILLANCE	120
I.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement	120
I.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement	120
I.6. RÉCAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE TRAITEMENT ET ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ	120
Paramètres physicochimiques	120
I.7. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	122
I.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT	128
J. INFORMATIONS GÉNÉRALES - STEP TY VARLEN CASTEL NEVEZ - LANDUDEC	131
J.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE	131
J.2. ÉTUDES GÉNÉRALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTÈME DE COLLECTE	131
K. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE	132

K.1. LES RACCORDEMENTS	132
K.1.1. Les raccordements domestiques	132
K.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements	132
K.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	132
K.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	132
K.3.1. Les contrôles de raccordements	132
K.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra	133
K.3.3. Diagnostics eaux claires parasites	133
K.3.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales	134
K.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE	135
K.4.1. Les postes de relèvement	135
K.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien	135
K.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE	136
K.6. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	136
K.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	140
L. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - STEP TY VARLEN CASTEL NEVEZ	141
L.1. BILAN SUR LES VOLUMES	141
L.1.1. Volume entrant dans le système de traitement	141
L.1.2. Volume sortant du système de traitement	141
L.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant	142
L.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE	142
L.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles	143
L.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement	145
L.2.3. La pollution déversée en tête de station	146
L.2.4. La pollution sortante du système de traitement	147
L.2.5. Le calcul des rendements	149
L.2.6. Le suivi bactériologique	150
L.2.7. Le suivi du milieu récepteur	150
L.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS	150
L.3.1. Les boues	150
L.3.2. Les autres sous-produits	150
L.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU	150
L.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS	150
L.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année	150
L.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année	151
L.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE	151
L.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement	151
L.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement	151
L.5.3. Bilan des alertes du protocole de protection des usages sensibles en aval du rejet	151
L.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE	151
Paramètres physicochimiques	151
L.7. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	153
L.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT	159
M. INFORMATIONS GENERALES - STEP DE KERUEN STEP DE KERUEN CNE PLOVAN	161
M.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE	161
M.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE	161
N. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	162
N.1. LES RACCORDEMENTS	162
N.1.1. Les raccordements domestiques	162
N.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements	162
N.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	162
N.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	162
N.3.1. Les contrôles de raccordements	162
N.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra	163
N.3.3. Diagnostics eaux claires parasites	163

N.3.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales.....	164
N.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE.....	164
N.4.1. Les postes de relèvement	164
N.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien	164
N.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE.....	164
N.6. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE.....	165
N.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	165
O. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - STEP DE KERUEN	166
O.1. BILAN SUR LES VOLUMES.....	166
O.1.1. Volume entrant dans le système de traitement	166
O.1.2. Volume sortant du système de traitement	166
O.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant	167
O.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE.....	168
O.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles	168
O.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement	170
O.2.3. La pollution déversée en tête de station.....	171
O.2.4. La pollution sortante du système de traitement.....	171
O.2.5. Le calcul des rendements.....	174
O.2.6. Le suivi bactériologique.....	175
O.2.7. Le suivi du milieu récepteur	175
O.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS.....	176
O.3.1. Les boues	176
O.3.2. Les autres sous-produits	177
O.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU	177
O.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS.....	177
O.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année.....	177
O.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année	177
O.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE	178
O.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement	178
O.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement.....	179
O.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE	179
Paramètres physicochimiques.....	179
O.7. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE.....	181
O.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT	185
P. INFORMATIONS GENERALES - STEP LE REST	187
P.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE.....	187
P.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE	187
Q. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE.....	188
Q.1. LES RACCORDEMENTS	188
Q.1.1. Les raccordements domestiques	188
Q.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements	188
Q.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	188
Q.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	188
Q.3.1. Les contrôles de raccordements	188
Q.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra.....	189
Q.3.3. Diagnostics eaux claires parasites	189
Q.3.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales.....	190
Q.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE	190
Q.4.1. Le poste de relèvement	190
Q.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien	190
Q.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE.....	190
Q.6. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE.....	190
Q.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	191
R. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - STEP LE REST	192

R.1. BILAN SUR LES VOLUMES	192
R.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE	192
R.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles.....	192
R.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement	194
R.2.3. La pollution déversée en tête de station	195
R.2.4. La pollution sortante du système de traitement	195
R.2.5. Le calcul des rendements	197
R.2.6. Le suivi bactériologique	197
R.2.7. Le suivi du milieu récepteur.....	198
R.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS	199
R.3.1. Les boues	199
R.3.2. Les autres sous-produits.....	199
R.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS	199
R.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année	199
R.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année	199
R.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE.....	199
R.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement	199
R.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE	200
Paramètres physicochimiques	200
R.7. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	202
R.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT	207
LE GLOSSAIRE	209
LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES.....	212
LES REGLEMENTATION SUR L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	217

A. INFORMATIONS GENERALES – STEP PLONEOUR LANVERN

A.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE

Agglomération d'assainissement		Code Sandre	040000129174	
Commune	PLONEOUR-LANVERN			
Taille de l'agglomération	-			
Système de collecte		Code Sandre	0429174R0002	
Nom	STEP Cne PLONEOUR LANVERN			
Type(s) de réseau	100% séparatif			
Industriels raccordés	OUI			
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Stéphane DUBRAY			
Station de traitement des eaux usées		Code Sandre	0429174S0002	
Nom	STEP Cne PLONEOUR LANVERN			
Lieu d'implantation	PLONEOUR-LANVERN			
Date de mise en œuvre	2000			
Maître d'ouvrage	CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN-ASST			
Capacité Nominale	Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m ³ /jour	Q Pointe en m ³ /heure	Equivalent habitant
Temps sec	594	1200	100	9900
Temps pluie		1200		
Débit de référence	745 m ³ /j			
Charge entrante en DBO5 maximale (année 2022)			357,42 kg/jour	5 957 eq. Hab.
File Eau	Type de traitement	Boues activées faible charge		
	Filière de traitement	Traitement secondaire Dénitrification Déphosphatation		
File Boue	Type de traitement	Epaississement et épandage		
	Filières de traitement	Epaississement par table d'égouttage		
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Stéphane DUBRAY			
Milieu récepteur		-		
Nom	Ruisseau de Pen Ar Prat			
Masse d'eau	FRGR1232			
Type	Rejet superficiel	Eau douce de surface		
	Rejet souterrain			

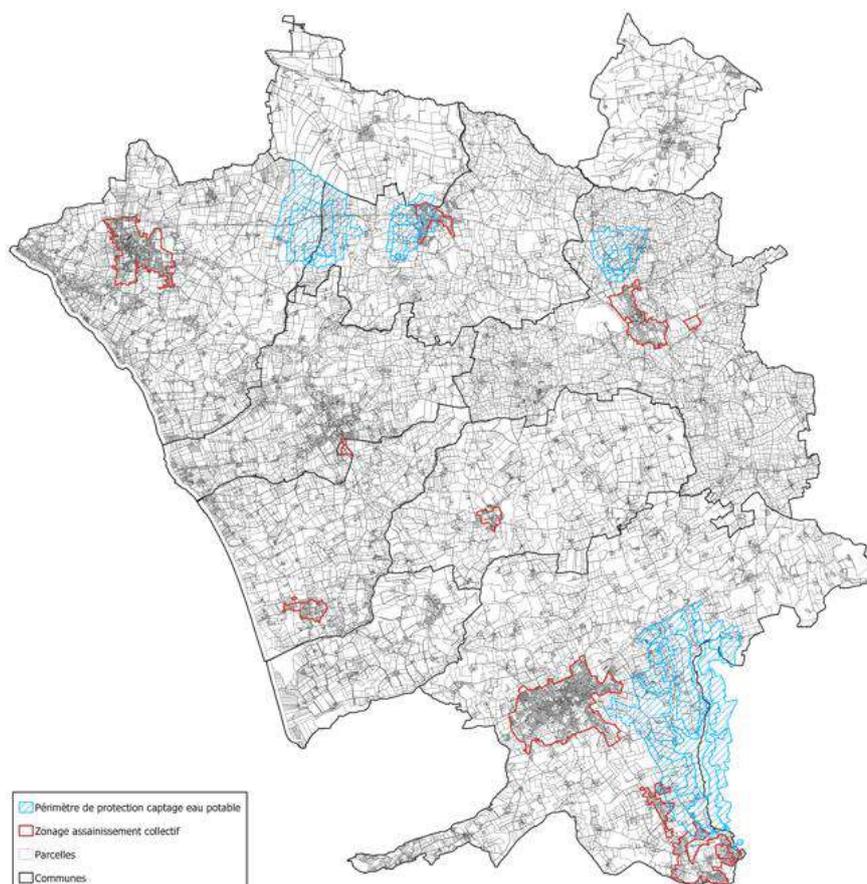
A.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE

Commune	Année du dernier schéma directeur d'assainissement	Année de la dernière étude diagnostic	Date du zonage Eaux usées	Date du zonage Eaux pluviales	Date d'annexion du zonage EU et EP au PLU
Plonéour Lanvern	Sans objet	Diagnostic permanent (DSP)	2007	2021	01/02/2022

- ❖ Schéma directeur d'assainissement : Sans objet
- ❖ Etude diagnostique : Diagnostic permanent du réseau et gestion patrimoniale réalisés dans le cadre de la DSP (07/11 – 07/21)
 - Conclusions de l'étude diagnostique :
 - ⇒ Prédiagnostic (Point 0) : EPI = 21500 m³/an – SA = 0,70 Ha
- ❖ Zonage Eaux usées (délimitation des zones relevant de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif) : 2007
 - ⇒ Le zonage d'assainissement sera annexé à la révision du PLU en cours.
 - ⇒ Le PLU intègre les prescriptions du zonage d'assainissement.
 - ⇒ Enquête publique prévue au second trimestre 2018.



**ZONAGE ASSAINISSEMENT COLLECTIF
PERIMETRES DE PROTECTION DE CAPTAGE EAU POTABLE**



- ❖ Zonage Eaux Pluviales (délimitation des zones pour lutter contre le ruissellement et la pollution induite) : 7/2013
 - ⇒ Etude démarré en 2015.
 - ⇒ PLU adopté par la municipalité le 1^{er} février 2022.

B. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

B.1. LES RACCORDEMENTS

B.1.1. Les raccordements domestiques

Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	Code INSEE	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total de branchements
PLONEOUR-LANVERN	29174	-	2 623

B.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements

Nom de l'établissement	Commune	Activité	Modalité de raccordement	Paramètres réglementés par l'autorisation de déversement	Concentration, charges et volumes autorisés	Auto-surveillance des rejets	Date de signature et durée de validité
Larzul S.A.	Ploneour Lanvern	Agroalimentaire	<input type="checkbox"/> Néant <input type="checkbox"/> Autorisation <input checked="" type="checkbox"/> Convention	<input type="checkbox"/> Micropolluants <input type="checkbox"/> Macropolluants	Volume journalier : 150 m ³ /j Débit instantané de pointe : 10 m ³ /h pH : 5,5 à 8,5 Température : < 30°C MES : 150 kg/j DBO5 : 250 kg/j DCO : 500 kg/j NTK : 25 kg/j Pt : 8 kg/j MEH : 37,5 kg/j	<input checked="" type="checkbox"/> Oui (par l'industriel) <input type="checkbox"/> Non	01/01/2022 (3 ans renouvelable)

Convention de dépotage sur la station d'épuration avec entreprises spécialisées MDV /graisses : aucune

Convention spécifique au traitement des boues de station d'épuration :

Description	Société	Date de signature	Date d'échéance	Signataire
Convention relative au stockage des boues d'épuration (augmentation de la capacité de stockage de la STEP)	Mr GONIDEC	25/11/2020	1 an renouvelable annuellement	Mr GONIDEC SOCIETE SAUR

B.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

Extension du réseau dans le cadre de lotissement (Kerallain tranche 2, Kerallan...) avec 2 nouveaux postes de relèvement.

B.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE

B.3.1. Les contrôles de raccordements

Synthèse des contrôles de raccordements réalisés

Commune	Type Prestation	Compte-rendu	Nombre de contrôle
Plonéour-Lanvern	Vérification de conformité EU (tranchée ouverte)	Branchement raccordé	3
	Contrôle raccordement EU pour facturation / taxation	Branchement raccordé	7
		Branchement raccordable mais non raccordé	2
		Branchement non raccordable	1
	Contrôle de Cession Immobilière	Conforme	50
		Non conforme	7
		Total Plonéour-Lanvern :	70

Détails des contrôles de raccordements

Commune	Type Prestation	Adresse	Date réalisation	Compte-rendu
Plonéour-Lanvern	Contrôle raccordement EU pour facturation / taxation	Lotissement De Kersulec	10/03/2023	Branchement raccordé
		Rue Louis Pasteur	26/09/2023	Branchement raccordé
		Rue Carn Guillermic	26/09/2023	Branchement raccordé
		Rue Albert Camus	26/09/2023	Branchement raccordable mais non raccordé
		Kerruc Lot 2	26/09/2023	Branchement raccordable mais non raccordé
		Rue De Kergonda	26/09/2023	Branchement raccordé
		Hameau St Julien	26/09/2023	Branchement raccordé
		Impasse Des Sureaux	26/09/2023	Branchement raccordé
		Bis Park Tin Malo	26/09/2023	Branchement non raccordable
	Hameau De Ty Coat	07/06/2023	Branchement raccordé	
	Vérification de conformité EU (tranchée ouverte)	Allée De Kergonda	08/09/2023	Branchement raccordé
		Impasse Des Ecureuils Lot N°4	22/11/2023	Branchement raccordé
		Impasse Des Ecureuils Lot N°4	22/11/2023	Branchement raccordé

Détail vérification conformité de branchement dans le cadre de cession immobilière :

Adresse du branchement	Date réalisation	Résultat du contrôle
Allée Des Courlis	02/02/2023	Conforme
Rue Guy Mocquet	30/01/2023	Conforme
Rue Des Allies	26/01/2023	Non conforme
Rue De La Gare	02/02/2023	Conforme
Rue Albert Camus	13/02/2023	Conforme
Route De Saint Julien	27/02/2023	Conforme
Impasse Du Mine	17/03/2023	Conforme
Rue De Kergonda	31/03/2023	Conforme

Adresse du branchement	Date réalisation	Résultat du contrôle
Kerruc	24/03/2023	Conforme
Rue De Stang Ar Rozen	06/04/2023	Conforme
Bis Rue Louis Pasteur	03/04/2023	Non conforme
Impasse Des Lauriers Roses	03/04/2023	Conforme
Stang Ar Goulinet	20/04/2023	Conforme
Cite Ernest Renan	18/04/2023	Conforme
Rue Des Allies	18/04/2023	Conforme
Rue Des Iris	03/05/2023	Conforme
Place De La Republique	03/05/2023	Conforme
Route De St Julien	03/05/2023	Conforme
Route De Quimper	31/08/2023	Conforme
Allee Des Hirondelles	16/05/2023	Non conforme
Rue Des Allies	17/05/2023	Conforme
Rue De La Forge	13/06/2023	Conforme
Rue Chateaubriand	14/06/2023	Conforme
Route De Tremeoc	07/06/2023	Conforme
Route De Quimper	07/06/2023	Conforme
Hent Maner Laou	13/06/2023	Conforme
Lot Rue Des Ecureuils	07/06/2023	Conforme
Maner Laou	19/06/2023	Conforme
Lespenhy Vian	03/07/2023	Conforme
Goarem Ty Bout	16/06/2023	Conforme
Lieu Dit Kereon D Alae	09/06/2023	Conforme
Rue Des Lavandes	16/06/2023	Conforme
Allee Des Mouettes	17/07/2023	Non conforme
Rue Jules Verne	28/06/2023	Conforme
Rue Du Dct Royer	28/07/2023	Conforme
Rue Des Marguerites	14/09/2023	Conforme
Pen Ar Prat	24/08/2023	Conforme
Allee Des Hortensias	23/10/2023	Conforme
Lieu Dit Brenanvec Allee Des Saules	25/09/2023	Conforme
Hameau De Brenanvec - Residence Des Pommiers	04/10/2023	Conforme
Rue De Brenanvec	21/09/2023	Conforme
Rue Rene Le Berre	24/11/2023	Conforme
Rue Rene Le Berre	21/09/2023	Conforme
Residence Stang Ar Goulinet	17/10/2023	Conforme
Venelle De Keryeuel	08/11/2023	Conforme
Rue Du Chateau D'eau	17/10/2023	Non conforme
Rue Miquel	25/10/2023	Non conforme
Rue Des Allies	17/10/2023	Conforme
Impasse Du Plateau	08/11/2023	Conforme
Rue Pierre Brossolette	05/12/2023	Conforme
Allee Des Cormorans	19/10/2023	Conforme
Allee De L'iroise	23/11/2023	Conforme
Rue Jules Ferry	08/11/2023	Conforme
Rue Louis Pasteur	05/12/2023	Non conforme
Allee Des Genets	05/12/2023	Conforme
Lotissement De Brenanvec	19/12/2023	Conforme
Impasse Des Violettes	19/12/2023	Conforme

La liste détaillée des contrôles de branchements peut être fournie sur demande.

B.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra

Synthèse des passages caméra

Commune	Linéaire inspecté (ml)
PLONEOUR-LANVERN	493

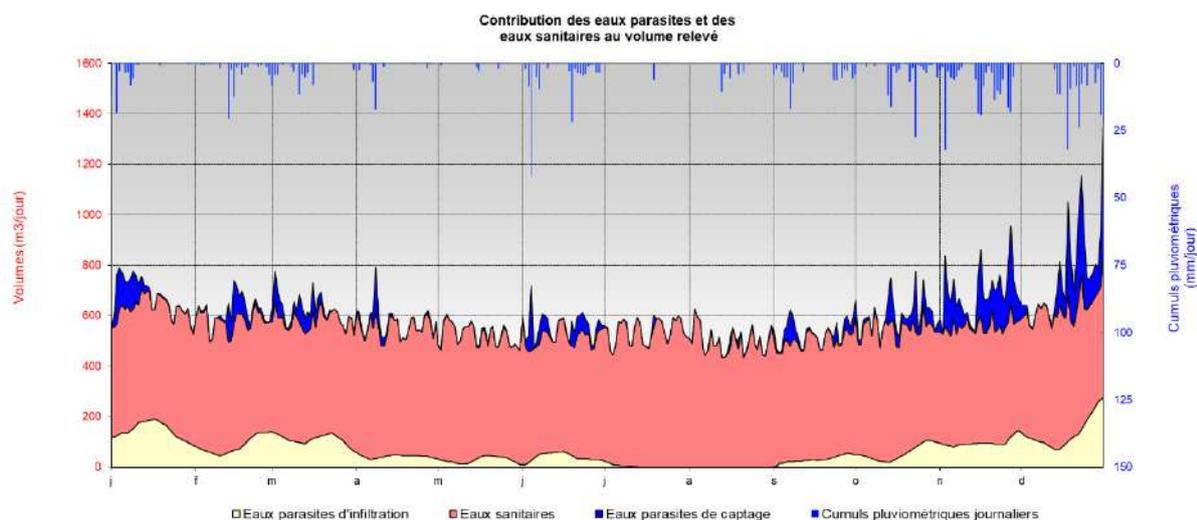
Détail des passages caméra

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)
PLONEOUR-LANVERN	07/04/23	Place Victor Hugo	493

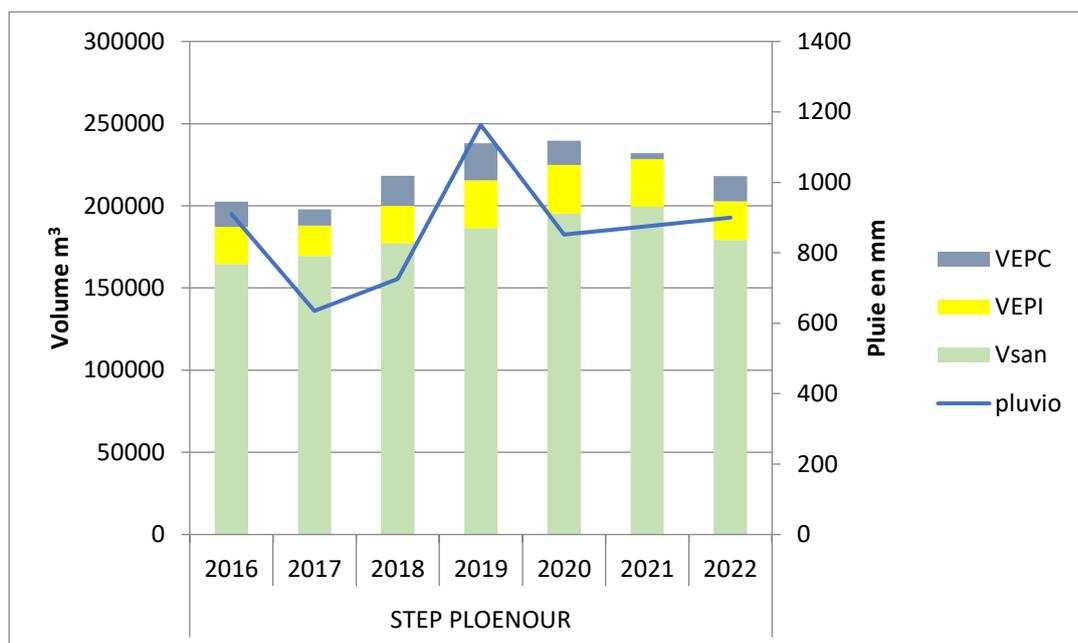
B.3.3. Diagnostics eaux claires parasites

B.3.3.1 Diagnostic eaux parasites à l'échelle de la station d'épuration

Commune	Nom du Poste	Linéaire (ml)	Eaux sanitaire Vsan (m3/an)	Eaux parasites				Volume total (m3)	% Eaux parasites	% Taux de dilution	Indice linéaire d'ECP (l/h/ml)	Indice linéaire d'EPI (l/h/ml)	Indice linéaire d'EPC (l/h/ml)
				VEPI (m3)	VEPC (m3)	% EPI	% EPC						
PLONEOUR	STEP PLONEOUR	46388	179280	23548	15252	11%	7%	218080	18%	22%	0,10	0,06	0,04



Le réseau de la STEP de Plonéour-Lanvern, est très peu parasité par les eaux parasites en 2022.



Volumes et sensibilité aux eaux parasites sur le système de collecte de la STEP Ploneour- Lanvern :

Nom du Poste	Linéaire (ml)	Eaux sanitaire Vsan (m3/an)	Eaux parasites				Volume total (m3)	% Eaux parasites	Indice linéaire d'ECP (l/h/ml)	Indice linéaire d'EPI (l/h/ml)	Indice linéaire d'EPC (l/h/ml)
			VEPI (m3)	VEPC (m3)	% EPI	% EPC					
STEP PLOENOUR isolé	15555	82898	5827	6929	6%	7%	95653	13%	0,09	0,04	0,05
PR KERLAVAR	1734	41205	11610	5461	20%	9%	58276	29%	1,12	0,76	0,36
PR ROSELIÈRE	92	1432	430	126	22%	6%	1988	28%	0,69	0,54	0,16
PR TRAON MARIANO	2139	6140	643	276	9%	4%	7059	13%	0,05	0,03	0,01
PR MAISON DE RETRAITE	586	5966	682	406	10%	6%	7054	15%	0,21	0,13	0,08
PR KERGONDA	1879	7722	786	440	9%	5%	8948	14%	0,07	0,05	0,03
PR KERSULEC	853	2271	399	130	14%	5%	2801	19%	0,07	0,05	0,02
PR KERBASCOL	565	2774	401	199	12%	6%	3374	18%	0,12	0,08	0,04
PR MAISON DE RETRAITE isolé	586	3852	386	310	8%	7%	4548	15%	0,14	0,08	0,06
PR TREGONDA	827	11608	1669	600	12%	4%	13877	16%	0,31	0,23	0,08
PR KARBREACH isolé	6134	17084	1411	756	7%	4%	19251	11%	0,04	0,03	0,01
PR KERBILALET isolé	2220	9382	968	336	9%	3%	10686	12%	0,07	0,05	0,02
PR STRANG GOULINET	987	2406	390	194	13%	6%	2989	20%	0,07	0,05	0,02
PR KERRUC	1688	18757	2490	552	11%	3%	21799	14%	0,21	0,17	0,04
PR BONNE NOUVELLE	960	5013	639	458	10%	7%	6110	18%	0,13	0,08	0,05
PR BRENANVEC	1880	5513	705	120	11%	2%	6337	13%	0,05	0,04	0,01
PR TASSY	75	1325	311	176	17%	10%	1812	27%	0,75	0,48	0,27
PR CANAPE isolé	2598	17676	3021	2740	13%	12%	23437	25%	0,25	0,13	0,12
PR KERADEN	148	388	313	11	44%	2%	713	45%	0,25	0,24	0,01
PR LAVANDIERES	542	2270	297	81	11%	3%	2649	14%	0,08	0,06	0,02

Les bassins de collecte les plus parasités du système sont ceux des PR Kervalvar, PR Roselière, PR Tassy et PR Canape isolé.

Le PR Keraden a un fort taux d'infiltration, cependant, le volume annuel collecté par le PR est faible par rapport aux autres PR. De ce fait, il n'est pas considéré comme PR prioritaire.

Ces données seront affinées avec les volumes 2023 lors du diagnostic eaux claires parasites, en cours de réalisation.

B.3.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales

Sans objet.

B.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE

B.4.1. Les postes de relèvement

Commune	Libellé	Capacité nominale	Date de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène
PLONEOUR-LANVERN	PR Bonne Nouvelle	8 m ³ /h	2007	Oui	Non
	PR Canape	51 m ³ /h	2005	Oui	Non
	PR de Brenanvec	12 m ³ /h	2005	Oui	Non
	PR Halle Raphalen	10 m ³ /h	2011	Oui	Non
	PR Keraden	10 m ³ /h	2007	Oui	Non
	PR kerbascol	13.5 m ³ /h	2009	Oui	Non
	PR Kerbilaet (Scierie)	20 m ³ /h	1980	Oui	Non
	PR Kerbreach	20 m ³ /h	1981	Oui	Non
	PR Kergonda (Rte d'Audierne)	26.5 m ³ /h	1980	Oui	Non
	PR Kerlavar	40 m ³ /h	2000	Oui	Non
	PR Kerruc	10.5 m ³ /h	2002	Oui	Non
	PR Kersulec	8.44 m ³ /h	2017	Oui	Non
	PR Les lavandières Keraden	10 m ³ /h	2016	Oui	Non
	PR Lucie Aubrac	9 m ³ /h	2022	Oui	Non
	PR Maison de Retraite	24 m ³ /h	1981	Oui	Non
	PR Mariano (Traon Ar Line)	15.7 m ³ /h	1982	Oui	Non
	PR Moitie Route	28 m ³ /h	2002	Oui	Non
	PR Rosa Bonheur	12 m ³ /h	2024	Oui	Non
	PR Roselière Rte Kergonda	16.9 m ³ /h	2015	Oui	Non
	PR rue La Lande	10 m ³ /h	2022	Oui	Non
PR Stang Goulinet	8 m ³ /h	2004	Oui	Non	
PR Tassy	10 m ³ /h	2013	Oui	Non	
PR Tregonda (Rte de Plogastel)	13 m ³ /h	1999	Oui	Non	
PR ZA Kerganet	59 m ³ /h	2005	Oui	Non	

B.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien

Opérations d'hydrocurage préventif

Synthèse des interventions d'hydrocurage préventif

Commune	Linéaire curé EU (ml)
PLONEOUR-LANVERN	510

Détail des interventions d'hydrocurage préventif

Commune	Date	Adresse	Linéaire curé
PLONEOUR-LANVERN	06/04/23	Place Victor Hugo	495
	07/12/23	Rue des Alliés	15

Opérations de débouchage et d'hydrocurage ponctuelles du réseau

Synthèse des interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements

Commune	Type	Nombre	Linéaire hydrocuré (mL)
PLONEOUR-LANVERN	Curage EU	2	45
	Débouchage Rior Branchement	17	0
Total		19	45

Intervention de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec camion hydrocureur

Commune	Date	Adresse
PLONEOUR-LANVERN	07/09/23	Rue Stang Ar Rozen
	14/04/23	Rue des Alliés

Interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec RIOR/Cannes/Aspiratrice :

Commune	Date	Adresse
PLONEOUR-LANVERN	25/01/23	6 Allée Du Dr Royer
	13/02/23	15 Rue De Mariano
	06/04/23	Rue Jules Ferry
	13/04/23	Rue des Alliés
	18/04/23	Rue des Alliés
	09/05/23	Rue des Alliés
	23/06/23	Lieu-Dit Kerruc
	03/07/23	Rue Charles le Goffic
	09/08/23	29 Route De Quimper
	28/08/23	10 Rue Stang Ar Rozenn
	28/08/23	22 Rue Henri Lautredou
	06/10/23	Allée de Kergonda
	06/10/23	13 Allée des Bruyères
	11/10/23	8 rue de Kergonda
	17/10/23	3 Rue Pierre Brossolette
23/10/23	Rue Stang Ar Rozen	
01/12/23	Rue des Alliés	

Synthèse des interventions d'entretien des postes de relevage

Commune	Nombre
PLONEOUR-LANVERN	43

Détail des interventions sur les postes de relevage :

Commune	Date	Adresse
PLONEOUR-LANVERN	01/02/23	PR Kerruc
	02/03/23	PR Kersulec
	03/03/23	PR Halle Raphalen
	03/03/23	PR kerbascol
	03/03/23	PR Kerlavar
	03/03/23	PR Lucie Aubrac
	08/02/23	PR Maison de Retraite
	08/02/23	PR Mariano (Traon Ar Line)
	08/02/23	PR Tregonda (Rte de Plogastel)
	10/01/23	PR ZA Kerganet
	11/08/23	PR Keraden
	12/09/23	PR Maison de Retraite
	12/10/23	PR Canape

Commune	Date	Adresse
PLONEOUR-LANVERN	12/10/23	PR Kerbreach
	12/10/23	PR Stang Goulinet
	12/10/23	PR Rosa Bonheur
	12/10/23	PR ZA Kerganet
	13/03/23	PR Kerruc
	13/07/23	PR ZA Kerganet
	21/11/23	PR Kerruc
	22/02/23	PR Kergonda (Rte d'Audierne)
	23/03/23	PR Bonne Nouvelle
	23/03/23	PR Canape
	23/03/23	PR Les lavandières Keraden
	23/03/23	PR Tassy
	24/07/23	PR kerbascol
	24/07/23	PR Moitie Route
	24/07/23	PR Roselière Rte Kergonda
	24/07/23	PR Tregonda (Rte de Plogastel)
	25/07/23	PR de Brenanvec
	25/07/23	PR Kerbilaet (Scierie)
	25/07/23	PR Kerbreach
	25/07/23	PR Kerruc
	25/07/23	PR Tassy
	26/07/23	PR Kerbreach
	26/07/23	PR Kersulec
	26/07/23	PR Les lavandières Keraden
	26/07/23	PR Mariano (Traon Ar Line)
	27/10/23	PR Kerbilaet (Scierie)
	27/10/23	PR Kerlavar
	27/10/23	PR Kersulec
	27/10/23	PR Moitie Route

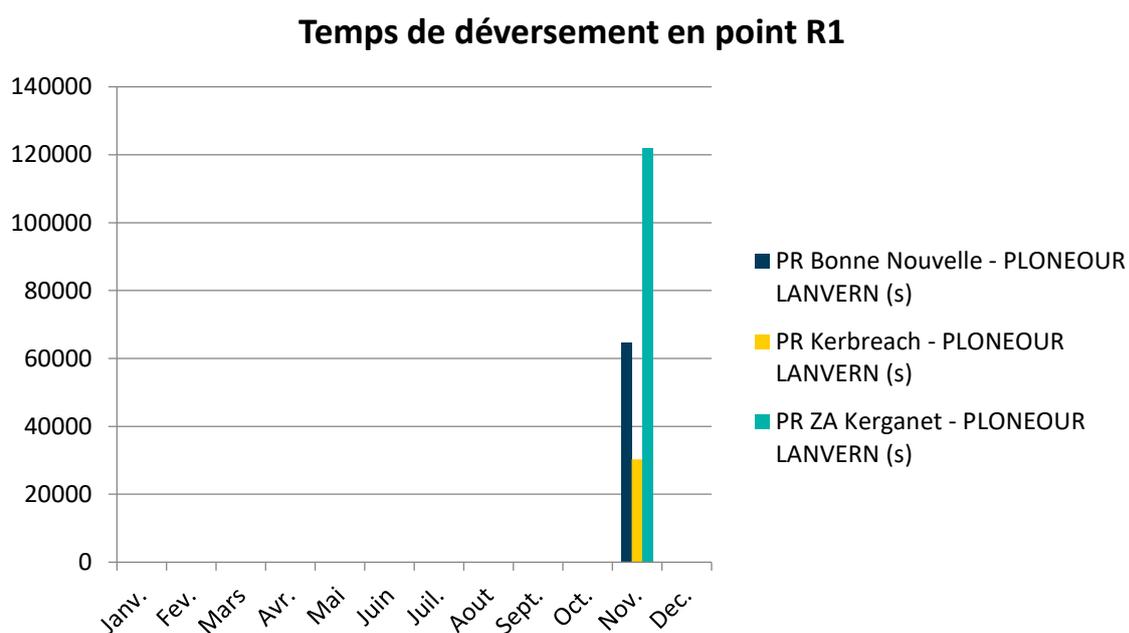
En plus de ces nettoyages par camion hydrocureur, nous réalisons des routines périodiques pour nettoyer les poires de niveau et les parois de la cuve en autre.

B.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE

B.5.1. Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte

Pas de points A1.

Pour les déversements des points R1 :



B.5.2. Tableau récapitulatif des déversements par mois en point A1, R1 et la pluie

Type	Installation	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Déversés en R1(s)	PR Bonne Nouvelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	64 625*	0	64 625
	PR Canape	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	PR de Brenanvec	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	PR Kərbilaet (Scierie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	PR Kerbreach	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 240*	72	30 312
	PR Kerlavar	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	PR Mariano (Traon Ar Line)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	PR Moitie Route	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Type	Installation	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
	PR ZA Kerganet	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	121 954*	0	121 954
PLUIE (mm)	STEP (Météo France)	138,3	12,5	129,1	78,8	35,9	17,1	86,3	51,1	62,4	139,8	192,1	119,2	1063

* Commentaire :

Début novembre 2023, la tempête CIARAN a traversé le territoire finistérien provoquant des dégâts ayant entraînés des coupures d'alimentation électrique.

Ces coupures électriques ont concerné des PR de la commune de Ploneour Lanvern et ont conduit à des déversements d'eaux usées au milieu naturel.

Les moyens déployés ont cependant permis de limiter les impacts sur le milieu naturel.

B.5.3. Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte

Sans objet

B.5.4. Tableau récapitulatif des déversements au milieu par le système de collecte

Sans objet

B.6. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTÈME DE COLLECTE

	Direction de l'Aménagement, de l'Agriculture, de l'Eau et de l'Environnement Service de l'Eau potable et de l'Assainissement	FICHE DE CONTRÔLE AUTOSURVEILLANCE RESEAU RAPPORT DE VISITE	I31-Rapport ASR-06
	CONTRE VISITE du : 20/06/2023		
Maître d'ouvrage : SAUR Système d'Assainissement : Ploneour-Lanvern Commune d'implantation : Ploneour-Lanvern Nom du point : PR Kerbreac'h Année de mise en service : 2023		Exploitant : SAUR Code SANDRE réseau : 0429174R0002 Type de point : <input type="checkbox"/> A1 <input checked="" type="checkbox"/> R1 <input type="checkbox"/> R2 <input type="checkbox"/> autre	
Personne(s) rencontrée(s) : M. Larue (SAUR) Technicien(s) de la visite : F. Marquer / R. Pavillard (Eau du Ponant) Météo du jour de la visite : Ensoleillé Date du descriptif en vigueur :			
Contrôle détection de temps de surverse (photos à joindre) : <input checked="" type="checkbox"/> Concerné <input type="checkbox"/> Non concerné			
- Détection de la surverse :		<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Observations :	
- Méthode de vérification		<input checked="" type="checkbox"/> par immersion (seau) <input type="checkbox"/> par immersion PR <input type="checkbox"/> par contact support humidifié	
- Calage du zéro :		Hauteur de référence du trop-plein : 66.5 cm vis-à-vis de la trappe de visite (haut du capteur) Position du capteur par rapport à la référence trop-plein : <input checked="" type="checkbox"/> Correct <input type="checkbox"/> Incorrect	
- Acquisition des données :		Type d'acquisition (SOFREL, supervision ...) : Sofrel S530 Test de répétitivité : ok – passage de 65 à 68 déversements Temps mesuré pour le test : 3 min Temps enregistré sur satellite local (Sofrel,...) : 3 min – passage de 2552,30 à 2552,35h de déversement Temps enregistré sur acquisition déportée (supervision step,...) : 2mn51s Durée de stockage des données :	
- Déversement lors du contrôle :		<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
- Transmission des données au format SANDRE :		<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
- Observations :			
Mesure de débit sur trop plein (photos à joindre) : <input type="checkbox"/> Concerné <input checked="" type="checkbox"/> Non concerné			
- Le dispositif en place est-il cohérent avec celui validé lors du contrôle conception : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
- Loi hydraulique : <input type="checkbox"/> normalisée <input type="checkbox"/> modélisation <input type="checkbox"/> constructeur <input type="checkbox"/> hauteur/vitesse <input type="checkbox"/> autre			
- Paramétrage : <input type="checkbox"/> formule <input type="checkbox"/> point par point			
- Formule utilisée (si information connue) :			
- La formule validée lors du contrôle conception est-elle celle programmée : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (Voir tableau et graphique de contrôle page suivante I31CALAGE_reseau.xlsx)			
- Positionnement de la sonde :		- Réglage de la sonde par rapport au trop-plein :	
		<input type="checkbox"/> Correct <input type="checkbox"/> Incorrect	
		- Exposition de la sonde aux flottants et fillasses :	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
		- Propreté lors du contrôle :	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
- Déversement lors du contrôle :		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
- Transmission des données au format SANDRE :		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

I31_rapport ASR_Kerbreac'h.docx

1/2



- Observations :		
Contrôle d'un débitmètre de transfert (R2) (photos à joindre) : <input type="checkbox"/> Concerné <input checked="" type="checkbox"/> Non concerné		
- Rapport longueur droite amont / DN > 5 DN :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
- Rapport longueur droite aval / DN > 3 DN :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
- Disposition sur le transfert :	<input type="checkbox"/> horizontale <input type="checkbox"/> verticale <input type="checkbox"/> oblique	
- Conduite en charge :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
- Vitesse de passage > 0,6 m/s :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
- Affichage du débit instantané :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
- Affichage de la totalisation :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
- Valeur affichée sans écoulement = valeur nulle :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
- Report sur l'acquisition de données :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
- Présence d'une manchette de recharge :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
- Conditions d'accès sécurisé pour le contrôle et l'entretien :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
- Erreur valeur débit affiché / valeur débit contrôlé : ... %-correct ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
- Acquisition de données :	Type d'acquisition (SOFREL, supervision ...) :	
	Volumé mesuré : volumé affiché :	
	Durée de stockage des données :	
- Transmission au format SANDRE ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Visite initiale : Observation générales – Conclusions (Eau du Ponant) :		
Mesure correcte :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Contre-visite : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Commentaires :		
Bilans de surverse transmis par l'exploitant (voir fichier Excel), données cohérentes avec les tests réalisés (nombre de déversement = 3 / temps de déversement = 2mn51s).		
Validation SEA : 01/09/2023		Technicien : Julien BAAZIZ
- Validation du point de mesure dispositif en place	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
- Validation du point de mesure après intervention sur le dispositif	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Commentaires :		
Le contrôle initial du point a été réalisé par Eau du Ponant le 28/05/2021. Lors du contrôle initial, le capteur ne fonctionnait pas.		
Rendez-vous non honoré : <input type="checkbox"/> Concerné <input checked="" type="checkbox"/> Non concerné		
Si le Service de l'Eau potable et de l'Assainissement (SEA), mandaté pour le contrôle des dispositifs d'autosurveillance réseau, constate qu'après 30 mn de retard suivant l'horaire convenu, le personnel désigné par le maître d'ouvrage ne s'est pas rendu sur site pour la visite de contrôle, un forfait déplacement pour rendez-vous non honoré de 151,80 € sera alors facturé à la collectivité (tarif de base 2019 réactualisé annuellement).		
A _____, le _____	A _____, le _____	
Le représentant du SEA,	Le représentant de la collectivité,	
Nom, Prénom	Nom, Prénom – Qualité	



Direction de
l'Aménagement, de
l'Agriculture, de l'Eau et de
l'Environnement
Service de l'Eau potable
et de l'Assainissement

FICHE DE CONTROLE
AUTOSURVEILLANCE RESEAU
RAPPORT DE VISITE

I31-Rapport
ASR-06

CONTRE VISITE du : 05/09/2023	
Maître d'ouvrage : SAUR Système d'Assainissement : Ploneour-Lanvern Commune d'implantation : Ploneour-Lanvern Nom du point : PR Kerganet Année de mise en service : 2020	
Exploitant : SAUR Code SANDRE réseau : 0429174R0002 Type de point : <input type="checkbox"/> A1 <input checked="" type="checkbox"/> R1 <input type="checkbox"/> R2 <input type="checkbox"/> autre	
Personne(s) rencontrée(s) : Fabien BERRE (SAUR) Technicien(s) de la visite : Julien BAAZIZ Météo du jour de la visite : Sec Date du descriptif en vigueur :	
Contrôle détection de temps de surverse (photos à joindre) : <input checked="" type="checkbox"/> Concerné <input type="checkbox"/> Non concerné	
- Détection de la surverse :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Observations :
- Méthode de vérification	<input checked="" type="checkbox"/> par immersion (seau) <input type="checkbox"/> par immersion PR <input type="checkbox"/> par contact support humidifié
- Galage du zéro :	Hauteur de référence du trop-plein : Haut du capteur à 12 cm du cadre en fonte Position du capteur par rapport à la référence trop-plein : <input checked="" type="checkbox"/> Correct <input type="checkbox"/> Incorrect
- Acquisition des données :	Type d'acquisition (SOFREL, supervision ...) : SOFREL LT42 Test de répétitivité : correct, passage de 0 à 4 déversements (représentant 40 secondes) Temps mesuré pour le test : 885 secondes Temps enregistré sur satellite local (Sofrel,...) : 925 secondes (885 s + 40 s) Temps enregistré sur acquisition déportée (supervision step,...) : 925 secondes Durée de stockage des données : > 1 an (GEREMI)
- Déversement lors du contrôle :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
- Présence de traces de mise en charge :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
- Transmission des données au format SANDRE :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
- Observations : Bon fonctionnement du capteur de surverse. Alarmes transmises.	
Mesure de débit sur trop plein (photos à joindre) : <input type="checkbox"/> Concerné <input checked="" type="checkbox"/> Non concerné	
- Le dispositif en place est-il cohérent avec celui validé lors du contrôle conception : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non - Loi hydraulique : <input type="checkbox"/> normalisée <input type="checkbox"/> modélisation <input type="checkbox"/> constructeur <input type="checkbox"/> hauteur/vitesse <input type="checkbox"/> autre - Paramétrage : <input type="checkbox"/> formule <input type="checkbox"/> point par point - Formule utilisée (si information connue) : - La formule validée lors du contrôle conception est-elle celle programmée : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (Voir tableau et graphique de contrôle page suivante [3]CALAGE_reseau.xlsx)	
- Positionnement de la sonde :	- Réglage de la sonde par rapport au trop-plein : <input type="checkbox"/> Correct <input type="checkbox"/> Incorrect - Exposition de la sonde aux flottants et filasses : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non - Propreté lors du contrôle : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
- Déversement lors du contrôle :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
- Présence de traces de mise en charge :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
- Transmission des données au format SANDRE :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
- Observations :	



Direction de
l'Aménagement, de
l'Agriculture, de l'Eau et de
l'Environnement
Service de l'Eau potable
et de l'Assainissement

FICHE DE CONTROLE
AUTOSURVEILLANCE RESEAU
RAPPORT DE VISITE

I31-Rapport
ASR-06

Contrôle d'un débitmètre de transfert (R2) (photos à joindre) : <input type="checkbox"/> Concerné <input checked="" type="checkbox"/> Non concerné	
- Rapport longueur droite amont / DN > 5 DN :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
- Rapport longueur droite aval / DN > 3 DN :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
- Disposition sur le transfert :	<input type="checkbox"/> horizontale <input type="checkbox"/> verticale <input type="checkbox"/> oblique
- Conduite en charge :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
- Vitesse de passage > 0,6 m/s :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
- Affichage du débit instantané :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
- Affichage de la totalisation :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
- Valeur affichée sans écoulement = valeur nulle :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
- Report sur l'acquisition de données :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
- Présence d'une manchette de recharge :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
- Conditions d'accès sécurisé pour le contrôle et l'entretien :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
- Erreur valeur débit affiché / valeur débit contrôlé : .. %-correct ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
- Acquisition de données :	Type d'acquisition (SOFREL, supervision ...) :
	Volume mesuré : volume affiché :
	Durée de stockage des données :
-Transmission au format SANDRE ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Validation SEA : 01/09/2023 Technicien : Julien BAAZIZ	
- Validation du point de mesure dispositif en place	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Commentaires : Le contrôle initial du point a été réalisé par Eau du Ponant le 26 mai 2021. Suite au contrôle le point a été validé par Eau du Ponant, mais non validé par le SEA (Incohérence dans les données SANDRE transmises). Suite à la contre visite réalisée par le SEA le 05 septembre 2023, le point a été validé.	
Rendez-vous non honoré : <input type="checkbox"/> Concerné <input checked="" type="checkbox"/> Non concerné	
Si le Service de l'Eau potable et de l'Assainissement (SEA), mandaté pour le contrôle des dispositifs d'autosurveillance réseau, constate qu'après 30 min de retard suivant l'horaire convenu, le personnel désigné par le maître d'ouvrage ne s'est pas rendu sur site pour la visite de contrôle, un forfait déplacement pour rendez-vous non honoré de 151,80 € sera alors facturé à la collectivité (tarif de base 2019 réactualisé annuellement).	
A _____, le Le représentant du SEA, Nom, Prénom	A _____, le Le représentant de la collectivité, Nom, Prénom – Qualité



Direction de
l'Aménagement, de
l'Agriculture, de l'Eau et de
l'Environnement
Service de l'Eau potable
et de l'Assainissement

FICHE DE CONTROLE
AUTOSURVEILLANCE RESEAU
RAPPORT DE VISITE

I31-Rapport
ASR-06

VISITE		<input checked="" type="checkbox"/> Initiale	<input type="checkbox"/> Périodique	du : 20/06/2023
Maître d'ouvrage : SAUR		Exploitant : SAUR		
Système d'Assainissement : Ploneour-Lanvern		Code SANDRE réseau : 0429174R0002		
Commune d'implantation : Ploneour-Lanvern		Type de point : <input type="checkbox"/> A1 <input checked="" type="checkbox"/> R1 <input type="checkbox"/> R2 <input type="checkbox"/> autre		
Nom du point : PR Kerlavar				
Année de mise en service : 2023				
Personne(s) rencontrée(s) : M. Larue (SAUR)				
Technicien(s) de la visite : F. Marquer / R. Pavillard (Eau du Ponant)				
Météo du jour de la visite : Ensoleillé				
Date du descriptif en vigueur :				
Contrôle détection de temps de surverse (photos à joindre) : <input checked="" type="checkbox"/> Concerné <input type="checkbox"/> Non concerné				
- Détection de la surverse :		<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Observations :	
- Méthode de vérification		<input checked="" type="checkbox"/> par immersion (seau) <input type="checkbox"/> par immersion PR <input type="checkbox"/> par contact support humidifié		
- Calage du zéro :		Hauteur de référence du trop-plein : 179 cm vis-à-vis de la trappe de visite (haut du capteur) Position du capteur par rapport à la référence trop-plein : <input checked="" type="checkbox"/> Correct <input type="checkbox"/> Incorrect		
- Acquisition des données :		Type d'acquisition (SOFREL, supervision ...) : Sofrel 8550 Test de répétitivité : ok – passage de 3 à 7 déversements Temps mesuré pour le test : 3 min Temps enregistré sur satellite local (Sofrel,...) : 3 min – passage de 0,13 à 0,18h Temps enregistré sur acquisition déportée (supervision step,...) : 3mn36s Durée de stockage des données :		
- Déversement lors du contrôle :		<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	- Présence de traces de mise en charge : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
- Transmission des données au format SANDRE :		<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
- Observations :				
Mesure de débit sur trop plein (photos à joindre) : <input type="checkbox"/> Concerné <input checked="" type="checkbox"/> Non concerné				
- Le dispositif en place est-il cohérent avec celui validé lors du contrôle conception : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non				
- Loi hydraulique : <input type="checkbox"/> normalisée <input type="checkbox"/> modélisation <input type="checkbox"/> constructeur <input type="checkbox"/> hauteur/vitesse <input type="checkbox"/> autre				
- Paramétrage : <input type="checkbox"/> formule <input type="checkbox"/> point par point				
- Formule utilisée (si information connue) :				
- La formule validée lors du contrôle conception est-elle celle programmée : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (Voir tableau et graphique de contrôle page suivante I31CALAGE_reseau.xlsx)				
- Positionnement de la sonde :		- Réglage de la sonde par rapport au trop-plein : <input type="checkbox"/> Correct <input type="checkbox"/> Incorrect		
		- Exposition de la sonde aux flottants et filasses : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
		- Propreté lors du contrôle : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
- Déversement lors du contrôle :		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	- Présence de traces de mise en charge : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
- Transmission des données au format SANDRE :		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
- Observations :				



Contrôle d'un débitmètre de transfert (R2) (photos à joindre) : <input type="checkbox"/> Concerné <input checked="" type="checkbox"/> Non concerné		
- Rapport longueur droite amont / DN > 5 DN :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non visible (Immergé)
- Rapport longueur droite aval / DN > 3 DN :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non visible (Immergé)
- Disposition sur le transfert :	<input type="checkbox"/> horizontale	<input type="checkbox"/> verticale <input type="checkbox"/> oblique
- Conduite en charge :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
- Vitesse de passage > 0,6 m/s :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
- Affichage du débit instantané :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
- Affichage de la totalisation :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
- Valeur affichée sans écoulement = valeur nulle :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
- Report sur l'acquisition de données :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
- Présence d'une manchette de recharge :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
- Conditions d'accès sécurisé pour le contrôle et l'entretien :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
- Erreur valeur débit affiché / valeur débit contrôlé : .. % -correct ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
- Acquisition de données :	Type d'acquisition (SOFREL, supervision ...) :	
	Volume mesuré : volume affiché :	
	Durée de stockage des données :	
- Transmission au format SANDRE ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Visite initiale : Observation générales – Conclusions (Eau du Ponant) :		
Mesure correcte :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Contre-visite : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
<u>Commentaires :</u>		
Bilans de surverse transmis par l'exploitant (voir fichier Excel), données cohérentes avec les tests réalisés (nombre de déversement = 4 / temps de déversement = 3mn36s).		
Validation SEA : 01/09/2023		Technicien : Julien Baaziz
- Validation du point de mesure dispositif en place	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
- Validation du point de mesure après intervention sur le dispositif	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<u>Commentaires :</u>		
Rendez-vous non honoré : <input type="checkbox"/> Concerné <input checked="" type="checkbox"/> Non concerné		
Si le Service de l'Eau potable et de l'Assainissement (SEA) mandaté pour le contrôle des dispositifs d'auto-surveillance réseau constate au/après 30 mn de retard suivant l'horaire convenu, le personnel désigné par le maître d'ouvrage ne s'est pas rendu sur site pour la visite de contrôle, un forfait déplacement pour rendez-vous non honoré de 151,80 € sera alors facturé à la collectivité (taux de base 2010 réactualisé annuellement).		
A _____, le _____	A _____, le _____	
Le représentant du SEA,	Le représentant de la collectivité,	
Nom, Prénom	Nom, Prénom – Qualité	



Direction de
l'Aménagement, de
l'Agriculture, de l'Eau et de
l'Environnement
Service de l'Eau potable
et de l'Assainissement

FICHE DE CONTROLE
AUTOSURVEILLANCE RESEAU
RAPPORT DE VISITE

I31-Rapport
ASR-06

CONTRE VISITE du : 20/06/2023

Maître d'ouvrage : SAUR		Exploitant : SAUR	
Système d'Assainissement : Pioneur-Lanvern		Code SANDRE réseau : 0429174R0002	
Commune d'implantation : Pioneur-Lanvern		Type de point : <input type="checkbox"/> A1 <input checked="" type="checkbox"/> R1 <input type="checkbox"/> R2 <input type="checkbox"/> autre	
Nom du point : PR Molle Route			
Année de mise en service : 2023			
Personne(s) rencontrée(s) : M. Larue (SAUR)			
Technicien(s) de la visite : F. Marquer / R. Pavillard (Eau du Ponant)			
Météo du jour de la visite : Ensoleillé			
Date du descriptif en vigueur :			
Contrôle détection de temps de surverse (photos à joindre) : <input checked="" type="checkbox"/> Concerné <input type="checkbox"/> Non concerné			
- Détection de la surverse :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Observations :	
- Méthode de vérification	<input checked="" type="checkbox"/> par immersion (seau) <input type="checkbox"/> par immersion PR <input type="checkbox"/> par contact support humidifié		
- Calage du zéro :	Hauteur de référence du trop-plein : 52.5 cm vis-à-vis de la trappe de visite (haut du capteur) Position du capteur par rapport à la référence trop-plein : <input checked="" type="checkbox"/> Correct <input type="checkbox"/> Incorrect		
- Acquisition des données :	Type d'acquisition (SOFREL, supervision ...) : Sofrel SS30 Test de répétitivité : ok - passage de 3 à 6 déversements Temps mesuré pour le test : 3 min Temps enregistré sur satellite local (Sofrel,...) : 3 min - passage de 0.03 à 0.08h de déversement Temps enregistré sur acquisition déportée (supervision step,...) : 2mn58s Durée de stockage des données :		
- Déversement lors du contrôle :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	- Présence de traces de mise en charge :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
- Transmission des données au format SANDRE :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
- Observations :			
Mesure de débit sur trop plein (photos à joindre) : <input type="checkbox"/> Concerné <input checked="" type="checkbox"/> Non concerné			
- Le dispositif en place est-il cohérent avec celui validé lors du contrôle conception : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
- Loi hydraulique : <input type="checkbox"/> normalisée <input type="checkbox"/> modélisation <input type="checkbox"/> constructeur <input type="checkbox"/> hauteur/vitesse <input type="checkbox"/> autre			
- Paramétrage : <input type="checkbox"/> formule <input type="checkbox"/> point par point			
- Formule utilisée (si information connue) :			
- La formule validée lors du contrôle conception est-elle celle programmée : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (Voir tableau et graphique de contrôle page suivante I31CALAGE_reseau_visi)			
- Positionnement de la sonde :	- Réglage de la sonde par rapport au trop-plein :	<input type="checkbox"/> Correct <input type="checkbox"/> Incorrect	
	- Exposition de la sonde aux flottants et filasses :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	- Propreté lors du contrôle :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
- Déversement lors du contrôle :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	- Présence de traces de mise en charge :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
- Transmission des données au format SANDRE :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		



- Observations :		
Contrôle d'un débitmètre de transfert (R2) (photos à joindre) : <input type="checkbox"/> Concerné <input checked="" type="checkbox"/> Non concerné		
- Rapport longueur droite amont / DN > 5 DN :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non visible
- Rapport longueur droite aval / DN > 3 DN :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non visible
- Disposition sur le transfert :	<input type="checkbox"/> horizontale	<input type="checkbox"/> verticale <input type="checkbox"/> Non visible
- Conduite en charge :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
- Vitesse de passage > 0,6 m/s :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
- Affichage du débit instantané :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
- Affichage de la totalisation :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
- Valeur affichée sans écoulement = valeur nulle :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
- Report sur l'acquisition de données :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
- Présence d'une manchette de recharge :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
- Conditions d'accès sécurisé pour le contrôle et l'entretien :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
- Erreur valeur débit affiché/ valeur débit contrôlé : .. %-correct ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
- Acquisition de données :	Type d'acquisition (SOFREL, supervision ...) :	
	Volume mesuré : volume affiché :	
	Durée de stockage des données :	
-Transmission au format SANDRE ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Visite initiale : Observation générales – Conclusions (Eau du Ponant) :		
Mesure correcte :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Contre-visite : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
<u>Commentaires :</u>		
Bilans de surverse transmis par l'exploitant (voir fichier Excel), données cohérentes avec les tests réalisés (nombre de déversement = 3 / temps de déversement = 2mn58s).		
Validation SEA : 01/09/2023		Technicien : Julian BAAZIZ
- Validation du point de mesure dispositif en place	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
- Validation du point de mesure après intervention sur le dispositif	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<u>Commentaires :</u>		
Le contrôle initial du point a été réalisé par Eau du Ponant le 26/05/2021. Lors du contrôle initial, le capteur ne fonctionnait pas.		
Rendez-vous non honoré : <input type="checkbox"/> Concerné <input checked="" type="checkbox"/> Non concerné		
Si le Service de l'Eau potable et de l'Assainissement (SEA), mandaté pour le contrôle des dispositifs d'autosurveillance réseau, constate qu'après 30 mn de retard suivant l'horaire convenu, le personnel désigné par le maître d'ouvrage ne s'est pas rendu sur site pour la visite de contrôle, un forfait déplacement pour rendez-vous non honoré de 151,80 € sera alors facturé à la collectivité (tarif de base 2019 réactualisé annuellement).		
A _____, le	A _____, le	
Le représentant du SEA,	Le représentant de la collectivité,	
Nom, Prénom	Nom, Prénom – Qualité	



Direction de
l'Aménagement, de
l'Agriculture, de l'Eau et de
l'Environnement
Service de l'Eau potable
et de l'Assainissement

FICHE DE CONTROLE
AUTOSURVEILLANCE RESEAU
RAPPORT DE VISITE

I31-Rapport
ASR-06

CONTRE VISITE du : 20/06/2023			
Maitre d'ouvrage : SAUR		Exploitant : SAUR	
Système d'Assainissement : Ploneour-Lanvern			
Commune d'implantation : Ploneour-Lanvern		Code SANDRE réseau : 0429174R0002	
Nom du point : PR Canapé			
Année de mise en service : 2020		Type de point : <input type="checkbox"/> A1 <input checked="" type="checkbox"/> R1 <input type="checkbox"/> R2 <input type="checkbox"/> autre	
Personne(s) rencontrée(s) : M. Larue (SAUR)			
Technicien(s) de la visite : F. Marquer / R. Pavillard (Eau du Ponant)			
Météo du jour de la visite : Ensoleillé			
Date du descriptif en vigueur :			
Contrôle détection de temps de surverse (photos à joindre) : <input checked="" type="checkbox"/> Concerné <input type="checkbox"/> Non concerné			
- Détection de la surverse :		<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Observations :	
- Méthode de vérification		<input checked="" type="checkbox"/> par immersion (seau) <input type="checkbox"/> par immersion PR <input type="checkbox"/> par contact support humidifié	
- Calage du zéro :		Hauteur de référence du trop-plein : 4.5 cm vis-à-vis de l'entourage du regard EU (haut du capteur) Position du capteur par rapport à la référence trop-plein : <input checked="" type="checkbox"/> Correct <input type="checkbox"/> Incorrect	
- Acquisition des données :		Type d'acquisition (SOFREL, supervision ...) : Sofrel LT 42 Test de répétitivités : ok – passage de 0 à 3 déversements Temps mesuré pour le test : 3 min Temps enregistré sur satellite local (Sofrel,...) : 3 min – passage de 15 à 195 secondes de déversement Temps enregistré sur acquisition déportée (supervision step,...) : Durée de stockage des données :	
- Déversement lors du contrôle :		<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non - Présence de traces de mise en charge : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
- Transmission des données au format SANDRE :		<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
- Observations :			
Mesure de débit sur trop plein (photos à joindre) : <input type="checkbox"/> Concerné <input checked="" type="checkbox"/> Non concerné			
- Le dispositif en place est-il cohérent avec celui validé lors du contrôle conception : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
- Loi hydraulique : <input type="checkbox"/> normalisée <input type="checkbox"/> modélisation <input type="checkbox"/> constructeur <input type="checkbox"/> hauteur/vitesse <input type="checkbox"/> autre			
- Paramétrage : <input type="checkbox"/> formule <input type="checkbox"/> point par point			
- Formule utilisée (si information connue) :			
- La formule validée lors du contrôle conception est-elle celle programmée : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (Voir tableau et graphique de contrôle page suivante :I31CALAGE_reseau.xlsx)			
- Positionnement de la sonde :		- Réglage de la sonde par rapport au trop-plein : <input type="checkbox"/> Correct <input type="checkbox"/> Incorrect	
		- Exposition de la sonde aux flottants et filasses : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
		- Propreté lors du contrôle : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
- Déversement lors du contrôle :		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non - Présence de traces de mise en charge : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
- Transmission des données au format SANDRE :		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

I31_rapport ASR_Canapé.docx

1/2



Direction de
l'Aménagement, de
l'Agriculture, de l'Eau et de
l'Environnement
Service de l'Eau potable
et de l'Assainissement

FICHE DE CONTROLE
AUTOSURVEILLANCE RESEAU
RAPPORT DE VISITE

I31-Rapport
ASR-06

- Observations :	
Contrôle d'un débitmètre de transfert (R2) (photos à joindre) : <input type="checkbox"/> Concerné <input checked="" type="checkbox"/> Non concerné	
- Rapport longueur droite amont / DN > 5 DN :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non visible
- Rapport longueur droite aval / DN > 3 DN :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non visible
- Disposition sur le transfert :	<input type="checkbox"/> horizontale <input type="checkbox"/> verticale <input type="checkbox"/> Non visible
- Conduite en charge :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
- Vitesse de passage > 0,6 m/s :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
- Affichage du débit instantané :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
- Affichage de la totalisation :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
- Valeur affichée sans écoulement = valeur nulle :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
- Report sur l'acquisition de données :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
- Présence d'une manchette de recharge :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
- Conditions d'accès sécurisé pour le contrôle et l'entretien :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
- Erreur valeur débit affiché / valeur débit contrôlé : ... %-correct ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
- Acquisition de données :	Type d'acquisition (SOFREL, supervision ...) : Volume mesuré : volume affiché : Durée de stockage des données :
- Transmission au format SANDRE ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Visite initiale : Observation générales – Conclusions (Eau du Ponant) :	
Mesure correcte : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Contre-visite : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Commentaires : Bilans de surverse transmis par l'exploitant (voir fichier Excel), données cohérentes avec les tests réalisés (nombre de déversement = 3 / temps de déversement = 215s).	
Validation SEA : 01/09/2023	Technicien : Julien Baaziz
- Validation du point de mesure dispositif en place	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
- Validation du point de mesure après intervention sur le dispositif	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Commentaires : Le contrôle initial du point a été réalisé par Eau du Ponant le 26/05/2021. Lors du contrôle initial, le capteur ne fonctionnait pas.	
Rendez-vous non honoré : <input type="checkbox"/> Concerné <input checked="" type="checkbox"/> Non concerné	
Si le Service de l'Eau potable et de l'Assainissement (SEA), mandaté pour le contrôle des dispositifs d'autosurveillance réseau, constate qu'après 30 mn de retard suivant l'horaire convenu, le personnel désigné par le maître d'ouvrage ne s'est pas rendu sur site pour la visite de contrôle, un forfait déplacement pour rendez-vous non honoré de 151,80 € sera alors facturé à la collectivité (tarif de base 2019 réactualisé annuellement).	
A _____, le _____	A _____, le _____
Le représentant du SEA,	Le représentant de la collectivité,
Nom, Prénom	Nom, Prénom – Qualité



Direction de
l'Aménagement, de
l'Agriculture, de l'Eau et de
l'Environnement
Service de l'Eau potable
et de l'Assainissement

FICHE DE CONTROLE
AUTOSURVEILLANCE RESEAU
RAPPORT DE VISITE

I31-Rapport
ASR-06

CONTRE VISITE du : 05/09/2023

Maitre d'ouvrage : SAUR		Exploitant : SAUR	
Système d'Assainissement : Ploneour-Lanvern		Code SANDRE réseau : 0429174R0002	
Commune d'implantation : Ploneour-Lanvern		Type de point : <input type="checkbox"/> A1 <input checked="" type="checkbox"/> R1 <input type="checkbox"/> R2 <input type="checkbox"/> autre	
Nom du point : PR Bonne nouvelle			
Année de mise en service : 2020			
Personne(s) rencontrée(s) : Fabien BERRE (SAUR)			
Technicien(s) de la visite : Julien BAAZIZ			
Météo du jour de la visite : Sec			
Date du descriptif en vigueur :			
Contrôle détection de temps de surverse (photos à joindre) : <input checked="" type="checkbox"/> Concerné <input type="checkbox"/> Non concerné			
- Détection de la surverse :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Observations :	
- Méthode de vérification	<input checked="" type="checkbox"/> par immersion (seau) <input type="checkbox"/> par immersion PR <input type="checkbox"/> par contact support humidifié		
- Calage du zéro :	Hauteur de référence du trop-plein : Haut du capteur à 19,5 cm du cadre en fonte Position du capteur par rapport à la référence trop-plein : <input checked="" type="checkbox"/> Correct <input type="checkbox"/> Incorrect		
- Acquisition des données :	Type d'acquisition (SOFREL, supervision ...) : SOFREL LT42 Test de répétitivité : correct, passage de 0 à 3 déversements (représentant 30 secondes) Temps mesuré pour le test : 480 secondes Temps enregistré sur satellite local (Sofrel,...) : 510 secondes (480 s + 30 s) Temps enregistré sur acquisition déportée (supervision step,...) : 510 secondes Durée de stockage des données : > 1 an (GEREMI)		
- Déversement lors du contrôle :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	- Présence de traces de mise en charge :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
- Transmission des données au format SANDRE :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
- Observations : Bon fonctionnement du capteur de surverse. Alarmes transmises.			
Mesure de débit sur trop plein (photos à joindre) : <input type="checkbox"/> Concerné <input checked="" type="checkbox"/> Non concerné			
- Le dispositif en place est-il cohérent avec celui validé lors du contrôle conception : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
- Loi hydraulique : <input type="checkbox"/> normalisée <input type="checkbox"/> modélisation <input type="checkbox"/> constructeur <input type="checkbox"/> hauteur/vitesse <input type="checkbox"/> autre			
- Paramétrage : <input type="checkbox"/> formule <input type="checkbox"/> point par point			
- Formule utilisée (si information connue) :			
- La formule validée lors du contrôle conception est-elle celle programmée : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (Voir tableau et graphique de contrôle page suivante I31CALAGE_reseau.xlsx)			
- Positionnement de la sonde :	- Réglage de la sonde par rapport au trop-plein :	<input type="checkbox"/> Correct <input type="checkbox"/> Incorrect	
	- Exposition de la sonde aux flottants et filasses :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	- Propreté lors du contrôle :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
- Déversement lors du contrôle :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	- Présence de traces de mise en charge :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
- Transmission des données au format SANDRE :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
- Observations :			

I31_rapport ASR_Bonne nouvelle.docx

1/2



Direction de
l'Aménagement, de
l'Agriculture, de l'Eau et de
l'Environnement
Service de l'Eau potable
et de l'Assainissement

FICHE DE CONTROLE
AUTOSURVEILLANCE RESEAU
RAPPORT DE VISITE

I31-Rapport
ASR-06

Contrôle d'un débitmètre de transfert (R2) (photos à joindre) :		<input type="checkbox"/> Concerné	<input checked="" type="checkbox"/> Non concerné
- Rapport longueur droite amont / DN > 5 DN :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non visible	
- Rapport longueur droite aval / DN > 3 DN :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non visible	
- Disposition sur le transfert :	<input type="checkbox"/> horizontale	<input type="checkbox"/> verticale	<input type="checkbox"/> Non visible
- Conduite en charge :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
- Vitesse de passage > 0,6 m/s :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
- Affichage du débit instantané :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
- Affichage de la totalisation :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
- Valeur affichée sans écoulement = valeur nulle :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
- Report sur l'acquisition de données :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
- Présence d'une manchette de rechange :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
- Conditions d'accès sécurisé pour le contrôle et l'entretien :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
- Erreur valeur débit affiché/ valeur débit contrôlé : ... %-correct ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
- Acquisition de données :	Type d'acquisition (SOFREL, supervision ...) :		
	Volume mesuré : volume affiché :		
	Durée de stockage des données :		
- Transmission au format SANDRE ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
Validation SEA : 07/09/2023		Technicien : Julien BAAZIZ	
- Validation du point de mesure dispositif en place	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
<u>Commentaires :</u>			
Le contrôle initial du point a été réalisé par Eau du Ponant le 26 mai 2021. Suite au contrôle le point a été validé par Eau du Ponant, mais non validé par le SEA (incohérence dans les données SANDRE transmises).			
Suite à la contre visite réalisée par le SEA le 05 septembre 2023, le point a été validé.			
Rendez-vous non honoré :		<input type="checkbox"/> Concerné	<input checked="" type="checkbox"/> Non concerné
Si le Service de l'Eau potable et de l'Assainissement (SEA), mandaté pour le contrôle des dispositifs d'autosurveillance réseau, constate qu'après 30 mn de retard suivant l'horaire convenu, le personnel désigné par le maître d'ouvrage ne s'est pas rendu sur site pour la visite de contrôle, un forfait déplacement pour rendez-vous non honoré de 151,80 € sera alors facturé à la collectivité (tarif de base 2019 réactualisé annuellement).			
A _____, le		A _____, le	
Le représentant du SEA,		Le représentant de la collectivité,	
Nom, Prénom		Nom, Prénom – Qualité	

B.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

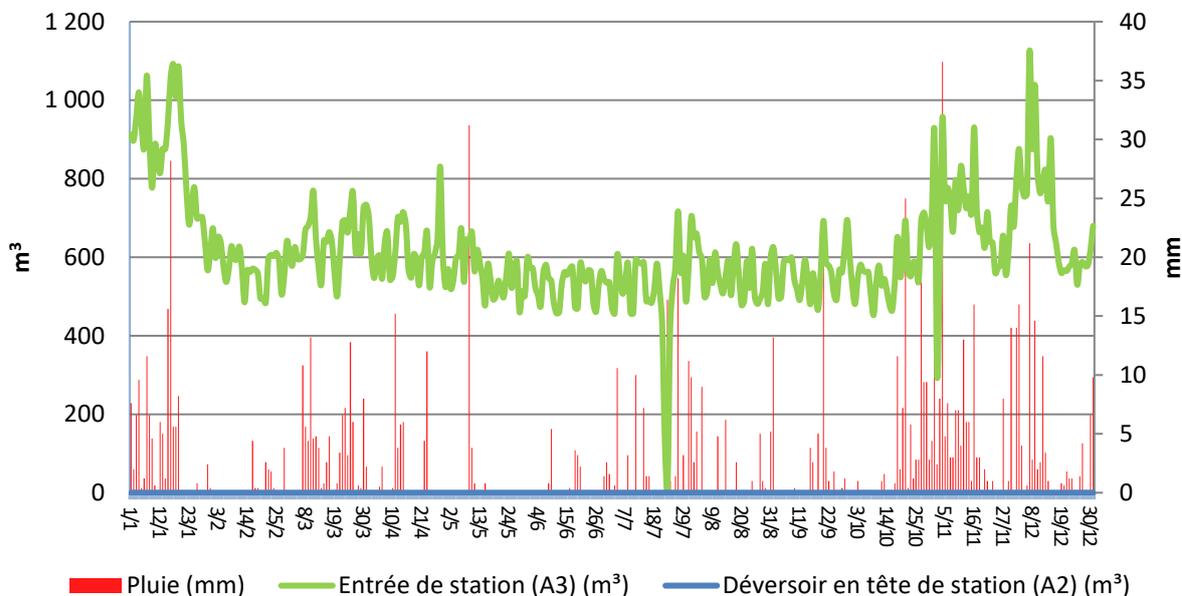
Rien à signaler de particulier. Travaux de renouvellement de réseau prévu en 2024 dans la cadre aménagement centre bourg.

C. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT – STEP

C.1. BILAN SUR LES VOLUMES

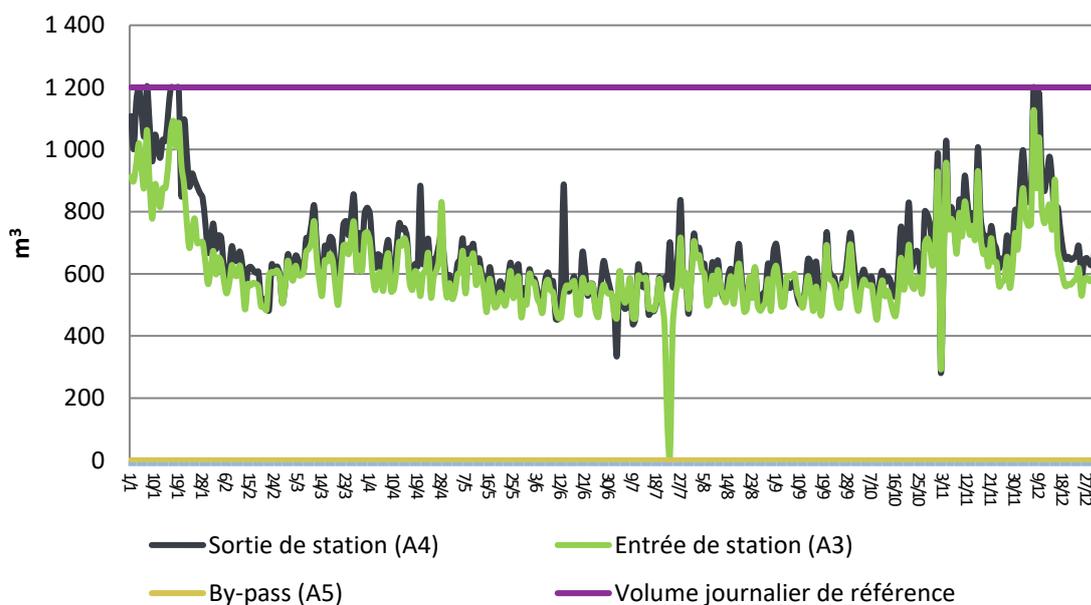
C.1.1. Volume entrant dans le système de traitement

Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2) et de l'entrée de la station (A3) en m³/j



C.1.2. Volume sortant du système de traitement

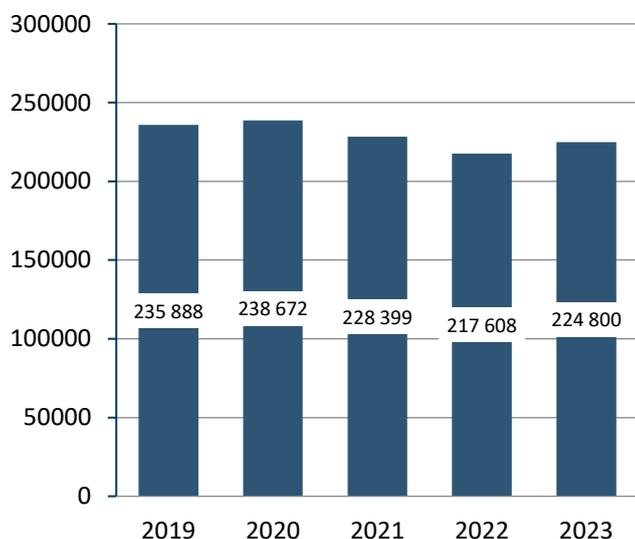
Volume journalier au niveau de l'entrée (A3), de la sortie (A4) et au niveau du Bypass (A5) en m³/j



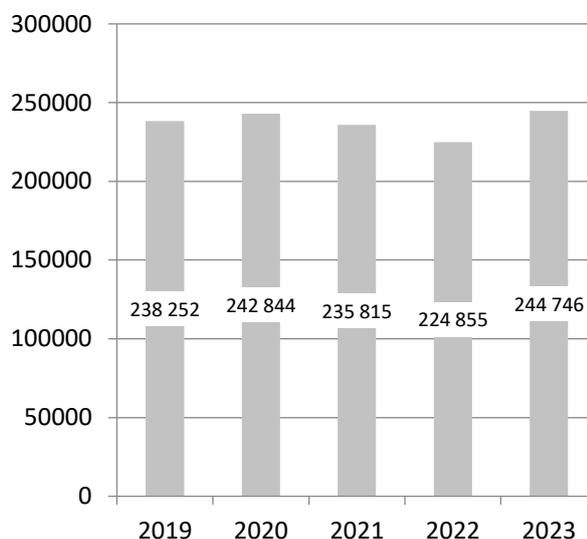
C.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant

Mesure	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jui.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Entrée de station (A3) (m3)	2019	18 804	20 010	17 732	16 646	16 598	15 930	16 594	17 720	16 933	19 790	30 037	29 094	235 888
	2020	20 536	21 761	23 504	17 988	18 565	18 715	17 444	18 073	17 241	19 495	18 660	26 690	238 672
	2021	23 963	23 861	18 863	17 220	17 804	17 890	17 642	17 582	17 257	18 814	17 879	19 624	228 399
	2022	20 799	17 169	19 222	17 168	16 193	16 658	16 761	15 509	15 786	18 379	20 487	23 477	217 608
	2023	26 554	16 117	19 934	18 442	17 379	15 936	15 634	17 343	16 819	17 693	20 891	22 058	224 800
Sortie de station (A4) (m3)	2019	19 514	22 199	18 334	15 608	15 957	15 480	16 056	17 695	15 890	19 505	29 922	32 092	238 252
	2020	21 818	22 813	24 301	17 524	18 189	20 133	17 118	17 457	17 004	19 273	18 446	28 768	242 844
	2021	26 342	26 584	19 535	17 929	17 365	17 210	18 212	17 932	17 120	19 224	18 036	20 326	235 815
	2022	22 411	17 237	19 773	17 602	17 131	16 322	17 255	15 581	15 947	18 737	21 834	25 025	224 855
	2023	31 235	17 104	21 475	19 981	18 336	17 014	17 101	18 214	17 646	19 546	22 402	24 692	244 746
Pluie (mm)	2019	86,6	81,6	45,8	66,8	37,2	48,6	16,6	78,2	63,2	156,6	244,2	131,8	1 057,2
	2020	81,8	98,4	54	45,8	40,2	52,6	26,8	59,2	16,6	105,4	55	218,4	854,2
	2021	103,6	84,8	35,2	19	87,8	44	57,8	49	62,2	133,2	35	107,8	819,4
	2022	63	54	50	29,2	6,2	82	2	22,8	61,4	91	188,4	158,6	808,6
	2023	130,8	16,4	107,4	50,9	36,6	19,6	90,4	53,6	56,4	113,4	179,8	122,2	977,5

Evolution du volume annuel
Entrée de station (A3) en m³



Evolution du volume annuel
Sortie de station (A4) en m³



C.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE

Ci-dessous la description des termes qui seront utilisés dans ce chapitre en fonction des caractéristiques de l'installation :

Volume réglementaire entrée $V_e = \text{Volume (A2 + A3 + A7)}$

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Volume réglementaire sortie $V_s = \text{Volume (A2 + A4 + A5)}$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Flux réglementaire entrée $F_e = \text{Flux (A2 + A3 + A7)}$

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Flux réglementaire sortie $F_s = \text{Flux (A2 + A4 + A5)}$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Concentration réglementaire $C_r = 1000 * F_r/V_r$ (C_e : entrée ; C_s : sortie)

- F_r : Flux réglementaire (F_e : entrée ; F_s : sortie)
- V_r : Volume réglementaire ($F=V_e$: entrée ; V_s : sortie)

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (F_s / F_e)]$

- F_s : Flux réglementaire sortie
- F_e : Flux réglementaire entrée

C.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant
-

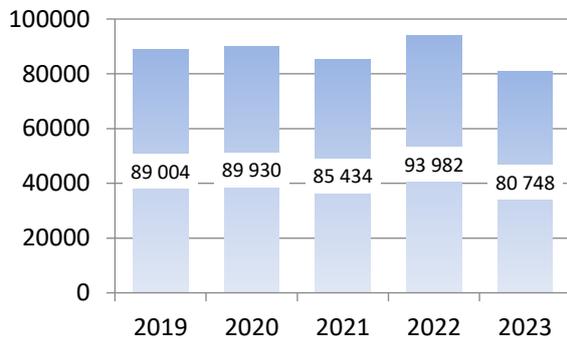
Sans objet

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt :

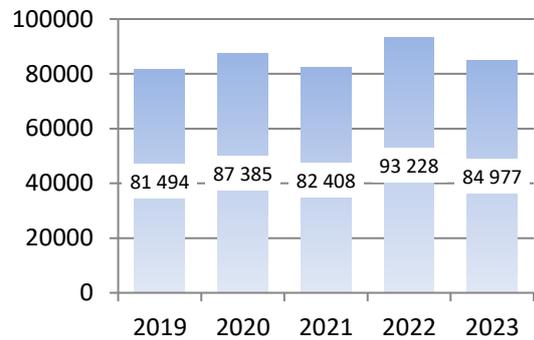
- Charge kg /an = [moyenne (Concentration (A2) mg/L x Volume déversé (A2) m³) + moyenne (Concentration (A3) mg/L x Volume entrée (A3) m³) + moyenne (Concentration (A7) mg/L x Volume apports (A7) m³)] x 365 /1000

Sans objet

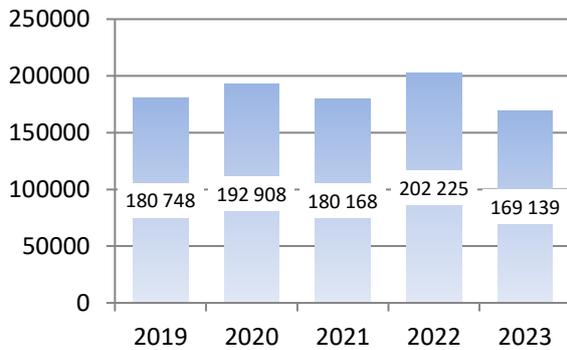
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
DBO5 en kg/an**



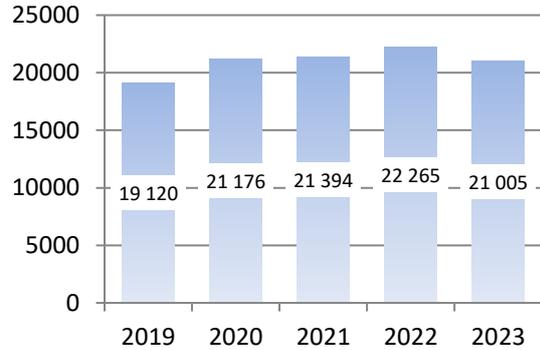
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
MES en kg/an**



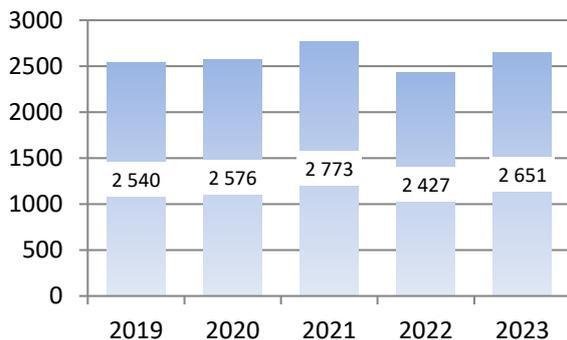
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
DCO en kg/an**



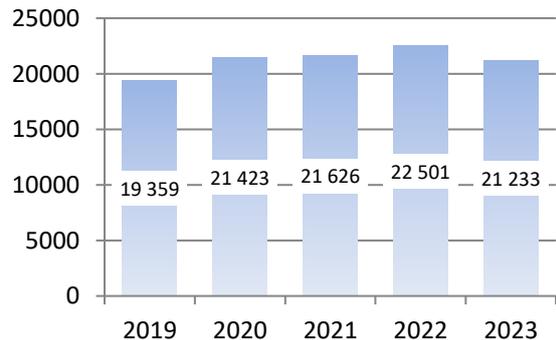
**Evolution des charges entrantes
annuelles
Azote Kjeldahl en kg/an**



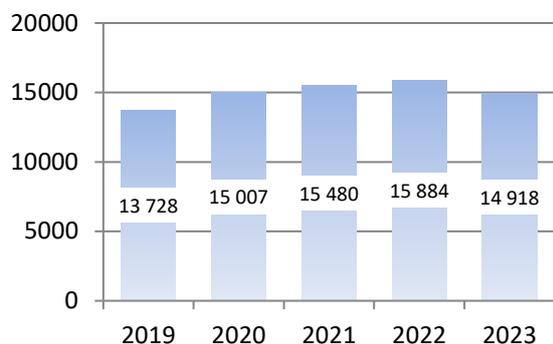
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
Phosphore total en kg/an**



**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
Azote Global en kg/an**



Evolution des charges entrantes totales annuelles Azote Ammoniacal en kg/an



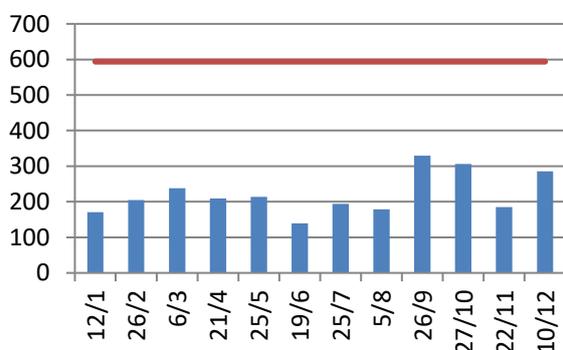
C.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

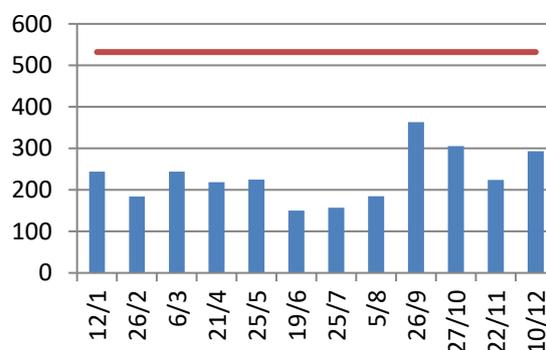
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

Flux entrée réglementaire F_e kg/j = Concentration réglementaire C_e (mg/L) x Volume réglementaire entrée V_e (m³) / 1000

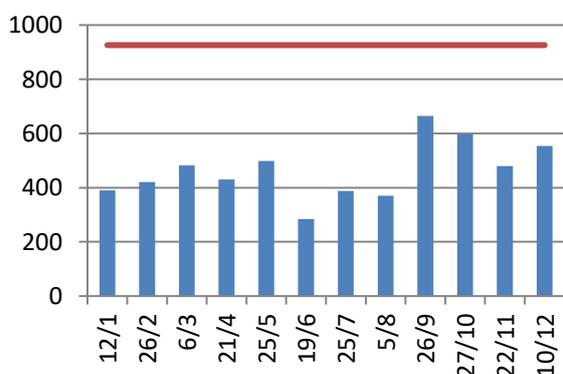
**Charge entrante
DBO5 en kg/j**



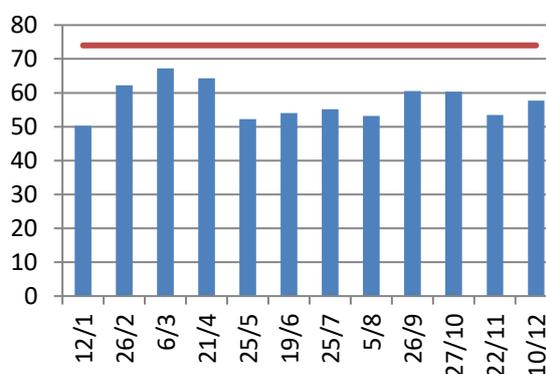
**Charge entrante
MES en kg/j**



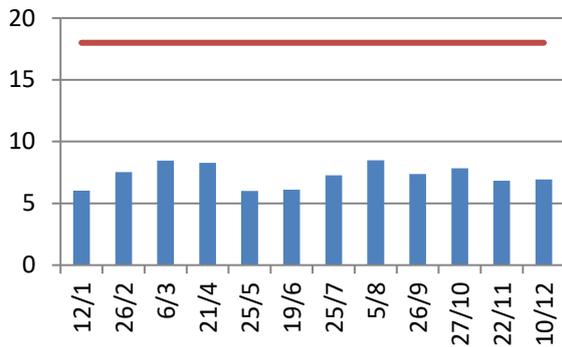
**Charge entrante
DCO en kg/j**



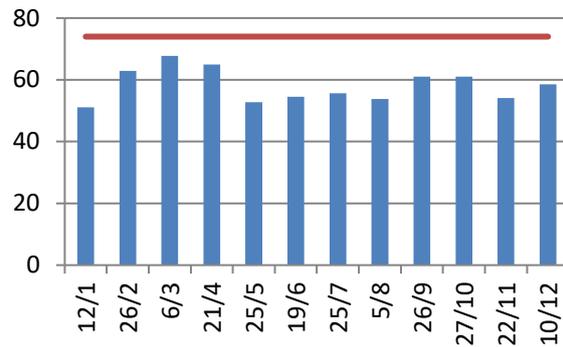
**Charge entrante
Azote Kjeldahl en kg/j**



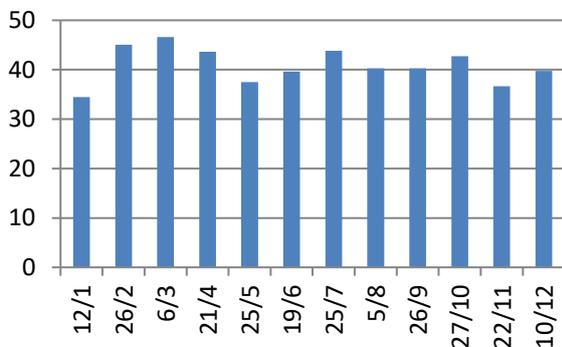
**Charge entrante
Phosphore en kg/j**



**Charge entrante
Azote global en kg/j**



**Charge entrante
Azote ammoniacal en kg/j**



C.2.3. La pollution déversée en tête de station

Flux Déversoir en tête de station (A2) kg/j = Concentration réglementaire Cr en A2 (mg/L) x Volume Déversoir en tête de station (A2) (m³) / 1000

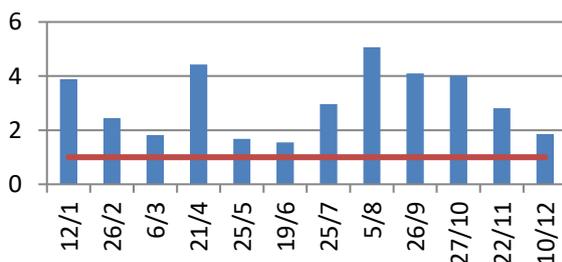
Sans objet

C.2.4. La pollution sortante du système de traitement

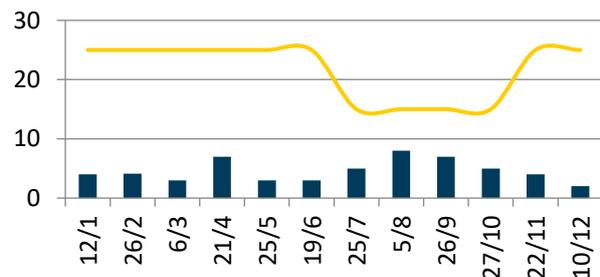
Flux réglementaire sortie Fs kg/j = Concentration réglementaire sortie Cs (mg/L) x Volume réglementaire sortie Vs (m³)/x 1000

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

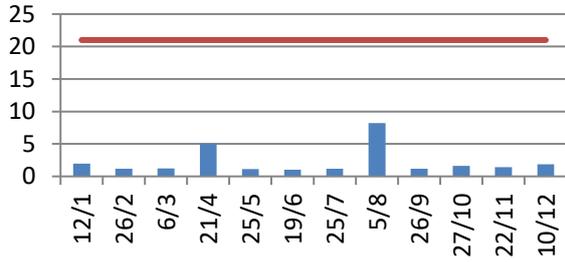
**Charge sortante
DBO5 en kg/j**



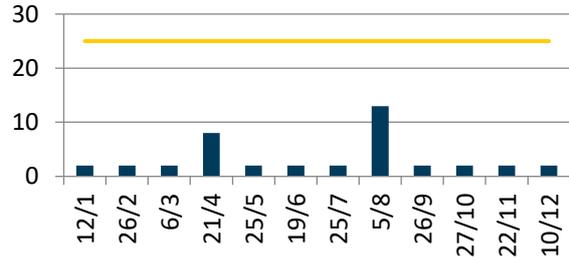
**Concentration sortante DBO5 en
mg/l**



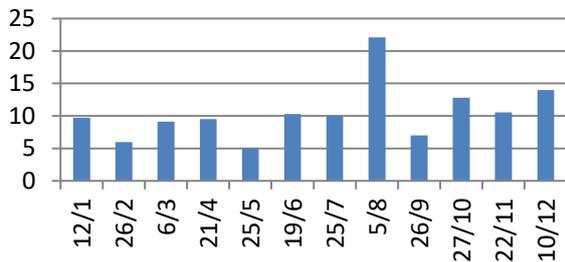
**Charge sortante
MES en kg/j**



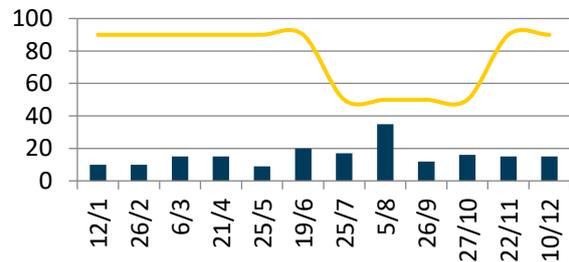
**Concentration sortante MES en
mg/l**



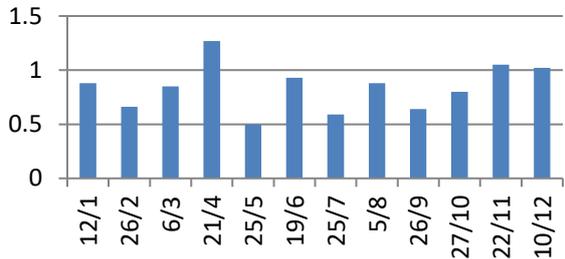
**Charge sortante
DCO en kg/j**



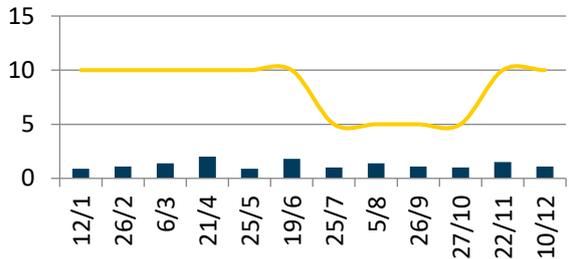
**Concentration sortante DCO en
mg/l**



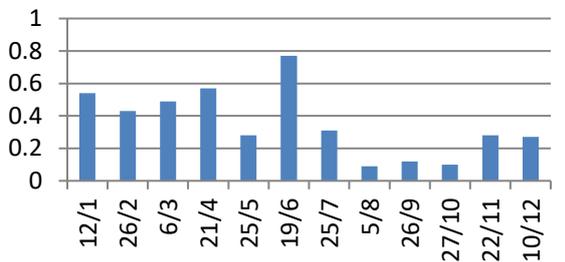
**Charge sortante
Azote Kjeldahl en kg/j**



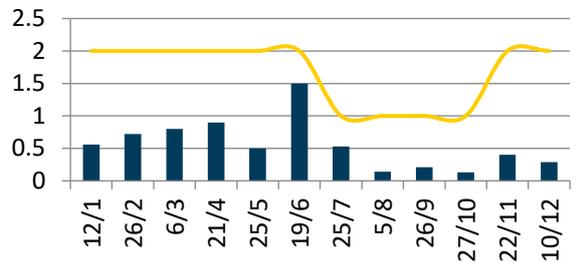
**Concentration sortante Azote
Kjeldahl en mg/l**



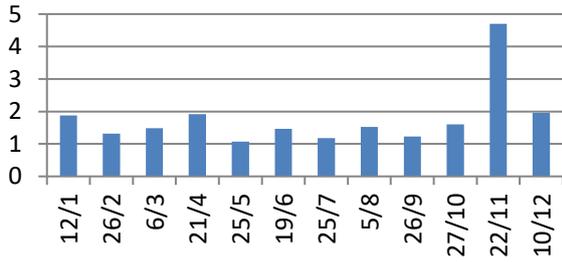
**Charge sortante
Phosphore en kg/j**



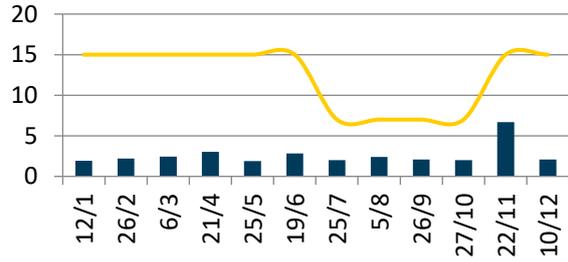
**Concentration sortante Phosphore
en mg/l**



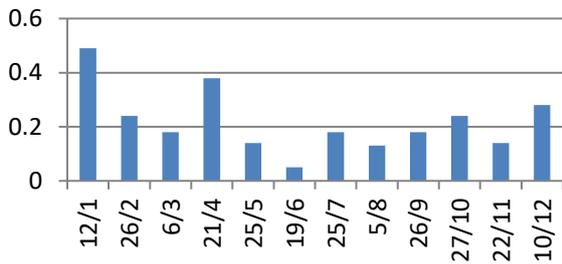
**Charge sortante
Azote global en kg/j**



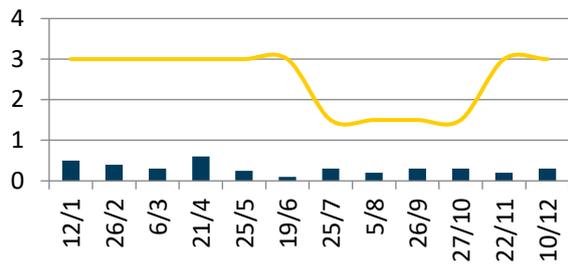
**Concentration sortante Azote
global en mg/l**



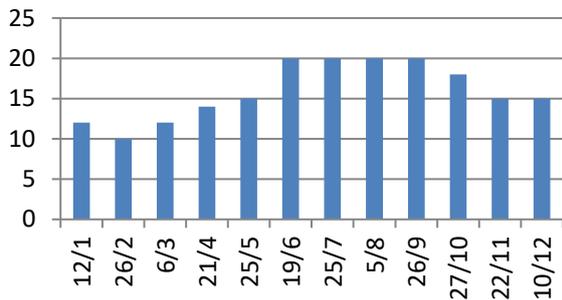
**Charge sortante
Azote ammoniacal en kg/j**



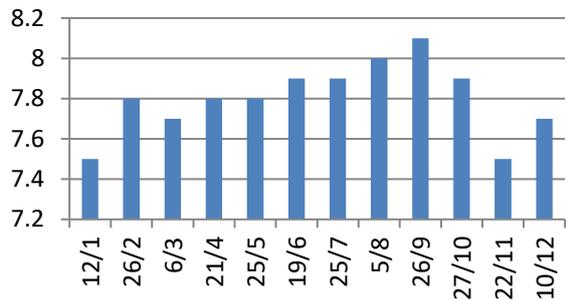
**Concentration sortante Azote
ammoniacal en mg/l**



Température en sortie en °C



pH en sortie



C.2.5. Le calcul des rendements

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (\text{Flux réglementaire sortie } F_s / \text{Flux réglementaire entrée } F_e)]$

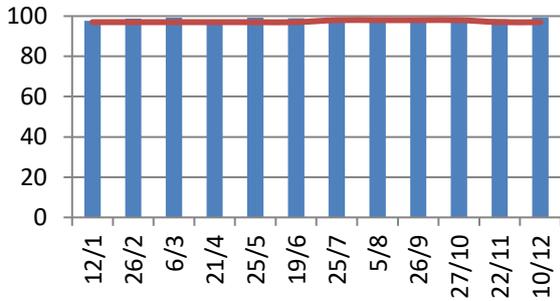
Flux réglementaire entrée $F_e = \text{Flux (A2 + A3 + A7)}$

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

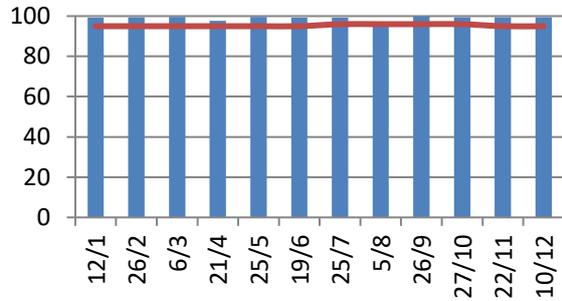
Flux réglementaire sortie $F_s = \text{Flux (A2 + A4 + A5)}$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

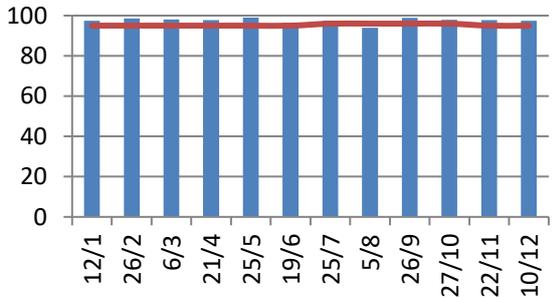
Rendement DBO5 en %



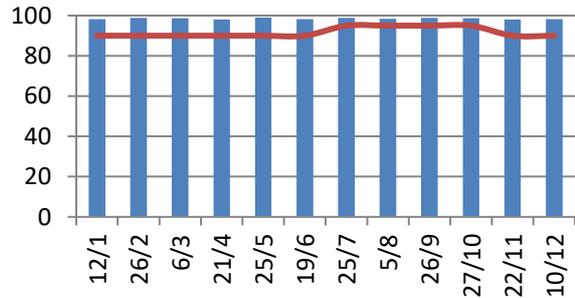
Rendement MES en %



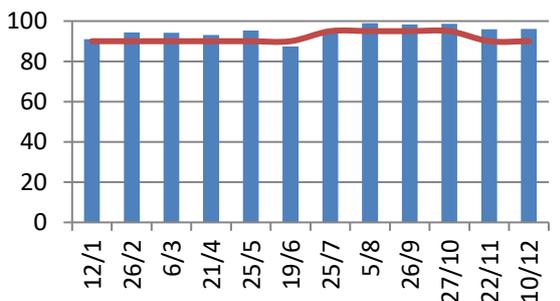
Rendement DCO en %



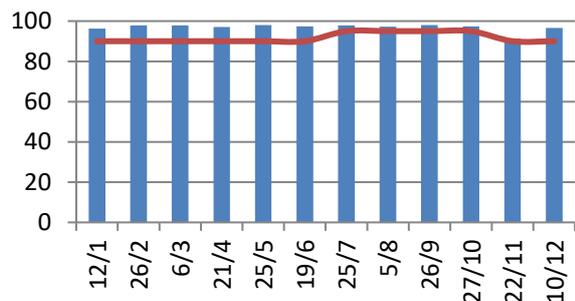
Rendement Azote Kjeldahl en %



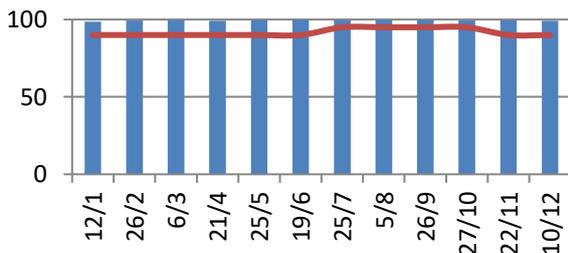
Rendement Phosphore en %



Rendement Azote Global en %



Rendement Azote Ammoniacal en %



C.2.6. Le suivi bactériologique

Date	Type	Escherichia coli (E. coli) Unité : N/100 ml
06/03/2023	A4 - Sortie de station (R)	15 000
05/08/2023	A4 - Sortie de station (R)	32 000
26/09/2023	A4 - Sortie de station (R)	52 000

C.2.7. Le suivi du milieu récepteur

Date	Param	M1 - Amont	M2 - Aval	M3 - Aval - Querlordan	Unité
07/03/2023	Azote ammoniacal (en N-NH4)	0,03	0,03	0,02	mg/l
07/03/2023	Azote global (N.GL.)	6,03	6,03	4,87	mg/l
07/03/2023	Azote Kjeldahl (en N)	0,3	0,3	0,7	mg/l
07/03/2023	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	3	3	0	mg/l
07/03/2023	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	9	9	9	mg/l
07/03/2023	Escherichia coli (E. coli)	19	2 900	2 100	N/100 ml
07/03/2023	Matières en suspension	20	5	30	mg/l
07/03/2023	Nitrates (en N-NO3)	5,7	5,7	4,14	mg/l
07/03/2023	Nitrites (en N-NO2)	0,03	0,03	0,03	mg/l
07/03/2023	Phosphore total (en P)	0,035	0,08	0,09	mg/l
07/03/2023	Potentiel en Hydrogène (pH)	6,7	6,9	7,5	unité pH
06/08/2023	Azote ammoniacal (en N-NH4)	0,1	0,1	0,1	mg/l
06/08/2023	Azote global (N.GL.)	6	3,9	4,6	mg/l
06/08/2023	Azote Kjeldahl (en N)	0,5	0,8	0,9	mg/l
06/08/2023	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	3	3	3	mg/l
06/08/2023	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	9	9	9	mg/l
06/08/2023	Escherichia coli (E. coli)	120	12 000	10 000	N/100 ml
06/08/2023	Matières en suspension	16	3	25	mg/l
06/08/2023	Nitrates (en N-NO3)	5,5	3,05	3,7	mg/l
06/08/2023	Nitrites (en N-NO2)	0,03	0,03	0,03	mg/l
06/08/2023	Phosphore total (en P)	0,01	0,07	0,08	mg/l
06/08/2023	Potentiel en Hydrogène (pH)	8	7,6	7,4	unité pH
27/09/2023	Azote ammoniacal (en N-NH4)	0	0,05	0,1	mg/l
27/09/2023	Azote global (N.GL.)	5,8	3,1	3,9	mg/l
27/09/2023	Azote Kjeldahl (en N)	0,1	0,8	0,5	mg/l
27/09/2023	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	3	3	3	mg/l
27/09/2023	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	9	9	9	mg/l
27/09/2023	Escherichia coli (E. coli)	460	18 000	1 100	N/100 ml
27/09/2023	Matières en suspension	2,8	3,6	3,2	mg/l
27/09/2023	Nitrates (en N-NO3)	5,6	2,22	3,4	mg/l
27/09/2023	Nitrites (en N-NO2)	0,03	0,03	0,03	mg/l
27/09/2023	Phosphore total (en P)	0,08	0,09	0,09	mg/l
27/09/2023	Potentiel en Hydrogène (pH)	8,3	7,8	7,9	unité pH

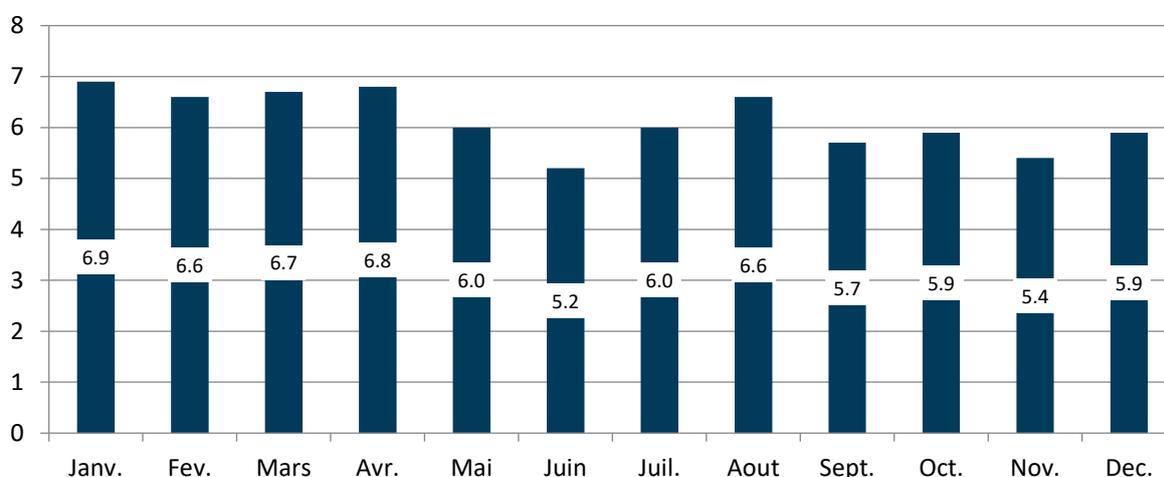
C.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS

C.3.1. Les boues

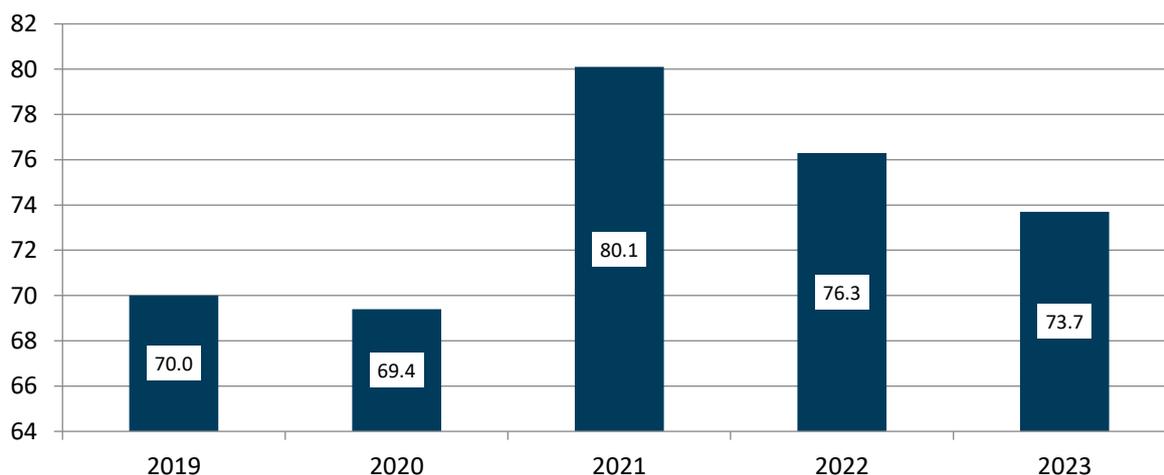
Boues	Quantité annuelle brute (m ³)	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)
Boues produites (point A6)	5 139	73,669
Boues évacuées (point S6 et S17)	1 561	44,712

Répartition de la quantité annuelle de boues produites et son évolution (point A6)

Boues produites en tonnes de matière sèche par mois



Boues produites par tonne de matière sèche par an



Destinations des boues évacuées

Destinations	Tonnes de MS	%MS total	Observations
Boues traitées vers épandage agricole	44,712	100.00%	

C.3.2. Les autres sous-produits

Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute	Destination(s) (parmi la liste Sandre du tableau des boues)
Refus de dégrillage (S11) en kg	24 000	CET La vraie Croix (56)
Sables (S10) en kg	36 000	STEP CORNIGUEL QUIMPER
Graisses en m3	28	Méthanisation

Quantités annuelles de sous-produits apportés au cours de l'année

Sans objet

C.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU

Quantité des apports extérieurs au cours de l'année et quantité de pollution correspondante

Sans objet

C.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS

C.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année

Energie	Consommation (en kWh)
Electricité	181 143

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie

C.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année

Réactifs utilisés	Filière de traitement	Consommation annuelle (kg)
Chlorure ferrique	Eau	28 242
Poly cation liquide	Boue	1 125
Nutriox	PR Kerganet traitement H2S	4 800

C.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE

C.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement

Renouvellement des diffuseurs sur les rampes du bassin d'aération

C.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement

Sans objet

C.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE

Paramètres physicochimiques

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station et les apports extérieurs le cas échéant :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass intermédiaires (A5) et du déversoir en tête de station (A2),
- Pour le rendement l'entrée est calculée à partir de l'entrée de station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).

		MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
Débit journalier de référence (m3/j)		745		Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)						
Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)		594		Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)						
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)	12		12		12		12		12		12	12	12	12	
	Nombre de mesures réalisées	12		12		12		12		12		12	12	12	12	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	98,9	3,42	97,6	15,75	98,6	4,59	96,9	2,64	98,5	1,27	0,31	0,03	1,35	94,9	0,56
Conditions normales d' exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	12		12		12		12		12		12	12	12	12	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	98,9	3,42	97,6	15,75	98,6	4,59	96,9	2,64	98,5	1,27	-	-	-	94,9	0,56
	Valeur réhibitoire (1)	212,5		500		100		-		-		-	-	-	-	
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réhibitoire	0		0		0		0		0		0	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière	95,33	25	95,33	76,67	97,33	21,67	91,67	12,33	91,67	8,33	2,5	-	-	91,67	1,67
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)	2		2		2		2		2		2	0	0	2	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)	0		0		0		0		0		0	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme	-	-	Conforme	
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :				Conforme												

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 21 Juillet 2015.

(2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation

(*) , dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015.

C.7. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTÉOROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE



RAPPORT DE VISITE AUTOSURVEILLANCE Du : 12 décembre 2023 à 9 h 15 N° 01/2023

STATION D'EPURATION DE PLONEOUR-LANVERN/Communale

Maître d'ouvrage	: CC HAUT PAYS BIGOUDEN	Capacités :	
Type d'épuration	: BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE		9 900 EH
Exploitant	: SAUR - Secteur Haut Pays Bigouden		594 kg de DBOs/j
Mise en service	: 01/11/2000		1 200 m ³ /j
Constructeur	: TERNOIS EPURATION		
Bassin versant	: OUEST CORNOUAILLE	Type de bassin Versant	: MER PAR EMISSAIRE
Milieu récepteur	: 'Pen ar Prat'	Type de milieu récepteur	: RIVIERE
Service Police de l'Eau	: DDTM	Code Station	: 0429174S0002

Personnes rencontrées : Pierre BARRE et Luc GLOAGUEN (SAUR)
Techniciens de la visite : Julien BAAZIZ et Stéphane CLOAREC

Météo jour de la visite : Humide Météo jour précédent : Humide Température : 12 °C

Remarques générales sur :
- Circuit retour en tête : RAS ;

- Pluviomètre :
 . Bonne transmission des impulsions vers le système d'acquisition de données (5 basculements incrémentent 1 mm de pluie sur la supervision) ;
 . Crépine propre ;
 . Pluviomètre de niveau ;
 . Les deux augets basculent respectivement à 7,1 ml et 7,5 ml. Après recalage partiel (car l'une des deux vis reste grippée), les deux augets basculent à 8 ml et 7,5 ml, ce qui ne permet pas de respecter le critère d'acceptabilité : 8 ml +/- 0,2 ml.

A) - SYNTHÈSE :

- Les trois débitmètres d'entrée, de sortie et des boues fonctionnent correctement ;
- Les préleveurs d'entrée et de sortie fonctionnent correctement. Toutefois, en entrée, le volume de prélèvement (39 ml) est à augmenter autour de 50 ml, et la fréquence de prélèvement est à diminuer, pour s'assurer d'une bonne représentativité des échantillons ;
- Le détecteur de surverse, installé sur le trop-plein du poste de relèvement des eaux brutes en entrée de station (Point SANDRE : S3) a été contrôlé ce jour et ne réagit pas lorsqu'il est plongé dans l'eau (aucune information transmise ni sur le SOFREL, ni sur GEREMI). Il est demandé (courrier de la DDTM, du 26 mai 2023), la création d'un point A5, car les volumes déversés s'infiltrent totalement dans le sol du bassin tampon et ne reviennent donc pas dans la file Eau ;
- Un projet de manuel d'autosurveillance a été transmis par SAUR, au SEA, le 27 avril 2018, puis une deuxième version a été transmise au SEA, en avril 2019. Les remarques du SEA ont été transmises à l'AELB, en mai 2019. L'AELB a transmis ses remarques le 15 septembre 2020, et la DDTM, le 14 décembre 2020. Les remarques sont à intégrer par SAUR dans une version définitive.

Edité le 21/12/2023
-1795013600.docx

B) - DEBITMETRES :

	ENTREE (A3) (QE)	SORTIE (A4) (QS)	BOUES (A6)
REFERENCE :	SIEMENS HYDRORANGER 200	SIEMENS LUT 430	SIEMENS SITRANS F M MAGFLO MAG 5 000
DATE DE MISE EN SERVICE :	17/01/2013 Sonde renouvelée, le 16 mars 2021	28/02/2019	15/04/2017 Manchette renouvelée, le 02 Février 2022
Etat du canal et du déversoir :	RAS	Altération du chenal d'approche en béton (apparition des gravillons sur les parois verticales et le fond)	Sans objet
Positionnement sonde :	Sonde à metre de niveau	Bon	RAS
Hauteur plaque d'étalonnage :	153 mm	123 mm	Sans objet
Hauteur plaque d'étalonnage en début de vérification :	--	124 mm	Sans objet
Hauteur plaque d'étalonnage en fin de vérification :	153 mm	124 mm	Sans objet
Paramétrage du débitmètre :	Bon	Bon	RAS
Temps de réponse pour une variation de 150 mm :	4 secondes à la montée et 4 secondes à la descente => bon	17 secondes à la montée et 16 secondes à la descente => légèrement au-dessus du critère d'acceptabilité (15 secondes). Identique à l'an passé	Sans objet
Valeurs des principaux paramètres à la fin de la visite	--	2.2.1. = 764 mm ; 2.2.2. = 473 mm ; 2.2.3. = - 2 mm ; 2.2.4. = 300 mm ; 2.2.5. = 1 764 mm ; 2.3.1. = 99 000 mm/min ; 2.3.2. = 99 000 mm/min ; 2.3.3. = 2 s	-
Index, le 30 juin 2022	Débitmètre : 1 055 677 m ³ Magells : 2 057 168 m ³	Débitmètre : 782 877 m ³ Magells : 2 192 542 m ³	Débitmètre : 23 501 m ³ Magells : 38 114 m ³
Index, le 12 décembre 2023	Débitmètre : 1 376 966 m ³ Magells : 2 378 500 m ³	Débitmètre : 1 126 855 m ³ Magells : 2 536 798 m ³	Débitmètre : 31 016 m ³ Magells : 45 619 m ³
Différences d'Index	Débitmètre : 321 289 m ³ Magells : 321 332 m ³	Débitmètre : 343 988 m ³ Magells : 344 256 m ³	Débitmètre : 7 515 m ³ Magells : 7 505 m ³

Commentaires :

Les relevés des Index entre les deux visites d'autosurveillance montrent le bon report des informations des débitmètres vers l'outil Magells de supervision.

DEBITMETRES D'ENTREE (A3) ET DE SORTIE (A4) :

- Sur platine d'étalonnage, les deux débitmètres fonctionnent correctement ;
- Toutefois, on peut noter :
 - . en entrée : la sonde n'est pas de niveau ;
 - . en sortie : les parois du canal d'approche sont dégradées et ne sont plus lisses, comme recommandé pour une mesure optimale des débits, en canal ouvert ;
- En 2023, le dégrilleur-compacteur a été renouvelé et déplacé, ce qui a permis de reprendre correctement les relevés topographiques. La hauteur "Départ Sonde" a été confirmée, mais la plaque d'étalonnage n'ayant pu être retrouvée, la hauteur plaque n'a pu être validée ;
- Les moyennes mensuelles des écarts [(Ve - Vs)/Ve] varient dans la fourchette [- 10 % ; - 5 %] depuis le début de l'année. En janvier, la valeur était de - 18 %. De plus, on peut noter des périodes de huit à quinze jours, avec des écarts journaliers, entre -10 % et - 20 % ;
- Il est important de maintenir le nettoyage fréquent des canaux débitométriques, notamment au printemps et en été. A terme, il conviendra d'envisager la mise en place d'un revêtement époxy sur le canal d'approche (du canal de sortie), en raison de son altération (importante rugosité).

Edité le 21/12/2023
-1795013600.docx

DEBITMETRE DE COMPTABILISATION DES BOUES PRODUITES (A6) :

- Une vérification du volume comptabilisé a été réalisée, par abaissement de niveau dans l'épauississeur :
 - . arrêt de l'alimentation de l'épauississeur par arrêt des pompes d'extraction ;
 - . pompe d'alimentation de la table et table d'égouttage en service ;
 - . abaissement constaté du niveau dans le silo épauississeur de 76 cm, pour une surface de l'épauississeur de 15,9 m² (Ø = 4,50 m), soit un volume de 12,08 m³ ;
 - . durant ce même laps de temps, l'index du débitmètre est passé de 31 016,39 m³ à 31 027,67 m³, soit un volume de 11,28 m³ ;
 - . par conséquent, le débitmètre compte bien les volumes de boues en entrée de table d'égouttage (avec un écart de 3,4 % par rapport à la moyenne des volumes (0,4 / 11,48)).

DETECTION DE SURVERSE DU POSTE DE REFOULEMENT DES EAUX BRUTES (S3)

- Le contrôle périodique du détecteur de surverse de type capacitif (JUNUS - Overflow Detector) a été réalisé, en plongeant plusieurs fois le capteur dans un seau d'eau potable, puis dans un seau d'eaux usées ;
- Aucun débordement n'a été enregistré, ni sur le SOFREL S510 dans la station, ni sur GEREMI (plate-forme de stockage des données au CPO de Vannes).

C) - PRELEVEURS :

	ENTREE (A3) (PE)	SORTIE (A4) (PS)
REFERENCE :	HACH LANGE BUHLER 4011	HACH LANGE BUHLER 4011
DATE DE MISE EN SERVICE :	23/03/2022	29/04/2016
Paramétrage préleveur (heure démarrage) :	00h01	00 h 01
Lieu de prélèvement :	En sortie du dessableur-dégraisseur	Dans le regard, en amont du canal de sortie
Cycle de fonctionnement :	24 heures	24 heures
Asservissement (mode - fréquence) :	1 prélèvement tous les 4 m ³ comptabilisés en entrée	1 prélèvement tous les 5 m ³ , comptabilisés en sortie
Prise en compte impulsion :	Bonne	Bonne
Volume prélevé par cycle (ml) :	39	52
Reproductibilité du volume prélevé :	Bonne	Bonne
Volume bidon de stockage :	4 x 12 l	4 x 12 l
Tuyau prélèvement	L :	3,5 m
	Ø :	14 mm
Vitesse d'aspiration (m/s) :	1,0 m/s	1,2 m/s
Etat boi prélèvement :	Non Satisfaisant	Satisfaisant
Etat tuyau prélèvement :	Satisfaisant	Satisfaisant
Etat façon prélèvement :	Satisfaisant	Satisfaisant
Rotation du bras répartiteur :	Bonne	Bonne
Température de stockage : (Température de l'échantillon conservé)	Température affichée de l'enceinte = 2,9°C - Température mesurée de l'effluent stocké dans le bidon de la veille = 4,4°C	Température affichée de l'enceinte = 5,5°C - Température mesurée de l'effluent stocké dans le bidon de la veille = 3°C

Commentaires :

- Bon fonctionnement des deux préleveurs ;
- Toutefois, en entrée, les volumes de prélèvement sont à augmenter autour de 50 ml, pour s'assurer d'une bonne représentativité des échantillons ;
- En entrée, également, le nombre de prélèvements est parfois trop important (260, le 09 décembre), avec un risque de débordement des bidons.

D) - ECHANTILLONNAGE – ANALYSES :

Edité le 21/12/2023
-1795013600.docx

Homogénéisation :		A faire par retournement
Préservation chaîne du froid (stockage et convoyage) :		Transfert en glacière par l'exploitant
Délais de convoyage :		Dans la journée, pour les bilans du dimanche au jeudi et le lundi pour les bilans des vendredi et samedi
Laboratoire d'autosurveillance :	Nom	Laboratoire SAUR Quimper - Corniguel
	Ville	QUIMPER
	Agree	NON
Fréquence des analyses :		1 bilan complet 1 fois par mois
Contrôle analytique :		Réparti sur l'ensemble du parc de stations de SAUR - Finistère

Commentaires :

- Les analyses bactériologiques (dans le milieu récepteur) sont réalisées par LABOCEA.

E) - TRANSMISSION DES DONNEES MENSUELLES DU FONCTIONNEMENT :

- Les données réglementaires d'autosurveillance au format SANDRE, du mois "m" sont transmises avant la fin du mois "m+1".

 Finistère Penn-ar-Bed	D.A.A.E.E Service de l'Eau potable et de l'Assainissement	CALAGE DEBITMETRIQUE	Calage N°001

STATION D'EPURATION DE PLONEOUR-LANVERN/Communale

Fiche de vérification du Débitmètre à ultra son (A3) (QE)

Visite n° 001 du 12/12/2023

Type de débitmètre : SIEMENS HYDRORANGER 200

Type de canal : ENDRESS HAUSER QV 303 (H_{max} = 260 mm ; Q_{max} = 104,28 m³/h)

Hauteur départ sonde : 877 mm

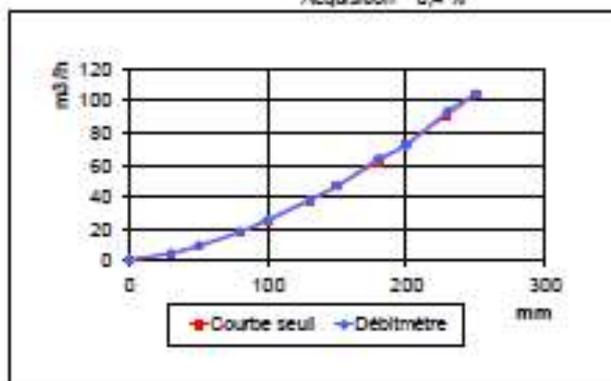
Hauteur Plaque d'étalonnage : 163 mm

Pas de modification nécessaire

Vérification du débitmètre

Courbe seuil		Courbe d'étalonnage débitmètre				Transmission Acquisition	
Hauteur mm	Débit m ³ /h	Hauteur mm	Ecart hauteur (mm)	Débit m ³ /h	Erreur débit %	Débit m ³ /h	Erreur débit %
0	0	2	2	0,3		0,26	-13,3
30	4	32	2	4,36	9	4,35	-0,2
50	8,6	52	2	9,14	6,3	9,11	-0,3
80	17,6	81	1	17,81	1,2	17,85	0,3
100	24,8	102	2	25,62	3,3	25,64	0,1
130	37,3	131	1	37,86	1,5	37,91	0,1
150	46,6	150	0	46,58	0	46,61	0,1
180	62	183	3	63,67	2,7	63,81	0,2
200	73,2	198	-2	72,3	-1,2	72,42	0,2
230	91,4	233	3	93,65	2,5	93,67	0
250	104,3	253	3	104,3	0	104,3	0

Ecart par rapport au zéro	2 mm
Erreur moyenne dans la zone faible de la courbe (>25 mm)	2,8 %
Erreur moyenne dans la plage courante de mesure (entre 30 mm et 180 mm)	3,4 %
Erreur maxi dans la zone faible de la courbe	2,7 %
Erreur de comptage sur 41 mm (H = 149 mm, Q = 45,81 m ³ /h)	
Débitmètre	0,2 %
Acquisition	0,4 %



Conclusions :

Sur platine d'étalonnage, les critères d'acceptabilité sont respectés sur les hauteurs, les débits et les volumes totalisés.

Remarque. Le relevé topographique a été repris lors de la visite, confirmant la hauteur "Départ Sonde" du levé de 2021. En revanche, la plaque d'étalonnage n'ayant pas été trouvée, la hauteur de la plaque n'a pu être confirmée.

Edité le 21/12/2023
-1795013600.docx



Finistère
Penn-ar-Bed

D.A.A.E.E
Service de l'Eau
potable et de
l'Assainissement

CALAGE DEBITMETRIQUE

Calage N°001

STATION D'EPURATION DE PLONEOUR-LANVERN/Communale

Fiche de vérification du Débitmètre (A4) (QS)

Visite n° 001 du 12/12/2023

Type de débitmètre : SIEMENS LUT 430

Type de canal : ENDRESS HAUSER HQI 426 N ($H_{max} = 266$ mm, $Q_{max} = 102$ m³/h)

Hauteur départ sonde : 761 mm

Hauteur Plaque d'étalonnage : 123 mm

Pas de modification nécessaire

Vérification du débitmètre

Courbe seuil		Courbe d'étalonnage débitmètre				Transmission Acquisition	
Hauteur mm	Débit m ³ /h	Hauteur mm	Ecart hauteur (mm)	Débit m ³ /h	Erreur débit %	Débit m ³ /h	Erreur débit %
0	0	0	0	0		0,13	
50	8,6	49	-1	8,28	-3,7	8,42	1,7
70	14,4	70	0	14,25	-1	14,48	1,4
90	21,1	90	0	21,15	0,2	21,37	1
110	28,6	110	0	28,7	0,3	28,89	0,7
130	36,9	131	1	37,39	1,3	37,66	0,7
150	45,8	150	0	45,68	-0,3	45,9	0,5
170	55,3	171	1	55,51	0,4	55,87	0,6
190	65,4	190	0	65,36	-0,1	65,87	0,8
210	76,1	210	0	76,35	0,3	76,82	0,6
240	93,3	240	0	93,08	-0,2	93,33	0,3

Ecart par rapport au zéro

0 mm

Erreur moyenne dans la zone faible de la courbe (> 24 mm)

0,8 %

Erreur moyenne dans la plage courante de mesure (entre 50 mm et 190 mm)

0,9 %

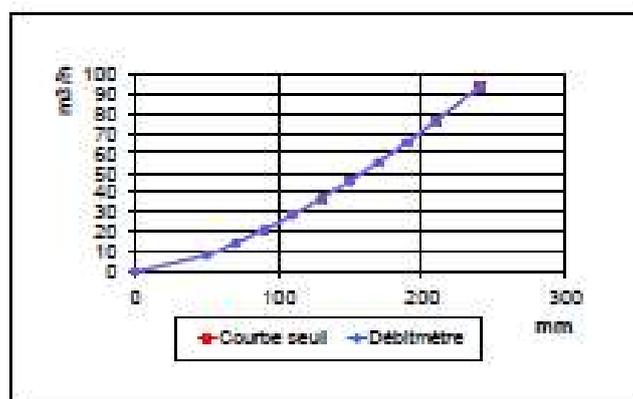
Erreur maxi dans la zone faible de la courbe

3,7 %

Erreur de comptage sur 58 min ($H = 151$ mm, $Q = 45,27$ m³/h)

Débitmètre -0,4 %

Acquisition -0,4 %



Conclusions :

Sur platine d'étalonnage, les critères d'acceptabilité sont respectés sur les hauteurs, les débits et les volumes totalisés.
Le levé topographique est celui réalisé en 2021.

Edité le 21/12/2023
-1795013600.docx

C.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT

La charge entrante moyenne est de 221 kg de DBO5/j. Cela représente 37 % de la charge nominale de la station avec un pic de 55 % de sa capacité fin septembre.

La station est conforme pour l'ensemble des paramètres pour l'année 2023.

Concentrations :

STEP - PLONEOUR LANVERN

2023		ENTREE										SORTIE									
Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l	DCO / DBO5	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l
12/01/2023	814	210	480	300	61,7	42,3	0,03	1	62,73	7,4	2,29	973	4	10	2	0,9	0,5	0,03	1	1,93	0,56
26/02/2023	593	345	710	310	105	76	0,03	1	106	12,7	2,06	598	4,1	10	2	1,1	0,4	0,03	1	2,2	0,72
06/03/2023	595	400	810	410	112,9	78,3	0,03	1	113,9	14,2	2,02	607	3	15	2	1,4	0,3	0,03	1	2,43	0,8
21/04/2023	598	350	720	365	107,6	73	0,03	1	108,6	13,85	2,06	633	7	15	8	2	0,6	0,03	1	3,03	0,9
25/05/2023	522	410	955	430	100	71,8	0,03	1	101	11,5	2,33	561	3	9	2	0,9	0,25	0,03	1	1,9	0,5
19/06/2023	470	296	605	320	115	84,3	0,03	1	116	13	2,04	516	3	20	2	1,8	0,1	0,03	1	2,83	1,5
25/07/2023	524	370	740	300	105,2	83,7	0,03	1	106,2	13,9	2	592	5	17	2	1	0,3	0,03	1	2	0,53
05/08/2023	597	300	620	310	89,1	67,5	0,03	1	90,1	14,2	2,07	632	8	35	13	1,4	0,2	0,03	1	2,4	0,14
26/09/2023	568	580	1170	640	106,5	70,9	0,03	1	107,5	13	2,02	586	7	12	2	1,1	0,3	0,03	1	2,1	0,21
27/10/2023	695	440	860	440	86,8	61,5	0,03	1	87,8	11,3	1,95	801	5	16	2	1	0,3	0,03	1	2	0,13
22/11/2023	639	290	750	350	83,7	57,4	0,03	1	84,7	10,7	2,59	702	4	15	2	1,5	0,2	0,03	5,2	6,7	0,4
10/12/2023	815	350	680	360	70,8	48,8	0,03	1	71,8	8,5	1,94	931	2	15	2	1,1	0,3	0,03	1	2,1	0,29
Moyenne	-	361,75	758,33	377,9	95,36	67,96	0,03	1	96,37	12,02	2,11	-	4,59	15,75	3,42	1,27	0,312	0,03	1,35	2,64	0,56
Min	470	210	480	300	61,7	42,3	0,03	1	62,73	7,4	1,94	516	2	9	2	0,9	0,1	0,03	1	1,9	0,13
Max	815	580	1170	640	115	84,3	0,03	1	116	14,2	2,59	973	8	35	13	2	0,6	0,03	5,2	6,7	1,5

Flux et rendements :

2023	ENTREE							TAUX de CHARGE / flux de référence							SORTIE (flux réglementaire calculé)							RENDEMENT REGLEMENTAIRE					
Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	hydraulique %	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %
12/01/23	814	170,94	390,72	244,2	50,22	51,06	6,02	68%	29%	42%	46%	68%	69%	33%	973	3,89	9,73	1,95	0,88	1,88	0,54	97,7	97,5	99,2	98,3	96,3	91,0
26/02/23	593	204,58	421,03	183,8	62,26	62,86	7,53	49%	34%	45%	35%	84%	85%	42%	598	2,45	5,98	1,2	0,66	1,32	0,43	98,8	98,6	99,3	98,9	97,9	94,3
06/03/23	595	238	481,95	244	67,18	67,77	8,45	50%	40%	52%	46%	91%	92%	47%	607	1,82	9,1	1,21	0,85	1,48	0,49	99,2	98,1	99,5	98,7	97,8	94,3
21/04/23	598	209,3	430,56	218,3	64,34	64,96	8,28	50%	35%	46%	41%	87%	88%	46%	633	4,43	9,5	5,06	1,27	1,92	0,57	97,9	97,8	97,7	98,0	97,0	93,1
25/05/23	522	214,02	498,51	224,5	52,2	52,72	6	44%	36%	54%	42%	71%	71%	33%	561	1,68	5,05	1,12	0,5	1,07	0,28	99,2	99,0	99,5	99,0	98,0	95,3
19/06/23	470	139,12	284,35	150,4	54,05	54,53	6,11	39%	23%	31%	28%	73%	74%	34%	516	1,55	10,32	1,03	0,93	1,46	0,77	98,9	96,4	99,3	98,3	97,3	87,3
25/07/23	524	193,88	387,76	157,2	55,12	55,65	7,28	70%	33%	42%	30%	74%	75%	40%	592	2,96	10,06	1,18	0,59	1,18	0,31	98,5	97,4	99,2	98,9	97,9	95,7
05/08/23	597	179,1	370,14	185,1	53,19	53,79	8,48	80%	30%	40%	35%	72%	73%	47%	632	5,06	22,12	8,22	0,88	1,52	0,09	97,2	94,0	95,6	98,3	97,2	99,0
26/09/23	568	329,44	664,56	363,5	60,49	61,06	7,38	76%	55%	72%	68%	82%	83%	41%	586	4,1	7,03	1,17	0,64	1,23	0,12	98,8	98,9	99,7	98,9	98,0	98,3
27/10/23	695	305,8	597,7	305,8	60,33	61,02	7,85	93%	51%	65%	57%	82%	82%	44%	801	4	12,82	1,6	0,8	1,6	0,1	98,7	97,9	99,5	98,7	97,4	98,7
22/11/23	639	185,31	479,25	223,7	53,48	54,12	6,84	53%	31%	52%	42%	72%	73%	38%	702	2,81	10,53	1,4	1,05	4,7	0,28	98,5	97,8	99,4	98,0	91,3	95,9
10/12/23	815	285,25	554,2	293,4	57,7	58,52	6,93	68%	48%	60%	55%	78%	79%	38%	931	1,86	13,96	1,86	1,02	1,96	0,27	99,3	97,5	99,4	98,2	96,7	96,1
Moyenne	-	221,23	463,39	232,8	57,55	58,17	7,26	62%	37%	50%	44%	78%	79%	40%	-	3,05	10,52	2,25	0,84	1,78	0,36	98,6	97,6	98,9	98,5	96,9	94,9
Min	470	139,12	284,35	150,4	50,22	51,06	6	39%	23%	31%	28%	68%	69%	33%	516	1,55	5,05	1,03	0,5	1,07	0,09	97,2	94,0	95,6	98,0	91,3	87,3
Max	815	329,44	664,56	363,5	67,18	67,77	8,48	93%	55%	72%	68%	91%	92%	47%	973	5,06	22,12	8,22	1,27	4,7	0,77	99,3	99,0	99,7	99,0	98,0	99,0

D. INFORMATIONS GENERALES – STEP KERFILDRO CNE PLOZEVET

D.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE

Agglomération d'assainissement		Code Sandre	040000129215	
Commune	PLOZEVET			
Taille de l'agglomération	6 474 eq. Hab.			
Système de collecte		Code Sandre	0429215R0002	
Nom	Step Kerfildro Cne PLOZEVET			
Type(s) de réseau	100% séparatif			
Industriels raccordés	OUI			
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Stéphane DUBRAY			
Station de traitement des eaux usées		Code Sandre	0429215S0002	
Nom	Step Kerfildro			
Lieu d'implantation	PLOZEVET			
Date de mise en œuvre	1993			
Maître d'ouvrage	CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN-ASST			
Capacité Nominale	Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m ³ /jour	Q Pointe en m ³ /heure	Equivalent habitant
	Temps sec	1 000	122	9 500
Temps pluie	580	1 000		
Débit de référence	1 000 m ³ /j			
Charge entrante en DBO5 maximale (année 2023)		388,44 kg/jour	6 474 eq. Hab.	
File Eau	Type de traitement	Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
	Filière de traitement	Traitement secondaire Dénitrification Déphosphatation		
File Boue	Type de traitement	Epannage		
	Filières de traitement	Epaississement par table d'égouttage		
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Stéphane DUBRAY			
Milieu récepteur				
Nom	Ruisseau de Kerfildro			
Masse d'eau	FRGC26			
Type	Rejet superficiel	Eau douce de surface		
	Rejet souterrain			

D.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE

STEP Plozevet

Communes	Année du dernier schéma directeur d'assainissement	Année de la dernière étude diagnostic	Date du zonage Eaux usées	Date du zonage Eaux pluviales	Date d'annexion du zonage EU et EP au PLU
Plozévet	Sans objet	Diagnostic permanent (DSP)	29/11/2013	Janvier à Juin 2017 (Enquête publique non réalisée)	2013 pour le zonage EU
Pouldreuzic			27/10/2017	Etude en cours	-

- ❖ Schéma directeur d'assainissement : Sans objet
- ❖ Etude diagnostic : Diagnostic permanent du réseau et gestion patrimoniale réalisés dans le cadre de la DSP (07/11 – 07/21)
 - Conclusions de l'étude diagnostic :
 - ⇒ Prédiagnostic (Point 0) : EPI = 5550 m³/an – SA = 0,48 Ha
- ❖ Zonage Eaux usées (délimitation des zones relevant de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif) : approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 29/11/13
 - ⇒ Le zonage d'assainissement a été annexé à la révision du PLU (enquête publique en juillet-août 2013).
- ❖ Zonage Eaux Pluviales (délimitation des zones pour lutter contre le ruissellement et la pollution induite) :
 - ⇒ L'étude de schéma directeur a été finalisée en juin 2017, mais n'a à ce stage pas fait l'objet d'une enquête publique.
 - ⇒ Les conclusions du zonage Eaux pluviales seront intégrées lors de la prochaine révision du PLU.

E. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

E.1. LES RACCORDEMENTS

E.1.1. Les raccordements domestiques

Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	Code INSEE	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total de branchements
PLOZEVET	29215	-	830
POULDREUZIC	29225	-	385

E.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements

Nom de l'établissement	Commune	Activité	Modalité de raccordement	Paramètres réglementés par l'autorisation de déversement	Concentration, charges et volumes autorisés	Auto-surveillance des rejets	Date de signature et durée de validité
Capitaine Cook	Plozevet	Agroalimentaire	<input type="checkbox"/> Néant <input type="checkbox"/> Autorisation <input checked="" type="checkbox"/> Convention	<input checked="" type="checkbox"/> Macropolluants <input type="checkbox"/> Micropolluants	Volume journalier : 300 m ³ /j Débit instantané de pointe : 25 m ³ /h pH : 5,5 à 9,5 Température : < 35°C MES : 180 kg/j DBO5 : 400 kg/j DCO : 800 kg/j NTK : 45 kg/j Pt : 8 kg/j Cl- : < 1400 mg/L MEH : < 250 mg/L	<input checked="" type="checkbox"/> Oui (par l'industriel) <input type="checkbox"/> Non	01/01/2022 (3 ans renouvelable)

E.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

Renouvellement réseau dans le centre bourg PLOZEVET et extension du réseau secteur rue de la Mer / Kerviziou à POULDREUZIC (113 raccordables).

Mise en place 2 sondes de mesure de débit sur le réseau gravitaire pour mesurer évolution des flux (rue du centre et rue de la fontaine).

E.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE

E.3.1. Les contrôles de raccordements

Synthèse des contrôles de raccordements réalisés

Commune	Type Prestation	Compte-rendu	Nombre de contrôle
Plozévet	Vérification de conformité EU (tranchée ouverte)	Branchement raccordé	2
	Contrôle raccordement EU pour facturation / taxation	Branchement raccordé	2
		Branchement raccordable mais non raccordé	4
	Contrôle de Cession Immobilière	Conforme	14
		Total Plozévet :	22
Pouldreuzic	Vérification de conformité EU (tranchée ouverte)	Branchement raccordé	14
	Contrôle raccordement EU pour facturation / taxation	Branchement raccordé	6
	Contrôle de Cession Immobilière	Conforme	6
	Contrôle de Cession Immobilière	Non conforme	5
		Total Pouldreuzic :	31

Détails des contrôles de raccordements

Commune	Type Prestation	Adresse	Date réalisation	Compte-rendu
Plozévet	Vérification de conformité EU (tranchée ouverte)	Rue De Pont L'Abbé	26/10/2023	Branchement raccordé
		Bis Rue De L'Océan	26/06/2023	Branchement raccordé
	Contrôle raccordement EU pour facturation / taxation	Rue Des Saules	26/09/2023	Branchement raccordable mais non raccordé
		Rue Des Saules	26/09/2023	Branchement raccordable mais non raccordé
		Rue De Pont L'Abbé	26/09/2023	Branchement raccordable mais non raccordé
		Rue De La Gare	26/09/2023	Branchement raccordé
		Rue Des Saules	26/09/2023	Branchement raccordable mais non raccordé
		Rue Des Saules	26/09/2023	Branchement raccordé
Pouldreuzic	Vérification de conformité EU (tranchée ouverte)	Rue De La Mer	28/11/2023	Branchement raccordé
		Route De Kerguiden	27/11/2023	Branchement raccordé
		Cite De Kervizigou	15/12/2023	Branchement raccordé
		Rue De La Mer	15/12/2023	Branchement raccordé
		Cite De Kervizigou	19/12/2023	Branchement raccordé

Commune	Type Prestation	Adresse	Date réalisation	Compte-rendu
		Venelle Kermaria	25/09/2023	Branchement raccordé
		Rue De Quimper	12/07/2023	Branchement raccordé
		Rue De Kervizigou	14/08/2023	Branchement raccordé c
		Rue De L'Ecole Des Filles	06/09/2023	Branchement raccordé
Pouldreuzic	Vérification de conformité EU (tranchée ouverte)	Venelle Kermaria	27/09/2023	Branchement raccordé
		Cite De Kervizigou	27/09/2023	Branchement raccordé
		Rue De L'Ecole Des Filles Kermaria	19/10/2023	Branchement raccordé
		Rue De L'Ecole Des Filles	31/10/2023	Branchement raccordé
		Rue Du Phare D'Eckmühl	16/11/2023	Branchement raccordé
	Contrôle raccordement EU pour facturation / taxation	Rue Estrevet Du	25/09/2023	Branchement raccordé
		Kerscao	25/09/2023	Branchement raccordé
		Rue De Pont L'Abbé	25/09/2023	Branchement raccordé
		Rue De L'école Des Filles	25/09/2023	Branchement raccordé
		Bis Rue De Pont L'Abbé	25/09/2023	Branchement raccordé
		Route De La Mer	29/11/2023	Branchement raccordé

Détail vérification conformité de branchement dans le cadre de cessions immobilières :

Commune	Adresse du branchement	Date réalisation	Résultat du contrôle
PLOZEVET	Rue De La Fontaine	13/02/2023	Conforme
PLOZEVET	Av Georges Le Bail	17/03/2023	Conforme
PLOZEVET	Place De La Gare	17/04/2023	Conforme
PLOZEVET	Rue De Kermao	23/03/2023	Conforme
PLOZEVET	Rue Des Aubépines	02/05/2023	Conforme
PLOZEVET	Rue D'Audierne	01/06/2023	Conforme
PLOZEVET	Rue De La Trinite	15/06/2023	Conforme
PLOZEVET	Rue De Quimper	15/06/2023	Conforme
PLOZEVET	Rue Des Figuiers	26/06/2023	Conforme
PLOZEVET	Rue Du 11 Novembre	11/07/2023	Conforme
PLOZEVET	Rue D'Audierne	04/09/2023	Conforme
PLOZEVET	Rue De Quimper	13/11/2023	Conforme
PLOZEVET	Rue Du Centre	07/12/2023	Conforme
PLOZEVET	Rue Des Alouettes	22/12/2023	Conforme
POULDREUZIC	Rue De Quimper	27/03/2023	Conforme
POULDREUZIC	Route De Penhors	20/04/2023	Non conforme
POULDREUZIC	Route De Penhors Lae	26/04/2023	Conforme
POULDREUZIC	Rue De La Mer	30/06/2023	Non conforme
POULDREUZIC	Rue D'Armorique	21/08/2023	Conforme
POULDREUZIC	Rue Des Hirondelles	24/08/2023	Non conforme
POULDREUZIC	Rue De Plozévet	17/08/2023	Conforme
POULDREUZIC	Rue De Quimper	04/09/2023	Non conforme
POULDREUZIC	Rue Des Hirondelles	14/09/2023	Conforme
POULDREUZIC	Rue De Plozévet	23/11/2023	Conforme
POULDREUZIC	Rue De La Mer	29/12/2023	Non conforme

La liste détaillée des contrôles de branchements peut être fournie sur demande.

E.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra

Pas d'ITV réalisées en 2023.

E.3.3. Diagnostic eaux claires parasites

Diagnostic eaux parasites à l'échelle de la station d'épuration

Commune	Nom du Poste	Linéaire (m)	Eaux sanitaire Vsan (m3/an)	Eaux parasites				Volume total (m3)	% Eaux parasites	% Taux de dillution	Indice linéaire d'ECP (l/h/ml)	Indice linéaire d'EPI (l/h/ml)	Indice linéaire d'EPC (l/h/ml)
				VEPI (m3)	VEPC (m3)	% EPI	% EPC						
PLOZEVET	STEP KERFILDRO	23767	107389	24098	16713	16%	11%	148200	28%	38%	0,20	0,12	0,08

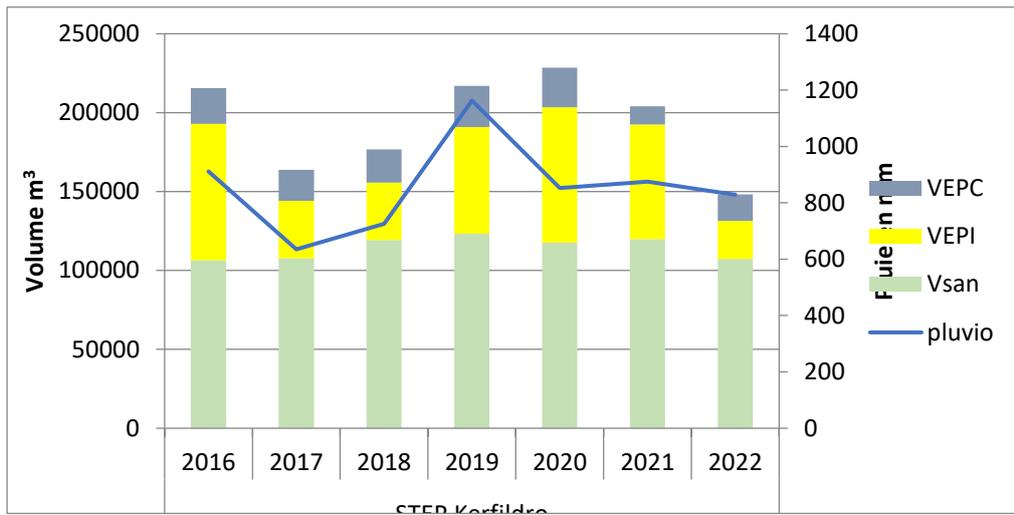
Le système de collecte de la STEP de Kerfildro est parasité à 28%. Son réseau est sensible aux eaux de nappe (16%).

Volumes et sensibilité aux eaux parasites sur le système de collecte de la STEP de Plozevet :

Nom du Poste	Linéaire (m)	Eaux sanitaire Vsan (m3/an)	Eaux parasites				Volume total (m3)	% Eaux parasites	Indice linéaire d'ECP (l/h/ml)	Indice linéaire d'EPI (l/h/ml)	Indice linéaire d'EPC (l/h/ml)
			VEPI (m3)	VEPC (m3)	% EPI	% EPC					
STEP KERFILDRO isolé	14533	81836	17692	14345	16%	13%	113873	28%	0,25	0,14	0,11
PR PRINCIPAL isolé	4254	23669	5092	1541	17%	5%	30302	22%	0,18	0,14	0,04
PR ZA PENCLEUZIYOU	242	85	65	5	42%	3%	156	45%	0,03	0,03	0,00
PR RUE DES SAULES	484	1550	1189	793	34%	22%	3532	56%	0,47	0,28	0,19
PR LOT. OPAC	0	249	60	29	18%	8%	338	26%			

Les bassins de collecte les plus impactés par les eaux claires parasites sont ceux des PR Rue des Saules, PR Principal isolé et le gravitaire de la STEP.

Les PR ZA de Pencléuziou et PR Lotissement Opac ont des volumes de contribution d'eaux claires parasites négligeables au regard des autres PR.



Ces données seront affinées avec les volumes 2023 lors du diagnostic eaux claires parasites, en cours de réalisation.

E.3.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales

Sans objet.

E.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE

E.4.1. Les postes de relèvement

Commune	Libellé	Capacité nominale	Date de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène
PLOZEVET	PR lot. OPAC	10 m ³ /h	2015	Oui	Non
	PR Rue des Saules CES	18 m ³ /h	1978	Oui	Non
POULDREUZIC	Lagunes + PR Penhors	10 m ³ /h	1985	Non	Non
	PR Cheminots	9 m ³ /h	2023	Oui	Non
	PR de la mer	7 m ³ /h	2023	Oui	Non
	PR Kervizigou	7 m ³ /h	2023	Oui	Non
	PR Palud Gourinet	8 m ³ /h	2001	Oui	Non
	PR Penhors Plage	10 m ³ /h	1985	Oui	Non
	PR Principal du Bourg (Kergoay)	20.4 m ³ /h	2012	Oui	Non
	PR ZA Pencleuziou	10 m ³ /h	2014	Oui	Non

E.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien

Opérations d'hydrocurage préventif

Synthèse des interventions d'hydrocurage préventif

Commune	Linéaire curé EU (ml)
PLOZEVET	520

Détail des interventions d'hydrocurage préventif

Commune	Date	Adresse	Linéaire curé
PLOZEVET	30/06/23	Kermao	470
	08/12/23	Kerfildro	50

Opérations de débouchage et d'hydrocurage ponctuelles du réseau

Synthèse des interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements

Commune	Type	Nombre	Linéaire hydrocuré (mL)
PLOZEVET	Débouchage Rior Branchement	2	0

Interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec RIOR/Cannes/Aspiratrice :

Commune	Date	Adresse
PLOZEVET	11/10/23	Rue Georges-le Bail
	08/11/23	2 chemin de Kerfildro

Synthèse des interventions d'entretien des postes de relevage

Commune	Nombre
PLOZEVET	2
POULDREUZIC	7
Total	9

Détail des interventions sur les postes de relevage :

Commune	Date	Adresse
PLOZEVET	22/11/23	PR lot. OPAC
	22/11/23	PR Rue des Saules CES
POULDREUZIC	02/03/23	PR Principal du Bourg (Kergoay)
	02/06/23	PR Penhors Plage
	02/06/23	PR ZA Penclouziou
	27/10/23	PR Principal du Bourg (Kergoay)
	28/04/23	PR Palud Gourinet
	28/04/23	PR Penhors Plage
	28/04/23	PR ZA Penclouziou

En plus des interventions avec le camion d'hydrocurage, nous réalisons des passages mensuels pour effectuer la maintenance préventive sur les équipements, et réaliser l'entretien (nettoyage des poires de niveaux et des parois).

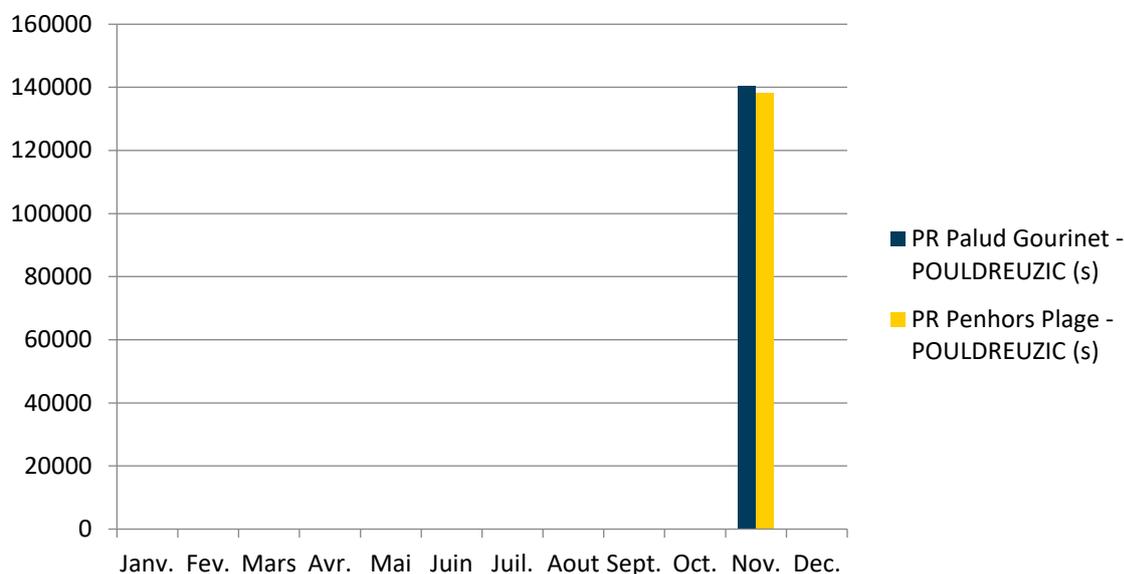
E.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE

E.5.1. Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte

Pas de point A1.

Pour les déversements des points R1 :

Temps de déversement en point R1



E.5.2. Tableau récapitulatif des déversements par mois en point A1, R1 et la pluie

Type	Installation	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Déversés en R1(s)	PR Palud Gourinet	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	140 682	0	140 682
	PR Penhors Plage	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	138 168	0	138 168
	PR Rue des Saules CES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PLUIE Météo France (mm)	Step Kerfildro	131	12,5	128,8	59,8	38,6	17,5	69	61,7	58,6	132,2	173,1	129,4	1012,2

E.5.3. Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte

Sans objet

E.5.4. Tableau récapitulatif des déversements au milieu par le système de collecte

Sans objet

E.6. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTÉOROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTÈME DE COLLECTE

Sans objet.

E.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

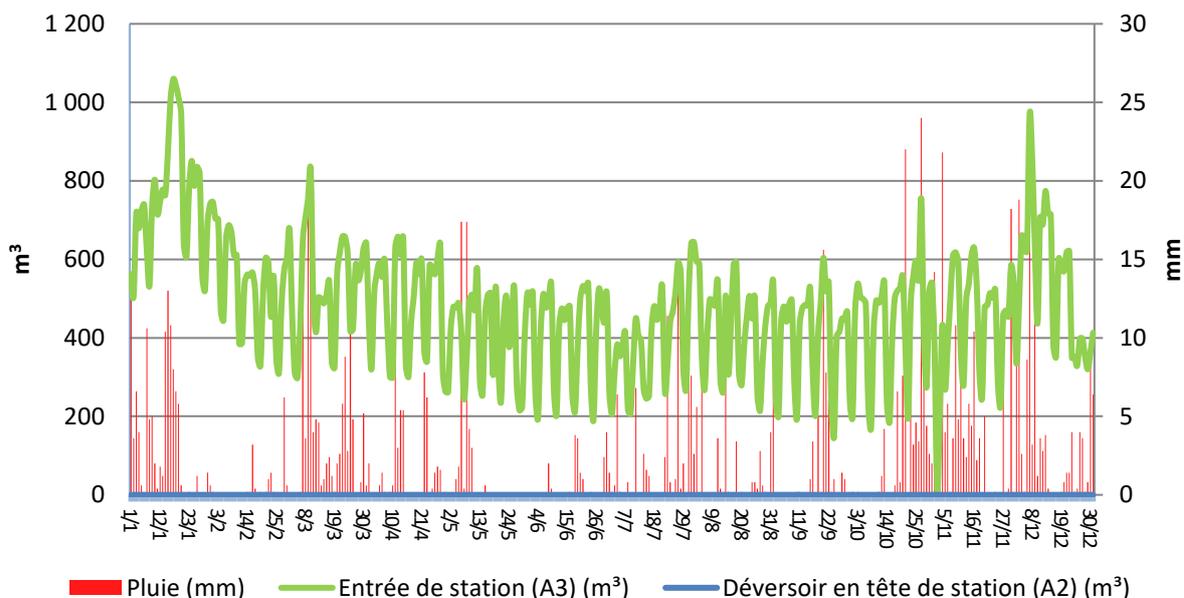
Métrologie mise en place sur le gravitaire de Plozevet en 2 points ce qui devrait nous permettre de mieux ciblés les impacts EPC et EPI.

F. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT – STEP KERFILDRO

F.1. BILAN SUR LES VOLUMES

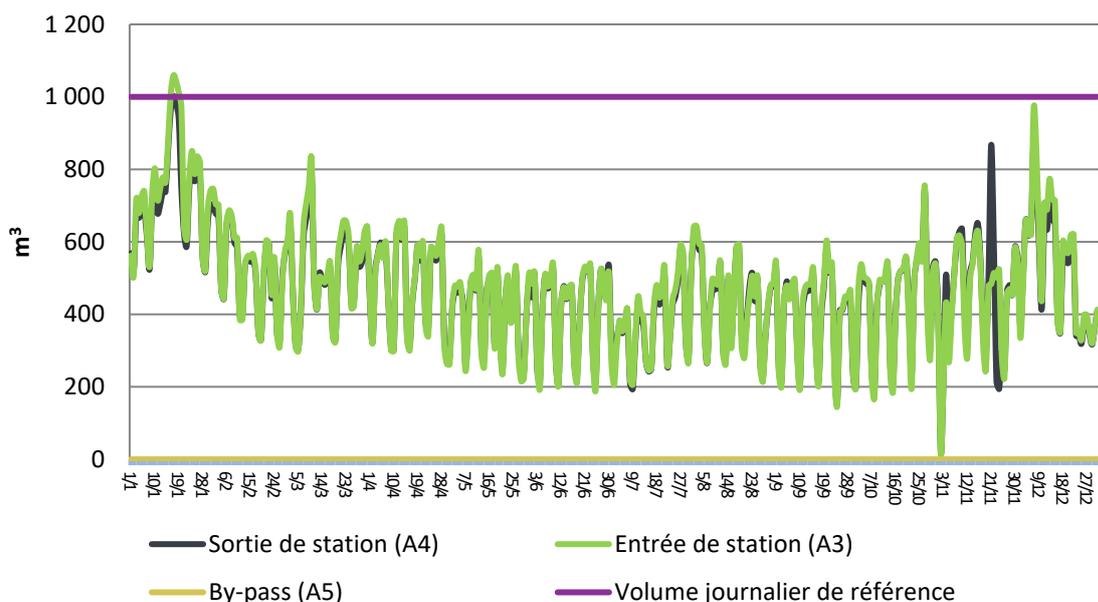
F.1.1. Volume entrant dans le système de traitement

Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2) et de l'entrée de la station (A3) en m³/j



F.1.2. Volume sortant du système de traitement

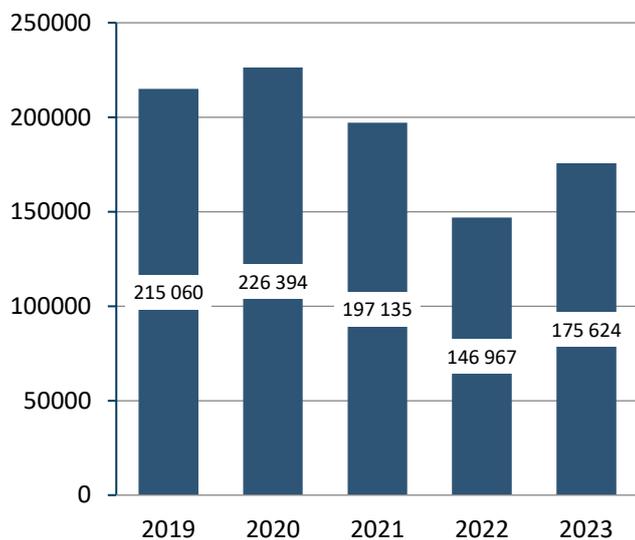
Volume journalier au niveau de l'entrée (A3), de la sortie (A4) et au niveau du Bypass (A5) en m³/j



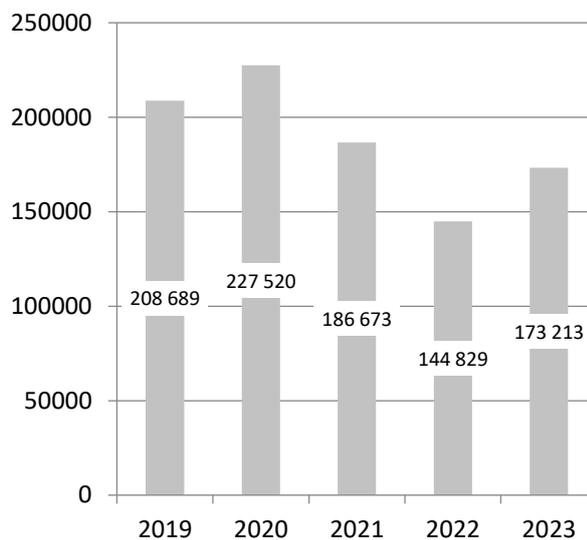
F.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant

Mesure	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jui.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Entrée de station (A3) (m3)	2019	16 713	20 842	17 634	14 095	12 462	13 017	13 645	14 296	12 591	15 459	26 477	37 829	215 060
	2020	31 923	28 723	29 298	16 645	12 525	12 581	15 151	15 168	12 873	14 919	13 080	23 508	226 394
	2021	29 808	30 826	20 756	13 934	12 658	12 569	14 083	14 050	12 387	12 988	11 160	11 916	197 135
	2022	13 338	11 995	13 561	12 353	12 529	12 834	10 933	10 813	11 642	11 511	12 340	13 118	146 967
	2023	23 433	14 930	16 723	14 741	12 541	12 445	11 722	13 588	12 068	13 712	12 990	16 731	175 624
Sortie de station (A4) (m3)	2019	15 215	18 713	16 060	13 097	11 770	13 491	14 144	15 159	13 364	16 129	26 151	35 396	208 689
	2020	30 627	27 943	28 668	17 225	13 435	13 564	16 991	15 844	14 083	14 704	12 406	22 030	227 520
	2021	26 798	29 125	18 990	12 926	11 911	11 824	13 405	13 995	12 047	12 566	11 072	12 014	186 673
	2022	13 404	12 073	13 499	11 961	11 758	12 000	11 055	10 911	11 951	11 350	11 247	13 620	144 829
	2023	22 286	14 724	16 292	14 711	12 548	12 447	11 477	13 564	11 940	13 791	13 393	16 040	173 213
Pluie (mm)	2019	90,2	84,8	46	72,4	39,4	37,6	21	97,2	58	163,2	241,2	135,8	1 086,8
	2020	94	98	60,2	37	28	69,2	24,2	91,6	45,4	138	47,2	232,4	965,2
	2021	129,4	67,6	29	14,4	64,2	51,4	73,4	43,2	45	116,8	33,4	106,4	774,2
	2022	59,8	56	42,2	28,4	19,6	85,6	5,2	26,8	47	81,4	165,4	131,4	748,8
	2023	111,8	13,4	114,4	51,4	45,8	19	62,4	52,8	50,6	112	144,6	123,4	901,6

Evolution du volume annuel
Entrée de station (A3) en m³



Evolution du volume annuel
Sortie de station (A4) en m³



F.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE

Ci-dessous la description des termes qui seront utilisés dans ce chapitre en fonction des caractéristiques de l'installation :

Volume réglementaire entrée $V_e = \text{Volume (A2 + A3 + A7)}$

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Volume réglementaire sortie $V_s = \text{Volume (A2 + A4 + A5)}$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Flux réglementaire entrée $F_e = \text{Flux (A2 + A3 + A7)}$

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Flux réglementaire sortie $F_s = \text{Flux (A2 + A4 + A5)}$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Concentration réglementaire $C_r = 1000 * Fr/Vr$ (C_e : entrée ; C_s : sortie)

- Fr : Flux réglementaire (F_e : entrée ; F_s : sortie)
- Vr : Volume réglementaire ($F=V_e$: entrée ; V_s : sortie)

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (F_s / F_e)]$

- F_s : Flux réglementaire sortie
- F_e : Flux réglementaire entrée

F.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

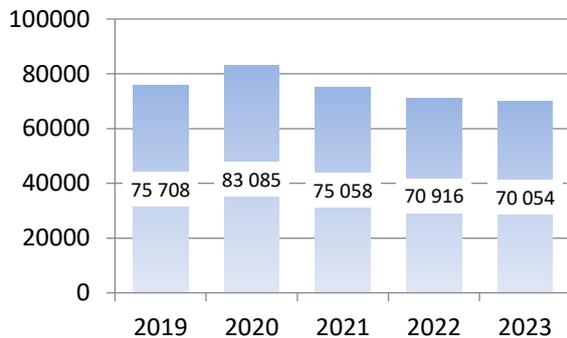
Sans objet

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt :

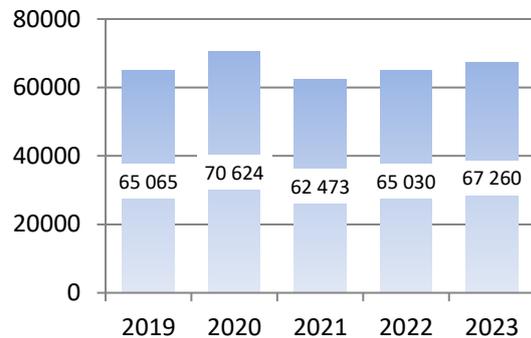
- Charge $\text{kg /an} = [\text{moyenne (Concentration (A2) mg/L x Volume déversé (A2) m}^3) + \text{moyenne (Concentration (A3) mg/L x Volume entrée (A3) m}^3) + \text{moyenne (Concentration (A7) mg/L x Volume apports (A7) m}^3)] \times 365 /1000$

Sans objet

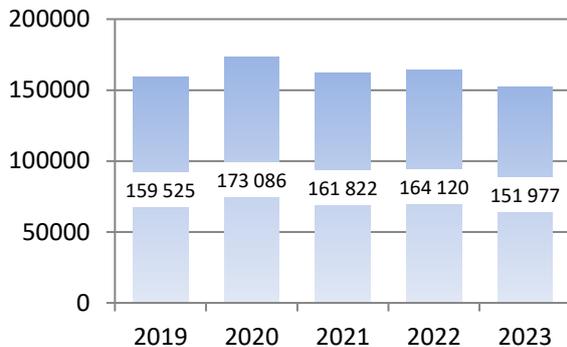
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
DBO5 en kg/an**



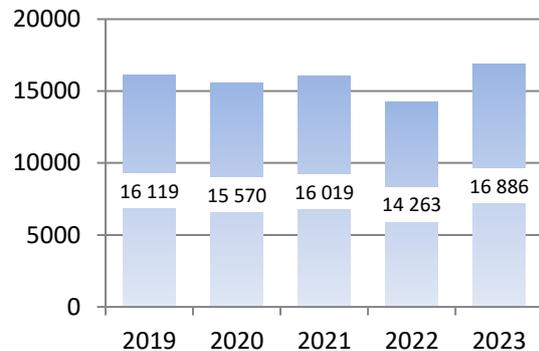
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
MES en kg/an**



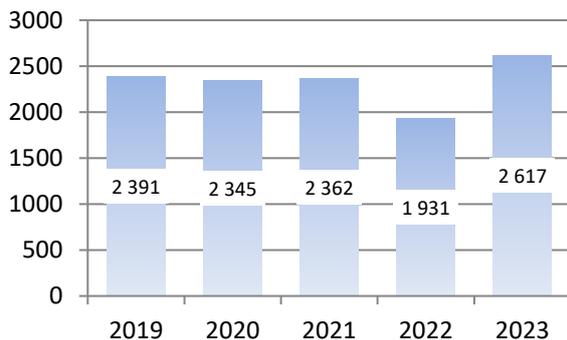
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
DCO en kg/an**



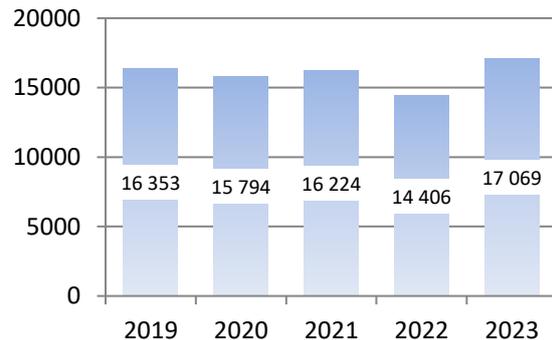
**Evolution des charges entrantes
annuelles
Azote Kjeldahl en kg/an**



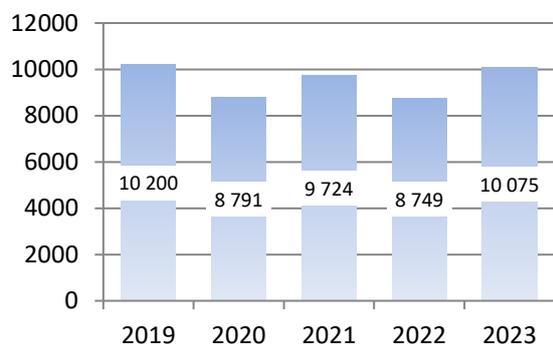
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
Phosphore total en kg/an**



**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
Azote Global en kg/an**



Evolution des charges entrantes totales annuelles Azote Ammoniacal en kg/an



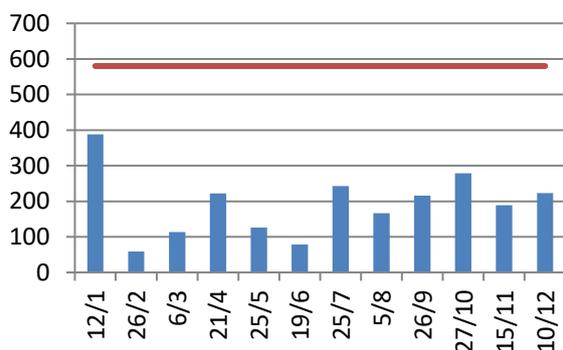
F.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

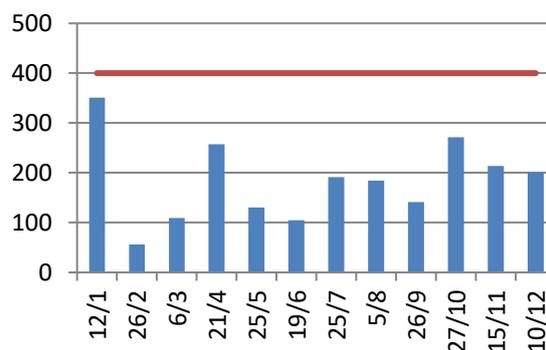
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

Flux entrée réglementaire Fe kg/j = Concentration réglementaire Ce (mg/L) x Volume réglementaire entrée Ve (m³) / 1000

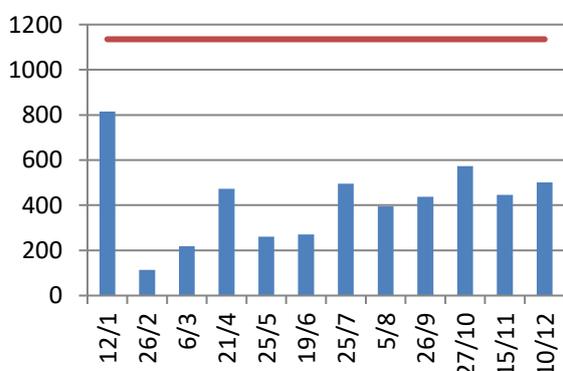
**Charge entrante
DBO5 en kg/j**



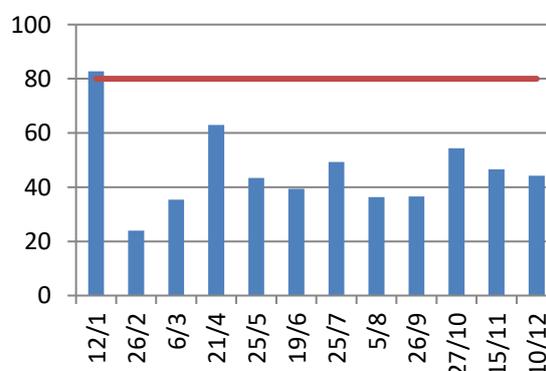
**Charge entrante
MES en kg/j**



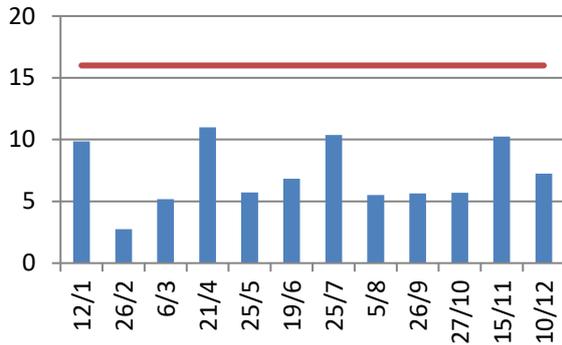
**Charge entrante
DCO en kg/j**



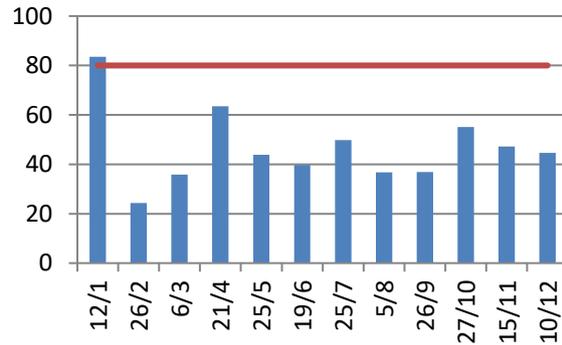
**Charge entrante
Azote Kjeldahl en kg/j**



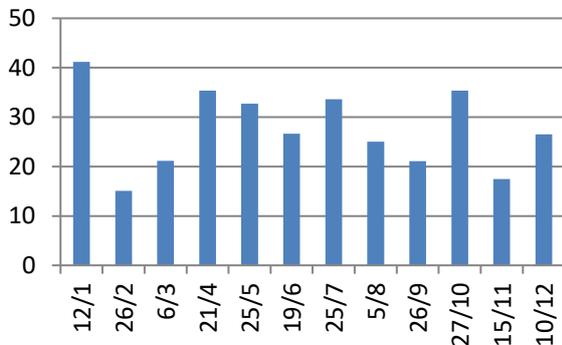
**Charge entrante
Phosphore en kg/j**



**Charge entrante
Azote global en kg/j**



**Charge entrante
Azote ammoniacal en kg/j**



F.2.3. La pollution déversée en tête de station

Flux Déversoir en tête de station (A2) kg/j = Concentration réglementaire Cr en A2 (mg/L) x Volume Déversoir en tête de station (A2) (m³) / 1000

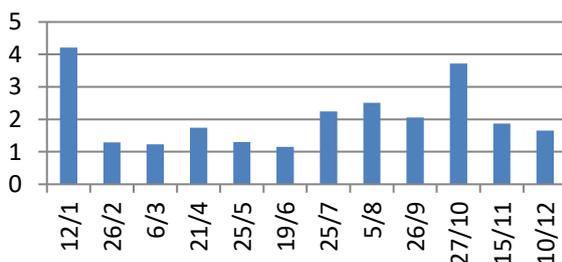
Sans objet

F.2.4. La pollution sortante du système de traitement

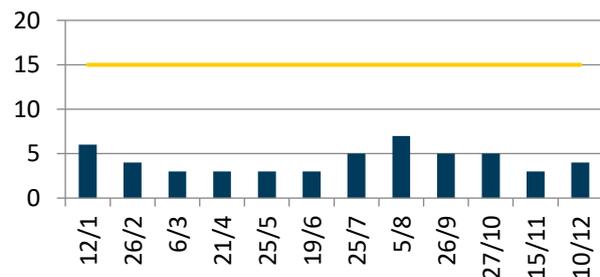
Flux réglementaire sortie Fs kg/j = Concentration réglementaire sortie Cs (mg/L) x Volume réglementaire sortie Vs (m³)/x 1000

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

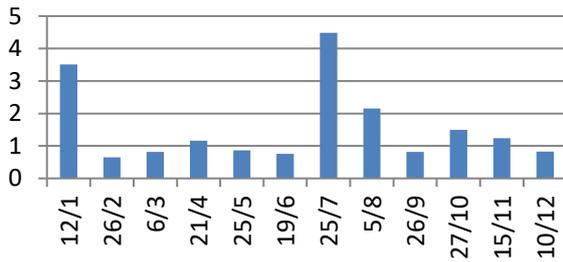
**Charge sortante
DBO5 en kg/j**



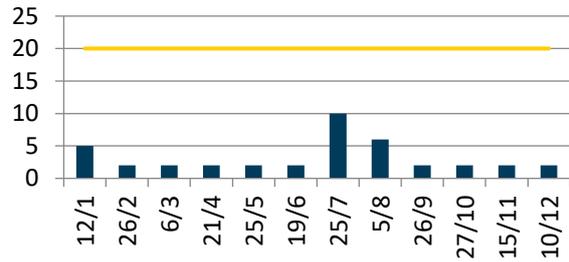
**Concentration sortante DBO5 en
mg/l**



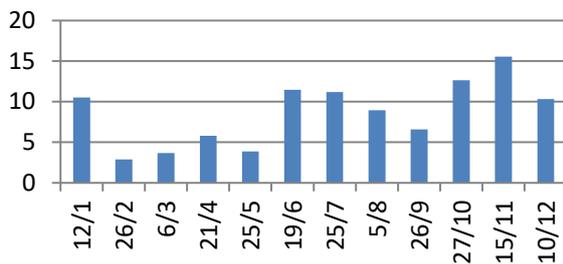
**Charge sortante
MES en kg/j**



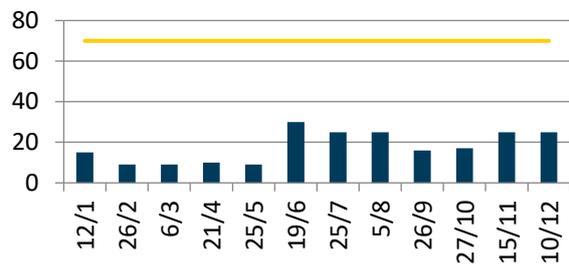
**Concentration sortante MES en
mg/l**



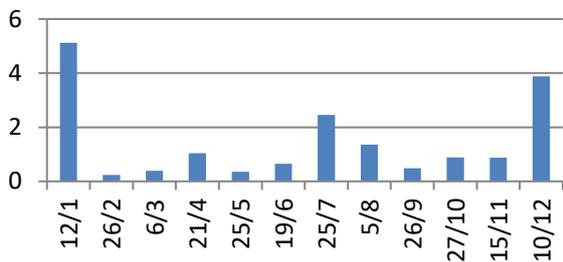
**Charge sortante
DCO en kg/j**



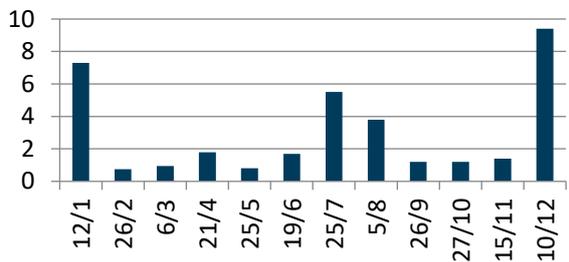
**Concentration sortante DCO en
mg/l**



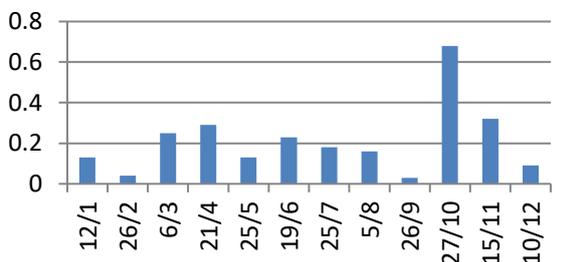
**Charge sortante
Azote Kjeldahl en kg/j**



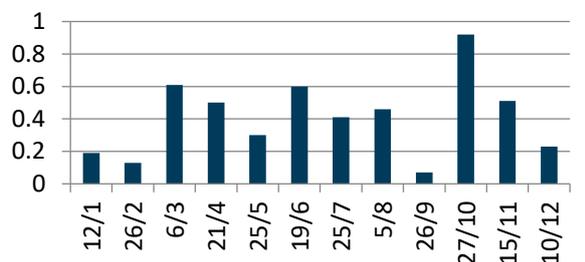
**Concentration sortante Azote
Kjeldahl en mg/l**



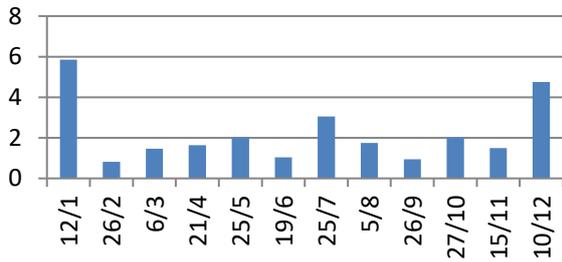
**Charge sortante
Phosphore en kg/j**



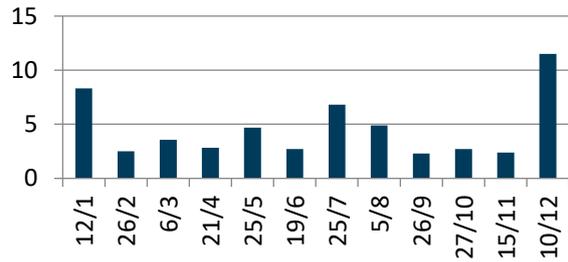
**Concentration sortante Phosphore
en mg/l**



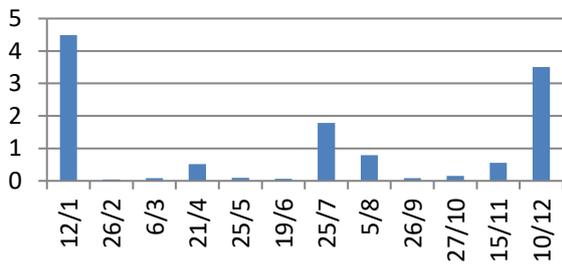
**Charge sortante
Azote global en kg/j**



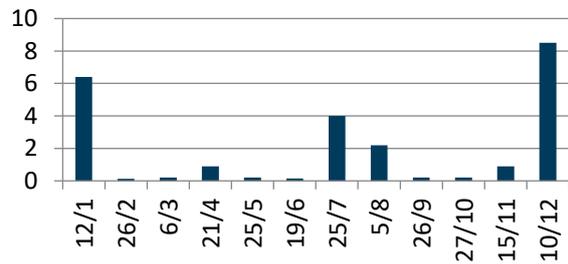
**Concentration sortante Azote
global en mg/l**



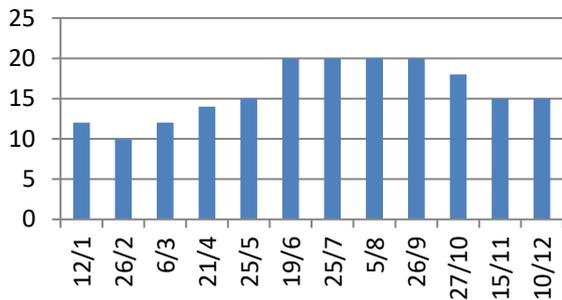
**Charge sortante
Azote ammoniacal en kg/j**



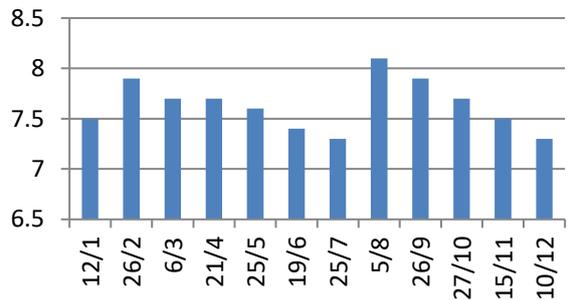
**Concentration sortante Azote
ammoniacal en mg/l**



Température en sortie en °C



pH en sortie



F.2.5. Le calcul des rendements

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (\text{Flux réglementaire sortie } F_s / \text{Flux réglementaire entrée } F_e)]$

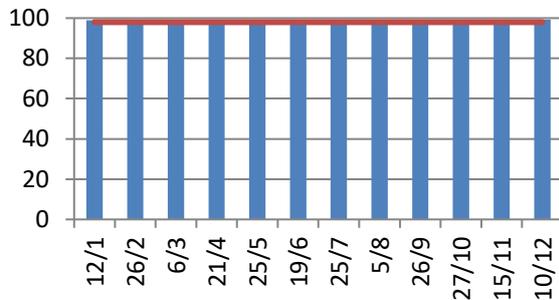
Flux réglementaire entrée $F_e = \text{Flux (A2 + A3 + A7)}$

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

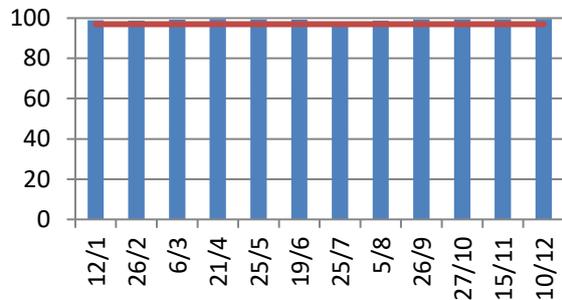
Flux réglementaire sortie $F_s = \text{Flux (A4 + A5)}$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

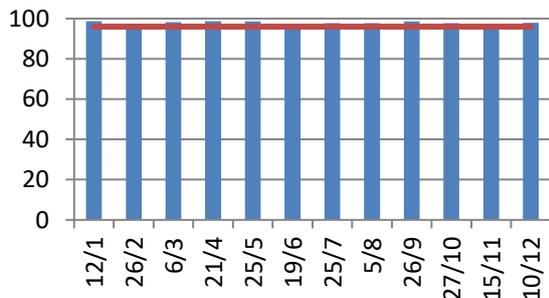
Rendement DBO5 en %



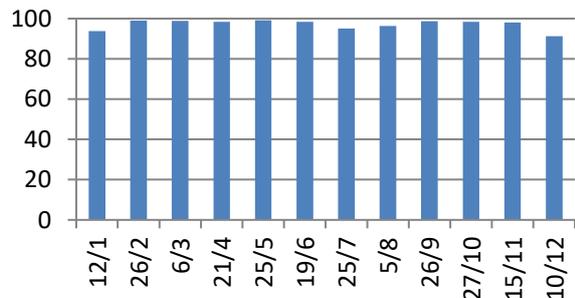
Rendement MES en %



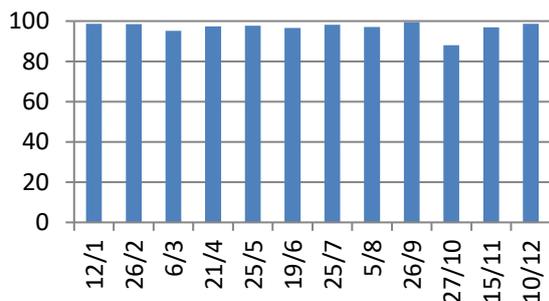
Rendement DCO en %



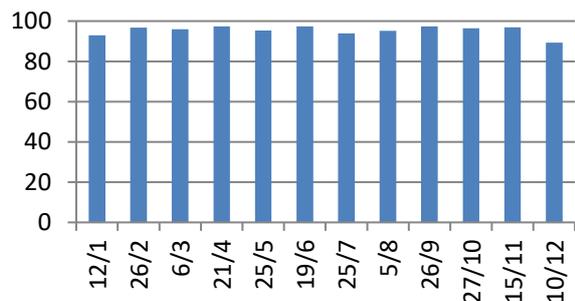
Rendement Azote Kjeldahl en %



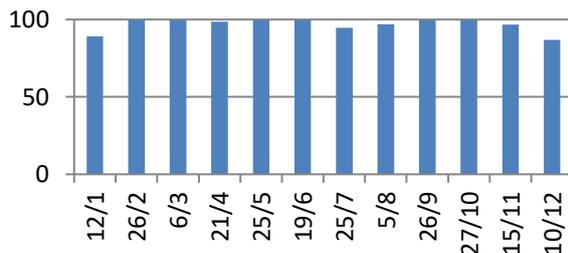
Rendement Phosphore en %



Rendement Azote Global en %



Rendement Azote Ammoniacal en %



F.2.6. Le suivi bactériologique

Date	Type	Escherichia coli (E. coli) Unité : N/100 ml
06/03/2023	A4 - Sortie de station (R)	46 000
25/07/2023	A4 - Sortie de station (R)	180
05/08/2023	A4 - Sortie de station (R)	130 000
26/09/2023	A4 - Sortie de station (R)	160 000
27/10/2023	A4 - Sortie de station (R)	460 000

F.2.7. Le suivi du milieu récepteur

Date	Param	M1 - Amont	M2 - Aval	Unité
12/01/2023	Azote ammoniacal (en N-NH4)	0,3	0,5	mg/l
	Azote global (N.GL.)	5,86	6,16	mg/l
	Azote Kjeldahl (en N)	0,7	1,1	mg/l
	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	3	3	mg/l
	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	9	9	mg/l
	Escherichia coli (E. coli)	180	830 000	N/100 ml
	Matières en suspension	4	5	mg/l
	Nitrates (en N-NO3)	5,13	5,03	mg/l
	Nitrites (en N-NO2)	0,03	0,03	mg/l
	Phosphore total (en P)	0,044	0,056	mg/l
	Potentiel en Hydrogène (pH)	7,7	7,7	unité pH
	Température de l'eau	10	10	°C
07/03/2023	Azote ammoniacal (en N-NH4)	0,03	0,01	mg/l
	Azote global (N.GL.)	5,33	6,13	mg/l
	Azote Kjeldahl (en N)	0,4	0,5	mg/l
	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	3	3	mg/l
	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	9	9	mg/l
	Escherichia coli (E. coli)	19	19 000	N/100 ml
	Matières en suspension	2	9	mg/l
	Nitrates (en N-NO3)	4,9	5,6	mg/l
	Nitrites (en N-NO2)	0,03	0,03	mg/l
	Phosphore total (en P)	0,03	0,21	mg/l
	Potentiel en Hydrogène (pH)	7,9	7,8	unité pH
	Température de l'eau	12	12	°C
25/07/2023	Azote ammoniacal (en N-NH4)	0,05	1,1	mg/l
	Azote global (N.GL.)	4	3,2	mg/l
	Azote Kjeldahl (en N)	0,4	2	mg/l
	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	3	4	mg/l

Date	Param	M1 - Amont	M2 - Aval	Unité
25/07/2023	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	11	25	mg/l
	Escherichia coli (E. coli)	78	120	N/100 ml
	Matières en suspension	4,4	33	mg/l
	Nitrates (en N-NO3)	3,5	1	mg/l
	Nitrites (en N-NO2)	0,03	0,23	mg/l
	Phosphore total (en P)	0,06	0,15	mg/l
	Potentiel en Hydrogène (pH)	7,3	7,6	unité pH
	Température de l'eau	21	20	°C
06/08/2023	Azote ammoniacal (en N-NH4)	0,05	0,2	mg/l
	Azote global (N.GL.)	3,8	4,3	mg/l
	Azote Kjeldahl (en N)	0,5	1,1	mg/l
06/08/2023	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	3	3	mg/l
	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	10	15	mg/l
	Escherichia coli (E. coli)	120	11 000	N/100 ml
	Matières en suspension	20	20	mg/l
	Nitrates (en N-NO3)	3,3	2,9	mg/l
	Nitrites (en N-NO2)	0,03	0,25	mg/l
	Phosphore total (en P)	0,06	0,13	mg/l
	Potentiel en Hydrogène (pH)	8,1	8,1	unité pH
	Température de l'eau	20	20	°C
27/09/2023	Azote ammoniacal (en N-NH4)	0,1	0,1	mg/l
	Azote global (N.GL.)	3,8	4	mg/l
	Azote Kjeldahl (en N)	0,4	0,8	mg/l
	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	3	6	mg/l
	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	9	17	mg/l
	Escherichia coli (E. coli)	120	77 000	N/100 ml
	Matières en suspension	2	11	mg/l
	Nitrates (en N-NO3)	3,35	3,23	mg/l
	Nitrites (en N-NO2)	0,03	0,03	mg/l
	Phosphore total (en P)	0,04	0,08	mg/l
	Potentiel en Hydrogène (pH)	8,3	8	unité pH
	Température de l'eau	20	20	°C
27/10/2023	Azote ammoniacal (en N-NH4)	0,04	0,04	mg/l
	Azote global (N.GL.)	3,1	2,9	mg/l
	Azote Kjeldahl (en N)	0,3	0,3	mg/l
	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	3	4	mg/l
	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	15	15	mg/l
	Escherichia coli (E. coli)	250	230 000	N/100 ml
	Matières en suspension	2	2,8	mg/l
	Nitrates (en N-NO3)	2,85	2,52	mg/l

Date	Param	M1 - Amont	M2 - Aval	Unité
27/10/2023	Nitrites (en N-NO2)	0,03	0,03	mg/l
	Phosphore total (en P)	0,636	0,7	mg/l
	Potentiel en Hydrogène (pH)	7,9	7,9	unité pH
	Température de l'eau	18	18	°C

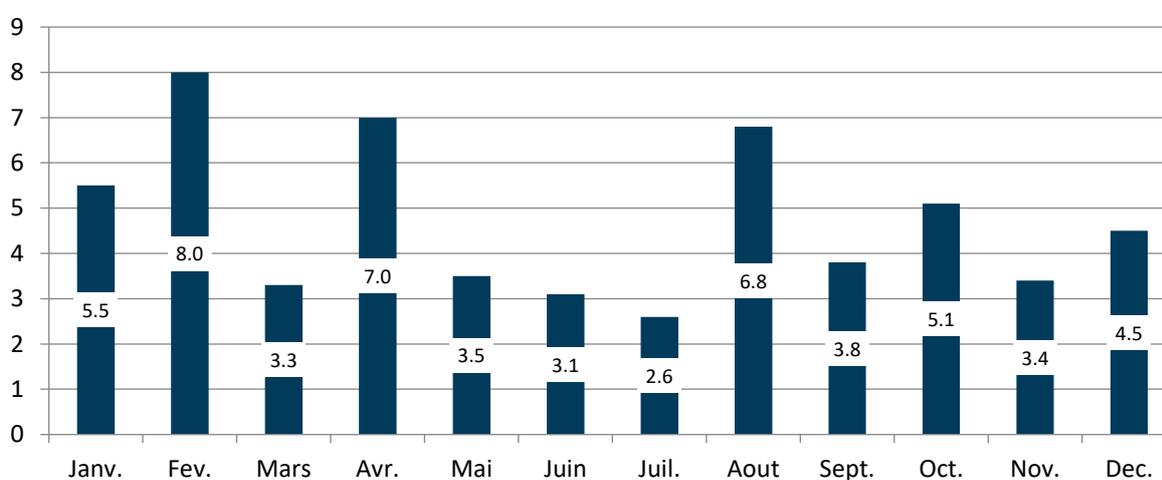
F.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS

F.3.1. Les boues

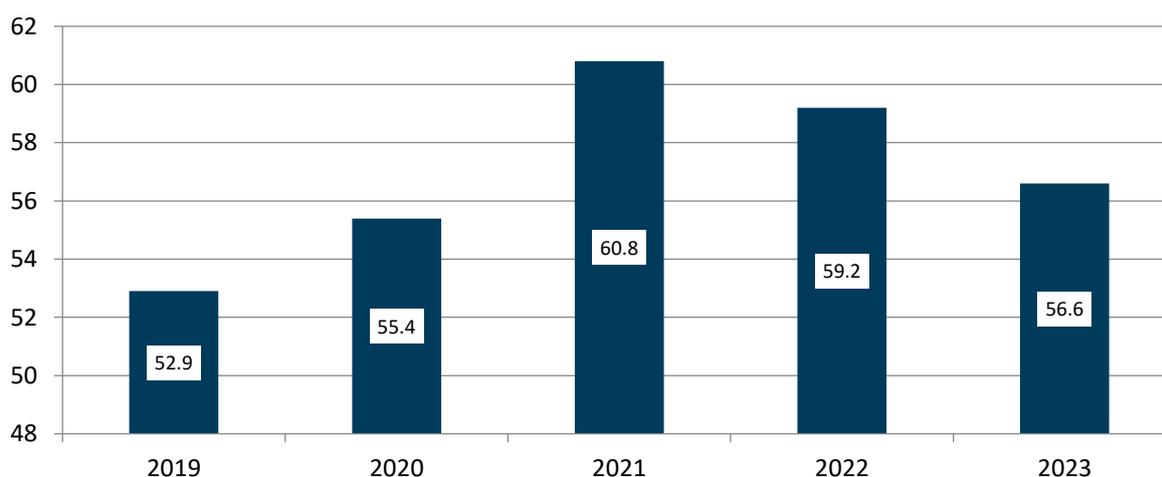
Boues	Quantité annuelle brute (m ³)	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)
Boues produites (point A6)	3 437	56,641
Boues évacuées (point S6 et S17)	2 157	67,678

Répartition de la quantité annuelle de boues produites et son évolution (point A6)

Boues produites en tonnes de matière sèche par mois



Boues produites par tonne de matière sèche par an



Destinations des boues évacuées

Destinations	Tonnes de MS	%MS total	Observations
Boues traitées vers épandage agricole	67,678	100.00%	-

F.3.2. Les autres sous-produits

Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute	Destination(s)
Refus de dégrillage (S11) en kg	24 000	CET La vraie Croix (56)
Sables (S10) en kg	36 000	STEP Corniguel - Quimper
Huiles/Graisses (S9) en m3	25	STEP Corniguel - Quimper

F.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS

F.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année

Energie	Consommation (en kWh)
Electricité	175 808

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie

F.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année

Réactifs utilisés	Filière de traitement	Consommation annuelle (kg)
Chlorure ferrique	Eau	36 054
Poly cation poudre	Boue	1 300
Nutriox	PR Principal- traitement H2S	4 248

F.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE

F.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement

Vidange du clarificateur en novembre 2023 pour permettre prise de côte de la racle de fond afin de la reprendre en 2024 pour former 1 seul volet au lieu de 3 actuellement.

F.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement

Sans objet

F.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE

Paramètres physicochimiques

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station et les apports extérieurs le cas échéant :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass intermédiaires (A5) et du déversoir en tête de station (A2),
- Pour le rendement l'entrée est calculée à partir de l'entrée de station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).

		MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
	Débit journalier de référence (m3/j)	1 000		Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)						
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)	580		Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)						
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)	12		12		12		12		12		12	12	12	12	
	Nombre de mesures réalisées	12		12		12		12		12		12	12	12	12	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	99,1	3,25	97,8	17,92	98,8	4,25	95,4	4,6	97,1	2,98	2	0,06	1,57	96,9	0,41
Conditions normales d' exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	12		12		12		11		11		12	12	12	12	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	99,1	3,25	97,8	17,92	98,8	4,25	95,6	4,26	97,4	2,59	-	-	-	96,9	0,41
	Valeur réhibitoire (1)	212,5		500		100		-		-		-	-	-	-	
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réhibitoire	0		0		0		0		0		0	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière	97	20	96	70	98	15	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)	2		2		2		0		0		0	0	0	0	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)	0		0		0		0		0		0	0	0	0	
Valeurs limites (1) en moyenne annuelle	-	-	-	-	-	-	95	10	95	7	5	-	-	95	1	
Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme	-	-	Conforme	
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :				Conforme												

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 21 Juillet 2015.

(2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation

(*) , dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015.

B) - **DEBITMETRES :**

	ENTREE (A3) (QE)	SORTIE (A4) (QS)	BOUES (A6) (QB)
REFERENCE :	SIEMENS HYDRORANGER 200	SIEMENS LUT 400	SIEMENS SITRANS F M MAG 5000
DATE DE MISE EN SERVICE :	01/07/2010	01/10/2022 (transmetteur)	01/03/2017
Etat du canal et du déversoir :	RAS	Déversoir bombé, dans le sens de l'écoulement (près de 1 cm) + début de dégradation du revêtement du génie civil du canal (+ étanchéité du déversoir constatée)	Sans objet
Positionnement sonde :	Bon	Bon	Bon
Hauteur plaque d'étalonnage :	112 mm	55 mm	Sans objet
Hauteur plaque d'étalonnage en début de contrôle :	114,5 mm	59 mm	Sans objet
Hauteur plaque d'étalonnage en fin de contrôle :	113,1 mm	56 mm	Sans objet
Paramétrage du débitmètre :	Bon	Bon	Bon
Temps de réponse pour une variation de 150 mm :	3 secondes à la montée et 5 secondes à la descente => bon	15 secondes à la montée et 14 secondes à la descente => correct	Sans objet
Valeurs des principaux Index à la fin de la visite		2.2.1. = 568 mm 2.2.2. = 368 mm 2.2.3. = - 8 mm à - 6 mm 2.2.4. = 300 mm 2.2.5. = 1 568 mm 2.3.1. = 10 000 mm/min 2.3.2. = 10 000 mm/min 2.3.3. = 0 s	
Index, le 23 juin 2022	Débitmètre : 214 672 m ³ Magells : 2 075 133 m ³	Débitmètre : 1 035 303 m ³ Magells : 1 723 477 m ³	Débitmètre : 4 570,42 m ³ Magells : 50 345 m ³
Index, le 06 décembre 2023	Débitmètre : 450 243 m ³ Magells : 2 310 703 m ³	Débitmètre : 1 268 712 m ³ Magells : 1 957 022 m ³	Débitmètre : 9 495,60 m ³ Magells : 55 270 m ³
Différences d'Index	Débitmètre : 235 571 m ³ Magells : 235 570 m ³	Débitmètre : 233 409 m ³ Magells : 233 545 m ³	Débitmètre : 4 925,18 m ³ Magells : 4 925 m ³

Commentaires :

DEBITMETRE D'ENTREE.

Sur platine d'étalonnage, le débitmètre fonctionne bien.

DEBITMETRE DE SORTIE.

- Après recalage, sur platine d'étalonnage, le débitmètre fonctionne correctement ;
- La façade du transmetteur étant HS, le transmetteur a été complètement renouvelé à l'automne 2022 ;
- Pour le canal, on note un bombement, dans le sens de l'écoulement, du déversoir (environ 1 cm).

- De janvier à octobre 2023, la moyenne mensuelle des écarts [(volumes entrants - volumes sortants)/volumes entrants] varie dans la fourchette [- 2,1 % à 4,4 %], ce qui est bon. On note toutefois, régulièrement et ponctuellement des écarts supérieurs à 10 %, notamment les dimanches (jours de plus faibles volumes reçus).

DEBITMETRE DES BOUES.

- Une vérification du volume comptabilisé a été réalisée lors de la visite, par abaissement de niveau dans l'épaisseur :
 - . Arrêt de l'alimentation de l'épaisseur ;
 - . Table d'égouttage en service ;
 - . Pompe d'alimentation de la table d'égouttage en service ;
 - . Abaissement constaté du niveau dans le silo épaisseur de 13,7 cm, en 42 min, pour une surface de l'épaisseur de 23,76 m² (Ø = 5,50m). Soit un volume de 3,26 m³ et un débit de pompe de 4,65 m³/h ;
 - . Point important. Le débitmètre est situé sur la canalisation d'arrivée des boues sur la table, en aval de l'injection du polymère. Le débit d'injection de polymère mesuré est de 0,25 m³/h (volume de 0,177 m³) ;
 - . Le débit (boues apportées depuis l'épaisseur + polymère injecté) est ainsi de 4,90 m³/h ;

Edité le 08/12/2023
-1795814300.docx

. Durant cette même durée, l'index lu sur l'afficheur est passé de 9 495,60 m³ à 9 498,80 m³, soit un volume de 3,2 m³, soit un débit 4,57 m³/h => écart par rapport à la moyenne des débits de 3,4 % (0,16 / 4,73) => bon.

TRANSMISSION DES DONNEES VERS LA SUPERVISION

- Pour les trois débitmètres, les index lus sur les afficheurs des débitmètres (A3 ; A4 ; A6) et sur l'outil Magelis de supervision le 23 juin 2022 et ce jour, ont permis de s'assurer de la bonne transmission des volumes comptabilisés par chaque débitmètre vers la supervision (écarts d'index quasi identiques).

C) - PRELEVEURS :

	ENTREE (A3) (PE)	SORTIE (A4) (PS)
REFERENCE :	HACH LANGE BUHLER 4011	HACH LANGE BUHLER 4011
DATE DE MISE EN SERVICE :	01/01/2014	01/01/2015
Paramétrage préleveur (heure démarrage) :	00h00	00h00
Lieu de prélèvement :	Dans le regard en amont du canal débitmétrique et en aval du dessableur dégraisseur	Dans le regard amont du canal débitmétrique (en aval de la cloison de tranquillisation)
Cycle de fonctionnement :	24 heures	24 heures
Asservissement (mode - fréquence) :	Au débit d'entrée : 1 prélèvement tous les 3 m ³	Au débit de sortie - 1 prélèvement tous les 3 m ³
Prise en compte impulsion :	Bonne	Bonne
Volume prélevé par cycle (ml) :	34	42
Reproductibilité du volume prélevé :	Bonne	Bonne
Volume bidon de stockage :	4 x 12 l	4 x 12 l
Tuyau prélèvement	L :	3,6
	Ø :	12
Vitesse d'aspiration (m/s) :	1,2 m/s	1,5 m/s
Etat bol prélèvement :	Non Satisfaisant	Satisfaisant
Etat tuyau prélèvement :	Satisfaisant	Satisfaisant
Etat façon prélèvement :	Satisfaisant	Satisfaisant
Rotation du bras répartiteur :	Bonne	Bonne
Température de stockage : (Température de l'échantillon conservé)	Température affichée de l'enceinte = 7 °C - Température mesurée de l'enceinte = 6,6 °C	Température affichée de l'enceinte : 4,9°C - Température mesurée de l'enceinte : 5,2°C

Commentaires :

- Pour les deux préleveurs :

- . équipements propres, excepté le bol de prélèvement, en entrée ;
- . vitesses d'aspiration bonnes ;
- . nombres de prélèvements : autour de 150, le 03 décembre (dimanche) et entre 200 et 220, les 04 et 05 décembre ;
- . volumes de prélèvements (entre 32 ml, en entrée et 42 ml, en sortie) sont à augmenter autour de 50 ml, pour s'assurer d'une bonne représentativité des échantillons.

D) - ECHANTILLONNAGE – ANALYSES :

Homogénéisation :		A faire par retournement
Préservation chaîne du froid (stockage et convoyage) :		Glacière exploitant avec pains de glace
Délais de convoyage :		12 heures pour les bilans du dimanche au jeudi / 36 heures pour les bilans du samedi / 60 heures pour les bilans du vendredi
Laboratoire d'autosurveillance :	Nom	Laboratoire SAUR Quimper
	Ville	QUIMPER
	Agree	NON
Fréquence des analyses :		12 bilans par an
Contrôle analytique :		Sur l'ensemble du parc de stations SAUR du Finistère

Commentaires : Les analyses de bactériologie sont effectuées par le laboratoire LABOCEA

E) - TRANSMISSION DES DONNEES MENSUELLES DU FONCTIONNEMENT :

- Les données SANDRE d'autosurveillance du mois "m" sont transmises avant la fin du mois "m+1".

 Finistère Penn-ar-Bed	D.A.A.E.E Service de l'Eau potable et de l'Assainissement	CALAGE DEBITMETRIQUE	Calage N°001

STATION D'EPURATION DE PLOZEVET/Communale

Fiche de vérification du Débitmètre à ultra son (A4) (QS)

Visite n° 001 du 06/12/2023

Type de débitmètre : SIEMENS LUT 400

Type de canal : Déversoir rectangulaire à contraction latérale de 160 mm d'échancrure, H_{max} = 200 mm

Hauteur départ sonde : 688 mm

Hauteur Plaque d'étalonnage : 66 mm

Avant modification des réglages

Vérification du débitmètre

Courbe seuil		Courbe d'étalonnage débitmètre				Transmission Acquisition	
Hauteur mm	Débit m ³ /h	Hauteur mm	Ecart hauteur (mm)	Débit m ³ /h	Erreur débit %	Débit m ³ /h	Erreur débit %
0	0	4	4	0,37		0,28	-34,3
20	2,9	24	4	3,69	27,2	3,7	0,3
40	8	44	4	9,32	16,5	9,3	-0,2
60	14,4	64	4	15,75	9,4	15,82	0,4
80	22,1	83	3	23,12	4,6	23,45	1,4
100	30,8	104	4	32,5	5,5	32,75	0,8
120	40,4	123	3	42,01	4	42,01	0
140	50,8	143	3	52,24	2,8	52,52	0,5
160	62	164	4	64,38	3,8	64,8	0,7
180	73,9	183	3	75,59	2,3	75,69	0,1
200	86,4	203	3	86,4	0	83,36	-3,5

Ecart par rapport au zéro

4 mm

Erreur moyenne dans la zone faible de la courbe (> 20 mm)

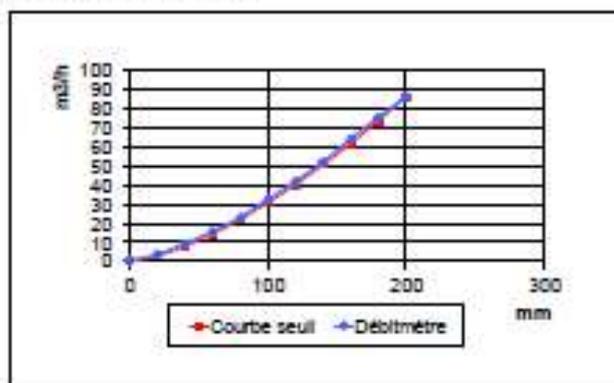
7,6 %

Erreur moyenne dans la plage courante de mesure (entre 20 mm et 180 mm)

8,5 %

Erreur maxi dans la zone faible de la courbe

27,2 %



Conclusions :

Sur platine d'étalonnage, les écarts sur les hauteurs sont de 3 mm à 4 mm tout au long de la courbe, ce qui se traduit par un écart important sur les débits de 7,6 % (au-delà du critère d'acceptabilité de 5 %). Il a donc été procédé à un recalage avec modification de la valeur du paramètre 2.2.3 (Offset Capteur) passée de - 8 mm à - 6 mm.

Edité le 08/12/2023
-1795814300.docx

 Finistère Penn-ar-Bed	D.A.A.E.E Service de l'Eau potable et de l'Assainissement	CALAGE DEBITMETRIQUE	Calage N°002

STATION D'EPURATION DE PLOZEVET/Communale

Fiche de vérification du Débitmètre à ultra son (A4) (QS)

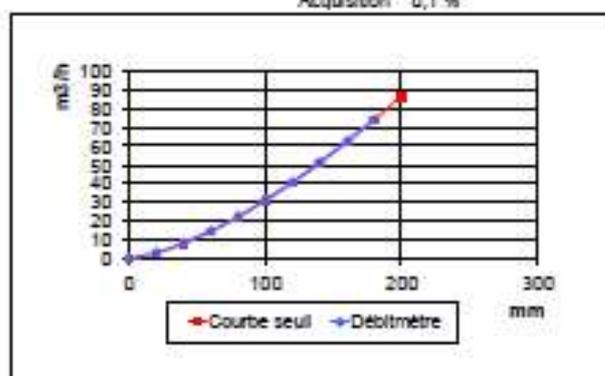
Visite n° 001 du 06/12/2023
 Type de débitmètre : SIEMENS LUT 400
 Type de canal : Déversoir rectangulaire à contraction latérale de 160 mm d'échancrure, H_{max} = 200 mm
 Hauteur départ conde : 688 mm
 Hauteur Plaque d'étalonnage : 66 mm

Après modification des réglages

Vérification du débitmètre

Courbe seuil		Courbe d'étalonnage débitmètre				Transmission Acquisition	
Hauteur mm	Débit m³/h	Hauteur mm	Ecart hauteur (mm)	Débit m³/h	Erreur débit %	Débit m³/h	Erreur débit %
0	0	2	2	0,18			
20	2,9	22	2	3,28	13,1		
40	8	42	2	8,61	7,6		
60	14,4	62	2	14,97	4		
80	22,1	81	1	22,47	1,7		
100	30,8	101	1	31,48	2,2		
120	40,4	121	1	40,83	1,1		
140	50,8	141	1	51,42	1,2		
160	62	162	2	62,93	1,5		
180	73,9	180	0	74,17	0,4		
200	86,4		-200				

Ecart par rapport au zéro 2 mm
 Erreur moyenne dans la zone fiable de la courbe (> 20 mm) 3,6 %
 Erreur moyenne dans la plage courante de mesure (entre 20 mm et 180 mm) 3,6 %
 Erreur maxi dans la zone fiable de la courbe 13,1 %
 Erreur de comptage sur 26 min (H = 171 mm, Q = 68,33 m³/h)
 Débitmètre 0 %
 Acquisition 0,1 %



Conclusions :
 Après recalage, et sur platine d'étalonnage, les critères d'acceptabilité sont respectés, sur les hauteurs, les débits et la totalisation.

Edité le 08/12/2023
 -1795814300.docx

F.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT

La charge entrante moyenne est de 191 kg de DBO5/j. Cela représente 33 % de la charge nominale de la station avec un pic de 67% de sa capacité début d'année.

La station est conforme pour l'ensemble des paramètres pour l'année 2023.

Concentrations :

Step Kerfil dro - PLOZEVET

2023	ENTREE											SORTIE									
Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l	DCO / DBO5	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l
12/01/2023	747	520	1090	470	110,8	55,1	0,03	1	111,8	13,2	2,1	702	6	15	5	7,3	6,4	0,03	1	8,33	0,19
26/02/2023	310	190	365	180	77,4	48,7	0,03	1	78,5	8,85	1,92	323	4	9	2	0,75	0,13	0,03	1,8	2,5	0,13
06/03/2023	420	270	520	260	84,3	50,4	0,03	1	85,3	12,3	1,93	410	3	9	2	0,95	0,2	0,03	2,6	3,58	0,61
21/04/2023	599	370	790	430	105	59	0,03	1	106	18,35	2,14	579	3	10	2	1,8	0,9	0,03	1	2,83	0,5
25/05/2023	434	290	600	300	100	75,4	0,03	1	101	13,2	2,07	432	3	9	2	0,8	0,2	0,03	3,9	4,7	0,3
19/06/2023	375	210	720	280	105	71,1	0,03	1	106	18,2	3,43	382	3	30	2	1,7	0,15	0,03	1	2,7	0,6
25/07/2023	467	520	1060	410	105,5	72	0,03	1	106,6	22,2	2,04	448	5	25	10	5,5	4	0,27	1	6,8	0,41
05/08/2023	347	480	1140	530	104,8	72,2	0,03	1	105,8	15,9	2,38	358	7	25	6	3,8	2,2	0,05	1	4,9	0,46
26/09/2023	415	520	1055	340	88	50,8	0,03	1	89	13,6	2,03	412	5	16	2	1,2	0,2	0,03	1,13	2,3	0,07
27/10/2023	754	370	760	360	72,1	46,9	0,03	1	73,1	7,56	2,05	743	5	17	2	1,2	0,2	0,08	1,43	2,7	0,92
15/11/2023	610	310	730	350	76,4	28,6	0,03	1	77,4	16,8	2,35	622	3	25	2	1,4	0,9	0,03	1	2,4	0,51
10/12/2023	437	510	1145	460	101,1	60,7	0,03	1	102,1	16,6	2,25	413	4	25	2	9,4	8,5	0,099	1,96	11,5	0,23
Moyenne	-	380	831,25	364,2	94,2	57,58	0,03	1	95,22	14,73	2,22	-	4,25	17,92	3,25	2,98	1,998	0,062	1,568	4,6	0,41
Min	310	190	365	180	72,1	28,6	0,03	1	73,1	7,56	1,92	323	3	9	2	0,75	0,13	0,03	1	2,3	0,07
Max	754	520	1145	530	110,8	75,4	0,03	1	111,8	22,2	3,43	743	7	30	10	9,4	8,5	0,27	3,9	11,5	0,92

Flux et rendements :

2023	ENTREE							TAUX de CHARGE / flux de référence							SORTIE (flux réglementaire calculé)							RENDEMENT REGLEMENTAIRE					
Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	hydraulique %	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %
12/01/23	747	388,44	814,23	351,1	82,77	83,51	9,86	75%	67%	72%	88%	103%	104%	62%	702	4,21	10,53	3,51	5,12	5,85	0,13	98,9	98,7	99,0	93,8	93,0	98,7
26/02/23	310	58,9	113,15	55,8	23,99	24,34	2,74	31%	10%	10%	14%	30%	30%	17%	323	1,29	2,91	0,65	0,24	0,81	0,04	97,8	97,4	98,8	99,0	96,7	98,5
06/03/23	420	113,4	218,4	109,2	35,41	35,83	5,17	42%	20%	19%	27%	44%	45%	32%	410	1,23	3,69	0,82	0,39	1,47	0,25	98,9	98,3	99,2	98,9	95,9	95,2
21/04/23	599	221,63	473,21	257,6	62,9	63,51	10,99	60%	38%	42%	64%	79%	79%	69%	579	1,74	5,79	1,16	1,04	1,64	0,29	99,2	98,8	99,6	98,3	97,4	97,4
25/05/23	434	125,86	260,4	130,2	43,4	43,83	5,73	43%	22%	23%	33%	54%	55%	36%	432	1,3	3,89	0,86	0,35	2,03	0,13	99,0	98,5	99,3	99,2	95,4	97,7
19/06/23	375	78,75	270	105	39,38	39,76	6,82	38%	14%	24%	26%	49%	50%	43%	382	1,15	11,46	0,76	0,65	1,03	0,23	98,5	95,8	99,3	98,4	97,4	96,6
25/07/23	467	242,84	495,02	191,5	49,27	49,78	10,37	47%	42%	44%	48%	62%	62%	65%	448	2,24	11,2	4,48	2,46	3,05	0,18	99,1	97,7	97,7	95,0	93,9	98,2
05/08/23	347	166,56	395,58	183,9	36,37	36,71	5,52	35%	29%	35%	46%	45%	46%	34%	358	2,51	8,95	2,15	1,36	1,75	0,16	98,5	97,7	98,8	96,3	95,2	97,0
26/09/23	415	215,8	437,82	141,1	36,52	36,94	5,64	42%	37%	39%	35%	46%	46%	35%	412	2,06	6,59	0,82	0,49	0,95	0,03	99,0	98,5	99,4	98,6	97,4	99,5
27/10/23	754	278,98	573,04	271,4	54,36	55,12	5,7	75%	48%	50%	68%	68%	69%	36%	743	3,72	12,63	1,49	0,89	2,01	0,68	98,7	97,8	99,5	98,4	96,4	88,0
15/11/23	610	189,1	445,3	213,5	46,6	47,21	10,25	61%	33%	39%	53%	58%	59%	64%	622	1,87	15,55	1,24	0,87	1,49	0,32	99,0	96,5	99,4	98,1	96,8	96,9
10/12/23	437	222,87	500,36	201	44,18	44,62	7,25	44%	38%	44%	50%	55%	56%	45%	413	1,65	10,32	0,83	3,88	4,75	0,09	99,3	97,9	99,6	91,2	89,4	98,7
Moyenne	-	191,93	416,38	184,3	46,26	46,76	7,17	49%	33%	37%	46%	58%	58%	45%	-	2,08	8,63	1,56	1,48	2,23	0,21	98,8	97,8	99,1	97,1	95,4	96,9
Min	310	58,9	113,15	55,8	23,99	24,34	2,74	31%	10%	10%	14%	30%	30%	17%	323	1,15	2,91	0,65	0,24	0,81	0,03	97,8	95,8	97,7	91,2	89,4	88,0
Max	754	388,44	814,23	351,1	82,77	83,51	10,99	75%	67%	72%	88%	103%	104%	69%	743	4,21	15,55	4,48	5,12	5,85	0,68	99,3	98,8	99,6	99,2	97,4	99,5

G. INFORMATIONS GÉNÉRALES – STEP PLOGASTEL ST GERMAIN

G.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE

Agglomération d'assainissement		Code Sandre	040000129167	
Commune	PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN			
Taille de l'agglomération	936 eq. Hab.			
Système de collecte		Code Sandre	0429167R0001	
Nom	STEP PLOGASTEL ST GERMAIN			
Type(s) de réseau	-			
Industriels raccordés	NON			
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Stéphane DUBRAY			
Station de traitement des eaux usées		Code Sandre	0429167S0001	
Nom	STEP PLOGASTEL ST GERMAIN			
Lieu d'implantation	PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN			
Date de mise en œuvre	2015			
Maître d'ouvrage	CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN-ASST			
Capacité Nominale	Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m ³ /jour	Q Pointe en m ³ /heure	Equivalent habitant
Temps sec	126	400	75	2 100
Temps pluie		400		
Débit de référence	400 m ³ /j			
Charge entrante en DBO5 maximale (année 2023)		56,16 kg/jour		936 eq. Hab.
File Eau	Type de traitement	Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
	Filière de traitement	Traitement secondaire Dénitrification Déphosphatation		
File Boue	Type de traitement	Epanchage		
	Filières de traitement	Epaississement statique + centrifugation		
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Stéphane DUBRAY			
Milieu récepteur				
Nom	Ruisseau & zone d'infiltration			
Masse d'eau	FRGR1581			
Type	Rejet superficiel	Eau douce de surface rivière de Pont l'Abbé		
	Rejet souterrain	Sol		

G.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE

Commune	Année du dernier schéma directeur d'assainissement	Année de la dernière étude diagnostic	Date du zonage Eaux usées	Date du zonage Eaux pluviales	Date d'annexion du zonage EU et EP au PLU
Plogastel Saint Germain	-	Diagnostic permanent (DSP)	29/11/2011	07/2013	Prévu lors de révision du PLU en 2020

❖ Schéma directeur d'assainissement : Sans objet

❖ Etude diagnostique :

Diagnostic permanent du réseau et gestion patrimoniale réalisées dans le cadre de la DSP (07/11 – 07/21)

Conclusions de l'étude diagnostique :

- ⇒ Prédiagnostic (Point 0) : EPI = 1570 m³/an – SA = 0,22 Ha
- ⇒ Mesure terrain : EPI = 45m³/j

❖ Zonage Eaux usées (délimitation des zones relevant de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif) : approuvée par délibération du conseil communautaire en date du 29/11/11

❖ Zonage Eaux Pluviales (délimitation des zones pour lutter contre le ruissellement et la pollution induite) : 7/2013

- ⇒ Les conclusions du zonage Eaux pluviales seront intégrées dans le document de révision du PLU prévu en 2020
- ⇒ L'étude pour la révision du P.L.U. est en cours, l'enquête publique est prévue en 2020

H. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

H.1. LES RACCORDEMENTS

H.1.1. Les raccordements domestiques

Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	Code INSEE	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total de branchements
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	29167	-	510

H.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements

Nom de l'établissement	Commune	Activité	Modalité de raccordement	Paramètres réglementés par l'autorisation de déversement	Concentration, charges et volumes autorisés	Auto-surveillance des rejets	Date de signature et durée de validité
Manoir du Hilguy	Plogastel Saint Germain	hôtellerie	<input type="checkbox"/> Néant <input type="checkbox"/> Autorisation <input checked="" type="checkbox"/> Convention	<input checked="" type="checkbox"/> Macropolluants <input type="checkbox"/> Micropolluants	Volume journalier : 30 m ³ /j Débit instantané de pointe : 15 m ³ /h pH : 5,5 à 8,5 Température : < 30°C DBO5 : 16,8 kg/j	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	22/02/2013 (10 ans)

Convention révisée en cours de signature.

H.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

Extension des réseaux dans le cadre construction du lotissement Park Zalé.

H.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE

H.3.1. Les contrôles de raccordements

Synthèse des contrôles de raccordements réalisés

Commune	Type Prestation	Compte-rendu	Nombre de contrôle
Plogastel-Saint-Germain	Vérification de conformité EU (tranchée ouverte)	Branchement raccordé	3
	Contrôle raccordement EU pour facturation / taxation		1
		Branchement raccordable mais non raccordé	1
	Contrôle de cession immobilière	Conforme	15
	Contrôle de cession immobilière	Non conforme	3
Total Plogastel-Saint-Germain			23

Détails des contrôles de raccordements

Commune	Type Prestation	Adresse	Date réalisation	Compte-rendu
Plogastel-Saint-Germain	Vérification de conformité EU (tranchée ouverte)	Rue De Briscoul Huella	11/05/2023	Branchement raccordé
		Rue De Kerharo	25/10/2023	Branchement raccordé
		Rue Menez Goueron	07/11/2023	Branchement raccordé
	Contrôle raccordement EU pour facturation / taxation	Rue Des Ecoles	21/09/2023	Branchement raccordable mais non raccordé
		Rue Du Leurre	21/09/2023	Branchement raccordé

Détail vérification conformité de branchement dans le cadre de cession immobilière :

Adresse du branchement	Date réalisation	Résultat du contrôle
Rue Du Leurre	02/03/2023	Conforme
Cite Des Pins	10/03/2023	Conforme
Rue De Parc Zale	14/02/2023	Non conforme
Rue Du Kastel	19/07/2023	Conforme
Place De L'église	24/03/2023	Conforme
Rue Du Leurre	17/04/2023	Non conforme
Rue Menez Goueron	14/06/2023	Conforme
Résidence Du Manoir	30/06/2023	Conforme
Lotissement Du Roz	25/07/2023	Conforme
Résidence Du Manoir	11/08/2023	Conforme
Résidence Du Manoir	20/09/2023	Conforme
Résidence Du Manoir	20/09/2023	Conforme
Impasse Du Kastel	19/10/2023	Conforme
Rue Kerharo	23/11/2023	Non conforme
Rue Stang Keleron	05/12/2023	Conforme
Rue Menez Goueron	14/12/2023	Conforme
Rue Du Kastel	12/01/2024	Conforme
Cite Des Hortensias	02/01/2024	Conforme

H.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra

Pas d'ITV réalisées en 2023.

H.3.3. Diagnostics eaux claires parasites

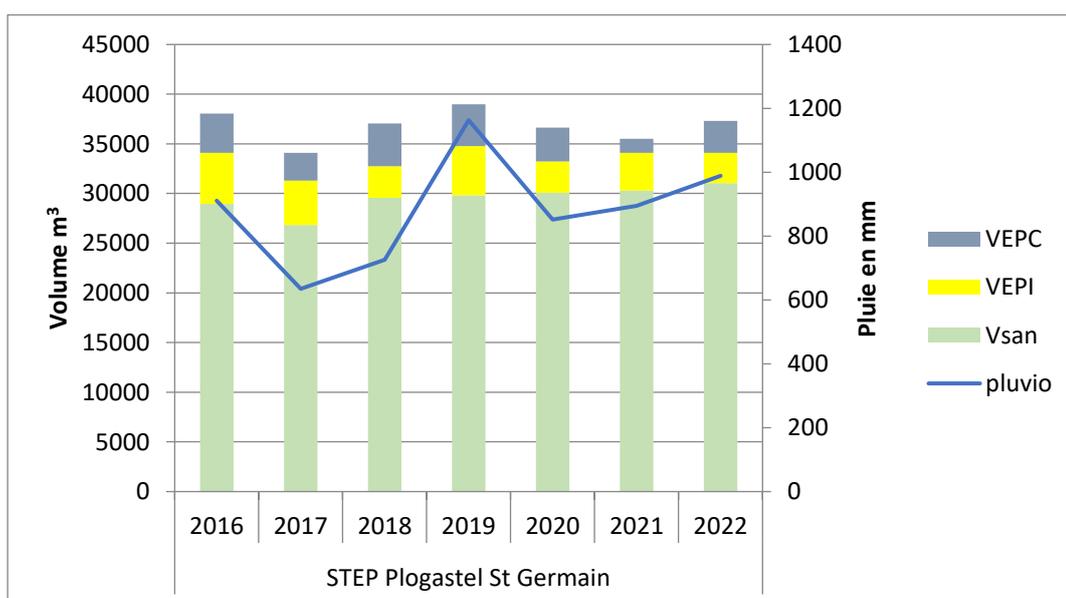
Diagnostic eaux parasites à l'échelle de la station d'épuration

Commune	Nom du Poste	% EPI	% EPC	% Eaux parasites	% Taux de dilution
PLOGASTEL	STEP SAINT GERMAIN	8%	9%	17%	20%

Le réseau de la STEP de Plogastel Saint Germain est peu parasité par les eaux parasites en 2022.

Volumes et sensibilité aux eaux parasites sur le système de collecte de la STEP de ST Germain :

Nom du Poste	Linéaire (ml)	Eaux sanitaire Vsan (m3/an)	Eaux parasites				Volume total (m3)	% Eaux parasites	Indice linéaire d'EPC (l/h/ml)	Indice linéaire d'EPI (l/h/ml)	Indice linéaire d'EPC (l/h/ml)
			VEPI (m3)	VEPC (m3)	% EPI	% EPC					
STEP SAINT GERMAIN Isolé + PR HILGUY	6224	26605	2345	2672	7%	8%	31622	16%	0,09	0,04	0,05
PR LAVOIR isolé	2173	2565	385	406	11%	12%	3356	24%	0,04	0,02	0,02
PR PARK ZALE	164	793	109	44	12%	5%	946	16%	0,11	0,08	0,03
PR GENDARMERIE	543	1079	221	80	16%	6%	1379	22%	0,06	0,05	0,02



Ces données seront affinées avec les volumes 2023 lors du diagnostic eaux claires parasites en cours de réalisation.

H.3.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales

Sans objet.

H.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE

H.4.1. Les postes de relèvement

Commune	Libellé	Capacité nominale	Date de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	PR du Hilguy	15 m ³ /h	2000	Oui	Non
	PR du Lavoir Pont Guen	12 m ³ /h	2000	Oui	Non
	PR du Manoir Parc Zale	11 m ³ /h	2000	Oui	Non
	PR Gendarmerie Le Leurre	6.5 m ³ /h	2000	Oui	Non

H.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien

Opérations d'hydrocurage préventif

Pas d'hydrocurage en 2023.

Opérations de débouchage et d'hydrocurage ponctuelles du réseau

Synthèse des interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements

Commune	Type	Nombre	Linéaire hydrocuré (mL)
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	Débouchage Rior Branchement	2	0

Interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec RIOR/Cannes/Aspiratrice :

Commune	Date	Adresse
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	07/04/23	Rue de Parc Zalé
	15/12/23	Lotissement Park Dréon

Synthèse des interventions d'entretien des postes de relevage

Commune	Nombre
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	4

Détail des interventions sur les postes de relevage :

Commune	Date	Adresse
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	21/02/23	PR du Hilguy
	21/02/23	PR du Manoir Parc Zale
	28/04/23	PR du Lavoir Pont Guen
	28/04/23	PR Gendarmerie Le Leurre

H.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE

H.5.1. Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte

Pour les déversements des points R1 : Aucun déversement n'a été constaté en 2022 sur les PR du Lavoir Pont Guen et Gendarmerie Le Leurre.

H.6. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTÈME DE COLLECTE

Fiche de contrôle - Débitmètre en charge					
Référence du point : CONPS - PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN - FR Gendarmarie					
Localisation (entrée, sortie, ...) : Sur conduite de relogement du poste					
Type de débitmètre	<input checked="" type="checkbox"/> Électromagnétique	<input checked="" type="checkbox"/> Effet Doppler			
	<input type="checkbox"/> Ultrasons	<input type="checkbox"/> Autre :			
	Marque et modèle : SIEMENS - SITRANS FM - Capteur MAG 2100W + Transmetteur MAG 5000				
Année de mise en service : 2021					
1 - Installation et report de mesure					
Schéma		Validation globale <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
Diamètre nominal intérieur (DN) : DN 80 dans l'axe de visée		Valeur mesurée	Unité	Limite/tolérance	Validité (Oui/Non)
Matériau de la conduite : Pvc		66,3 / 75	mm		
Longueur droite amont (Lam)		500	mm		
Rapport Lam/DN		6	sans	> 5 ± DN	
Longueur droite aval (Lav)		370	mm		
Rapport Lav/DN		4,6	sans	> 3 ± DN	
Présence d'un convergent amont		<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non			
Angle du convergent					
Présence d'un divergent aval		<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non			
Angle du divergent					
Caractéristiques de l'écoulement					
Disposition de la canalisation					
<input checked="" type="checkbox"/> Horizontale		<input type="checkbox"/> Verticale ascendante	<input checked="" type="checkbox"/> Oblique ascendante		
		<input type="checkbox"/> Verticale descendante	<input checked="" type="checkbox"/> Oblique descendante		
Présence d'un clapet anti-retour					
		<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non			
Conduite en charge					
		<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	Conduite en charge <input checked="" type="checkbox"/> oui		
Analyse de la vitesse					
Débit minimum théorique		9	m ³ /h		
Vitesse pour le débit minimum théorique		0,75	m/s	= 0,6 m/s	<input checked="" type="checkbox"/> oui
Débit maximum théorique (si poste : toutes pompes si fonctionnement simultané possible)			m ³ /h		
Vitesse pour le débit maximum théorique		8,5	m/s	= 0,6 m/s	<input checked="" type="checkbox"/> oui
Débit instantané li			m ³ /h		
Vitesse pour le débit instantané li		0,75	m/s	= 0,6 m/s	<input checked="" type="checkbox"/> oui
Affichage					
Affichage du débit instantané		<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non			
Affichage de la totalisation		<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non			
Valeur affichée sans écoulement		0	0	m ³ /h	Valeur nulle
Report et acquisition sur le superviseur		<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non			
Valeur transmise sans écoulement		0	m ³ /h	Valeur nulle	
Ecart entre afficheur sur site et enregistrement dépoté		0	%	< 5%	
Fréquence des relevés sur totalisateur		1 fois par jour			
Heure de relevé du totalisateur		00h00			
Afficheurs :		Qmètre 1	Qmètre 2	SOPREL	GEREM
Index le 05 août 2023		4589,26	32,908	4394	m ³
Index le 07 août 2023		4902,3	36,943	4397	m ³
Différence d'index 7 août / 5 août		13,04	4,034	13	m ³
Fiche de contrôle - Débitmètre en charge (suite)					
2 - Contrôle de fonctionnement					
		Validation globale <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
Esp 1 - Mesure comparative possible (voir en annexes 1 de mesure en parallèle)		Valeur mesurée	Unité	Limite/tolérance	Validité (Oui/Non)
Méthode utilisée pour mesure en parallèle : Débitmètre à effet Doppler du SEA (506006)					
Durée de la période de comparaison		1	min		
La période est-elle représentative de l'activité du site?		<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non			
Débit mesuré par le débitmètre en place (Q1)		8,5	m ³ /h		
Débit mesuré par le débitmètre du SEA (Q2)		11	m ³ /h		
Écart relatif entre Q1 et Q2 : $(Q1 - Q2 /2) / ((Q1 + Q2)/2)$		7,3	%	< 10%	<input checked="" type="checkbox"/> oui
Esp 2 - Mesure comparative possible (3 méthodes possibles - voir 1-dessins)					
La première méthode est obligatoire si un autre point de mesure contrôlé et validé existe (sauf cas entrée/sortie)					
Méthode utilisée					
<input checked="" type="checkbox"/> Cohérence avec autre point de mesure contrôlé et validé					
Durée de la période de comparaison			min		
La période est-elle représentative de l'activité du site?		<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non			
Débit affiché débitmètre en place (Q3)			m ³ /h		

106 Grille métrologie RJ Gendarmarie.rlx

Débit calculé par vidange/remplissage parts (Q2) Écart relatif entre Q2 et Q1 (Q2-Q1)/Q1		±3%		
	<input type="checkbox"/>	±	± 10%	
<input type="checkbox"/> (étalonnage par laboratoire accrédité depuis moins de 5 ans Incertitude fournie dans le rapport d'étalonnage)		±	± 5%	
	<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/> Rapport annuel sur le bon fonctionnement fourni par le constructeur ou le fournisseur Aide favorable fournie dans le rapport de contrôle annuel				
Risque d'interférences électromagnétiques	<input type="checkbox"/>	oui	<input type="checkbox"/>	non
Exclusion du débitmètre (voir à la terre)				
3 - Accès et sécurité				
Libellé			Validation globale	
Conditions d'accès pour le contrôle et l'entretien du dispositif de rejet vis à vis de la sécurité			<input checked="" type="checkbox"/>	Oui
Commentaires :			<input type="checkbox"/>	Non
- Barres anti-chutes dans reste :				
- Quarres dans enceinte citernes				
Validation générale du dispositif				
Commentaires				
- Bonne transmission des volumes comptabilisés depuis le débitmètre vers l'outil local, SOPREL S630, de report des données, puis, vers l'outil GEREM de stockage des données (au CPO de Vannes) ;				
- Débitmètre positionné dans la chambre de vanne existante, en aval des vannes et clapets ;				
- Afficheur déporté dans armoire électrique ;				
- Sur afficheur : P1 = 20,0 m ³ /h et P2 = 21,0 m ³ /h ;				
- Les données seront à transmettre mensuellement, au format SANDRE R2.				

SAUR - 0283 283838 - 55, Avenue de la Gare

H.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

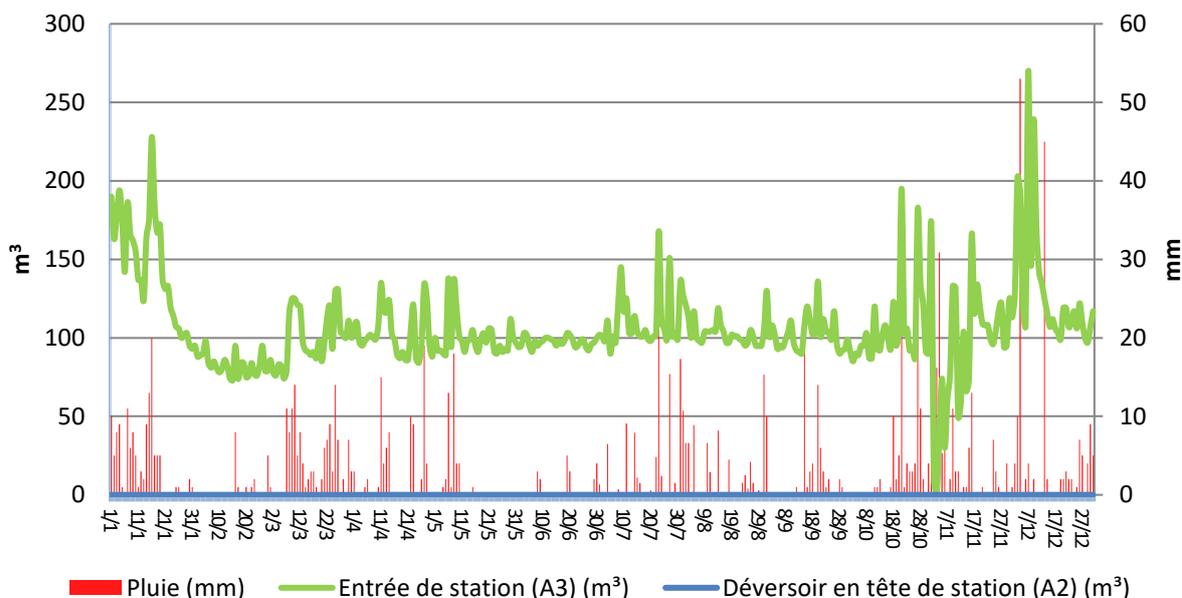
Rien à signaler de particulier

I. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT – STEP PLOGASTEL ST GERMAIN

I.1. BILAN SUR LES VOLUMES

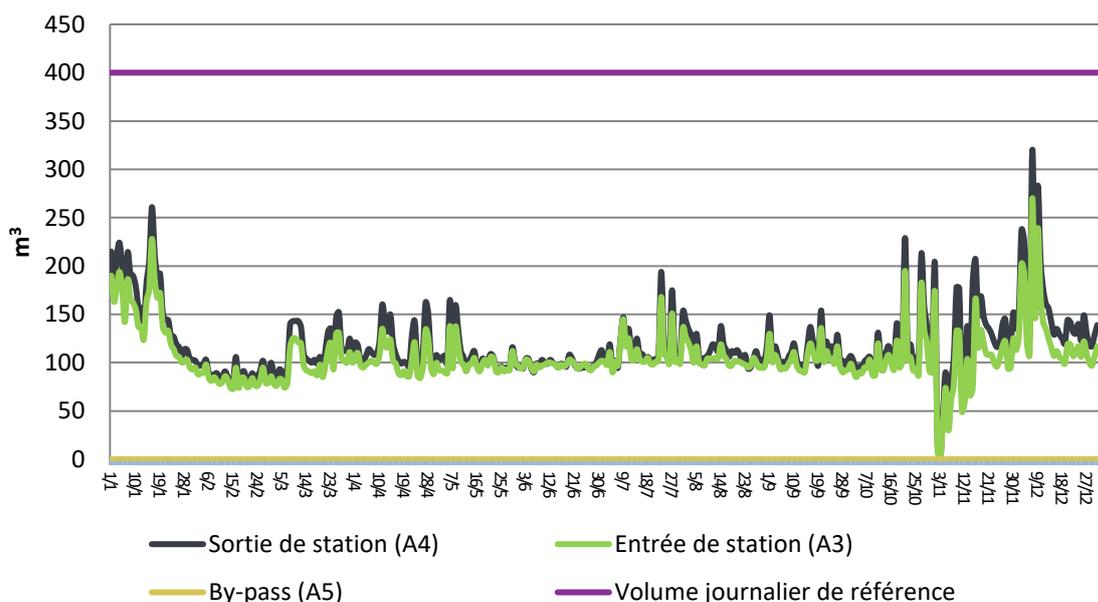
I.1.1. Volume entrant dans le système de traitement

Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2) et de l'entrée de la station (A3) en m³/j



I.1.2. Volume sortant du système de traitement

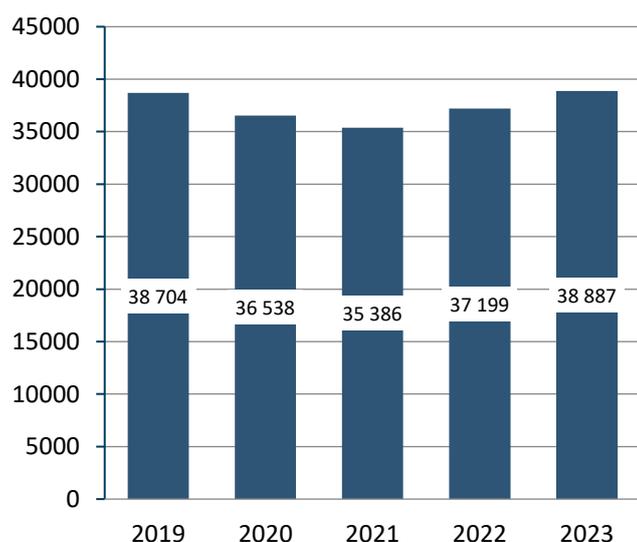
Volume journalier au niveau de l'entrée (A3), de la sortie (A4) et au niveau du Bypass (A5) en m³/j



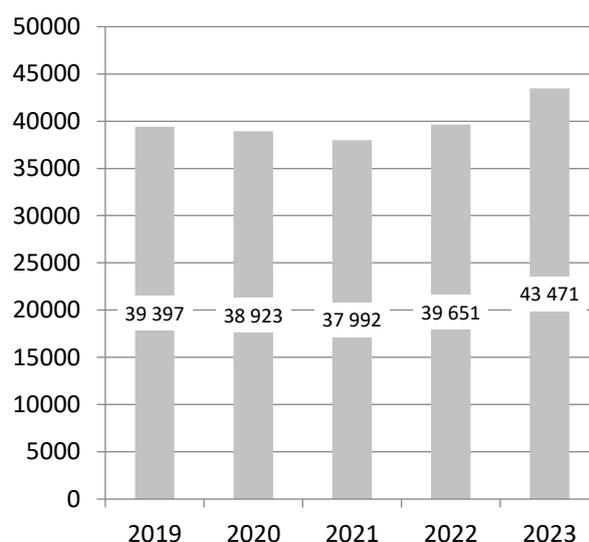
I.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant

Mesure	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jui.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Entrée de station (A3) (m³)	2019	2 723	2 954	2 585	2 618	2 935	3 022	3 089	3 407	3 137	3 434	4 473	4 327	38 704
	2020	3 284	3 235	3 294	2 453	2 588	2 599	3 065	3 003	2 576	2 974	2 850	4 617	36 538
	2021	3 881	3 627	2 678	2 482	2 895	2 567	2 663	2 892	2 916	3 174	2 590	3 021	35 386
	2022	3 157	2 796	2 937	2 942	3 052	3 191	3 082	3 091	2 918	3 077	3 281	3 675	37 199
	2023	4 542	2 325	3 096	3 080	3 100	2 921	3 414	3 208	3 096	3 246	2 796	4 063	38 887
Sortie de station (A4) (m³)	2019	2 774	3 117	2 540	2 475	2 732	2 759	2 892	3 362	3 173	3 571	5 033	4 969	39 397
	2020	3 720	3 634	3 672	2 579	2 614	2 565	3 044	3 038	2 559	3 158	3 090	5 250	38 923
	2021	4 363	4 166	2 850	2 713	3 119	2 666	2 666	2 886	2 930	3 429	2 906	3 298	37 992
	2022	3 433	3 031	3 149	3 037	3 082	3 200	3 292	3 440	3 055	3 321	3 595	4 016	39 651
	2023	5 141	2 509	3 518	3 523	3 310	2 952	3 624	3 483	3 335	3 597	3 604	4 875	43 471
Pluie (mm)	2019	86	89	54	57	52	58	32	106	86	185	297	160	1 262
	2020	120	123	72	33	31	72	36	82	48	163	72	336	1 188
	2021	214	108	37	27	122	40	88	49	59	125	43	117	1 029
	2022	80	76	62	30	11	77	5	22	80	94	196	163	896
	2023	131	18	132	84	44	19	94,3	81,4	67	103	151,4	165	1 090,1

Evolution du volume annuel
Entrée de station (A3) en m³



Evolution du volume annuel
Sortie de station (A4) en m³



I.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE

Ci-dessous la description des termes qui seront utilisés dans ce chapitre en fonction des caractéristiques de l'installation :

Volume réglementaire entrée $V_e = \text{Volume (A2 + A3 + A7)}$

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Volume réglementaire sortie $V_s = \text{Volume (A2 + A4 + A5)}$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Flux réglementaire entrée $F_e = \text{Flux (A2 + A3 + A7)}$

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Flux réglementaire sortie $F_s = \text{Flux (A2 + A4 + A5)}$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Concentration réglementaire $C_r = 1000 * Fr/Vr$ (C_e : entrée ; C_s : sortie)

- F_r : Flux réglementaire (F_e : entrée ; F_s : sortie)
- V_r : Volume réglementaire ($F=V_e$: entrée ; V_s : sortie)

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (F_s / F_e)]$

- F_s : Flux réglementaire sortie
- F_e : Flux réglementaire entrée

I.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

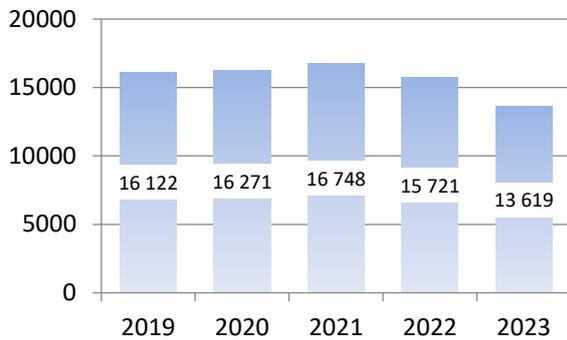
Sans objet

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt :

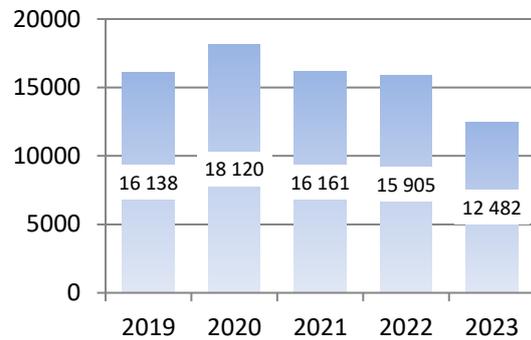
- Charge $\text{kg /an} = [\text{moyenne (Concentration (A2) mg/L x Volume déversé (A2) m}^3) + \text{moyenne (Concentration (A3) mg/L x Volume entrée (A3) m}^3) + \text{moyenne (Concentration (A7) mg/L x Volume apports (A7) m}^3)] \times 365 /1000$

Sans objet

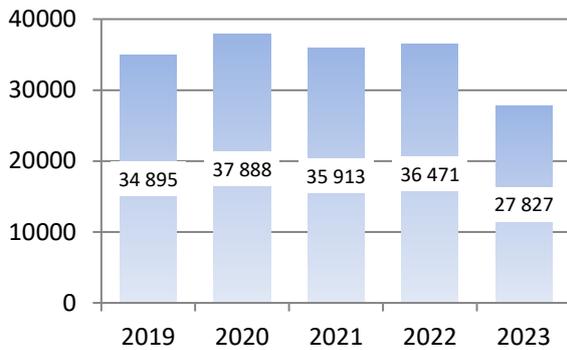
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
DBO5 en kg/an**



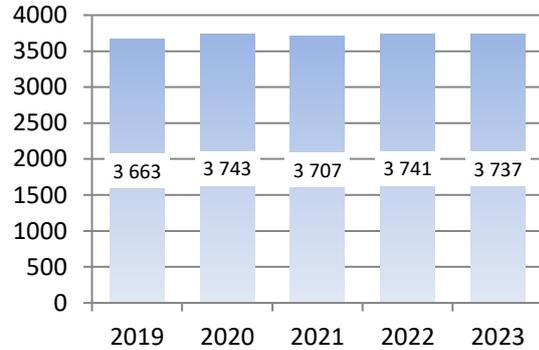
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
MES en kg/an**



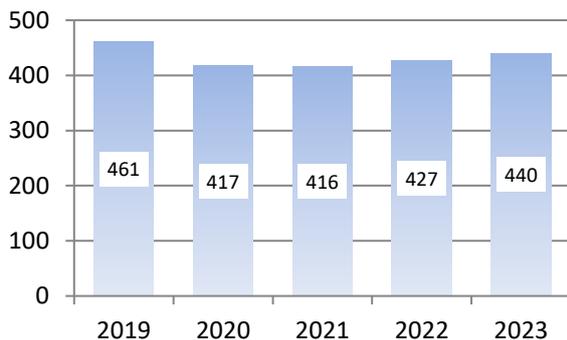
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
DCO en kg/an**



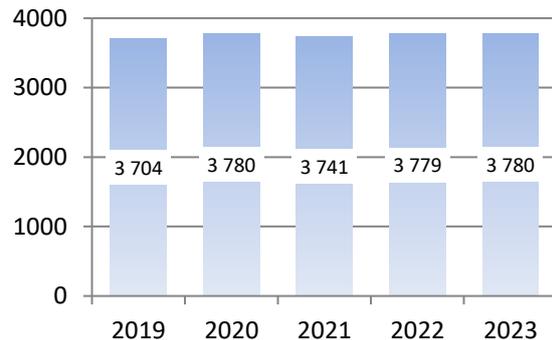
**Evolution des charges entrantes
annuelles
Azote Kjeldahl en kg/an**



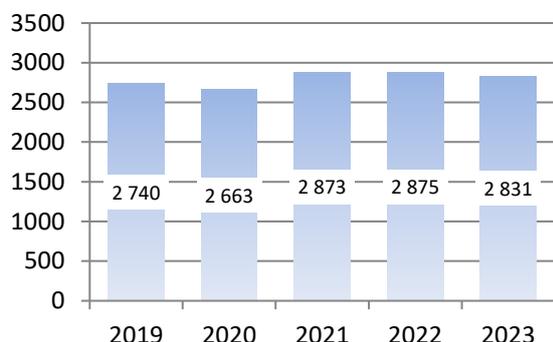
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
Phosphore total en kg/an**



**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
Azote Global en kg/an**



Evolution des charges entrantes totales annuelles Azote Ammoniacal en kg/an



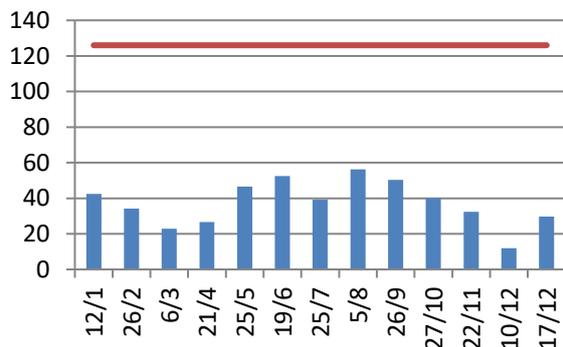
I.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

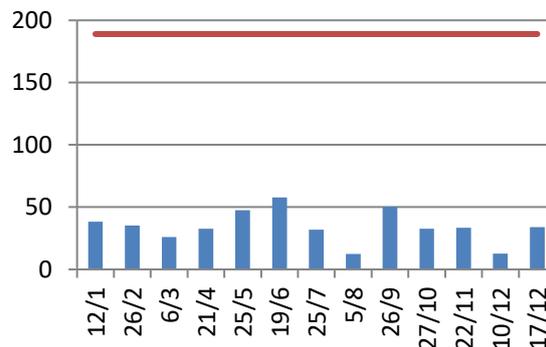
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

Flux entrée réglementaire Fe kg/j = Concentration réglementaire Ce (mg/L) x Volume réglementaire entrée Ve (m³) / 1000

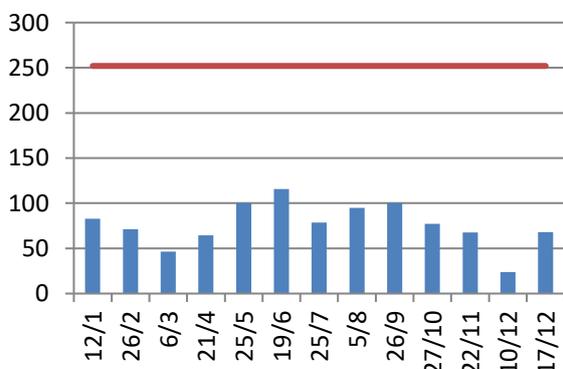
**Charge entrante
DBO5 en kg/j**



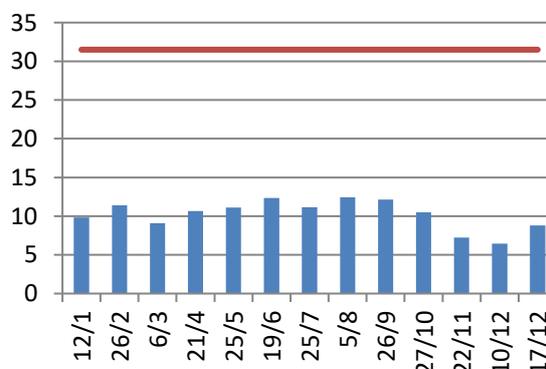
**Charge entrante
MES en kg/j**



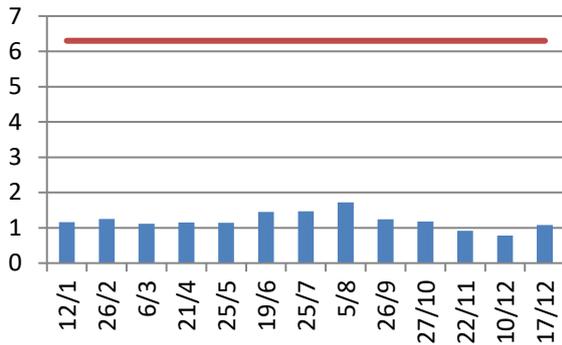
**Charge entrante
DCO en kg/j**



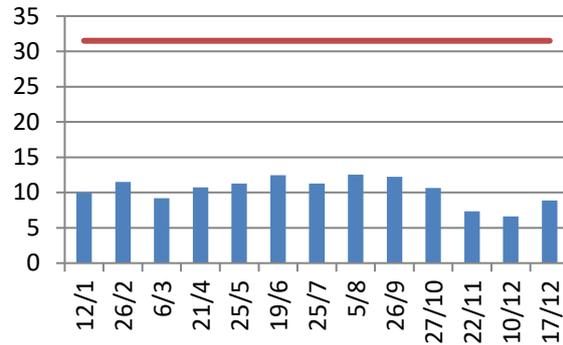
**Charge entrante
Azote Kjeldahl en kg/j**



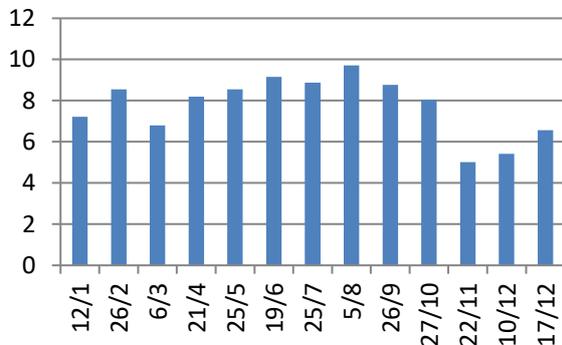
**Charge entrante
Phosphore en kg/j**



**Charge entrante
Azote global en kg/j**



**Charge entrante
Azote ammoniacal en kg/j**



I.2.3. La pollution déversée en tête de station

Flux Déversoir en tête de station (A2) kg/j = Concentration réglementaire Cr en A2 (mg/L) x Volume Déversoir en tête de station (A2) (m³) / 1000

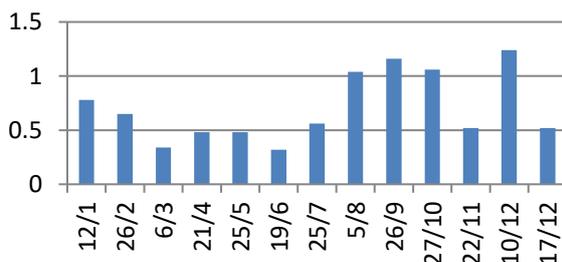
Sans objet

I.2.4. La pollution sortante du système de traitement

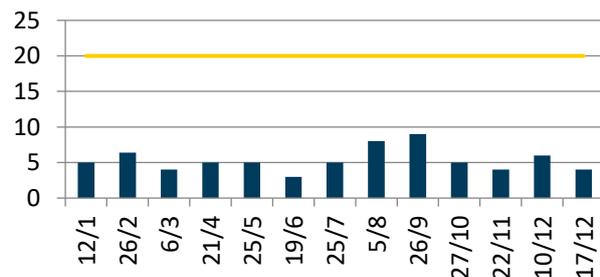
Flux réglementaire sortie Fs kg/j = Concentration réglementaire sortie Cs (mg/L) x Volume réglementaire sortie Vs (m³)/x 1000

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

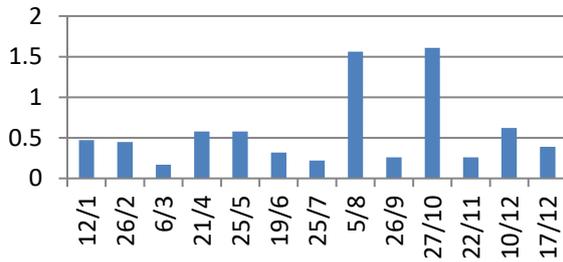
**Charge sortante
DBO5 en kg/j**



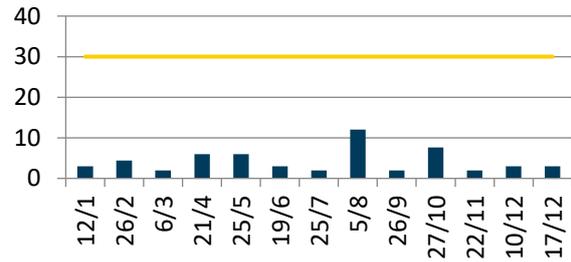
**Concentration sortante DBO5 en
mg/l**



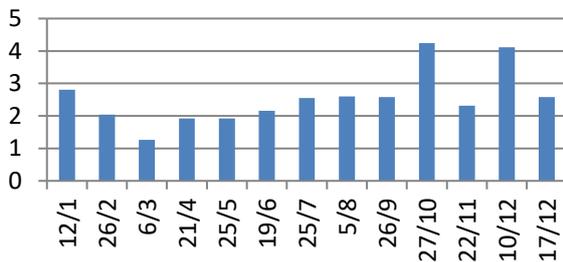
**Charge sortante
MES en kg/j**



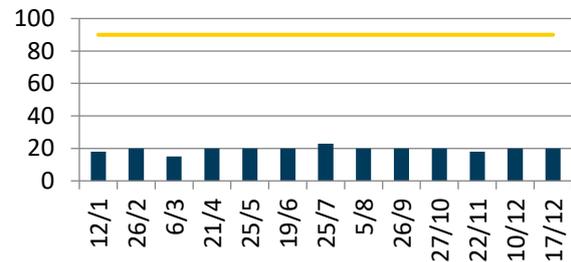
**Concentration sortante MES en
mg/l**



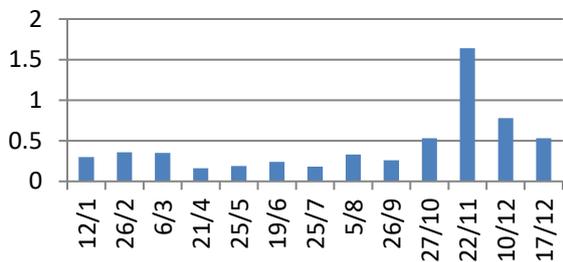
**Charge sortante
DCO en kg/j**



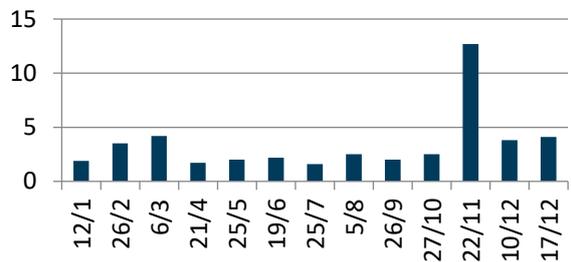
**Concentration sortante DCO en
mg/l**



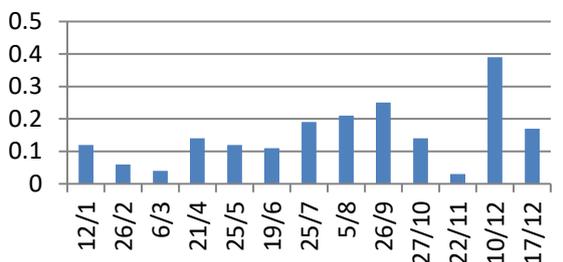
**Charge sortante
Azote Kjeldahl en kg/j**



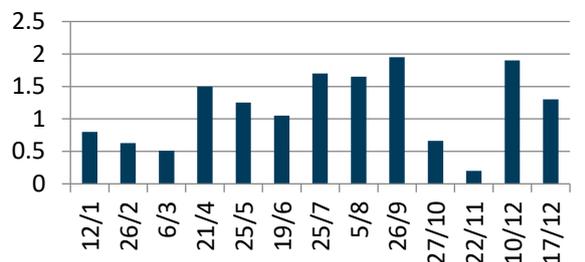
**Concentration sortante Azote
Kjeldahl en mg/l**



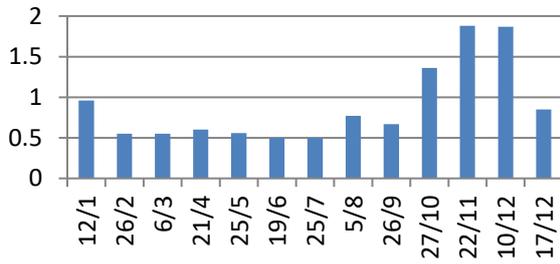
**Charge sortante
Phosphore en kg/j**



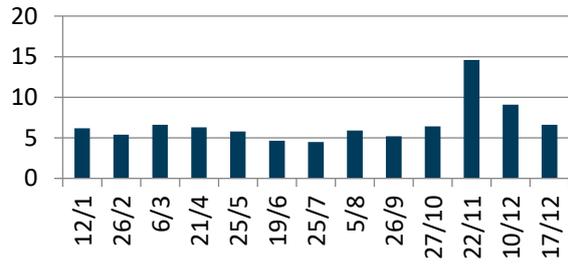
**Concentration sortante Phosphore
en mg/l**



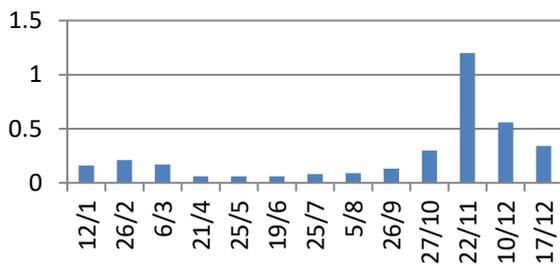
**Charge sortante
Azote global en kg/j**



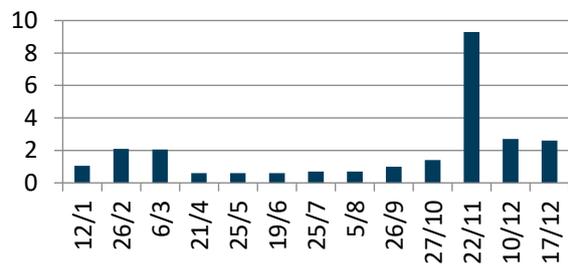
**Concentration sortante Azote
global en mg/l**



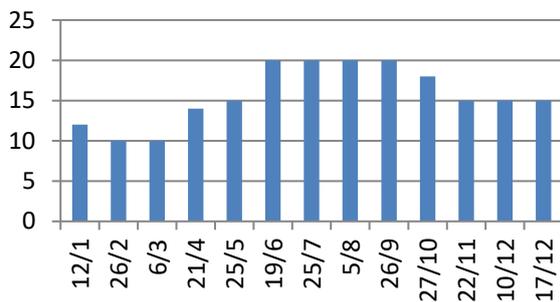
**Charge sortante
Azote ammoniacal en kg/j**



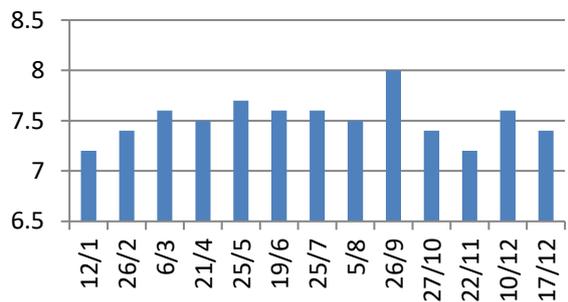
**Concentration sortante Azote
ammoniacal en mg/l**



Température en sortie en °C



pH en sortie



I.2.5. Le calcul des rendements

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (\text{Flux réglementaire sortie } F_s / \text{Flux réglementaire entrée } F_e)]$

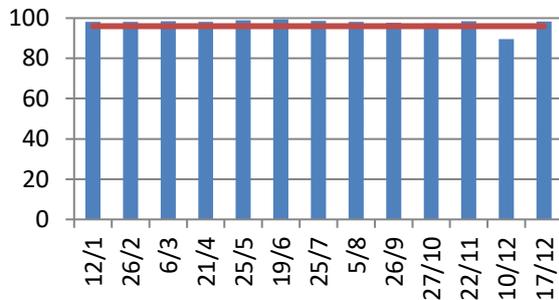
Flux réglementaire entrée $F_e = \text{Flux (A2 + A3 + A7)}$

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

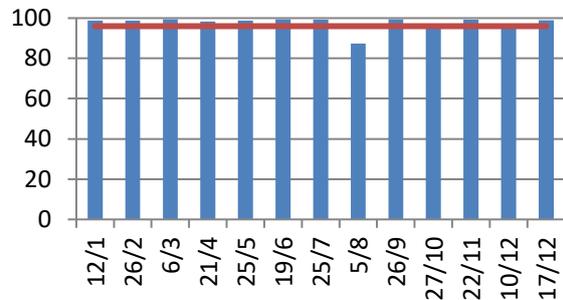
Flux réglementaire sortie $F_s = \text{Flux (A2 + A4 + A5)}$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

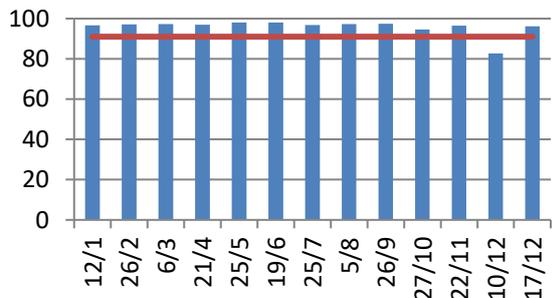
Rendement DBO5 en %



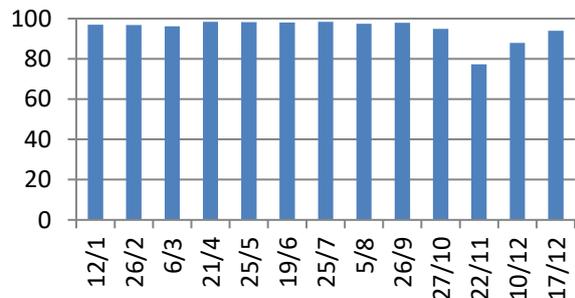
Rendement MES en %



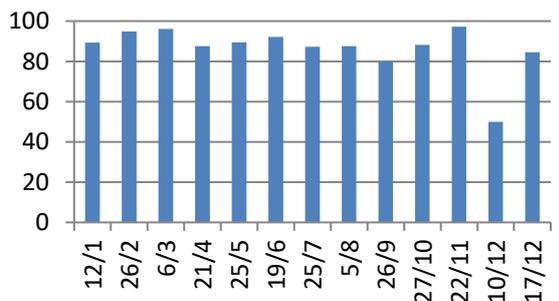
Rendement DCO en %



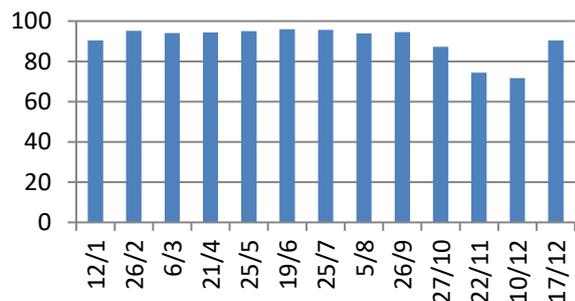
Rendement Azote Kjeldahl en %



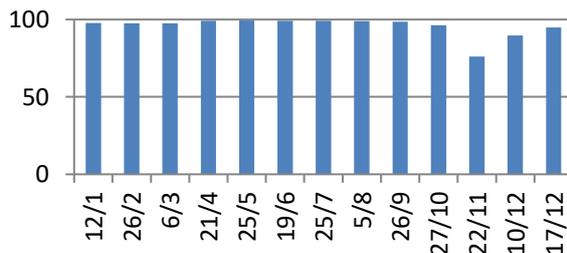
Rendement Phosphore en %



Rendement Azote Global en %



Rendement Azote Ammoniacal en %



I.2.6. Le suivi bactériologique

Sans objet

I.2.7. Le suivi du milieu récepteur

Cliquez ici pour taper du texte.

Date	Param	M1 - Amont	M2 - Aval	M3 - Aval - Querlordan	Unité
26/05/2023	Azote ammoniacal (en N-NH4)	0,07	0,06		mg/l
	Azote global (N.GL.)	5,33	5,03		mg/l
	Azote Kjeldahl (en N)	0,1	0,1		mg/l
	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	3	3		mg/l
	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	9	9		mg/l
	Matières en suspension	3	6		mg/l
	Nitrates (en N-NO3)	5,2	4,9		mg/l
	Nitrites (en N-NO2)	0,03	0,03		mg/l
	Phosphore total (en P)	0,03	0,06		mg/l
Potentiel en Hydrogène (pH)	7,8	7,7		unité pH	
23/11/2023	Azote ammoniacal (en N-NH4)	0,5	0,3		mg/l
	Azote global (N.GL.)	6,2	6,7		mg/l
	Azote Kjeldahl (en N)	1,4	1,6		mg/l
	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	3	3		mg/l
	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	9	10		mg/l
	Matières en suspension	13	15		mg/l
	Nitrates (en N-NO3)	4,8	5,05		mg/l
	Nitrites (en N-NO2)	0,03	0,03		mg/l
	Phosphore total (en P)	0,04	0,03		mg/l
Potentiel en Hydrogène (pH)	7,4	7,2		unité pH	

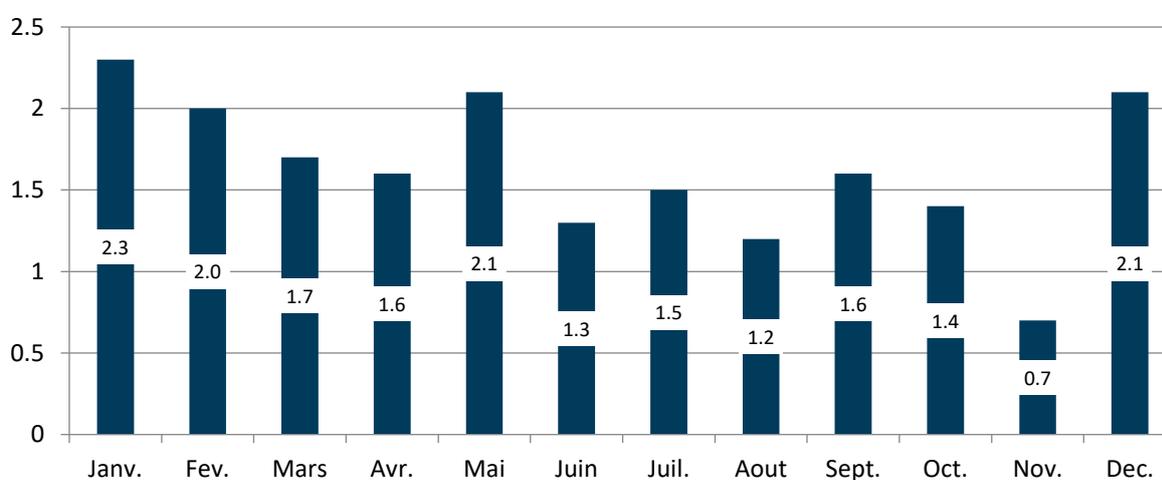
I.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS

I.3.1. Les boues

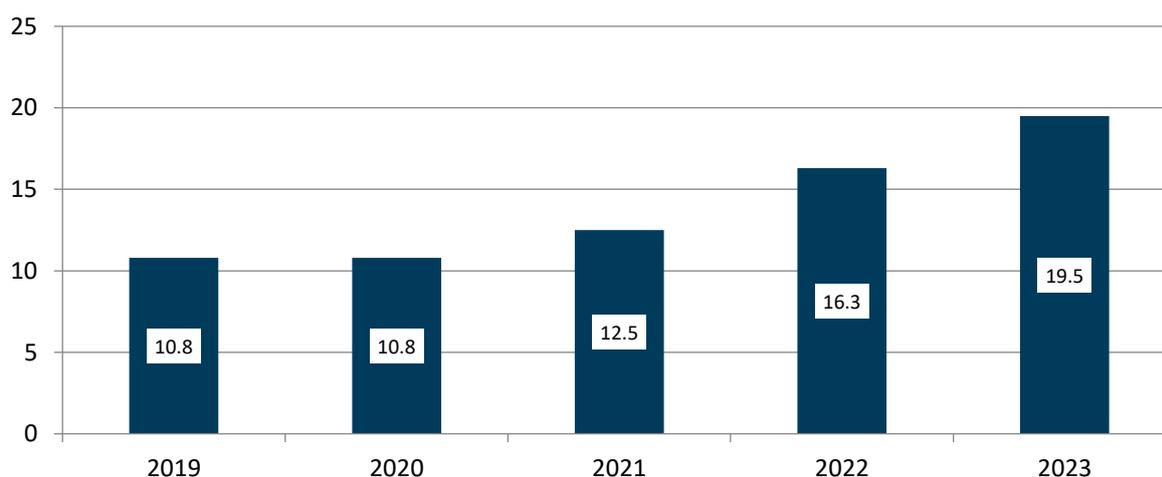
Boues	Quantité annuelle brute (m ³)	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)
Boues produites (point A6)	880	19,535
Boues évacuées (point S6 et S17)	367	12,262

Répartition de la quantité annuelle de boues produites et son évolution (point A6)

Boues produites en tonnes de matière sèche par mois



Boues produites par tonne de matière sèche par an



Destinations des boues évacuées

Destinations	Tonnes de MS	%MS total	Observations
Boues traitées vers épandage agricole	12,262	100.00%	-

I.3.2. Les autres sous-produits

Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute en kg	Destination(s) (parmi la liste Sandre du tableau des boues)
Refus de dégrillage (S11) en kg	9 000	CET Vraie Croix (56)

I.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS

I.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année

Energie	Consommation (en kWh)
Electricité	49 041

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie

I.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année

Réactifs utilisés	Filière de traitement	Consommation annuelle (kg)
Chlorure ferrique	Eau	8 200
Poly cation liq ou émuls	Boue	285

I.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE

I.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement

Suite la tempête CIARAN, la station a été privée d'électricité du 2 au 20 novembre. Un groupe électrogène de 110 kVA a permis de la maintenir en fonctionnement normal. Il a été estimé à 500 m3 déversés au trop plein avant la mise en place du GE.

I.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement

Estimé 500 m3 en lien avec tempête CIARAN

I.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE

Paramètres physicochimiques

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station et les apports extérieurs le cas échéant :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass intermédiaires (A5) et du déversoir en tête de station (A2),
- Pour le rendement l'entrée est calculée à partir de l'entrée de station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).

			MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
	Débit journalier de référence (m3/j)	400	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)								
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)	126															
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)		12		12		12		12		12		12	12	12	12	
	Nombre de mesures réalisées		13		13		13		13		13		13	13	13	13	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		97,5	4,31	95,8	19,54	97,6	5,34	90,2	6,71	94,8	3,44	1,95	0,06	3,23	86,4	1,16
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		13		13		13		13		13		13	13	13	13	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		97,5	4,31	95,8	19,54	97,6	5,34	90,2	6,71	94,8	3,44	-	-	-	86,4	1,16
	Valeur réhibitoire (1)		212,5		500		100		-		-		-	-	-	-	
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réhibitoire		0		0		0		0		0		0	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		96	30	91	90	96	20	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)		2		2		2		0		0		0	0	0	0	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		0		0		0		0		0		0	0	0	0	
Valeurs limites (1) en moyenne annuelle		-	-	-	-	-	-	85	15	90	10	5	-	-	90	2	
Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :			Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme	-	-	Conforme	
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :			Conforme														

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 21 Juillet 2015.

(2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation

(*) , dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015.

I.7. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTÉOROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE



RAPPORT DE VISITE AUTOSURVEILLANCE
Du : 15 novembre 2023 à 9 h 15 N° 01/2023

STATION D'EPURATION DE PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN/Communale

Maître d'ouvrage	: CC HAUT PAYS BIGOUDEN	Capacités :
Type d'épuration	: BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE	2 100 EH
Exploitant	: SAUR - Secteur Haut Pays Bigouden	126 kg de DBO ₅ /j
Mise en service	: 21/04/2015	400 m ³ /j
Constructeur	: S.A.U.R.	
Bassin versant	: OUEST CORNOUAILLE	Type de bassin Versant : MER PAR EMISSAIRE
Milieu récepteur	: Riv. Pont L'Abbé	Type de milieu récepteur : RIVIERE
Service Police de l'Eau	: DDTM	Code Station : 0429167S0001

Personnes rencontrées : Franck AYEMOU (SAUR) + Olivier KERSUAL et Alice MAZZOCHI (CCHPB)
Technicien de la visite : Stéphane CLOAREC, avec Jérémie GLOUX (SEA)

Météo jour de la visite : Humide Météo jour précédent : Pluie Température : 15°C

Remarques générales sur :

- Circuit retour en tête : Pas de retour en tête ;

- Pluviomètre :

- . Bonne transmission des impulsions vers le système d'acquisition de données (5 basculements incrémentent 1 mm de pluie sur la supervision) ;
- . Crépine nettoyée durant la visite ;
- . Pluviomètre de niveau ;
- . Les augets basculent respectivement à 8 ml et 8,4 ml. Après recalage, les deux augets basculent respectivement à 7,9 ml et 8 ml, respectant le critère d'acceptabilité de 8 ml +/- 0,2 ml.

A) - SYNTHÈSE :

- Les débitmètres d'entrée, de sortie vers le ruisseau et des boues fonctionnent correctement.
- Le débitmètre de sortie vers la zone d'infiltration est en limite d'acceptabilité. Le paramétrage n'a toutefois pas été repris car le programmeur portable est HS. Pour la même raison, la totalisation des débits sur les débitmètres de sortie n'a pu être réalisée. Un autre programmeur portable serait à utiliser (cf. Station de Plozevet) pour vérifier si le problème vient de la batterie (la notice fournisseur précise qu'il est "livré avec une pile non remplaçable").
- Un nouveau préleveur a été installé en entrée. Le paramétrage de l'asservissement des prélèvements est à revoir.
- Le préleveur de sortie fonctionne correctement.
- Concernant le point A2 (trop-plein du poste de relèvement des eaux brutes, en entrée de station), l'utilisation de la sonde piézométrique pour mesurer les hauteurs de déversement (les volumes déversés étant ensuite calculés avec la formule de "Coache"), n'est pas concluante (opérations de contrôle non sécurisées, fiabilité de la mesure, encrassement de la sonde ...). L'exploitant a proposé la mise en place d'une sonde radar ou ultrason pour mesurer la hauteur d'eau déversée, en remplacement de la sonde piézométrique.

Edité le 29/11/2023
-1797313700.docx

B) - **DEBITMETRES :**

	ENTREE (A3) (QE)	SORTIE (A4) (QS2)	SORTIE (A4) (QS1)	BOUES (A6)
REFERENCE :	SIEMENS MAG 5000	SIEMENS HYDRORANGER 200	SIEMENS HYDRORANGER 200	SIEMENS SITRANS F M MAG 5 100 W
DATE DE MISE EN SERVICE :	21/04/2015	21/04/2015	21/04/2015	24/07/2018
Etat du canal et du déversoir :	Sans objet	RAS	Légère dégradation du béton de propreté en fond du canal d'approche	Sans objet
Positionnement sonde :	Bon	Bon	Bon	Bon
Hauteur plaque d'étalonnage :	Sans objet	155 mm	155 mm	Sans objet
Hauteur plaque d'étalonnage avant opérations de vérification :	Sans objet	158	158	Sans objet
Hauteur plaque d'étalonnage après opérations de vérification :	Sans objet	155	158	Sans objet
Paramétrage du débitmètre :	Bon	Bon	Bon	Bon
Temps de réponse pour une variation de 150 mm :	Sans objet	12 secondes à la montée et 9 secondes à la descente => bon	7 secondes à la montée et 8 secondes à la descente => bon	Sans objet
Index, le 27 avril 2021	Débitmètre : 221 433 m³ Supervision : 222 879 m³	Débitmètre : 84 351 m³ Supervision : 84 388 m³	Débitmètre : 134 058 m³ Supervision : 134 574 m³	Débitmètre : 1 988,04 m³ Supervision : 1 304,8 m³
Index, le 15 novembre 2023	Débitmètre : 314 952 m³ Supervision : 316 417 m³	Non accessible (programmeur portatif HS)	Non accessible (programmeur portatif HS)	Débitmètre : 4 101,9 m³ Supervision : 3 417,8 m³
Différences d'Index	Débitmètre : 93 519 m³ Supervision : 93 538 m³			Débitmètre : 2 113,86 m³ Supervision : 2 113,0 m³

Commentaires :

TRANSMISSION DES DONNEES VERS L'OUTIL DE SUPERVISION.

Pour les débitmètres d'entrée et des boues, les Index lus sur l'afficheur du débitmètre et sur l'outil Topkapl de supervision, en 2021 et 2023, ont permis de s'assurer de la bonne transmission des volumes depuis le débitmètre vers la supervision (écarts d'Index identiques).

Pour les débitmètres de sortie, le relevé n'a pu être réalisé, en raison de l'impossibilité de modifier l'affichage sur le transmetteur HydroRanger 200.

DEBITMETRE D'ENTREE.

Le débitmètre d'entrée fonctionne correctement : débit des pompes de refoulement, calculé tous les mois, à partir du ratio "volume mensuel comptabilisé en entrée / nombre mensuel d'heures de fonctionnement des deux pompes" stable autour de 41 m³/h à 42 m³/h, tous les mois depuis début 2023.

DEBITMETRES DE SORTIE.

- Pour le débitmètre de sortie, vers le ruisseau, les critères d'acceptabilité sont respectés, pour les hauteurs et débits. Pour celui vers la zone d'infiltration, on se retrouve en limite du critère d'acceptabilité pour les débits. La totalisation sur les débitmètres n'a pu être réalisée (programmeur portatif HS) ;

- Les écarts mensuels [(volumes entrés - volumes sortis)/(volumes entrés)] sont généralement corrects, excepté en période de nappes hautes (janvier / mars / avril) et/ou en cas de pluie. Un passage caméra réalisé en mars 2020, a montré l'arrivée d'eaux parasites de nappes, par la canalisation de retour des eaux du local "table d'égouttage" vers le poste toutes eaux (=> volumes de sortie plus importants que les volumes entrants). De plus, en période de nappes basses, une pluviométrie enregistrée un jour donné, se traduit très fréquemment par un "survolume" en sortie. Ces points restent à reprendre.

Edité le 29/11/2023
-1797313700.docx

DEBITMETRE DES BOUES PRODUITES.

- Une vérification du débitmètre de comptabilisation des boues produites a été réalisée lors de la visite, par abaissement de niveau dans l'épaississeur :

- . Arrêt de la pompe d'extraction des boues du bassin d'aération vers l'épaississeur ;
- . Pompe d'alimentation de la table d'égouttage et table d'égouttage en service ;
- . Abaissement constaté du niveau dans l'épaississeur ($\varnothing_{int} = 3,00$ m) de 0,265 m, soit 1,87 m³. En parallèle, et durant la même période, le volume enregistré sur l'afficheur du débitmètre (par différence d'index) était de 1,58 m³ => écart par rapport à la moyenne des volumes = 8,4 % (0,147 / 1,725). L'écart respecte le critère d'acceptabilité de 10 %.

C) - PRELEVEURS :

		ENTREE (A3) (PE)	SORTIE (A4) (PS)
REFERENCE :		HACH LANGE BUHLER BU 3011	HACH LANGE BUHLER 4010
DATE DE MISE EN SERVICE :		01/10/2023	21/04/2015
Paramétrage préleveur (heure démarrage) :		00 h 00	00 h 00
Lieu de prélèvement :		Dans un bol de prélèvement, placé en dérivation de la conduite de sortie du tamis	Dans le regard de répartition, en amont des deux canaux de comptage
Cycle de fonctionnement :		A revoir	24 heures
Asservissement (mode - fréquence) :		A revoir	Au débit total de sortie - 1 prélèvement tous les 0,8 m ³ sortant (QS1+QS2)
Prise en compte Impulsion :		Bonne	Bonne
Volume prélevé par cycle (ml) :		55 ml	47 ml
Reproductibilité du volume prélevé :		Bonne	Bonne
Volume bidon de stockage :		4 x 12 l	4 x 12 l
Tuyau prélèvement	L :	5,1 m	4,6 m
	Ø :	12 mm	14 mm
Vitesse d'aspiration (m/s) :		1,6 m/s	1,3 m/s
Etat bol prélèvement :		Satisfaisant	Satisfaisant
Etat tuyau prélèvement :		Satisfaisant	Satisfaisant
Etat façon prélèvement :		Satisfaisant	Satisfaisant
Rotation du bras répartiteur :		Bonne	Bonne
Température de stockage		Température affichée de l'enceinte = 3,8°C	Température affichée de l'enceinte = 4,1°C

Commentaires :

PRELEVEUR D'ENTREE :

- Nouveau préleveur installé en octobre 2023 : Hach Lange BU 3011 ;
- Bon fonctionnement (vitesse, reproductibilité et température) ;
- Bol nettoyé durant la visite ;
- Le paramétrage de l'asservissement est à revoir : au cours des jours précédents, le nombre de prélèvements demandés est très variable et parfois très important : jusqu'à 500 par jour. De plus, le nombre de prélèvements réalisés correspond parfois à seulement 50 % du nombre de prélèvements demandés. Il semblerait que, lorsque trop de prélèvements sont demandés, le bol de prélèvement soit vide, avant que tous les prélèvements n'aient pu être réalisés (arrivée de volumes importants dans un laps de temps court) ;
- Le nouveau tuyau de prélèvement est trop long, avec risques d'encrassement/dépôts dans les points bas du tuyau.

PRELEVEUR DE SORTIE :

- Bon fonctionnement (vitesse, reproductibilité et température) ;
- Equipements propres.

Edité le 29/11/2023

-1797313700.docx

D) - **ECHANTILLONNAGE – ANALYSES** :

Homogénéisation :	A réaliser par retournement du bidon de stockage	
Préservation chaîne du froid (stockage et convoyage) :	Stockage dans glacière avec pains de glace et convoyage par véhicule de l'exploitant depuis la station jusqu'au laboratoire	
Délais de convoyage :	Dans la journée en semaine	
Laboratoire d'autosurveillance :	Nom	Laboratoire SAUR – Le Corniguel
	Ville	QUIMPER
	Agréé	NON
Fréquence des analyses :	12 analyses par an	
Contrôle analytique :	Contrôle réparti sur l'ensemble du parc de stations de SAUR - Finistère	

Commentaires : RAS.

E) - **TRANSMISSION DES DONNEES MENSUELLES DU FONCTIONNEMENT** :

- Les données d'autosurveillance du mois "m" sont transmises, au format SANDRE, avant la fin du mois "m+1".

Edité le 29/11/2023
-1797313700.docx

STATION D'EPURATION DE PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN/Communale

Fiche de vérification du Débitmètre à ultra son (A4) (QS1 – vers infiltration)

Visite n° 001 du 15/11/2023

Type de débitmètre : SIEMENS HYDRORANGER 200

Type de canal : "Venturi" ISMA à section exponentielle Type IV , H_{max} = 338 mm

Hauteur départ sonde : 723 mm

Hauteur Plaque d'étalement : 166 mm

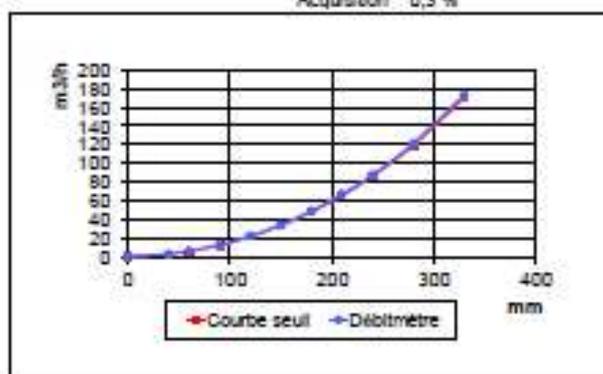
Pas de modification apportée

Vérification du débitmètre

Courbe seuil		Courbe d'étalonnage débitmètre				Transmission Acquisition	
Hauteur mm	Débit m ³ /h	Hauteur mm	Ecart hauteur (mm)	Débit m ³ /h	Ereur débit %	Débit m ³ /h	Ereur débit %
0	0	3	3	0,04		0,04	0
40	2,35	43	3	2,73	16,2	2,71	-0,7
60	5,3	63	3	5,93	11,9	5,91	-0,3
90	11,89	93	3	12,73	7,1	12,69	-0,3
120	21,1	122	2	21,94	4	21,91	-0,1
150	32,98	152	2	34,16	3,6	34,17	0
180	47,64	182	2	48,97	2,8	49,03	0,1
210	65,34	212	2	67	2,7	67,04	0,1
240	86,02	242	2	87,7	2	87,78	0,1
280	119,14	283	3	121,6	2,1	121,64	0
330	170,4	333	3	173,78	2	173,71	0

Ecart par rapport au zéro 3 mm
 Ereur moyenne dans la zone fiable de la courbe (> 33,8 mm) 5,4 %
 Ereur moyenne dans la plage courante de mesure (entre 40 mm et 330 mm) 5,4 %
 Ereur maxi dans la zone fiable de la courbe 16,2 %
 Ereur de comptage sur (H = 150 mm, Q = 34,2 m³/h)

Débitmètre – %
Acquisition 0,3 %



Conclusions :

Bien que le béton de propreté dans le fond du canal commence à s'abîmer, le calage a pu être réalisé sonde en place (deux canaux en parallèle). On est en limite d'acceptabilité pour les débits. Néanmoins, le paramétrage n'a pas été modifié, car le programmeur portatif est HS. Concernant la totalisation, le critère d'acceptabilité est respecté pour l'acquisition. L'exercice n'a pu être réalisé pour le débitmètre, car il n'y avait pas de possibilité de choisir l'affichage (programmeur portatif HS).

Edité le 29/11/2023
-1797313700.docx

	D.A.A.E.E Service de l'Eau potable et de l'Assainissement	CALAGE DEBITMETRIQUE	Calage N°001

STATION D'EPURATION DE PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN/Communale

Fiche de vérification du Débitmètre à ultra son (A4) (QS2 – vers ruisseau)

Visite n° 001 du 15/11/2023

Type de débitmètre : SIEMENS HYDRORANGER 200

Type de canal : "Venturi" ISMA à section exponentielle Type IV , H_{max} = 338 mm

Hauteur départ sonde : 720 mm

Hauteur Plaque d'étalonnage : 166 mm

Pac de modification nécessaire

Vérification du débitmètre

Courbe seuil		Courbe d'étalonnage débitmètre				Transmission Acquisition	
Hauteur mm	Débit m³/h	Hauteur mm	Ecart hauteur (mm)	Débit m³/h	Erreur débit %	Débit m³/h	Erreur débit %
0	0	4	4	0,04			
40	2,35	43	3	2,72	15,7	2,8	2,9
60	5,3	63	3	5,84	10,2	5,88	0,7
90	11,89	93	3	12,78	7,5	12,44	-2,7
120	21,1	123	3	22,04	4,5	22	-0,2
150	32,98	151	1	33,6	1,9	33,7	0,3
180	47,64	181	1	48,5	1,8	48,9	2,9
210	65,34	212	2	66,5	1,9	67,4	1,4
240	86,02	241	1	86,6	0,7	88,9	2,7
280	119,14	281	1	119,9	0,6	122,2	1,9
330	170,4	331	1	172,2	1,1	173	0,5

Ecart par rapport au zéro

4 mm

Erreur moyenne dans la zone flable de la courbe (> 33,8 mm)

4,6 %

Erreur moyenne dans la plage courante de mesure (entre 40 mm et 330 mm)

4,6 %

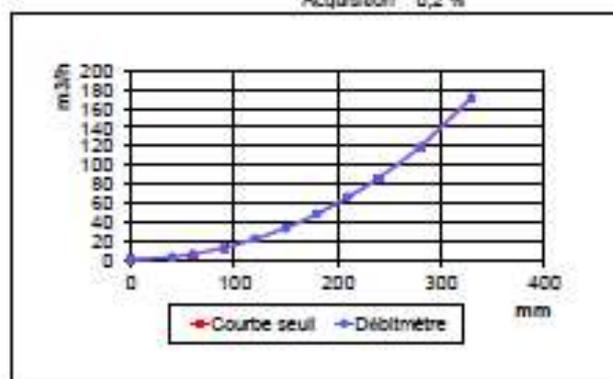
Erreur maxi dans la zone flable de la courbe

15,7 %

Erreur de comptage sur (H = 150 mm, Q = 33,42 m³/h)

Débitmètre - %

Acquisition 0,2 %



Conclusions :

Le calage a été réalisé sonde en place (deux canaux en parallèle). Les critères d'acceptabilité sont respectés sur les hauteurs et les débits. Concernant la totalisation, le critère d'acceptabilité est respecté pour l'acquisition. L'exercice n'a pu être réalisé pour le débitmètre, car il n'y avait pas de possibilité de choisir l'affichage (programmeur portatif HS).

Edité le 29/11/2023
-1797313700.docx

I.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT

La charge entrante moyenne est de 37 kg de DBO5/j. Cela représente 30 % de la charge nominale de la station avec un pic en été de 45% de sa capacité.

La station est conforme pour l'ensemble des paramètres pour l'année 2023.

Concentrations :

STEP PLOGASTEL ST GERMAIN

2023	ENTREE											SORTIE										
	Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l	DCO / DBO5	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l
	12/01/2023	137	310	605	280	71,7	52,7	0,03	1	72,73	8,45	1,95	156	5	18	3	1,9	1,05	0,06	4,2	6,16	0,8
	26/02/2023	95	360	750	370	120	90	0,03	1	121	13,2	2,08	102	6,4	20	4,4	3,5	2,1	0,1	1,7	5,4	0,63
	06/03/2023	74	310	630	350	123	91,7	0,03	1	124	15,1	2,03	84	4	15	2	4,2	2,05	0,095	2,3	6,59	0,51
	21/04/2023	86	310	750	380	124	95,2	0,03	1	125	13,4	2,42	96	5	20	6	1,7	0,6	0,03	4,55	6,28	1,5
	25/05/2023	95	490	1055	500	117	90	0,03	1	118,5	12	2,15	96	5	20	6	2	0,6	0,04	4	5,8	1,25
	19/06/2023	103	510	1125	560	120	88,8	0,03	1	121	14,1	2,21	108	3	20	3	2,2	0,6	0,05	2,4	4,65	1,05
	25/07/2023	106	370	740	300	105,2	83,7	0,03	1	106,2	13,9	2	111	5	23	2	1,6	0,7	0,04	2,9	4,5	1,7
	05/08/2023	117	480	810	105	106,2	83,1	0,03	1	107,2	14,7	1,69	130	8	20	12	2,5	0,7	0,05	3,3	5,9	1,65
	26/09/2023	117	430	855	430	103,7	74,9	0,03	1	104,7	10,6	1,99	129	9	20	2	2	1	0,06	3,2	5,2	1,95
	27/10/2023	182	220	425	180	57,5	44,2	0,03	1	58,5	6,5	1,93	212	5	20	7,6	2,5	1,4	0,03	3,86	6,4	0,66
	22/11/2023	108	300	625	310	66,9	46,5	0,03	1	67,9	8,5	2,08	129	4	18	2	12,7	9,3	0,045	1,85	14,6	0,2
	10/12/2023	170	70	140	75	37,9	31,8	0,03	1	38,9	4,6	2	206	6	20	3	3,8	2,7	0,08	5,25	9,1	1,9
	17/12/2023	106	280	640	320	82,9	62	0,03	1	83,9	10,2	2,29	129	4	20	3	4,1	2,6	0,05	2,5	6,6	1,3
	Moyenne	-	341,54	703,85	320	95,08	71,89	0,03	1	96,12	11,17	2,06	-	5,34	19,54	4,31	3,44	1,954	0,056	3,232	6,71	1,16
	Min	74	70	140	75	37,9	31,8	0,03	1	38,9	4,6	1,69	84	3	15	2	1,6	0,6	0,03	1,7	4,5	0,2
	Max	182	510	1125	560	124	95,2	0,03	1	125	15,1	2,42	212	9	23	12	12,7	9,3	0,1	5,25	14,6	1,95

* Le résultat de l'analyse en NTK du mois de novembre 2023 à 12,7 mg/L est dû à la coupure électrique provoquée par la tempête CIARAN qui a entraîné une baisse de l'efficacité du traitement de l'azote.

Flux et rendements :

2023	ENTREE							TAUX de CHARGE / flux de référence							SORTIE (flux réglementaire calculé)							RENDEMENT REGLEMENTAIRE					
Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	hydrauli que %	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %
12/01/2023	137	42,47	82,88	38,36	9,82	9,96	1,16	34%	34%	33%	20%	31%	32%	18%	156	0,78	2,81	0,47	0,3	0,96	0,12	98,2	96,6	98,8	97,0	90,4	89,2
26/02/2023	95	34,2	71,25	35,15	11,4	11,5	1,25	24%	27%	28%	19%	36%	36%	20%	102	0,65	2,04	0,45	0,36	0,55	0,06	98,1	97,1	98,7	96,9	95,2	94,9
06/03/2023	74	22,94	46,62	25,9	9,1	9,18	1,12	19%	18%	19%	14%	29%	29%	18%	84	0,34	1,26	0,17	0,35	0,55	0,04	98,5	97,3	99,4	96,1	94,0	96,2
21/04/2023	86	26,66	64,5	32,68	10,66	10,75	1,15	22%	21%	26%	17%	34%	34%	18%	96	0,48	1,92	0,58	0,16	0,6	0,14	98,2	97,0	98,2	98,5	94,4	87,5
25/05/2023	95	46,55	100,22	47,5	11,12	11,26	1,14	24%	37%	40%	25%	35%	36%	18%	96	0,48	1,92	0,58	0,19	0,56	0,12	99,0	98,1	98,8	98,3	95,1	89,5
19/06/2023	103	52,53	115,88	57,68	12,36	12,46	1,45	26%	42%	46%	31%	39%	40%	23%	108	0,32	2,16	0,32	0,24	0,5	0,11	99,4	98,1	99,4	98,1	96,0	92,2
25/07/2023	106	39,22	78,44	31,8	11,15	11,26	1,47	27%	31%	31%	17%	35%	36%	23%	111	0,56	2,55	0,22	0,18	0,5	0,19	98,6	96,7	99,3	98,4	95,6	87,2
05/08/2023	117	56,16	94,77	12,28	12,43	12,54	1,72	29%	45%	38%	07%	39%	40%	27%	130	1,04	2,6	1,56	0,32	0,77	0,21	98,1	97,3	87,3	97,4	93,9	87,5
26/09/2023	117	50,31	100,04	50,31	12,13	12,25	1,24	29%	40%	40%	27%	39%	39%	20%	129	1,16	2,58	0,26	0,26	0,67	0,25	97,7	97,4	99,5	97,9	94,5	79,7
27/10/2023	182	40,04	77,35	32,76	10,46	10,65	1,18	46%	32%	31%	17%	33%	34%	19%	212	1,06	4,24	1,61	0,53	1,36	0,14	97,4	94,5	95,1	94,9	87,3	88,2
22/11/2023	108	32,4	67,5	33,48	7,23	7,33	0,92	27%	26%	27%	18%	23%	23%	15%	129	0,52	2,32	0,26	1,64	1,88	0,03	98,4	96,6	99,2	77,3	74,3	97,2
10/12/2023	170	11,9	23,8	12,75	6,44	6,61	0,78	43%	09%	09%	07%	20%	21%	12%	206	1,24	4,12	0,62	0,78	1,87	0,39	89,6	82,7	95,2	87,9	71,7	49,9
17/12/2023	106	29,68	67,84	33,92	8,79	8,89	1,08	27%	24%	27%	18%	28%	28%	17%	129	0,52	2,58	0,39	0,53	0,85	0,17	98,3	96,2	98,9	94,0	90,4	84,5
Moyenne	-	37,31	76,24	34,2	10,24	10,36	1,21	29%	30%	30%	18%	33%	33%	19%	-	0,7	2,55	0,58	0,45	0,89	0,15	97,6	95,8	97,5	94,8	90,2	86,4
Min	74	11,9	23,8	12,28	6,44	6,61	0,78	19%	09%	09%	07%	20%	21%	12%	84	0,32	1,26	0,17	0,16	0,5	0,03	89,6	82,7	87,3	77,3	71,7	49,9
Max	182	56,16	115,88	57,68	12,43	12,54	1,72	46%	45%	46%	31%	39%	40%	27%	212	1,24	4,24	1,61	1,64	1,88	0,39	99,4	98,1	99,5	98,5	96,0	97,2

J. INFORMATIONS GENERALES – STEP TY VARLEN CASTEL NEVEZ – LANDUDEC

J.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE

Agglomération d'assainissement		Code Sandre	040000129108	
Commune	LANDUDEC			
Taille de l'agglomération				
Système de collecte		Code Sandre	0429108R0001	
Nom	STEP Ty Varlen - CASTEL NEVEZ - LANDUDEC			
Type(s) de réseau	Séparatif			
Industriels raccordés	NON			
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Stéphane DUBRAY			
Station de traitement des eaux usées		Code Sandre	0429108S0001	
Nom	STEP Ty Varlen Castel Nevez			
Lieu d'implantation	LANDUDEC			
Date de mise en œuvre	2005			
Maître d'ouvrage	CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN-ASST			
Capacité Nominale	Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m ³ /jour	Q Pointe en m ³ /heure	Equivalent habitant
	Temps sec	60	150	-
	Temps pluie	150	-	1 000
Débit de référence	150 m ³ /j			
Charge entrante en DBO5 maximale (année 2023)		59,5 kg/jour	992 eq. Hab.	
File Eau	Type de traitement	Boues activées		
	Filière de traitement	Boues activées à aération prolongée sans anoxie Déphosphatation physico-chimique		
File Boue	Type de traitement	Epaississement		
	Filières de traitement	-		
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Stéphane DUBRAY			
Milieu récepteur				
Nom	Ruisseau			
Masse d'eau	FRGR1282			
Type	Rejet superficiel			
	Rejet souterrain			

J.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE

Sans objet.

K. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

K.1. LES RACCORDEMENTS

K.1.1. Les raccordements domestiques

Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	Code INSEE	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total de branchements
LANDUDEC	29108	-	365

K.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements

Nom de l'établissement	Commune	Activité	Modalité de raccordement	Paramètres réglementés par l'autorisation de déversement	Concentration, charges et volumes autorisés	Auto-surveillance des rejets	Date de signature et durée de validité
Domaine de Bel Air	Landudec	Agroalimentaire	<input type="checkbox"/> Néant <input type="checkbox"/> Autorisation <input checked="" type="checkbox"/> Convention	<input checked="" type="checkbox"/> Macropolluants <input type="checkbox"/> Micropolluants	Volume journalier : 62 m ³ /j pH : 5,5 à 8,5 Température : < 30°C DBO5 : 23 kg/j DCO : 50 kg/j	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	03/02/2011 (30 ans) Avenant n°1 du 20/05/2015

K.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

Extension du réseau dans le cadre tranche 2 lotissement Hameau de La Vallée.

K.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE

K.3.1. Les contrôles de raccordements

Synthèse des contrôles de raccordements réalisés

Commune	Type Prestation	Compte-rendu	Nombre de contrôle
Landudec	Vérification de conformité EU (tranchée ouverte)	Branchement raccordé	1
		Conforme	7
	Contrôle de Cession Immobilière	Non conforme	5
		Total Landudec	13

Détails des contrôles de raccordements

Commune	Type Prestation	Adresse	Date réalisation	Compte-rendu
Landudec	Vérification de conformité EU (tranchée ouverte)	Rue Du Sacre Coeur	29/09/2023	Branchement raccordé

Détail vérification conformité de branchement dans le cadre de cession immobilière :

Adresse du branchement	Date réalisation	Résultat du contrôle
Rue Du Sacre Cœur	26/01/2023	Non conforme
Rue Ar Marquis	23/01/2023	Conforme
Rue Du Chateau D'eau	16/02/2023	Conforme
Rue Ar Marquis	13/02/2023	Non conforme
Rue ar Marquis	24/05/2023	Conforme
Lot Hameau Des Pins	22/05/2023	Non conforme
Rue André Foy	21/06/2023	Conforme
Rue André Foy	24/08/2023	Non conforme
Rue Neuve	25/08/2023	Conforme
Hameau Des Pins	25/08/2023	Conforme
Rue Ar Marquis	05/10/2023	Conforme
Hameau De Menez Kerascoet	19/10/2023	Non conforme

La liste détaillée des contrôles de branchements peut être fournie sur demande.

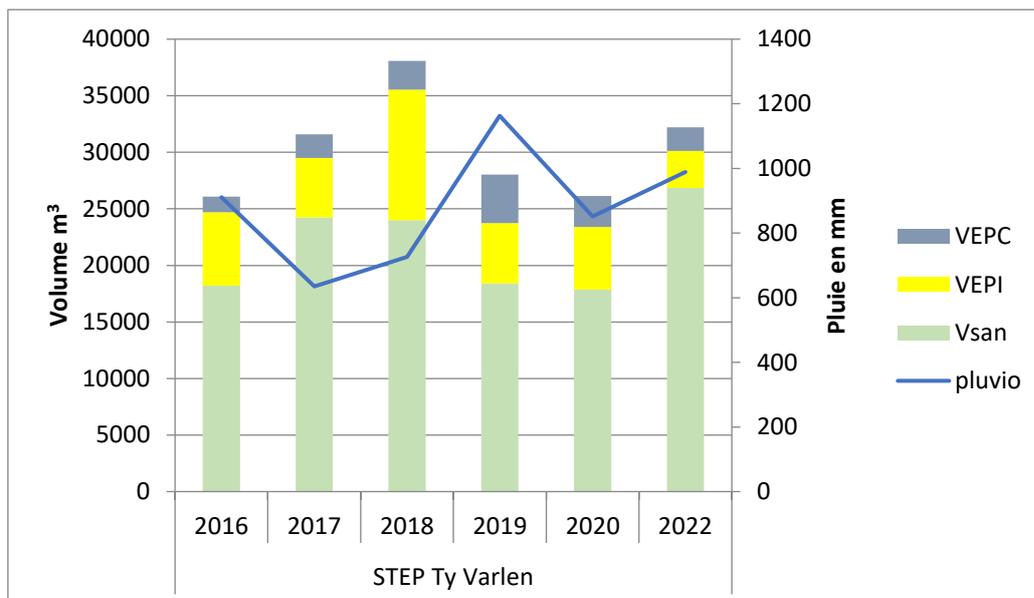
K.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra

Pas de passage caméra en 2022.

K.3.3. Diagnostics eaux claires parasites

Nom du Poste	Linéaire BV (ml)	Eaux sanitaire Vsan (m3/an)	Eaux parasites				Volume total (m3)	% Eaux parasites	Indice linéaire d'ECP (l/h/ml)	Indice linéaire d'EPI (l/h/ml)	Indice linéaire d'EPC (l/h/ml)
			VEPI (m3)	VEPC (m3)	% EPI	% EPC					
STEP TY VARLEN	8405	26857	3268	2084	10%	6%	32210	17%	0,07	0,04	0,03
PR RUE NEUVE	2090	11377	1731	1115	12%	8%	14223	20%	0,16	0,09	0,06
PR KERVARGON	2109	4711	1476	417	22%	6%	6604	29%	0,10	0,08	0,02
PR RUE DES CHATAIGNES	427	495	316	161	33%	17%	972	49%	0,13	0,08	0,04
PR LOT. ROZ AR LAN	365	1836	313	181	13%	8%	2330	21%	0,15	0,10	0,06

En 2023, les bassins de collecte les plus parasités du système sont ceux des PR Rue des Châtaignes et PR Kervargon. A l'échelle de la STEP, le système de collecte est faiblement parasité.



Ces données seront affinées avec les volumes 2023 lors du diagnostic eaux claires parasites, en cours de réalisation.

K.3.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales

Sans objet.

K.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE

K.4.1. Les postes de relèvement

Commune	Libellé	Capacité nominale	Date de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène
LANDUDEC	PR Bel Air	10 m ³ /h	2011	Oui	Non
	PR Kervargon	15 m ³ /h	2010	Oui	Non
	PR Lotissement Roz Ar Lann	12 m ³ /h	2010	Oui	Non
	PR Rue des Chataigners	11 m ³ /h	2005	Oui	Non
	PR Rue Neuve	18 m ³ /h	2005	Oui	Non

K.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien

Opérations d'hydrocurage préventif

Pas d'hydrocurage en 2023.

Opérations de débouchage et d'hydrocurage ponctuelles du réseau

Synthèse des interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements

Commune	Type	Nombre	Linéaire hydrocuré (mL)
LANDUDEC	Débouchage Rior Branchement	1	0

Interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec RIOR/Cannes/Aspiratrice :

Commune	Date	Adresse
LANDUDEC	07/02/23	Hameau des Genêts

Synthèse des interventions d'entretien des postes de relevage

Commune	Nombre
LANDUDEC	5

Détail des interventions sur les postes de relevage :

Commune	Date	Adresse
LANDUDEC	12/06/23	PR Bel Air
	12/06/23	PR Lotissement Roz Ar Lann
	12/06/23	PR Rue Neuve
	12/10/23	PR Kervargon
	15/06/23	PR Kervargon

K.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE

Pour les déversements des points R1 : Aucun déversement n'a été constaté en 2023 sur les PR rue des Châtaigniers et rue Neuve.

K.6. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE

 Finistère Préfecture DE L'ASSAINISSEMENT	Direction de l'Aménagement, de l'Agriculture, de l'Eau et de l'Environnement Service de l'Eau potable et de l'Assainissement	FICHE DE CONTROLE AUTOSURVEILLANCE RESEAU RAPPORT DE VISITE	I31-Rapport ASR-06
CONTRE VISITE du : 20/06/2023			
Maître d'ouvrage : SAUR		Exploitant : SAUR	
Système d'Assainissement : Landudec		Code SANDRE réseau : 0429108R0001	
Commune d'implantation : Landudec		Nom du point : PR rue des Châtaigniers	
Année de mise en service : 2023		Type de point : <input type="checkbox"/> A1 <input checked="" type="checkbox"/> R1 <input type="checkbox"/> R2 <input type="checkbox"/> autre	
Personne(s) rencontrée(s) : M. Larue (SAUR)			
Technicien(s) de la visite : F. Marquer / R. Pavillard (Eau du Ponant)			
Météo du jour de la visite : Ensoleillé			
Date du descriptif en vigueur :			
Contrôle détection de temps de surverse (photos à joindre) : <input checked="" type="checkbox"/> Concerné <input type="checkbox"/> Non concerné			
- Détection de la surverse :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Observations :	
- Méthode de vérification	<input checked="" type="checkbox"/> par immersion (seau) <input type="checkbox"/> par immersion PR <input type="checkbox"/> par contact support humide		
- Galage du zéro :	Hauteur de référence du trop-plein : 106 cm par rapport à la trappe de visite Position du capteur par rapport à la référence trop-plein : <input checked="" type="checkbox"/> Correct <input type="checkbox"/> Incorrect		
- Acquisition des données :	Type d'acquisition (SOFREL, supervision ...) : Sofrel S630 Test de répétitivité : ok - passage de 12 à 15 déversements Temps mesuré pour le test : 3 min Temps enregistré sur satellite local (Sofrel,...) : 3 min - passage de 0,63 à 0,68h de déversement Temps enregistré sur acquisition déportée (supervision step,...) : 3min12s Durée de stockage des données :		
- Déversement lors du contrôle :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	- Présence de traces de mise en charge :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
- Transmission des données au format SANDRE :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
- Observations :			
Mesure de débit sur trop plein (photos à joindre) : <input type="checkbox"/> Concerné <input checked="" type="checkbox"/> Non concerné			
- Le dispositif en place est-il cohérent avec celui validé lors du contrôle conception : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
- Loi hydraulique : <input type="checkbox"/> normalisée <input type="checkbox"/> modélisation <input type="checkbox"/> constructeur <input type="checkbox"/> hauteur/vitesse <input type="checkbox"/> autre			
- Paramétrage : <input type="checkbox"/> formule <input type="checkbox"/> point par point			
- Formule utilisée (si information connue) :			
- La formule validée lors du contrôle conception est-elle celle programmée : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (Voir tableau et graphique de contrôle page suivante B1CALAGE_reseau_v19x)			
- Positionnement de la sonde :	- Réglage de la sonde par rapport au trop-plein :		<input type="checkbox"/> Correct <input type="checkbox"/> Incorrect
	- Exposition de la sonde aux flottants et filasses :		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	- Propreté lors du contrôle :		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
- Déversement lors du contrôle :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	- Présence de traces de mise en charge :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
- Transmission des données au format SANDRE :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
- Observations :			



Direction de
l'Aménagement, de
l'Agriculture, de l'Eau et de
l'Environnement
Service de l'Eau potable
et de l'Assainissement

FICHE DE CONTROLE
AUTOSURVEILLANCE RESEAU
RAPPORT DE VISITE

I31-Rapport
ASR-06

Contrôle d'un débitmètre de transfert (R2) (photos à joindre) : <input type="checkbox"/> Concerné <input checked="" type="checkbox"/> Non concerné		
- Rapport longueur droite amont / DN > 5 DN :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
- Rapport longueur droite aval / DN > 3 DN :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
- Disposition sur le transfert :	<input type="checkbox"/> horizontale <input type="checkbox"/> verticale <input type="checkbox"/> oblique	
- Conduite en charge :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
- Vitesse de passage > 0,6 m/s :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
- Affichage du débit instantané :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
- Affichage de la totalisation :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
- Valeur affichée sans écoulement = valeur nulle :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
- Report sur l'acquisition de données :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
- Présence d'une manchette de recharge :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
- Conditions d'accès sécurisé pour le contrôle et l'entretien :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
- Erreur valeur débit affiché / valeur débit contrôlé : .. % -correct ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
- Acquisition de données :	Type d'acquisition (SOFREL, supervision ...) :	
	Volume mesuré :	volume affiché :
	Durée de stockage des données :	
- Transmission au format SANDRE ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Visite initiale : Observation générales – Conclusions (Eau du Ponant) :		
Mesure correcte :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Contre-visite : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Commentaires :		
Bilans de surverse transmis par l'exploitant (voir fichier Excel), données cohérentes avec les tests réalisés (nombre de déversement = 3 / temps de déversement = 3mn 12s).		
Validation SEA : 01/09/2023		Technicien : Julien BAAZIZ
- Validation du point de mesure dispositif en place	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
- Validation du point de mesure après intervention sur le dispositif	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Commentaires :		
Le contrôle initial du point a été réalisé par Eau du Ponant le 26/05/2021. Lors du contrôle initial, le capteur ne fonctionnait pas.		
Rendez-vous non honoré : <input type="checkbox"/> Concerné <input checked="" type="checkbox"/> Non concerné		
Si le Service de l'Eau potable et de l'Assainissement (SEA), mandaté pour le contrôle des dispositifs d'autosurveillance réseau, constate qu'après 30 mn de retard suivant l'horaire convenu, le personnel désigné par le maître d'ouvrage ne s'est pas rendu sur site pour la visite de contrôle, un forfait déplacement pour rendez-vous non honoré de 151,80 € sera alors facturé à la collectivité (taux de base 2010 réactualisé annuellement).		
A _____, le _____	A _____, le _____	
Le représentant du SEA,	Le représentant de la collectivité,	
Nom, Prénom	Nom, Prénom – Qualité	

Fiche de contrôle - Débitmètre en charge

Référence du point : **CCPSE - LANDUDEC - PR Rue Neuve**
 Localisation (entrée, sortie, ...) : **Sur conduite de refoulement du poste**

Type de débitmètre : Electromagnétique Effet Doppler
 Ultrasons Autre : _____

Marque et modèle : **SIEMENS - SITRANS FM - Capteur MAG 6100W + Transmetteur MAG 5000**
 Année de mise en service : **2021**

1 - Installation et report de mesures Validation globale Oui Non

Schéma

Libellé		Valeur mesurée	Unité	Limites/écartances	Validité (Oui/Non)
Diamètre nominal intérieur (DN)	DN 80 dans Regard de visite	86,4/110	mm		
Matériau de la conduite		Pvc - 10 bar			
Longueur droite amont (Lam)		> 500	mm		
Rapport Lam/DN		> 6	sans	> 5 x DN	oui
Longueur droite aval (Lav)		> 300	mm		
Rapport Lav/DN		> 3	sans	> 3 x DN	oui
Présence d'un convergent amont	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non				
Angle du convergent					non mesurable
Présence d'un divergent aval	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non				
Angle du divergent					non mesurable
Caractéristiques de l'écoulement					
Disposition de la canalisation <input checked="" type="checkbox"/> Horizontale <input type="checkbox"/> Verticale ascendante <input type="checkbox"/> Oblique ascendante <input type="checkbox"/> Verticale descendante <input type="checkbox"/> Oblique descendante					
Présence d'un clapet anti-retour	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non				
Conduite en charge	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non			Conduite en charge	
Analyse de la vitesse					
Débit minimum théorique		26	m ³ /h		
Vitesse pour le débit minimum théorique		1,43	m/s	> 0,5 m/s	oui
Débit maximum théorique (si poste : toutes pompes et fonctionnement simultané possible)		40	m ³ /h		
Vitesse pour le débit maximum théorique		2,21	m/s	> 0,5 m/s	oui
Débit instantané lu		26	m ³ /h		
Vitesse pour le débit instantané lu		1,43	m/s	> 0,5 m/s	oui
Affichage					
Affichage du débit instantané	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non				oui
Affichage de la totalisation	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non				oui
Valeur affichée sans écoulement		0	m ³ /h	Valeur nulle	oui
Report et acquisition sur la supervision					
Valeur transmise sans écoulement		0	m ³ /h	Valeur nulle	oui
Ecart entre afficheur sur site et enregistrement déporté		0	%	± 5%	oui
Fréquence des relevés sur totalisateur					
Heure de relevé du totalisateur		1 fois par jour			
		00h30			
		GEREM			
Index, le 02 août 2023	Omètre 1	Omètre 2	SOPREL		
	19 518	13,432	19 518	19 518	m ³
Index, le 05 août 2023	20 563	13,998	20 563	20 563	m ³
Différences d'index : 5 août / 2 août	1 045	0,566	1 045	1 045	m ³

Fiche de contrôle - Débitmètre en charge (cuife)				
2 - Contrôle de fonctionnement		Validation globale <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Libellé	Valeur mesurée	Unité	Limite/tolérance	Validité (Oui/Non)
Cas 1 - Mesure comparative possible (mise en place d'un appareil de mesure en parallèle)				
Méthode utilisée pour mesure en parallèle :				
Durée de la période de comparaison		min		
La période est-elle représentative de l'activité du site?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non			gf
Volume cumulé débitmètre en place (V1)		m ³ /h		
Volume cumulé mesuré en parallèle (V2)		m ³ /h		
Ecart relatif entre V1 et V2		%	± 10%	gf
Cas 2 - Mesure comparative impossible (3 méthodes possibles - voir ci-dessous)				
La première méthode est obligatoire si un autre point de mesure contrôlé et validé existe (exemple: entrée/sortie)				
Méthode utilisée				
<input type="checkbox"/> Cohérence avec autre point de mesure contrôlé et validé				
Durée de la période de comparaison	75 y 1 (P)	min		
La période est-elle représentative de l'activité du site?	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non			
Débit affiché débitmètre en place (Q1)	23,5	m ³ /h		
Débit calculé par vidange/remplissage porte (Q2)	25,9	m ³ /h		
Ecart relatif entre Q1 et Q2 ((Q1-Q2)/2)/((Q1+Q2)/2)	4,9	%	± 10%	
<input type="checkbox"/> Etalonnage par laboratoire accrédité depuis moins de 5 ans				
Incertitude fournie dans le rapport d'étalonnage		%	± 5%	
<input type="checkbox"/> Rapport annuel sur le bon fonctionnement fourni par le constructeur ou le fournisseur				
Avis favorable fourni dans le rapport de contrôle annuel				
Localisation du débitmètre (mise à la terre)				
<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>				
3 - Accès et sécurité		Validation globale <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Libellé				Validité (Oui/Non)
Conditions d'accès pour le contrôle et l'entretien du dispositif de rejet vis à vis de la sécurité				
Commentaires : - Barres antichutes sur oeste et chambre à vanes. - Vanes dans excroissance d'origine.				gf
Validation générale du dispositif		<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Commentaires				
- Bon report entre le débitmètre et l'outil local, DOFREL 5530, puis bonne transmission des volumes comptabilisés depuis l'outil local, DOFREL 5530, vers l'outil GEREIM de stockage des données (au CPO de Vannes) ;				
- Débitmètre installé dans regard de visite Ø 1000, sous place de parking voiture ;				
- Clapets et vanes dans chambre en polyester (poêle Flygt), en polyester armé fibre de verre Ø1,40 m) ;				
- Afficheur déporté dans armoire électrique ;				
- Sur afficheur : P1 = 23,5 m ³ /h (P2 HS) ;				
- Les données seront à transmettre manuellement, au format SANDRE R2.				

K.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

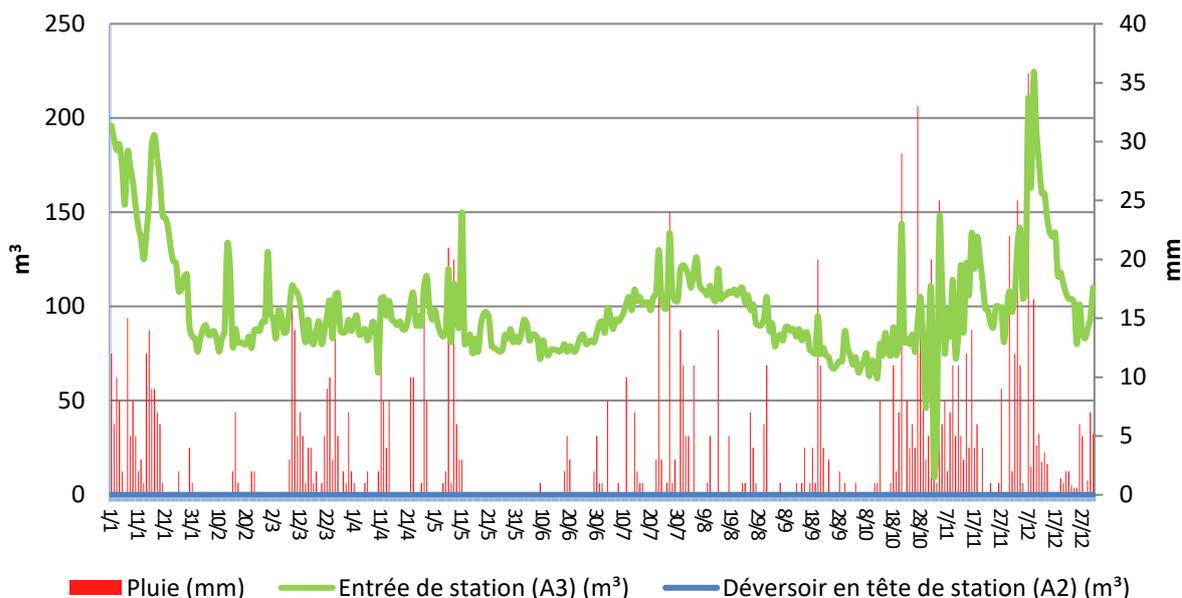
Rien à signaler en 2023. Plan d'action en cours pour trouver origine d'une problématique de lingette / Gants reçus au PR de Kervargon.

L. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT – STEP TY VARLEN CASTEL NEVEZ

L.1. BILAN SUR LES VOLUMES

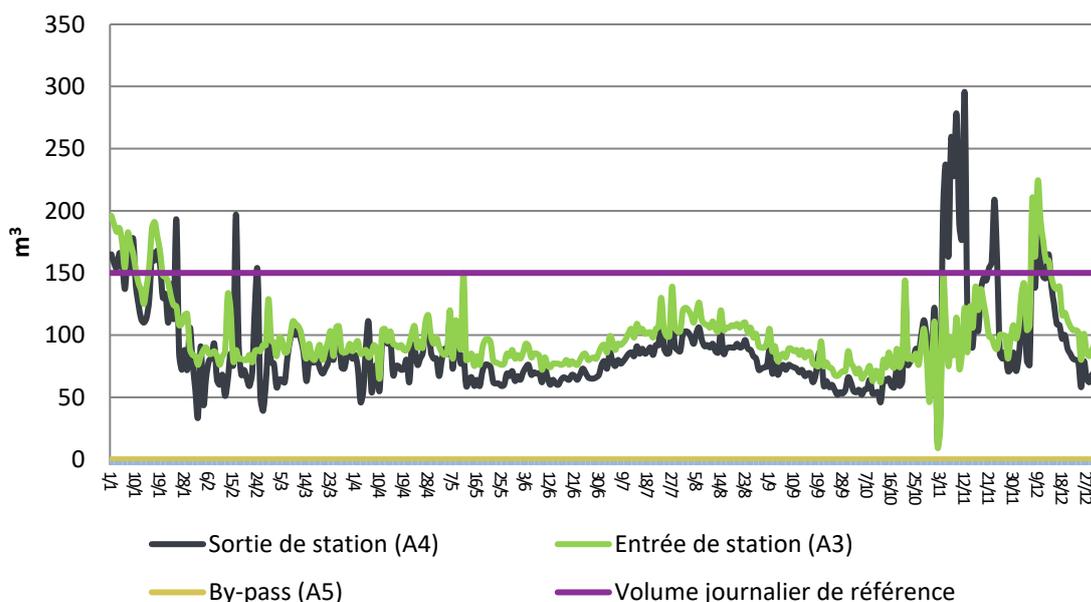
L.1.1. Volume entrant dans le système de traitement

Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2) et de l'entrée de la station (A3) en m³/j



L.1.2. Volume sortant du système de traitement

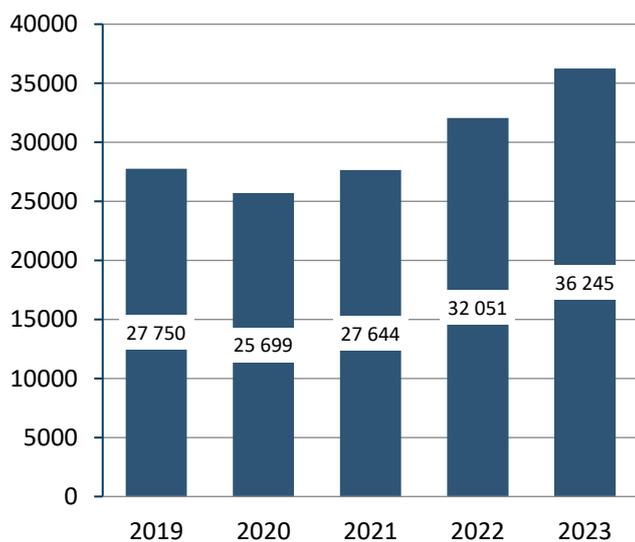
Volume journalier au niveau de l'entrée (A3), de la sortie (A4) et au niveau du Bypass (A5) en m³/j



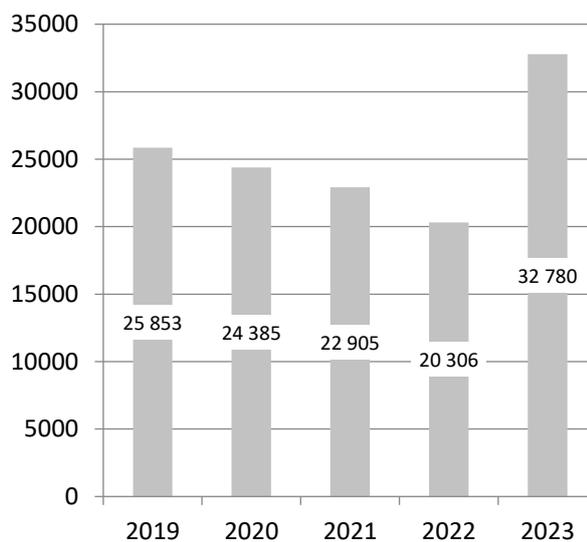
L.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant

Mesure	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jui.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Entrée de station (A3) (m3)	2019	2 147	2 544	1 754	1 671	1 601	1 543	1 850	2 534	1 621	2 207	4 442	3 836	27 750
	2020	2 163	2 142	2 418	1 491	1 466	1 715	2 096	2 333	1 698	2 132	1 877	4 168	25 699
	2021	3 047	3 309	1 828	1 680	2 422	2 285	2 787	3 115	2 212	2 492	2 318	2 870	30 405
	2022	3 073	2 348	2 466	2 533	2 444	2 409	2 703	3 175	2 257	2 275	2 848	3 520	32 051
Sortie de station (A4) (m3)	2019	1 891	2 347	1 683	1 451	1 481	1 559	1 933	2 430	1 601	1 987	3 921	3 569	25 853
	2020	2 025	2 133	2 344	1 235	1 327	1 713	2 065	2 215	1 584	2 040	1 880	3 824	24 385
	2021	2 720	3 000	1 814	1 680	1 544	1 397	1 862	2 103	1 483	1 749	1 715	1 838	22 905
	2022	1 898	1 533	1 714	1 680	1 316	1 393	1 537	1 726	1 191	1 211	2 213	2 894	20 306
Pluie (mm)	2019	93,2	104,8	57,6	72,4	46,2	57,6	22,6	9	88,8	203,6	316,8	172,6	1 245,2
	2020	130,2	131,2	73,4	42,6	31,6	92	46	85,6	58	196	80,4	298,6	1 265,6
	2021	167,2	90	43	0,2	93,6	48,2	70,4	52,6	39	150,7	46,6	140	941,5
	2022	75,2	62,8	47	29,4	0	0	0	20,8	16	77,8	216	178	723
	2023	142	14	125	87	57	18	100	77	65	147	192	157,8	1 181,8

Evolution du volume annuel
Entrée de station (A3) en m³



Evolution du volume annuel
Sortie de station (A4) en m³



L.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE

Ci-dessous la description des termes qui seront utilisés dans ce chapitre en fonction des caractéristiques de l'installation :

Volume réglementaire entrée Ve = Volume (A2 + A3 +A7)

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Volume réglementaire sortie Vs = Volume (A2 + A4 + A5)

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Flux réglementaire entrée Fe = Flux (A2 + A3 +A7)

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Flux réglementaire sortie $F_s = \text{Flux (A2 + A4 + A5)}$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Concentration réglementaire $C_r = 1000 * F_r / V_r$ (C_e : entrée ; C_s : sortie)

- F_r : Flux réglementaire (F_e : entrée ; F_s : sortie)
- V_r : Volume réglementaire ($F=V_e$: entrée ; V_s : sortie)

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (F_s / F_e)]$

- F_s : Flux réglementaire sortie
- F_e : Flux réglementaire entrée

L.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles

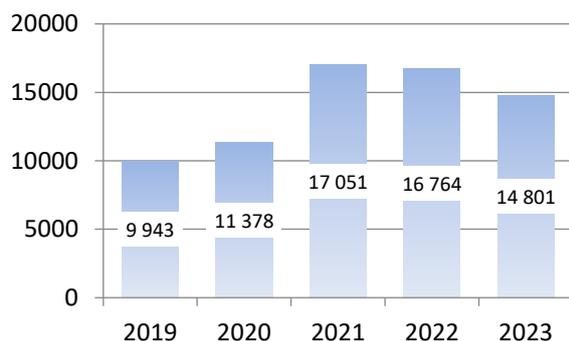
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

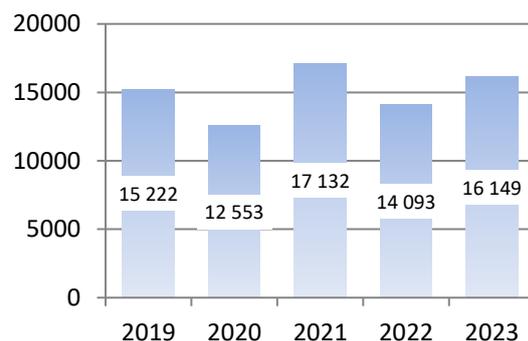
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt :

- Charge kg /an = [moyenne (Concentration (A2) mg/L x Volume déversé (A2) m³) + moyenne (Concentration (A3) mg/L x Volume entrée (A3) m³) + moyenne (Concentration (A7) mg/L x Volume apports (A7) m³)] x 365 /1000

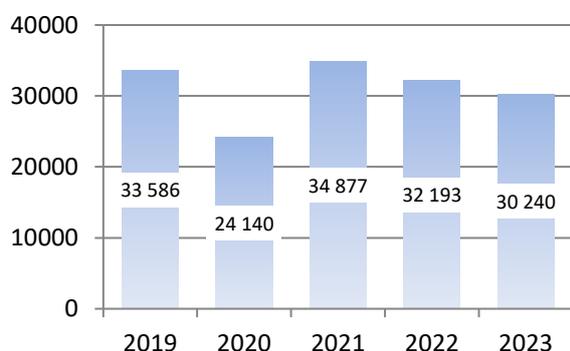
Evolution des charges entrantes totales annuelles DBO5 en kg/an



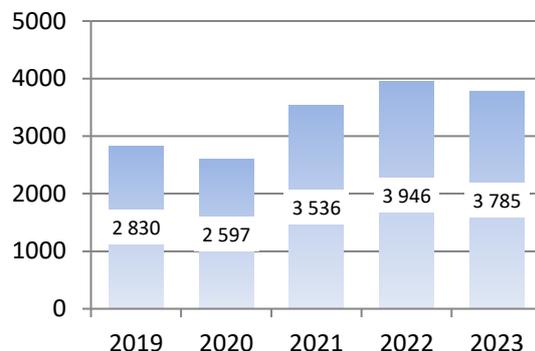
Evolution des charges entrantes totales annuelles MES en kg/an



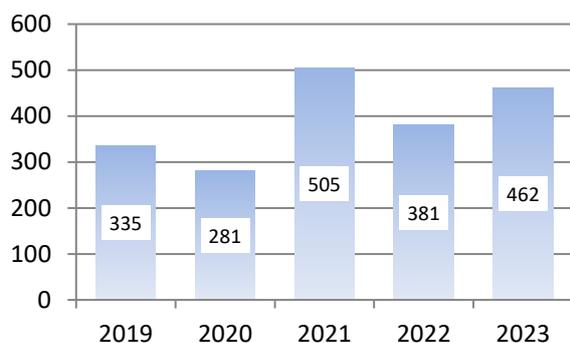
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
DCO en kg/an**



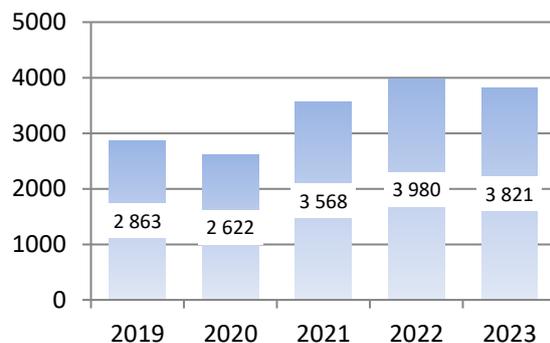
**Evolution des charges entrantes
annuelles
Azote Kjeldahl en kg/an**



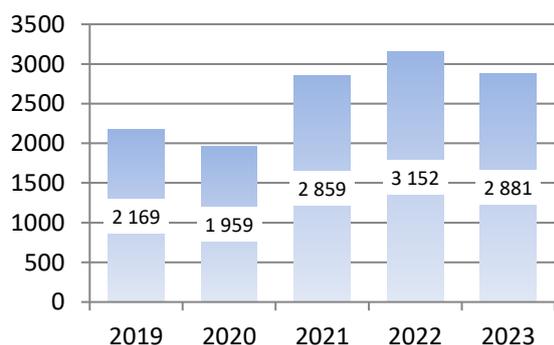
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
Phosphore total en kg/an**



**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
Azote Global en kg/an**



**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
Azote Ammoniacal en kg/an**



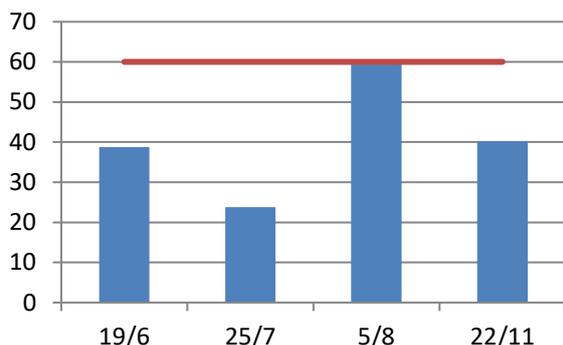
L.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

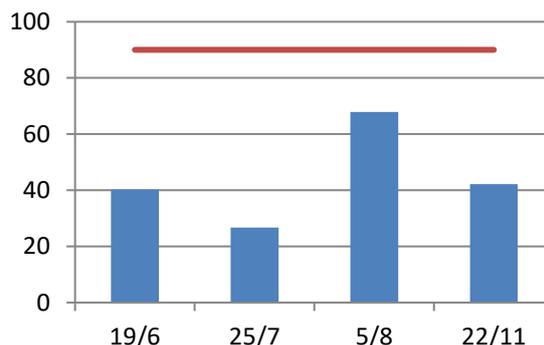
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

Flux entrée réglementaire F_e kg/j = Concentration réglementaire C_e (mg/L) x Volume réglementaire entrée V_e (m³) / 1000

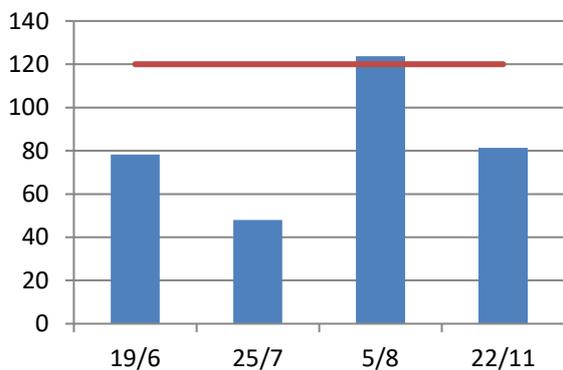
**Charge entrante
DBO5 en kg/j**



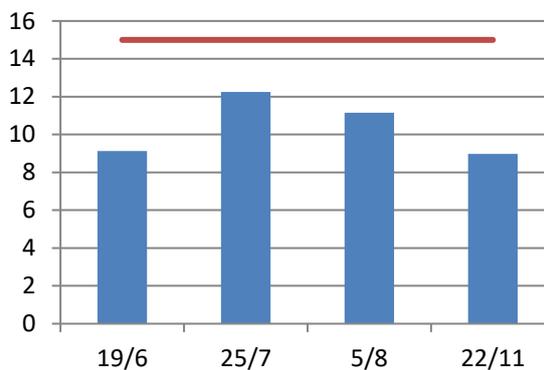
**Charge entrante
MES en kg/j**

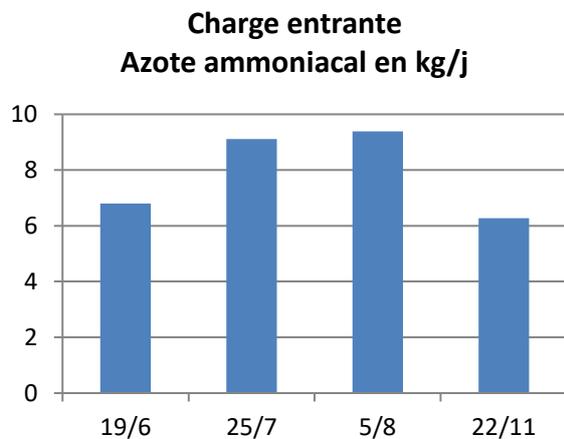
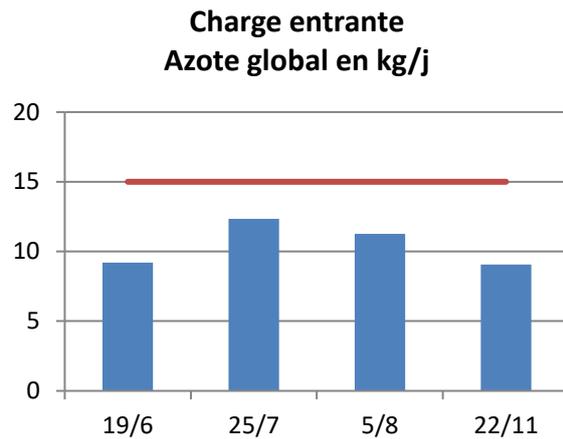
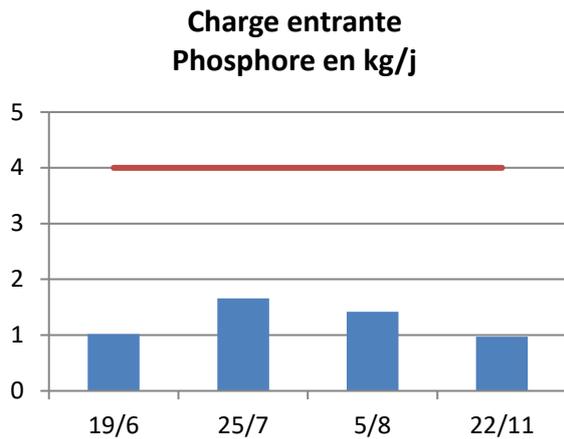


**Charge entrante
DCO en kg/j**



**Charge entrante
Azote Kjeldahl en kg/j**





L.2.3. La pollution déversée en tête de station

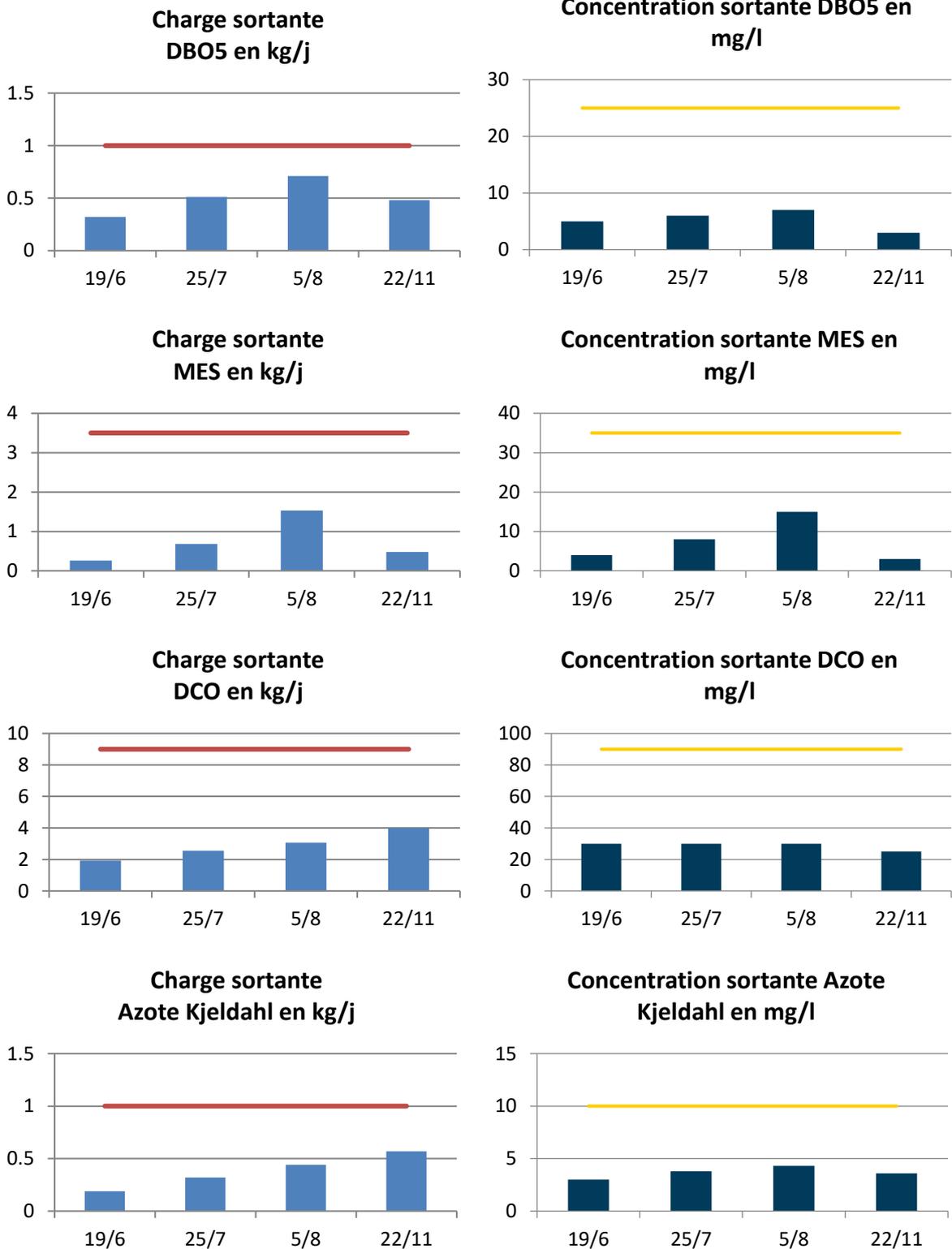
Flux Déversoir en tête de station (A2) kg/j = Concentration réglementaire Cr en A2 (mg/L) x Volume Déversoir en tête de station (A2) (m³) / 1000

Sans objet

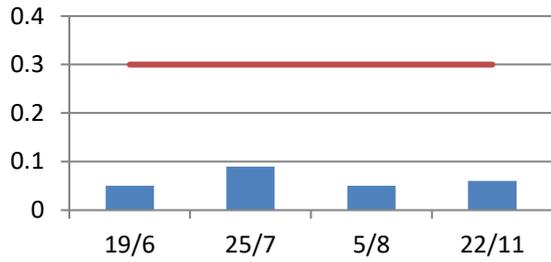
L.2.4. La pollution sortante du système de traitement

Flux réglementaire sortie F_s kg/j = Concentration réglementaire sortie C_s (mg/L) x Volume réglementaire sortie V_s (m³)/x 1000

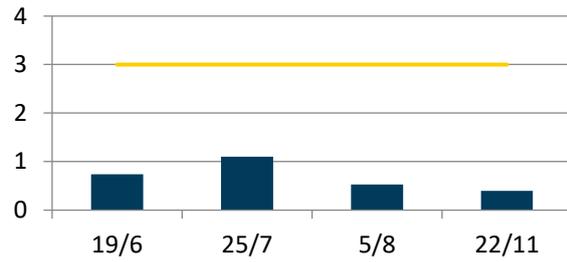
- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant



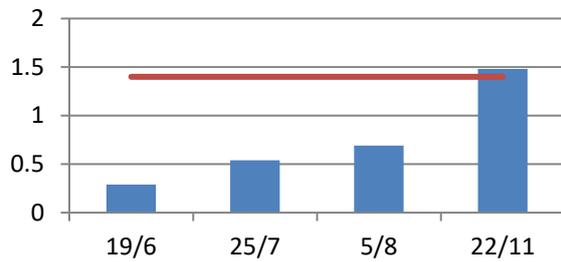
**Charge sortante
Phosphore en kg/j**



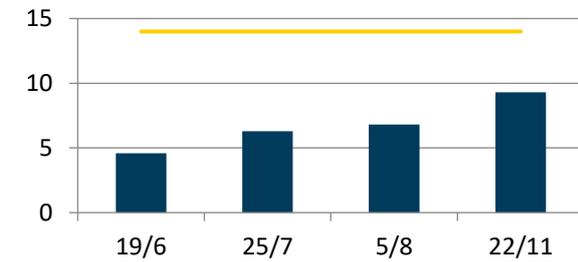
**Concentration sortante Phosphore
en mg/l**



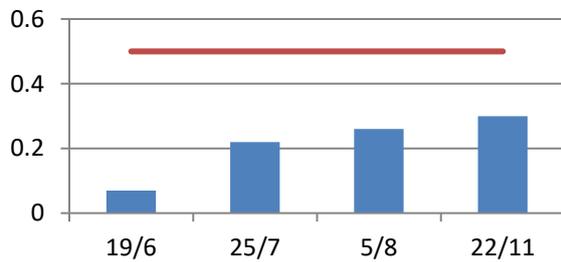
**Charge sortante
Azote global en kg/j**



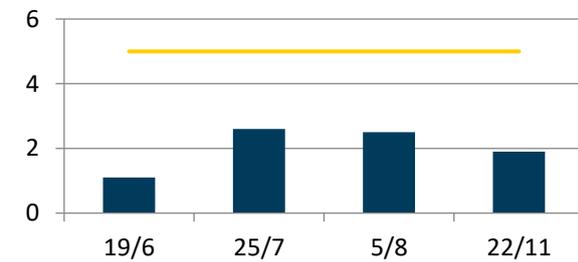
**Concentration sortante Azote
global en mg/l**



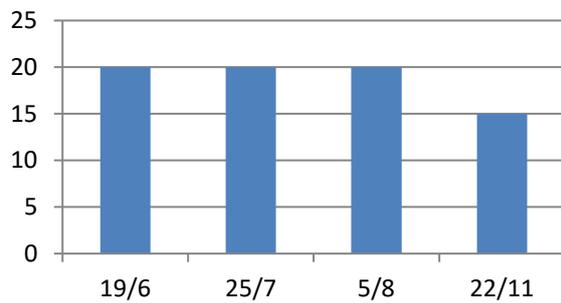
**Charge sortante
Azote ammoniacal en kg/j**



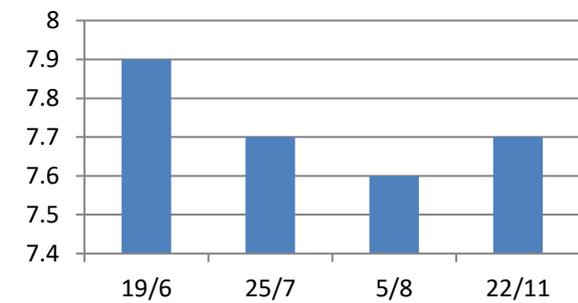
**Concentration sortante Azote
ammoniacal en mg/l**



Température en sortie en °C



pH en sortie



L.2.5. Le calcul des rendements

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (\text{Flux réglementaire sortie } F_s / \text{Flux réglementaire entrée } F_e)]$

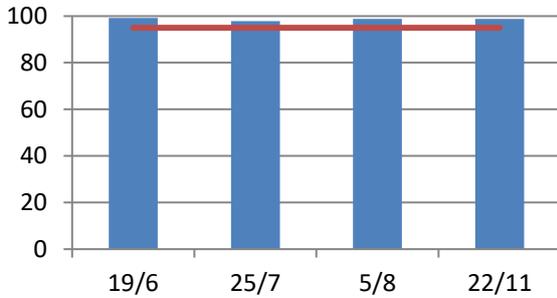
Flux réglementaire entrée $F_e = \text{Flux (A2 + A3 + A7)}$

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

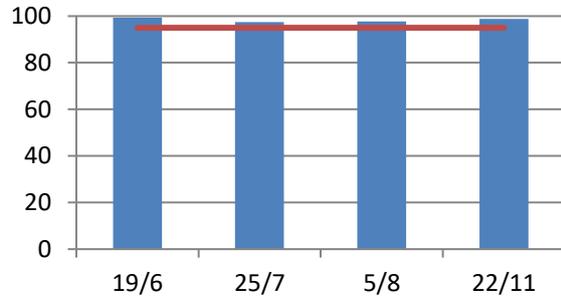
Flux réglementaire sortie $F_s = \text{Flux (A2 + A4 + A5)}$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

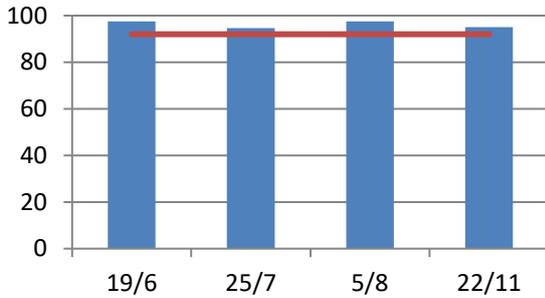
Rendement DBO5 en %



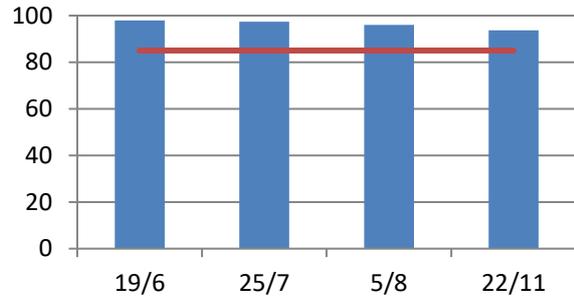
Rendement MES en %



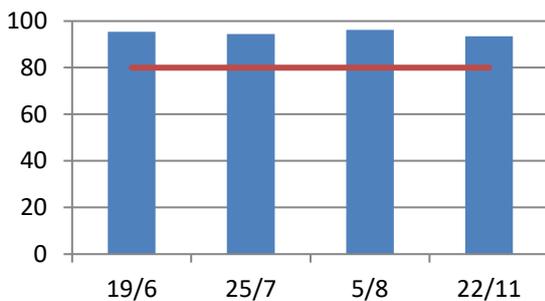
Rendement DCO en %



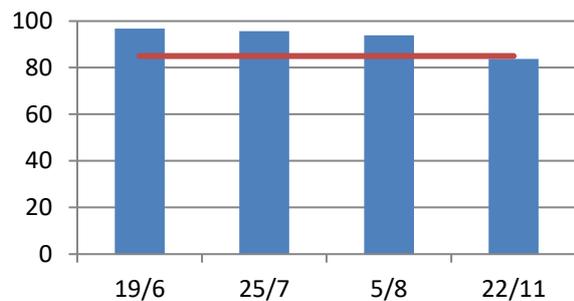
Rendement Azote Kjeldahl en %



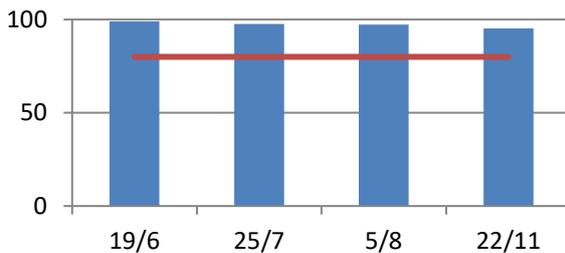
Rendement Phosphore en %



Rendement Azote Global en %



Rendement Azote Ammoniacal en %



L.2.6. Le suivi bactériologique

Sans objet

L.2.7. Le suivi du milieu récepteur

Sans objet

L.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS

L.3.1. Les boues

Boues	Quantité annuelle brute (m ³)	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)
Boues produites (point A6)	Non mesuré	-
Boues évacuées (point S6 et S17)	1 439	23,463

Destinations des boues évacuées

Destinations	Tonnes de MS	%MS total	Observations
Boues évacuées sans traitement vers épandage agricole (F)	23,463	100.00%	

Sans objet

L.3.2. Les autres sous-produits

Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute en kg	Destination(s) (parmi la liste Sandre du tableau des boues)
Refus de dégrillage (S11) en kg	1 750	Refus dégrillage évacué vers incinération (F)

L.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU

Sans objet, pas d'apports.

L.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS

L.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année

Energie	Consommation (en kWh)
Electricité	31 917

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie

L.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année

Réactifs utilisés	Filière de traitement	Consommation annuelle (kg)
Chlorure ferrique	EAU	4 145

L.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE

L.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement

Rien à signaler.

L.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement

Sans objet

L.5.3. Bilan des alertes du protocole de protection des usages sensibles en aval du rejet

Sans objet

L.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE

Paramètres physicochimiques

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station et les apports extérieurs le cas échéant :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass intermédiaires (A5) et du déversoir en tête de station (A2),
- Pour le rendement l'entrée est calculée à partir de l'entrée de station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).

	Débit journalier de référence (m3/j)	150	MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
			Rendement (%)	Concentration n(mg/l)	Concentration n(mg/l)	Concentration n(mg/l)	Concentration n(mg/l)	Rendement (%)	Concentration n(mg/l)								
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)	60															
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)		4		4		4		4		4		4	-	-		4
	Nombre de mesures réalisées		4		4		4		4		4		4	-	-		4
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		98,4	7,5	96,2	28,75	98,7	5,25	92,5	6,75	96,2	3,68	2,03	0,07	3,04	94,8	0,69
Conditions normales d' exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		4		4		4		4		4		4	-	-		4
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		98,4	7,5	95,8	28,33	98,7	5,25	92,5	6,75	96,2	3,68	-	-	-	94,8	0,69
	Valeur réhibitoire (1)		85		400		70		-		-		-	-	-		-
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réhibitoire		0		0		0		0		0		0	-	-		0
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		95	35	92	90	95	25	85	14	85	10	5	-	-	80	3
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)		1		1		1		1		1		1	-	-		1
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		0		0		0		0		0		0	-	-		0
Valeurs limites (1) en moyenne annuelle		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :			Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme	-	-		Conforme
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :			Conforme														

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 21 Juillet 2015.

(2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation

(*) , dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015.

L.7. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE



RAPPORT DE VISITE AUTOSURVEILLANCE
Du : 11 mai 2023 à 9 h 30 N° D1/2023

STATION D'ÉPURATION DE LANDUDEC/Communale

Maître d'ouvrage	: CC HAUT PAYS BIGOUDEN	Capacités :	
Type d'épuration	: BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE		1000 EH
Exploitant	: SAUR - Secteur Haut Pays Bigouden		60 kg de DBO5]
Mise en service	: 01/07/2005		150 m³/j
Constructeur	: S.A.U.R.		
Bassin versant	: OUEST CORNOUAILLE	Type de bassin Versant	: MER PAR EMISSAIRE
Milieu récepteur	:	Type de milieu récepteur	:
Service Police de l'Eau	: DDTM	Code Station	: 0429108S0001

Personnes rencontrées : Pierre BARRE et Sylvain RICHARD (SAUR)
Technicien de la visite : Julien BAAZIZ et Stéphane CLOAREC
Météo jour de la visite : Sec Météo jour précédent : Sec Température : 22 °C

Remarques générales sur :
- Circuit retour en tête : RAS

- Pluviomètre :
. 5 basculements d'augets Incrémentent 1 mm de pluie sur la supervision => bon
. Pluviomètre propre
. Pluviomètre de niveau

A) - SYNTHÈSE :

- Le fonctionnement des débitmètres est satisfaisant. Seul le débitmètre de sortie a nécessité un recalage.
- Depuis la fin d'année 2022, la station est équipée de préleveurs fixes, réfrigérés et asservis aux volumes comptabilisés.
- Le fonctionnement des 2 préleveurs (entrée et sortie) est satisfaisant.
- Pour comptabiliser les boues (données à renseigner au format SANDRE), il serait utile d'installer un débitmètre électromagnétique sur la conduite de transfert (épaisseur vers silo de stockage);
- Le détecteur de surverse, associé au PR Rue des Châtaigniers (point SANDRE R1) va faire l'objet d'une contre-visite.
- Le contrôle du débitmètre électromagnétique, sur la canalisation de refoulement (point SANDRE R2) du PR Rue Neuve est en cours par le SEA.

Edité le 24/05/2023
-1809512800.docx

B) - DEBITMETRES :

	ENTREE (A3) (QE)	SORTIE (A4) (QS)
REFERENCE :	SIEMENS LUT 430	SIEMENS LUT 430
DATE DE MISE EN SERVICE :	01/04/2014	01/11/2022
Sonde :	SIEMENS XRS-5	SIEMENS XRS-5 (octobre 2022)
Etat du canal et du déversoir :	Bon	Bon
Positionnement sonde :	Bon	Bon
Hauteur plaque d'étalonnage (mm) :	63 mm	127 mm
Vérification plaque d'étalonnage en début de vérification :	62 mm	139 mm
Vérification plaque d'étalonnage en fin de vérification :	65 mm	129 mm
Paramétrage du débitmètre :	Bon	Bon
Temps de réponse pour une variation de 150 mm :	7 secondes à la montée et 9 secondes à la descente => bon	11 secondes à la montée et 11 secondes à la descente => bon
Valeurs des principaux paramètres à la fin de la visite	2.2.1. = 658mm 2.2.2. = 453 mm 2.2.3. = 0 mm 2.2.4. = 300 mm 2.2.5. = 1 658 mm 2.3.1. = 10 000 mm/min 2.3.2. = 10 000 mm/min 2.3.3. = 0 s	2.2.1. = 528 mm 2.2.2. = 278 mm 2.2.3. = - 6 mm 2.2.4. = 250 mm 2.2.5. = 722 mm 2.3.1. = 10 000 mm/min 2.3.2. = 10 000 mm/min 2.3.3. = 0 s

Commentaires :

- Les deux débitmètres fonctionnent correctement.
- Le débitmètre de sortie a nécessité un recalage avant d'être validé.

- Lors de la visite, des mesures de débits ont été réalisées par le SEA, sur les équipements de la file boue.
 - Extraction (bassin d'aération vers épaisseur) : canalisation inox ; Øext. 48,3 mm ; Øint. 45,1 mm
Le débit mesuré par abaissement de niveau est de 9 m³/h. La mise en place du débitmètre à effet Doppler du SEA confirme ce débit (débit lue sur le doppler : environ 9,5 m³/h).
 - Transfert (épaisseur vers stockeur) : canalisation inox ; Øext. 60,3mm ; ØInt. 56,3 mm
Le débit mesure par abaissement de niveau est de 21 m³/h. La mise en place du débitmètre à effet Doppler du SEA confirme ce débit (débit lue sur le doppler : environ 22 m³/h).

Edité le 24/05/2023
-1809512800.docx

C) - **PRELEVEURS** :

	ENTREE (A3) (PE)	SORTIE (A4) (P8)
REFERENCE :	HACH LANGE BUHLER	HACH LANGE BUHLER
DATE DE MISE EN SERVICE :	01/12/2022	01/12/2022
Paramétrage préleveur (heure démarrage) :	00h00	00h00
Lieu de prélèvement :	En sortie du canal Venturi	En amont du seuil en V
Cycle de fonctionnement :	24h00	24h00
Asservissement (mode - fréquence) :	Asservi au débit : 1 prélèvement tous les 1 m³	1 prélèvement tous les 1 m³
Prise en compte impulsion :	Bonne	Bonne
Volume prélevé par cycle (ml) :	55	36
Reproductibilité du volume prélevé :	Bonne	Bonne
Volume bidon de stockage :	4 x 10 l	4 x 10 l
Tuyau prélèvement	L :	2,5 m
	Ø :	12 mm
Vitesse d'aspiration (m/s) :	1	1,5
Etat boi prélèvement :	Satisfaisant	Satisfaisant
Etat tuyau prélèvement :	Satisfaisant	Satisfaisant
Etat façon prélèvement :	Satisfaisant	Satisfaisant
Rotation du bras répartiteur :	Bonne	Bonne
Température de stockage : (Température de l'échantillon conservé)	3,6 °C	1,4 °C

Commentaires :

- Depuis la fin d'année 2022, deux préleveurs fixes (réfrigérés et asservis aux volumes comptabilisés) ont été installés, ce qui permettra la réalisation des prélèvements et la conservation des échantillons.

- Bon fonctionnement des préleveurs.
- Le volume de prélèvement du préleveur sera à augmenter, pour atteindre un volume de prélèvement minimum de 50 ml.

D) - **ECHANTILLONNAGE – ANALYSES** :

Homogénéisation :	A faire par retournement	
Préservation chaîne du froid (stockage et convoyage) :	Transfert en glacière par l'exploitant	
Délais de convoyage :	12 heures pour les bilans du dimanche au jeudi / 36 heures pour les bilans du samedi / 60 heures pour les bilans du vendredi	
Laboratoire d'autosurveillance :	Nom	Laboratoire SAUR Quimper - Madame TALADUN
	Ville	QUIMPER
	Agréé	NON
Fréquence des analyses :	4 bilans complets par an, dont 2 entre juillet et septembre	
Contrôle analytique :	Réparti sur l'ensemble du parc de stations de SAUR - Finistère	

Commentaires :

- Les analyses bactériologiques, sur les échantillons en sortie de station, sont réalisées par LABOCEA.

E) - **TRANSMISSION DES DONNEES MENSUELLES DU FONCTIONNEMENT** :

- Au jour de la visite, données réglementaires complètes jusqu'à fin février 2023.

Edité le 24/05/2023
-1809512800.docx

	D.A.A.E.E Service de l'Eau potable et de l'Assainissement	CALAGE DEBITMETRIQUE	Calage N°001

STATION D'EPURATION DE LANDUDEC/Communale

Fiche de vérification du Débitmètre à ultra son (A3) (QE)

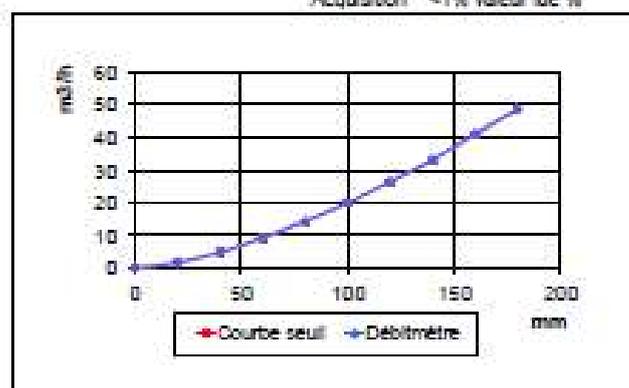
Visite n° 001 du 11/05/2023
 Type de débitmètre : SIEMENS LUT 430
 Type de canal : Venturi MOBREY - Type : Z1488 6-10, Hmax=180 mm
 Hauteur départ sonde : 867 mm
 Hauteur Plaque d'étalonnage : 83 mm

Pas de modification nécessaire

Vérification du débitmètre

Courbe seuil		Courbe d'étalonnage débitmètre				Transmission Acquisition	
Hauteur mm	Débit m3/h	Hauteur mm	Ecart hauteur (mm)	Débit m3/h	Erreur débit %	Débit m3/h	Erreur débit %
0	0	0	0	0			
20	1,6	20	0	1,66	3,1		
40	4,8	40	0	4,75	-1		
60	9,1	60	0	9,2	1,1		
80	14,2	80	0	14,39	1,3		
100	20	100	0	19,93	-0,4		
120	26,4	120	0	26,45	0,2		
140	33,3	140	0	33,23	-0,2		
160	40,8	161	1	41,29	1,2		
180	48,8	180	0	48,89	0,2		

Ecart par rapport au zéro : 0 mm
 Erreur moyenne dans la zone faible de la courbe (>18 mm) : 1 %
 Erreur moyenne dans la plage courante de mesure (entre 20 mm et 160 mm) : 1,1 %
 Erreur maxi dans la zone faible de la courbe : 3,1 %
 Erreur de comptage sur 1 h 33 mn (h=117mm, Q=25,07m3/h)
 Débitmètre : <1% valeur lue %
 Acquisition : <1% valeur lue %



Conclusions :
 Bon fonctionnement du débitmètre, qui répond aux critères d'acceptabilité sur platine d'étalonnage. L'outil Magelis ne permet pas la lecture des débits instantanés.

Edité le 24/05/2023
 -1809912800.docx

	D.A.A.E.E Service de l'Eau potable et de l'Assainissement	CALAGE DEBITMETRIQUE	Carage N°001

STATION D'EPURATION DE LANDUDEC/Communale

Fiche de vérification du Débitmètre à ultra son (A4) (QS)

Visite n° 001 du 11/05/2023

Type de débitmètre : SIEMENS LUT 430

Type de canal : Canal à seuil déversoir triangulaire (angle = 30°; p = 206 mm; Hmax = 260 mm).

Hauteur départ sonde : 628 mm

Hauteur Plaque d'étalonnage : 127 mm

Avant modification des réglages

Vérification du débitmètre:

Courbe seuil		Courbe d'étalonnage débitmètre				Transmission Acquisition	
Hauteur mm	Débit m3/h	Hauteur mm	Ecart hauteur (mm)	Débit m3/h	Erreur débit %	Débit m3/h	Erreur débit %
0	0	8	8	0,01			
20	0,1	30	10	0,2	100		
40	0,45	49	9	0,8	77,8		
60	1,29	68	8	1,76	36,4		
80	2,59						
100	4,47	110	10	5,66	26,6		
140	10,2						
160	14,17	170	10	16,54	16,7		
180	18,95						
240	38,99	260	10	42,42	9,9		
250	42,7						

Ecart par rapport au zéro

8 mm

Erreur moyenne dans la zone fiable de la courbe (>25 mm)

33,5 %

Erreur moyenne dans la plage courante de mesure (entre 20 mm et 180 mm)

51,5 %

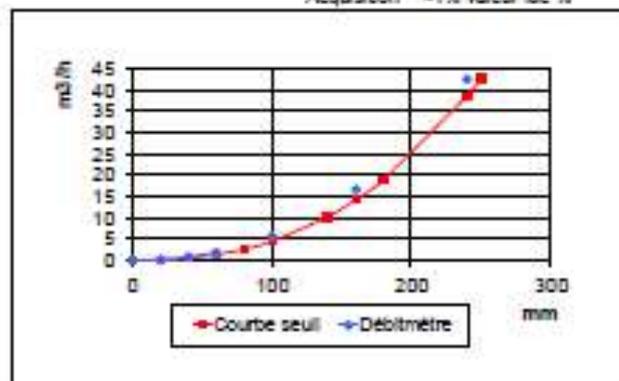
Erreur max dans la zone fiable de la courbe

100 %

Erreur de comptage sur 23 mm (h=182mm, Q=19,46m3/h)

Débitmètre <1% valeur lue %

Acquisition <1% valeur lue %



Conclusions :

Le contrôle du débitmètre a montré un décalage constant sur tous les points de la courbe, de l'ordre de + 8 mm à + 10 mm. Il a donc été procédé à un recalage du débitmètre, avec la modification des paramètres suivant :

2.2.1 (point d'étalonnage min), passé de 538 mm à 528 mm

2.2.2 (point d'étalonnage max), passé de 300 mm à 278 mm

2.2.3 (offset capteur), passé de - 4 mm à - 6 mm

2.2.5 (plage max), passé de 1538 mm à 722 mm

Edité le 24/05/2023

-1809512800.docx

 Finistère Penn-ar-Bed	D.A.A.E.E Service de l'Eau potable et de l'Assainissement	CALAGE DEBITMETRIQUE	Calage N°002

STATION D'EPURATION DE LANDUDEC/Communale

Fiche de vérification du Débitmètre à ultra son (A4) (QS)

Visite n° 001 du 11/05/2023
 Type de débitmètre : SIEMENS LUT 430
 Type de canal : Canal à seuil déversoir triangulaire (angle = 30°; p = 206 mm; Hmax = 250 mm),
 Hauteur départ sonde : 628 mm
 Hauteur Plaque d'étalonnage : 127 mm

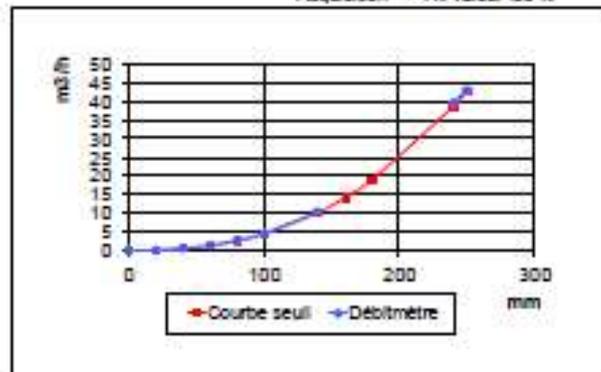
Après modification des réglages

Vérification du débitmètre

Courbe seuil		Courbe d'étalonnage débitmètre				Transmission Acquisition	
Hauteur mm	Débit m3/h	Hauteur mm	Ecart hauteur (mm)	Débit m3/h	Erreur débit %	Débit m3/h	Erreur débit %
0	0	-1	-1	0			
20	0,1	20	0	0,1	0		
40	0,45	41	1	0,49	8,9		
60	1,29	60	0	1,29	-0,8		
80	2,59	81	1	2,66	2,7		
100	4,47	100	0	4,48	0,2		
140	10,2	140	0	10,3	1		
160	14,17						
180	18,95						
240	38,69	242	2	39,58	2,6		
250	42,7	251	1	43,11	1		

Ecart par rapport au zéro -1 mm
 Erreur moyenne dans la zone faible de la courbe (>25 mm) 2,5 %
 Erreur moyenne dans la plage courante de mesure (entre 20 mm et 180 mm) 2,3 %
 Erreur maxi dans la zone faible de la courbe 8,9 %
 Erreur de comptage sur 23 mm (h=182mm, Q=19,46m3/h)

Débitmètre <1% valeur lue %
 Acquisition <1% valeur lue %



Conclusions :
 Après recalage, le débitmètre fonctionne correctement, et répond aux critères d'acceptabilité sur platine d'étalonnage. L'outil Magelis ne permet pas la lecture des débits instantanés.

Edité le 24/05/2023
 -1809512800.docx

L.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT

La station est conforme pour l'ensemble des paramètres pour l'année 2023.

La charge entrante moyenne est de 40 kg de DBO5/j. Cela représente 68 % de la charge nominale de la station avec un pic en été de 99 % de sa capacité.

Demande d'extension de la capacité de la station de 1000 à 1200 EH a été formulée => accord de principe de la DDTM sur le porté à connaissance CCHPB, avis favorable du SEA (échanges sur la partie hydraulique (Centile 95 = 154 m3 / Q référence = 210 m3 = volume nappe haute temps de pluie) - A suivre.

Concentrations :

STEP Ty Varlen Castel Nevez - LANDUDEC

2023		ENTREE										SORTIE									
Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l	DCO / DBO5	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l
19/06/2023	76	510	1030	530	120	89,5	0,03	1	121	13,4	2,02	64	5	30	4	3	1,1	0,04	1,6	4,6	0,74
25/07/2023	99	240	485	270	123,6	92	0,03	1	124,6	16,8	2,02	85	6	30	8	3,8	2,6	0,08	2,5	6,3	1,1
05/08/2023	119	500	1040	570	93,7	78,9	0,03	1	94,7	11,9	2,08	102	7	30	15	4,3	2,5	0,09	2,4	6,8	0,53
22/11/2023	98	410	830	430	91,6	64	0,03	1	92,6	9,9	2,02	159	3	25	3	3,6	1,9	0,085	5,66	9,3	0,4
Moyenne	-	415	846,25	450	107,2	81,1	0,03	1	108,2	13	2,04	-	5,25	28,75	7,5	3,68	2,025	0,074	3,04	6,75	0,69
Min	76	240	485	270	91,6	64	0,03	1	92,6	9,9	2,02	64	3	25	3	3	1,1	0,04	1,6	4,6	0,4
Max	119	510	1040	570	123,6	92	0,03	1	124,6	16,8	2,08	159	7	30	15	4,3	2,6	0,09	5,66	9,3	1,1

Flux et rendements :

2023		ENTREE						TAUX de CHARGE / flux de référence								SORTIE (flux réglementaire calculé)						RENDEMENT REGLEMENTAIRE					
Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	hydrauli que %	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %
19/06/2023	76	38,76	78,28	40,28	9,12	9,2	1,02	51%	65%	65%	45%	61%	61%	25%	64	0,32	1,92	0,26	0,19	0,29	0,05	99,2	97,5	99,4	97,9	96,8	95,3
25/07/2023	99	23,76	48,02	26,73	12,24	12,34	1,66	66%	40%	40%	30%	82%	82%	42%	85	0,51	2,55	0,68	0,32	0,54	0,09	97,9	94,7	97,5	97,4	95,7	94,4
05/08/2023	119	59,5	123,76	67,83	11,15	11,27	1,42	79%	99%	103%	75%	74%	75%	35%	102	0,71	3,06	1,53	0,44	0,69	0,05	98,8	97,5	97,7	96,1	93,8	96,2
22/11/2023	98	40,18	81,34	42,14	8,98	9,07	0,97	65%	67%	68%	47%	60%	60%	24%	159	0,48	3,98	0,48	0,57	1,48	0,06	98,8	95,1	98,9	93,6	83,7	93,4
Moyenne	-	40,55	82,85	44,24	10,37	10,47	1,27	65%	68%	69%	49%	69%	70%	32%	-	0,51	2,88	0,74	0,38	0,75	0,06	98,7	96,2	98,4	96,2	92,5	94,8
Min	76	23,76	48,02	26,73	8,98	9,07	0,97	51%	40%	40%	30%	60%	60%	24%	64	0,32	1,92	0,26	0,19	0,29	0,05	97,9	94,7	97,5	93,6	83,7	93,4
Max	119	59,5	123,76	67,83	12,24	12,34	1,66	79%	99%	103%	75%	82%	82%	42%	159	0,71	3,98	1,53	0,57	1,48	0,09	99,2	97,5	99,4	97,9	96,8	96,2

M. INFORMATIONS GENERALES – STEP DE KERUEN STEP DE KERUEN CNE PLOVAN

M.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE

Agglomération d'assainissement		Code Sandre	040000129214	
Commune	PLOVAN			
Taille de l'agglomération	288 eq. Hab.			
Système de collecte		Code Sandre	0429214R0001	
Nom	STEP de keruen			
Type(s) de réseau	Séparatif			
Industriels raccordés	NON			
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Stéphane DUBRAY			
Station de traitement des eaux usées		Code Sandre	0429214S0002	
Nom	STEP de keruen			
Lieu d'implantation	PLOVAN			
Date de mise en œuvre	2019			
Maître d'ouvrage	CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN-ASST			
Capacité Nominale	Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m ³ /jour	Q Pointe en m ³ /heure	Equivalent habitant
Temps sec	27	68	8,5	450
Temps pluie		68		
Débit de référence	68 m ³ /j			
Charge entrante en DBO5 maximale (année 2023)		17,25 kg/jour		288 eq. Hab.
File Eau	Type de traitement	Boue activée faible charge		
	Filière de traitement	Traitement secondaire Dénitrification Déphosphatation		
File Boue	Type de traitement	Epaissement et épandage		
	Filières de traitement	Epaissement		
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Stéphane DUBRAY			
Milieu récepteur				
Nom	Ruisseau de Kergalan			
Masse d'eau	-			
Type	Rejet superficiel	Ruisseau de Kergalan en amont pont Quidou		
	Rejet souterrain	Zone infiltration sur le site de la STEP		

M.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE

Communes	Année du dernier schéma directeur d'assainissement	Année de la dernière étude diagnostic	Date du zonage Eaux usées	Date du zonage Eaux pluviales	Date d'annexion du zonage EU et EP au PLU
Plovan	Sans objet	Diagnostic permanent (DSP)	15/12/2014	Phase 4 – Juin 2016	-

N. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

N.1. LES RACCORDEMENTS

N.1.1. Les raccordements domestiques

Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	Code INSEE	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total de branchements
PLOVAN	29214	-	123

N.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements

Néant.

N.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

Rien à signaler

N.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE

N.3.1. Les contrôles de raccordements

Synthèse des contrôles de raccordements réalisés

Commune	Type Prestation	Compte-rendu	Nombre de contrôle
Plovan	Vérification de conformité EU (tranchée ouverte)	Branchement raccordé	2
	Contrôle raccordement EU pour facturation / taxation	Branchement raccordé	6
		Branchement raccordable mais non raccordé	1
		Total Plovan	9

Détails des contrôles de raccordements

Commune	Type Prestation	Adresse	Date réalisation	Compte-rendu
Plovan	Vérification de conformité EU (tranchée ouverte)	Park Bras	27/10/2023	Branchement raccordé
		ZA de Penclenziou	22/09/2023	Branchement raccordé
	Contrôle raccordement EU pour facturation / taxation	Lot 2 Hent Croas Pilo	26/09/2023	Branchement raccordé
		Allée Des Tamaris	11/10/2023	Branchement raccordé
		Résidence Des 4 Vents	11/10/2023	Branchement raccordé
		Lot 4 Résidence Des 4 Vents	11/10/2023	Branchement raccordé
Plovan	Contrôle raccordement EU pour facturation / taxation	Résidence Des 4 Vents	11/10/2023	Branchement raccordé
		Route De Pouldreuzic	26/09/2023	Branchement raccordé
		Rue De La Mairie	26/09/2023	Branchement raccordable mais non raccordé

La liste détaillée des contrôles de branchements peut être fournie sur demande.

N.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra

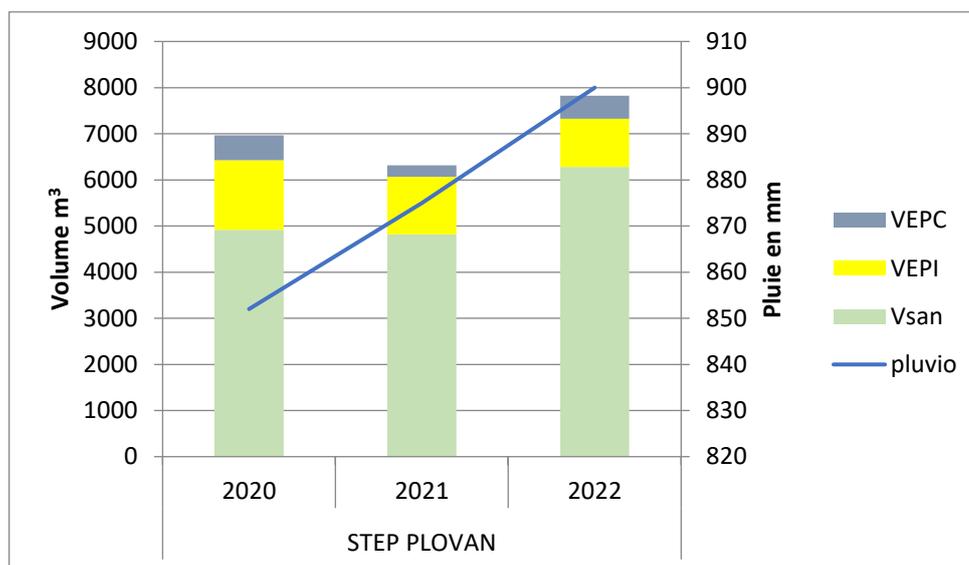
Synthèse des passages caméra

Pas d'ITV réalisées en 2023

N.3.3. Diagnostics eaux claires parasites

Nom du Poste	Linéaire bv (ml)	Eaux sanitaire Vsan (m3/an)	Eaux parasites				Volume total (m3)	% Eaux parasites	Indice linéaire d'ECP (l/h/ml)	Indice linéaire d'EPI (l/h/ml)	Indice linéaire d'EPC (l/h/ml)
			VEPI (m3)	VEPC (m3)	% EPI	% EPC					
SE PLOVAN Isolé	902	1843	153	185	7%	8%	2181	15%	0,04	0,02	0,02
PR PRAT KERGLAZ	76	383	307	37	42%	5%	726	47%	0,52	0,46	0,06
PR PRAT KERGOE	2059	4054	587	277	12%	6%	4918	18%	0,05	0,03	0,02

Données du 01/01/2022 à 31/12/2022



Les réseaux de la STEP de Keruen est très peu parasité par les eaux parasites en 2022.

Le bassin de collecte du PR Part Kerglaz est quant à lui fortement sensible aux eaux claires parasites d'infiltration.

Ces données seront affinées avec les volumes 2023 lors du diagnostic eaux claires parasites, en cours de réalisation.

N.3.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales

Sans objet.

N.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE

N.4.1. Les postes de relèvement

Commune	Libellé	Capacité nominale	Date de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène
PLOVAN	PR Prat Glaz	12	2019	Oui	Non
	PR Prat Kergoe	12	2019	Oui	Non

N.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien

Opérations d'hydrocurage préventif

Sans objet en 2023.

Synthèse des interventions d'entretien des postes de relevage

Commune	Nombre
PLOVAN	4

Détail des interventions sur les postes de relevage :

Commune	Date	Adresse
PLOVAN	02/03/23	PR Prat Glaz
	24/07/23	PR Prat Glaz
	24/07/23	PR Prat Kergoe
	27/02/23	PR Prat Kergoe

N.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE

Pas de déversement en 2023.

N.6. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTÈME DE COLLECTE

Pas de point A1 ou R1 sur le système de collecte de Plovan

N.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE

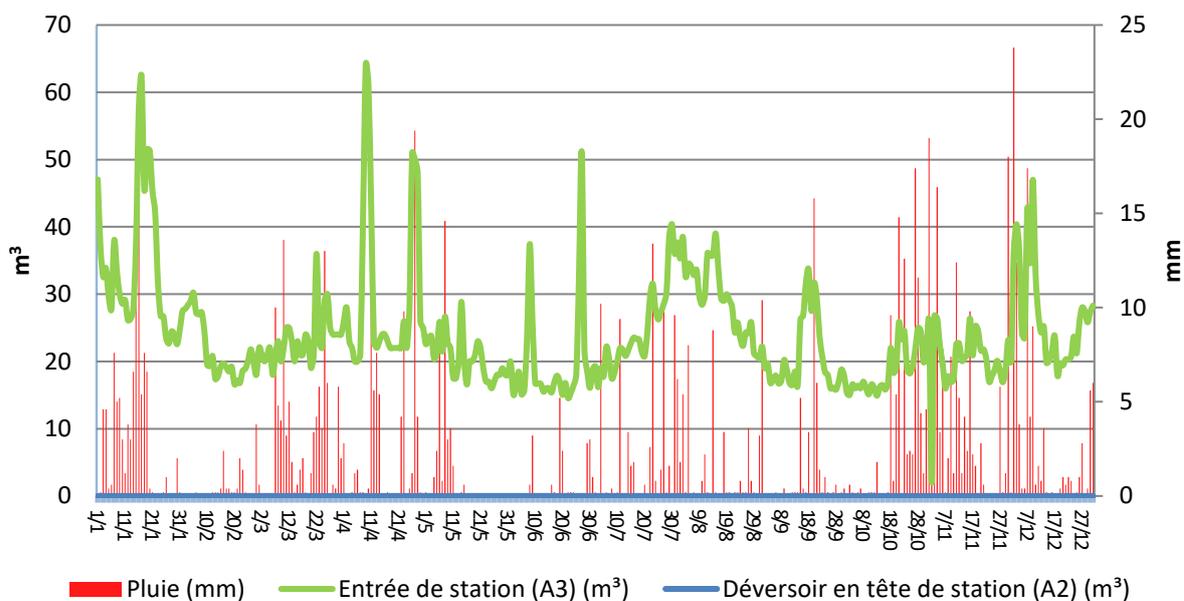
Rien à signaler

O. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT – STEP DE KERUEN

O.1. BILAN SUR LES VOLUMES

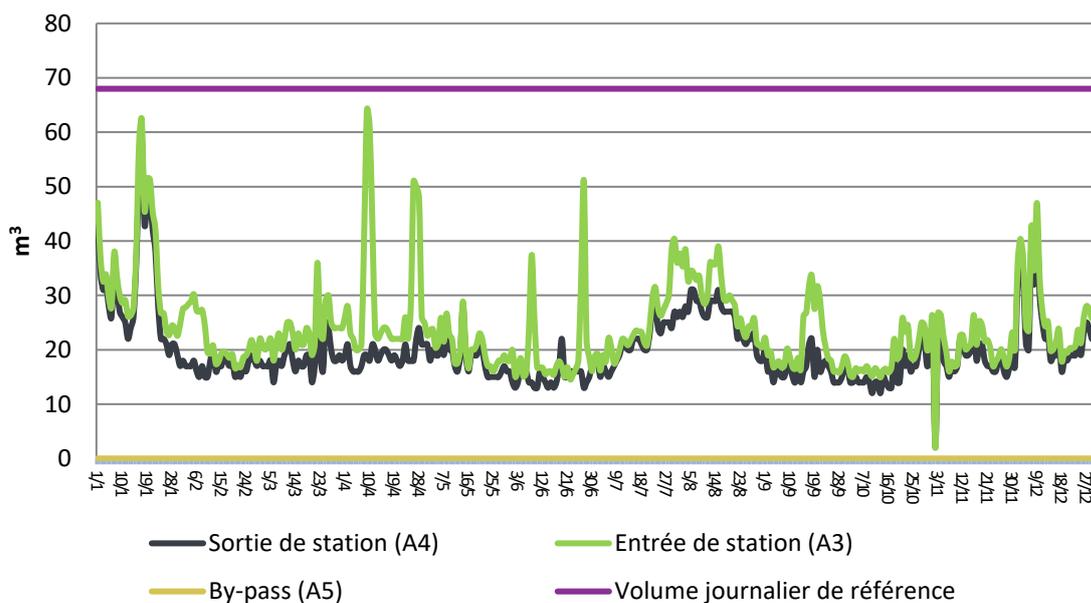
O.1.1. Volume entrant dans le système de traitement

Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2) et de l'entrée de la station (A3) en m³/j



O.1.2. Volume sortant du système de traitement

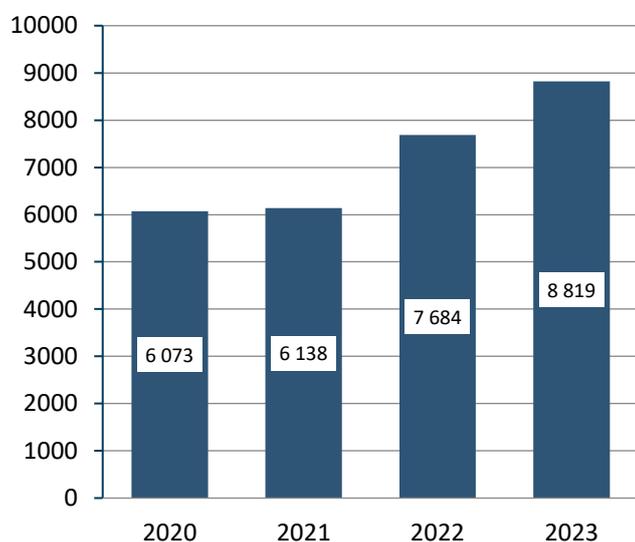
Volume journalier au niveau de l'entrée (A3), de la sortie (A4) et au niveau du Bypass (A5) en m³/j



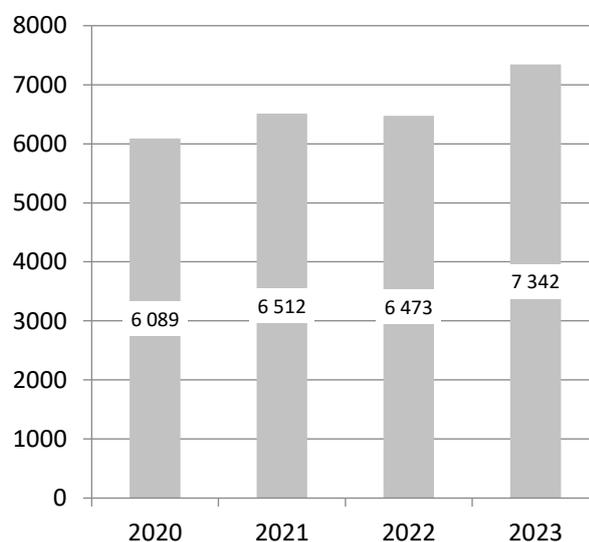
O.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant

Mesure	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jui.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Entrée de station (A3) (m3)	2020	406,4	438,9	729,4	369,2	371,6	416	555,2	611,4	470,9	418,7	414,9	870,7	6 073
	2021	657,67	645,86	403,13	371,14	401,23	381,58	563,51	645,35	545,23	528,31	479,37	515,57	6 138
	2022	577	509	615	555	584	501	727	854	589	622	765	786	7 684
	2023	1 067,3	607,4	716	894	634,05	588,39	751,04	925,2	625,3	574,7	609,6	826,1	8 819
Sortie de station (A4) (m3)	2020	426	487	760	389	383	395	521	564	355	501	466	842	6 089
	2021	696	794	484	421	465	421	615	671	513	485	414	533	6 512
	2022	545	472	462	500	544	451	634	736	439	473	574	656	6 473
	2023	966	476	575	568	574	451	657	798	492	490	550	745	7 342
Pluie (mm)	2020	54,6	55,6	33,2	43,8	28,4	72,8	18,2	94,4	41	131,6	43,6	207	824,2
	2021	75	64	23	21	58,4	36,2	6	3,8	62,8	106	30,4	84	570,6
	2022	54,6	39,2	39,4	27,8	10	71,6	13,2	27,4	61	80,6	143,6	80,4	648,8
	2023	97,6	12,6	93,4	75,8	37	18,6	68,4	47,2	46,4	93,6	142	98,4	831

Evolution du volume annuel
Entrée de station (A3) en m³



Evolution du volume annuel
Sortie de station (A4) en m³



O.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE

Ci-dessous la description des termes qui seront utilisés dans ce chapitre en fonction des caractéristiques de l'installation :

Volume réglementaire entrée $V_e = \text{Volume (A2 + A3 + A7)}$

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Volume réglementaire sortie $V_s = \text{Volume (A2 + A4 + A5)}$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Flux réglementaire entrée $F_e = \text{Flux (A2 + A3 + A7)}$

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Flux réglementaire sortie $F_s = \text{Flux (A2 + A4 + A5)}$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Concentration réglementaire $C_r = 1000 * Fr/Vr$ (C_e : entrée ; C_s : sortie)

- F_r : Flux réglementaire (F_e : entrée ; F_s : sortie)
- V_r : Volume réglementaire ($F=V_e$: entrée ; V_s : sortie)

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (F_s / F_e)]$

- F_s : Flux réglementaire sortie
- F_e : Flux réglementaire entrée

O.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

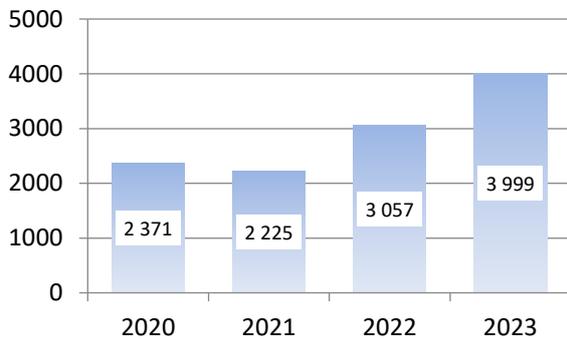
Sans objet

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt :

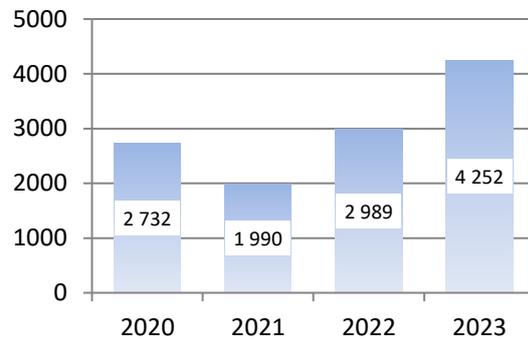
- Charge $\text{kg /an} = [\text{moyenne (Concentration (A2) mg/L} \times \text{Volume déversé (A2) m}^3) + \text{moyenne (Concentration (A3) mg/L} \times \text{Volume entrée (A3) m}^3) + \text{moyenne (Concentration (A7) mg/L} \times \text{Volume apports (A7) m}^3)] \times 365 /1000$

Sans objet

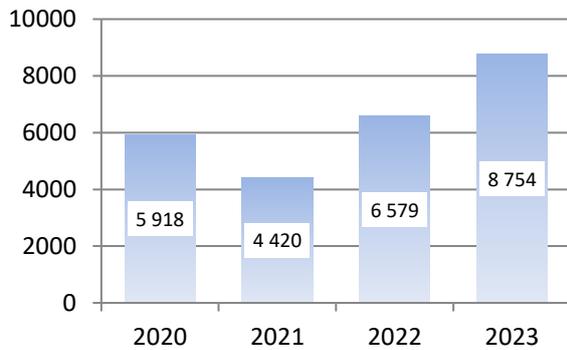
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
DBO5 en kg/an**



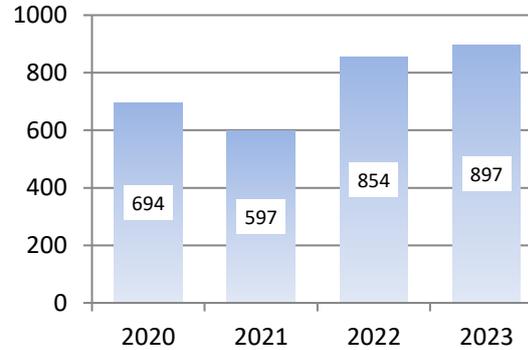
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
MES en kg/an**



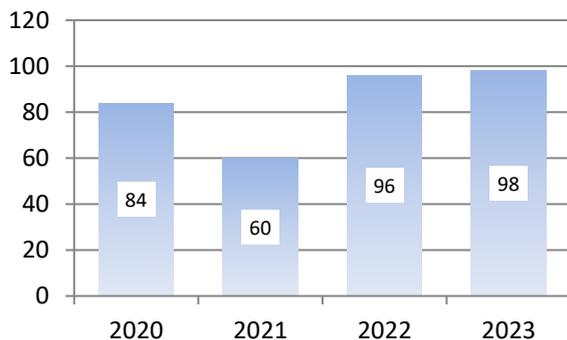
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
DCO en kg/an**



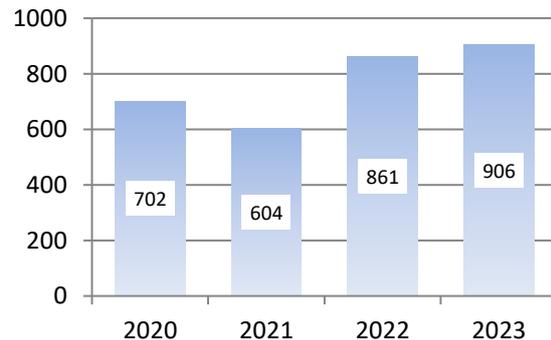
**Evolution des charges entrantes
annuelles
Azote Kjeldahl en kg/an**



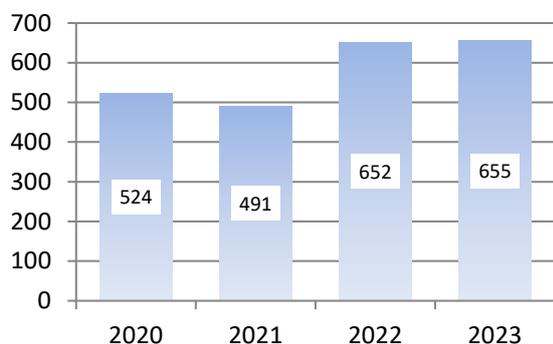
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
Phosphore total en kg/an**



**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
Azote Global en kg/an**



Evolution des charges entrantes totales annuelles Azote Ammoniacal en kg/an



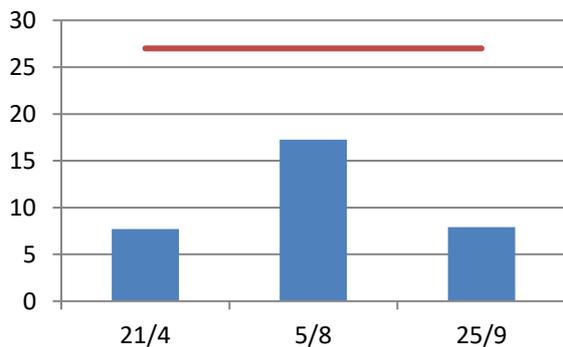
O.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

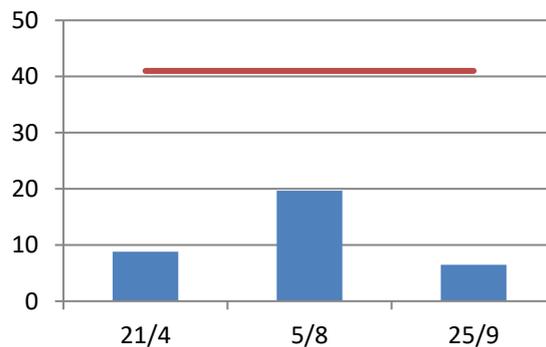
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

Flux entrée réglementaire Fe kg/j = Concentration réglementaire Ce (mg/L) x Volume réglementaire entrée Ve (m³) / 1000

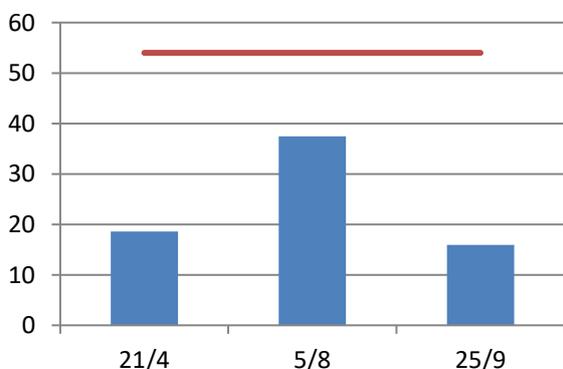
**Charge entrante
DBO5 en kg/j**



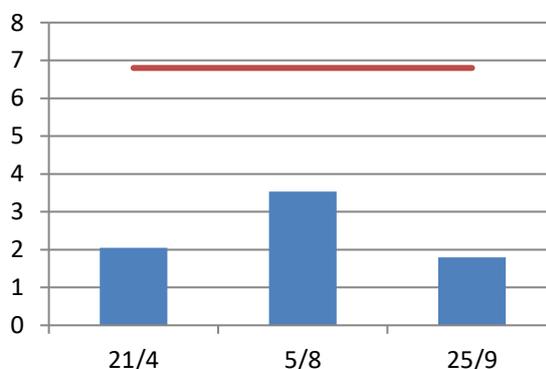
**Charge entrante
MES en kg/j**

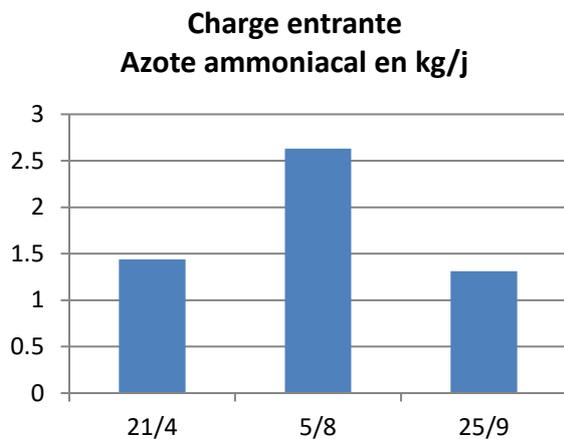
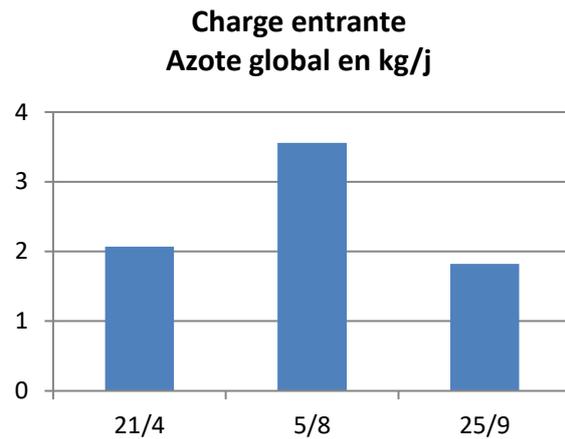
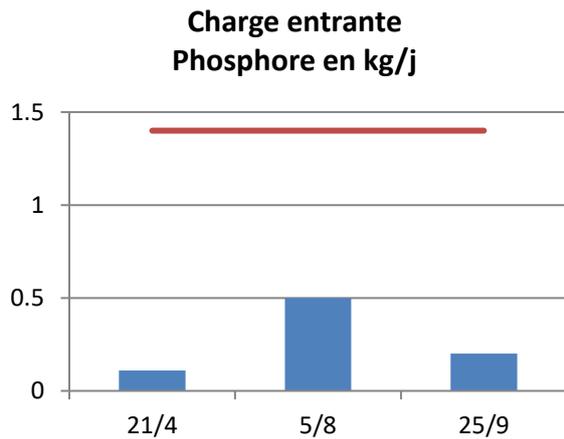


**Charge entrante
DCO en kg/j**



**Charge entrante
Azote Kjeldahl en kg/j**





O.2.3. La pollution déversée en tête de station

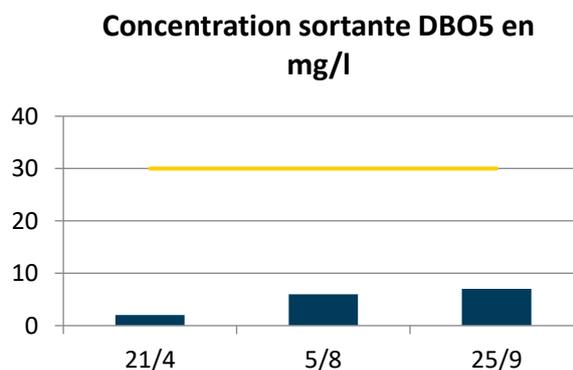
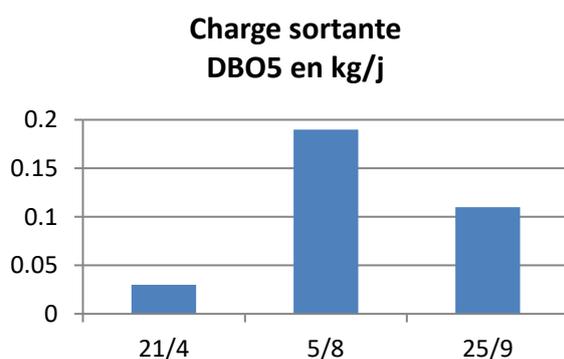
Flux Déversoir en tête de station (A2) kg/j = Concentration réglementaire Cr en A2 (mg/L) x Volume Déversoir en tête de station (A2) (m³) / 1000

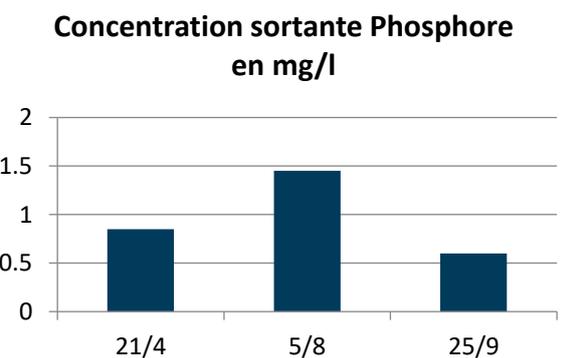
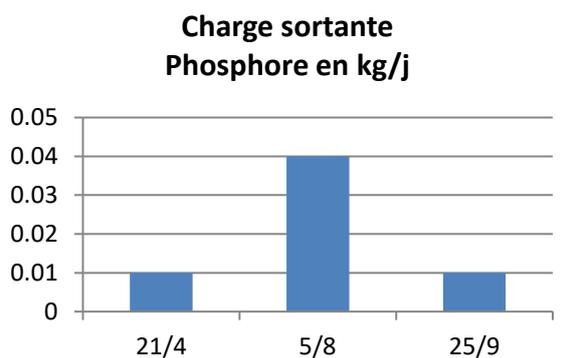
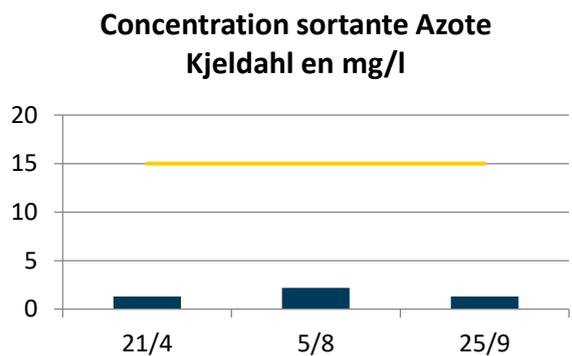
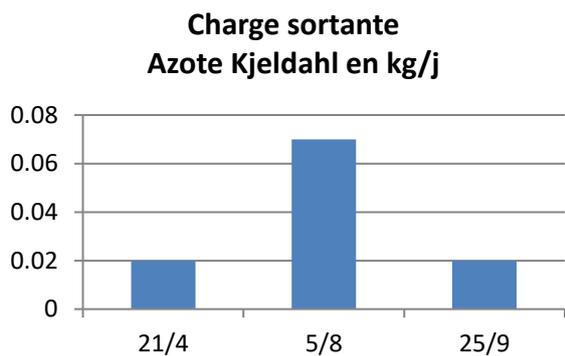
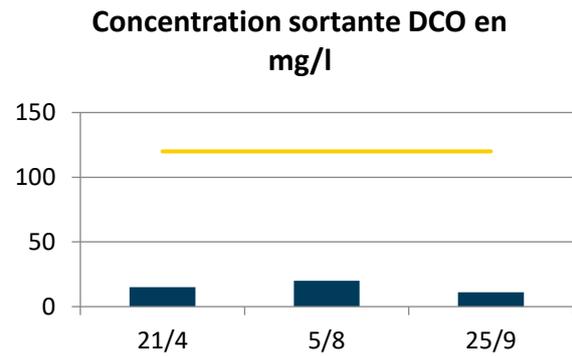
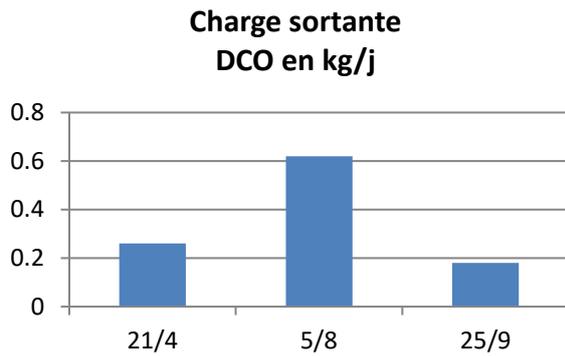
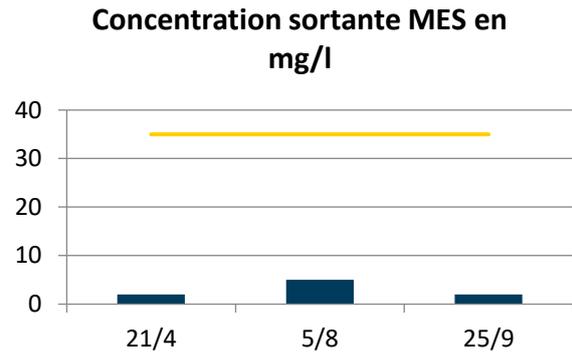
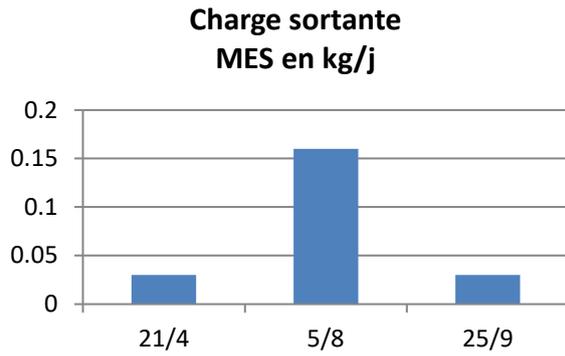
Sans objet

O.2.4. La pollution sortante du système de traitement

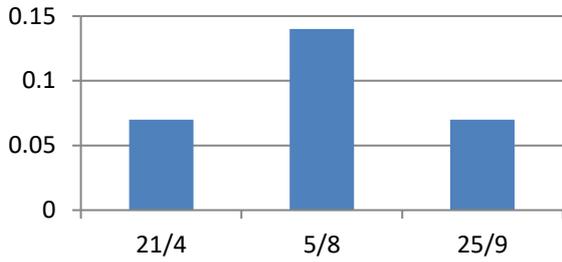
Flux réglementaire sortie Fs kg/j = Concentration réglementaire sortie Cs (mg/L) x Volume réglementaire sortie Vs (m³)/x 1000

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

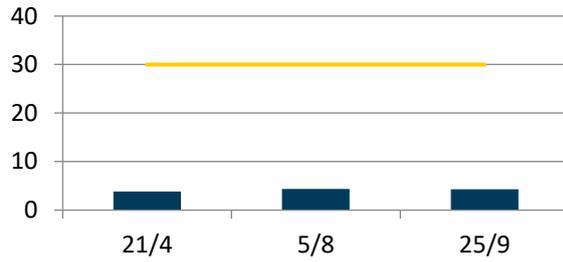




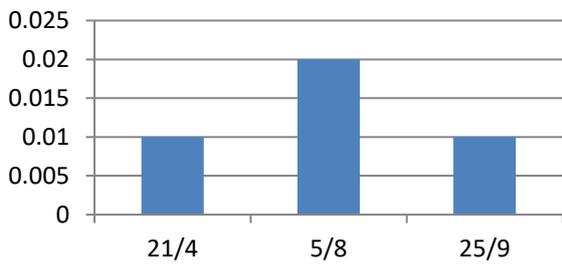
**Charge sortante
Azote global en kg/j**



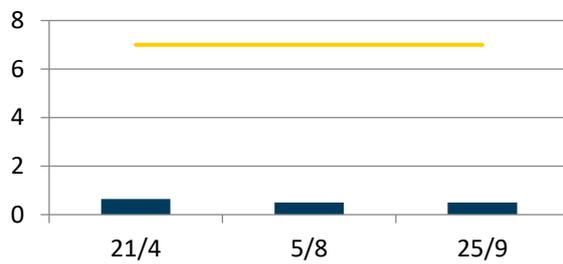
**Concentration sortante Azote
global en mg/l**



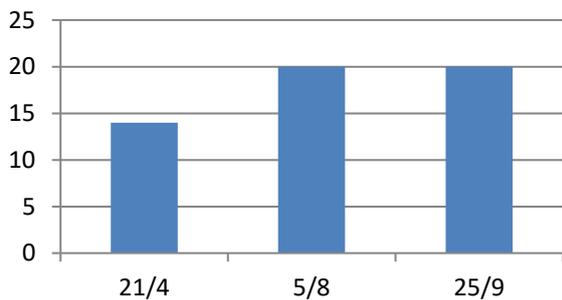
**Charge sortante
Azote ammoniacal en kg/j**



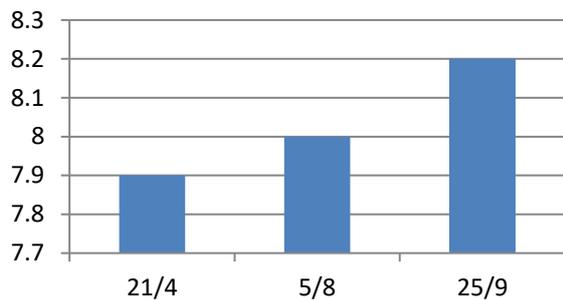
**Concentration sortante Azote
ammoniacal en mg/l**



Température en sortie en °C



pH en sortie



O.2.5. Le calcul des rendements

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (\text{Flux réglementaire sortie } F_s / \text{Flux réglementaire entrée } F_e)]$

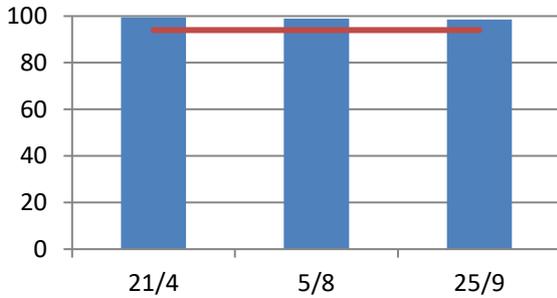
Flux réglementaire entrée $F_e = \text{Flux (A2 + A3 + A7)}$

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

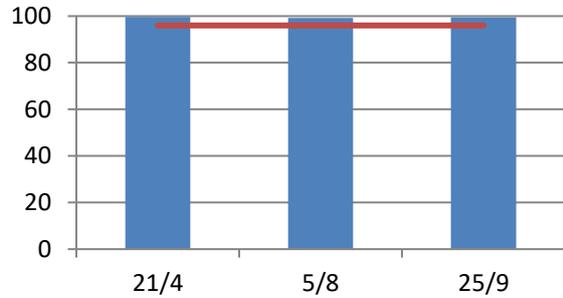
Flux réglementaire sortie $F_s = \text{Flux (A2 + A4 + A5)}$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

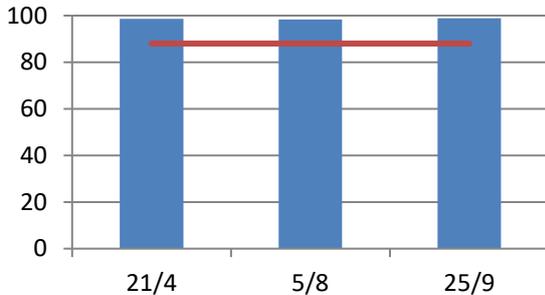
Rendement DBO5 en %



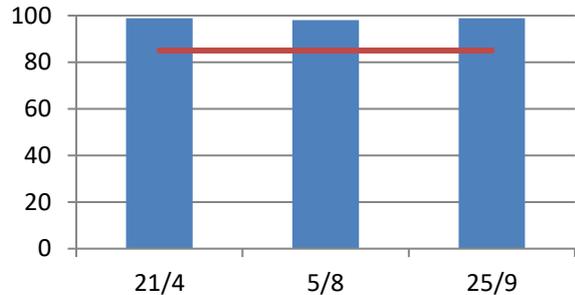
Rendement MES en %



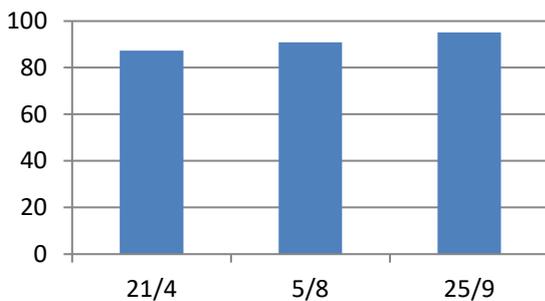
Rendement DCO en %



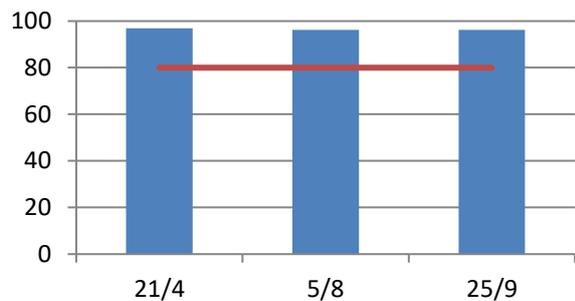
Rendement Azote Kjeldahl en %



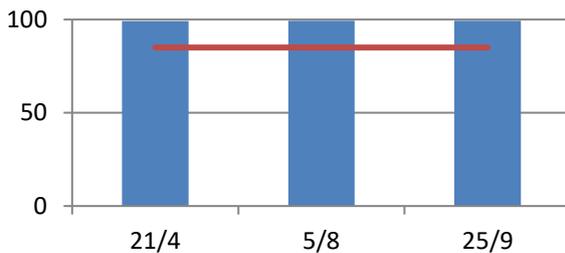
Rendement Phosphore en %



Rendement Azote Global en %



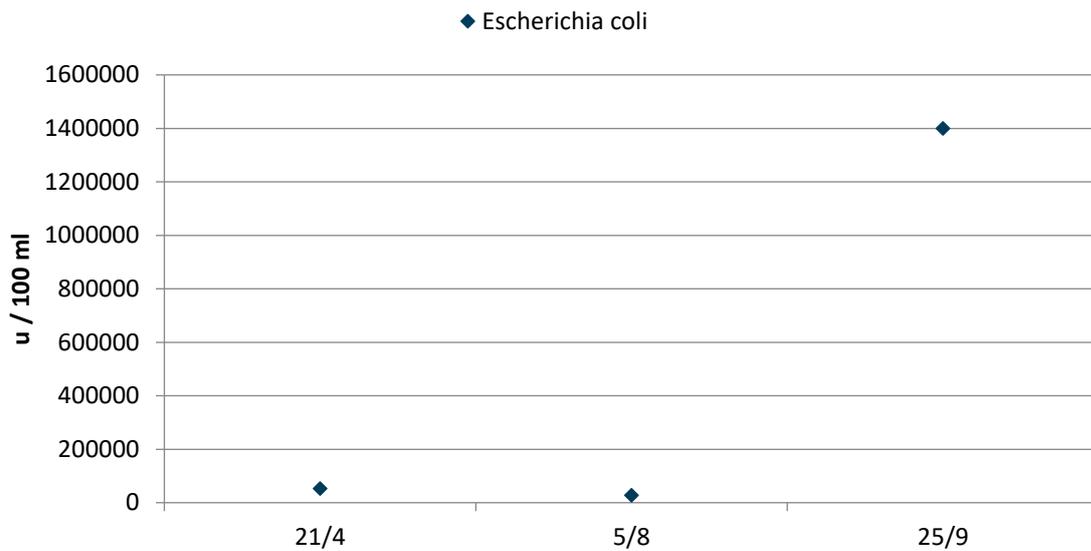
Rendement Azote Ammoniacal en %



O.2.6. Le suivi bactériologique

Date	Type	Escherichia coli (E. coli) Unité : N/100 ml
21/04/2023	A4 - Sortie de station (R)	53 000
05/08/2023	A4 - Sortie de station (R)	28 000
25/09/2023	A4 - Sortie de station (R)	1 400 000

Escherichia coli



O.2.7. Le suivi du milieu récepteur

Sans objet, pas de rejet en surface en 2023, toutes les eaux sont infiltrées sur les noues.

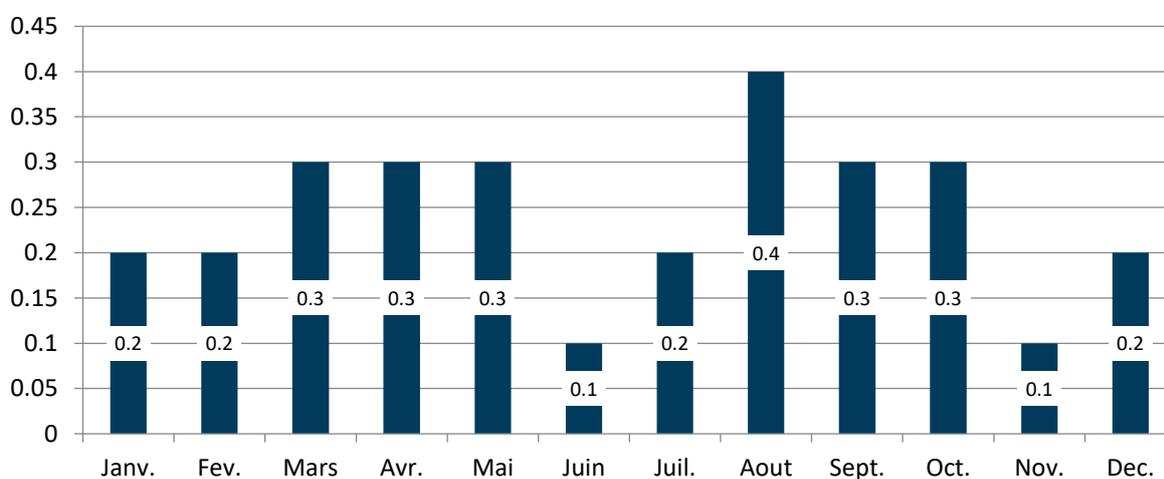
0.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS

0.3.1. Les boues

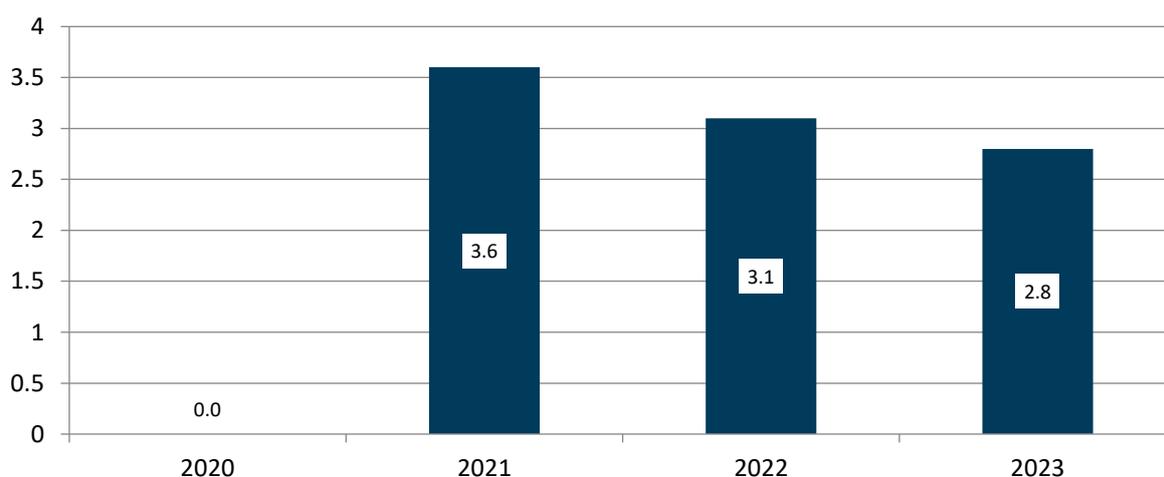
Boues	Quantité annuelle brute (m ³)	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)
Boues produites (point A6)	481 481	2,829
Boues évacuées (point S6 et S17)	677	5,066

Répartition de la quantité annuelle de boues produites et son évolution (point A6)

Boues produites en tonnes de matière sèche par mois



Boues produites par tonne de matière sèche par an



Destinations des boues évacuées

Destinations	Tonnes de MS	%MS total	Observations
Boues traitées vers épandage agricole	5,066	100.00%	-

O.3.2. Les autres sous-produits

Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute en kg	Destination(s) (parmi la liste Sandre du tableau des boues)
Refus de dégrillage (S11) en kg	100	CET La vraie croix (56)

Quantités annuelles de sous-produits apportés au cours de l'année

Sans objet

O.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU

Sans objet

O.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS

O.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année

Energie	Consommation (en kWh)
Electricité	11 006

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie

O.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année

Réactifs utilisés	Filière de traitement	Consommation annuelle (kg)
Chlorure ferrique	Eau	1 190

0.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO- SURVEILLANCE

0.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement

Aucun

O.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement

Sans objet

O.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE

Paramètres physicochimiques

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station et les apports extérieurs le cas échéant :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass intermédiaires (A5) et du déversoir en tête de station (A2),
- Pour le rendement l'entrée est calculée à partir de l'entrée de station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).

		MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
Débit journalier de référence (m3/j)		68		Rendement (%)	Concentration n(mg/l)	Concentration n(mg/l)	Concentration n(mg/l)	Concentration n(mg/l)	Rendement (%)	Concentration n(mg/l)						
Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)		27		Rendement (%)	Concentration n(mg/l)	Concentration n(mg/l)	Concentration n(mg/l)	Concentration n(mg/l)	Rendement (%)	Concentration n(mg/l)						
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)	3		3		3		3		3		3	-	-	3	
	Nombre de mesures réalisées	3		3		3		3		3		3	-	-	3	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	99,4	3	98,6	15,33	99	5	96,4	4,18	98,6	1,6	0,55	0,03	2,55	91,2	0,97
Conditions normales d' exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	3		3		3		3		3		3	-	-	3	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	99,4	3	98,6	15,33	99	5	-	-	98,6	1,6	-	-	-	91,2	0,97
	Valeur réhibitoire (1)	85		400		70		-		-		-	-	-	-	
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réhibitoire	0		0		0		0		0		0	-	-	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière	96	35	88	120	94	30	80	30	85	15	7	-	-	-	-
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)	1		1		1		1		1		1	-	-	0	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)	0		0		0		0		0		0	-	-	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme	-	-	-	
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :				Conforme												

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 21 Juillet 2015.

(2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation

(*) , dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015.

0.7. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE



STATION D'ÉPURATION DE PLOVAN/Communale

RAPPORT DE VISITE AVEC TEST N° 01/2023

Du : 21 juin 2023 à 9 h 30

Maître d'ouvrage	: CC HAUT PAYS BIGOUDEN	
Type d'épuration	: BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE	
		<u>Capacités :</u>
		450 EH
Exploitant	: SAUR - Secteur Haut Pays Bigouden	27 kg DBO ₅ /j
Mise en service	: 01/08/2019	68 m ³ /j
Constructeur	: M.S.E	
Bassin versant	:	Type de bassin Versant :
Milieu récepteur	: Ruisseau de Kergalan	Type de milieu récepteur : RUISSEAU
Service Police de l'Eau	: DDTM	Code SANDRE Station : 042921450002

Personne(s) rencontrée(s) : Michel KEROUEDAN (SAUR)

Technicien(s) de la visite : Julien BAAZIZ

Météo jour de la visite : Sec Météo jour précédent : Sec Température : 21 °C

SYNTHÈSE DE LA VISITE :

- Au vu des tests réalisés ce jour, la qualité de l'eau traitée est très bonne
- L'exploitation est rigoureuse
- L'aptitude des boues à la décantation est correcte (indice de boue = 147 ml/g)
- Les eaux épurées s'infiltrent en totalité dans le réseau de noues (pas de rejet dans le ruisseau de Kergalan).

ÉVOLUTION DEPUIS LA DERNIÈRE VISITE :

Favorable Défavorable Stationnaire

CONSEILS DONNÉS :

AUTOSURVEILLANCE :

- Dans les données SANDRE, il est important d'enlever le volume d'eau industrielle (pour le lavage du tamis) aux volumes comptabilisés par le débitmètre d'entrée, pour disposer des volumes d'effluents réellement reçus à la station.

PRÉTRAITEMENT :

- Pour mémoire : Lors de la réalisation des 3 bilans d'autosurveillance annuels, il est convenu, de ne pas laver le tamis (à l'eau industrielle), pour éviter une dilution des échantillons, dont le prélèvement se fait en aval du tamis.

BASSIN D'AÉRATION :

- Temps d'arrêt maximum de l'aération : en situation normale de fonctionnement, il est préconisé de ne pas excéder 2 heures (actuellement : 3h)

Date et lieu d'efficacité, il est important de porter le contenu de ce rapport à la connaissance du personnel exploitant.

-1805912500.docx : édité le 05/07/2023

POSTE DE DEPHOSEPHATATION :

- Adapter le temps de fonctionnement des pompes doseuses de FeCl3 pour viser 2,4 mg/l de P-PO4 sur l'eau épurée

OBSERVATIONS ET MESURES DURANT LA VISITE :

ENTREE STATION : (échantillon ponctuel)

Temp. (°C)	pH	Conductivité (µs/cm)
21	8,4	1370

BOUES ACTIVEES :

Bassin d'aération Bassin d'aération :

MES (g/l)	Ms (g/l)	MVS (%)	Dilution décantation (x)	Volume décanté en 30min (ml)	Volume corrigé (ml/l)	Indice décantation (ml/g)	pH	T (°C)	Cond (µs/cm)
3,8	4,3	74	4	140	560	147	7,2	19	770

SORTIE STATION : (échantillon moyen de la veille)

pH	Conductivité (µs/cm)	Limpidité (cm)	Niveau des boues (cm)	Test KMnO4
8,0	870	110	>200	1

	N-NH ₄ (mg/l)	N-NO ₂ (mg/l)	N-NO ₃ (mg/l)	P-PO ₄ (mg/l)
Résultats obtenus	0,5	0	0	1,2

RELEVES DE COMPTEURS, AUTOMATISMES :

Equipements	Automatismes
File N°001 : Prélèvement Taux à vis inclinés/Taux N°1	Mode cadence - durée : 2 min de marche + 30 min d'arrêt
File N°001 : Bassin d'aération Bassin d'aération/Turbine N°1	Plages horaires, équivalent à 3h30 min par jour
File N°001 : Poste de déphosphatation Déphosphatation/Pompe doseuse N°1	Cadence - durée : 35 sec de marche + 2h15 min d'arrêt. En alternance avec l'autre pompe doseuse
File N°001 : Poste de déphosphatation Déphosphatation/Pompe doseuse N°2	Cadence - durée : 35 sec de marche + 2h15 min d'arrêt. En alternance avec l'autre pompe doseuse
File N°001 : Poste de relevage toutes eaux/Poste toutes eaux/Pompe toutes eaux N°1	Sur pointes de niveau
File N°001 : Poste de recirculation boues activées/Poste de recirculation/Pompe de recirculation N°1	Asservissement au débit d'entrée, par période de 15 min, au taux de 130 %. En alternance avec l'autre pompe de recirculation
File N°001 : Poste de recirculation boues activées/Poste de recirculation/Pompe de recirculation N°2	Asservissement au débit d'entrée, par période de 15 min, au taux de 130 %. En alternance avec l'autre pompe de recirculation
File N°001 : Poste de relevage Poste eaux épurées vers noues/Pompe de relèvement N°1	Sur pointes de niveau. En alternance avec l'autre pompe
File N°001 : Poste de relevage Poste eaux épurées vers noues/Pompe de relèvement N°2	Sur pointes de niveau. En alternance avec l'autre pompe
File N°001 : Poste de refoulement Poste de refoulement vers ruisseau/Pompe de refoulement N°1	Sur pointes de niveau. En alternance avec l'autre pompe
File N°001 : Poste de refoulement Poste de refoulement vers ruisseau/Pompe de refoulement N°2	Sur pointes de niveau. En alternance avec l'autre pompe
File N°002 : Poste d'extraction des boues Pompe d'extraction/Pompe extraction N°1	Mode cadence - durée : 25 sec de marche + 2h15 min d'arrêt
File N°002 : Silo Silo à boues/Ventilateur N°1	Mode cadence - durée : 10 min de marche + 1h d'arrêt

FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS :

AUTOSURVEILLANCE :

- PRELEVEURS :

ENTREE :

- Equipements propres
- Température affichée de l'enceinte = 4,9 °C => bon
- 1 prélèvement tous les 0,2 m³

SORTIE :

- Equipements propres
- Température affichée de l'enceinte = 2,6 °C => bon
- 1 prélèvement tous les 0,2 m³

DEBITMETRES :

- En entrée, hauteur lue pour la plaque d'étalonnage : 82 mm, pour une hauteur réelle de 79 mm
- Au regard des données SANDRE transmises, il apparaît que les données renseignées pour les mois de mars et avril 2023, en A3 correspondent aux volumes d'entrée station + volumes d'eaux industrielles.
- Au regard des données SANDRE, durant les 4 premiers mois de l'année, la moyenne des écarts entrée/sortie est de + 21,3 % (volumes d'entrée > volume de sortie)
- Au regard des feuilles de liaison, transmises par l'exploitant, durant les 4 premiers mois de l'année, la moyenne des écarts entrée/sortie est de + 17 %

PRETRAITEMENT :

- Bon fonctionnement du tamis

BASSIN D'AERATION :

- Aération sur plages horaires : 14 plages de 15 minutes => total de 3h30 min. Bonne répartition des plages d'aération sur l'ensemble de la journée
- [MES] = 3,8 g/l ; [MVS] = 74 % et [MS] = 4,3 g/l => RAS
- Aptitude des boues à la décantation : correcte (indice de boues = 147 ml/g)
- Sécurité :
 - temps d'aération maximum : 35 min
 - temps d'arrêt maximum de l'aération : 3 h

POSTE DE DEPHOSPHATATION :

- Concentration en P-PO4 : 1,2 mg/l (norme de rejet en Pt : 3 mg/l) => taux de traitement un peu fort
- Stock : 2,8 m³ (lecture en bas du flotteur)
- Réglage : 35 sec de marche + 2h15 min d'arrêt.
- L'exploitant diminue au fur et à mesure le temps de fonctionnement des pompes doseuses, afin de viser une concentration en P-PO4 de l'ordre de 2,2 - 2,4 mg/l sur l'eau épurée

CLARIFICATEUR :

- Surface miroir du clarificateur : visuellement "propre"
- Limpidité : 110 cm
- Voile de boue éloigné de la surface : > 200 cm

POSTE DE RECIRCULATION :

- Automatismes : asservissement au débit d'entrée, au taux de Tr = 130 %
 - . enregistrement du volume comptabilisé entre "H-1" et "H" = Ve
 - . calcul du volume à recirculer entre "H" et "H+1" : Vr = Tr * Ve
 - . ce volume Vr (à recirculer) est réparti en 4 périodes de 15 min
 - . Il est également imposé un temps de fonctionnement minimal par période de 15 min : 30 sec de fonctionnement, au débit mesuré des pompes de 21 m³/h, soit 0,175 m³ / 15 min. Cette règle impose donc que le volume recirculé, par jour, sera au minimum de : 0,175 m³ x 4 x 24 heures = 16,8 m³, quelque soit le débit entrant
 - . depuis le début du mois de juin, le taux de recirculation, effectif, journalier est compris entre 140 % et 220 %
 - . entre le 1^{er} janvier et le 31 mai, le taux de recirculation moyen est de l'ordre de 171%, ce qui correspond aux préconisations

NOUES :

- Pour que l'eau soit distribuée sur l'ensemble du linéaire de noues, l'exploitant alterne toutes les 3 à 4 semaines, le point d'arrivée de l'eau épurée dans le système des noues (trois points d'injection possibles dans le réseau des noues) ;
- Noues bien entretenues.

POSTE DE RELEVAGE :

- Jusqu'à présent, toutes les eaux épurées, injectées dans le réseau des noues, s'infiltrent et il n'y a pas de transfert vers le réseau de Kergalan.

SILO DE STOCKAGE DES BOUES :

- Pour "déshydrater" les boues, les vannes sont ouvertes pour soulever l'eau des boues stockées. Mais même avec une ouverture minimale, la quantité d'eau revenant vers la filière Eau, très chargée en NH4, est trop importante par rapport aux charges reçues à la station, nécessitant une augmentation de l'aération et de l'injection de Chlorure ferrique.
- Avec l'arrêté du 7 février 2023 abrogeant l'arrêté du 30 avril 2020, il n'est plus obligatoire de chauler les boues avant épandage.

ABORDS :

- Bon entretien de l'ensemble des espaces verts.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez nous contacter par téléphone au 02.98.76.21.50, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h15 (du lundi au vendredi) – courriel : sea@fnistere.fr

O.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT

La charge entrante moyenne est de 11 kg de DBO5/j. Cela représente 41 % de la charge nominale de la station avec un pic en été de 64 % de sa capacité.

La station est conforme pour l'ensemble des paramètres pour l'année 2023.

Concentrations :

2023	ENTREE											SORTIE										
	Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l	DCO / DBO5	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l
	21/04/2023	22	350	845	400	93,2	65,5	0,03	1	94,23	5,2	2,41	17	2	15	2	1,3	0,65	0,03	2,5	3,83	0,85
	05/08/2023	34,5	500	1085	570	102,2	76,3	0,03	1	103,2	14,4	2,17	31	6	20	5	2,2	0,5	0,03	2,2	4,4	1,45
	25/09/2023	18	440	885	360	99,9	72,6	0,03	1	100,9	11	2,01	16	7	11	2	1,3	0,5	0,04	2,95	4,3	0,6
	Moyenne	-	430	938,33	443,3	98,43	71,47	0,03	1	99,44	10,2	2,2	-	5	15,33	3	1,6	0,55	0,033	2,55	4,18	0,97
	Min	18	350	845	360	93,2	65,5	0,03	1	94,23	5,2	2,01	16	2	11	2	1,3	0,5	0,03	2,2	3,83	0,6
	Max	34,5	500	1085	570	102,2	76,3	0,03	1	103,2	14,4	2,41	31	7	20	5	2,2	0,65	0,04	2,95	4,4	1,45

Flux et rendements :

2023	ENTREE							TAUX de CHARGE / flux de référence							SORTIE (flux réglementaire calculé)							RENDEMENT REGLEMENTAIRE						
	Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	hydraulique %	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %
	21/04/23	22	7,7	18,59	8,8	2,05	2,07	0,11	32%	29%	34%	21%	30%		08%	17	0,03	0,26	0,03	0,02	0,07	0,01	99,6	98,6	99,6	98,9	96,9	87,4
	05/08/23	34,5	17,25	37,43	19,66	3,53	3,56	0,5	51%	64%	69%	48%	52%		35%	31	0,19	0,62	0,16	0,07	0,14	0,04	98,9	98,3	99,2	98,1	96,2	91,0
	25/09/23	18	7,92	15,93	6,48	1,8	1,82	0,2	26%	29%	30%	16%	26%		14%	16	0,11	0,18	0,03	0,02	0,07	0,01	98,6	98,9	99,5	98,8	96,2	95,2
	Moyenne	-	10,96	23,98	11,65	2,46	2,48	0,27	37%	41%	44%	28%	36%		19%	-	0,11	0,35	0,07	0,04	0,09	0,02	99,0	98,6	99,4	98,6	96,4	91,2
	Min	18	7,7	15,93	6,48	1,8	1,82	0,11	26%	29%	30%	16%	26%		08%	16	0,03	0,18	0,03	0,02	0,07	0,01	98,6	98,3	99,2	98,1	96,2	87,4
	Max	34,5	17,25	37,43	19,66	3,53	3,56	0,5	51%	64%	69%	48%	52%		35%	31	0,19	0,62	0,16	0,07	0,14	0,04	99,6	98,9	99,6	98,9	96,9	95,2

P. INFORMATIONS GENERALES – STEP LE REST

P.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE

Agglomération d'assainissement		Code Sandre	040000129159	
Commune	PEUMERIT			
Taille de l'agglomération	80 eq. Hab.			
Système de collecte		Code Sandre	0429159R0001	
Nom	STEP Le Rest Cne PEUMERIT			
Type(s) de réseau	Séparatif			
Industriels raccordés	NON			
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Stéphane DUBRAY			
Station de traitement des eaux usées		Code Sandre	0429159S0001	
Nom	STEP Le Rest			
Lieu d'implantation	PEUMERIT			
Date de mise en œuvre	2013			
Maître d'ouvrage	CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN-ASST			
Capacité Nominale	Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m ³ /jour	Q Pointe en m ³ /heure	Equivalent habitant
Temps sec	18	45	6	300
Temps pluie		45		
Débit de référence	45 m ³ /j			
Charge entrante en DBO5 maximale (année 2023)		4,8 kg/jour		80 eq. Hab.
File Eau	Type de traitement	-		
	Filière de traitement	Filtre planté de roseaux		
File Boue	Type de traitement	-		
	Filières de traitement	-		
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Stéphane DUBRAY			
Milieu récepteur				
Nom	Saulaie et ruisseau			
Masse d'eau	FRGR1648			
Type	Rejet superficiel			
	Rejet souterrain			

P.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE

Sans objet

Q. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

Q.1. LES RACCORDEMENTS

Q.1.1. Les raccordements domestiques

Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	Code INSEE	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total de branchements
PEUMERIT	29159	-	101

Q.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements

Pas de raccordement d'abonnés non domestiques sur ce réseau de collecte

Q.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

Pas de travaux réalisés.

Q.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE

Q.3.1. Les contrôles de raccordements

Synthèse des contrôles de raccordements réalisés

Commune	Type Prestation	Compte-rendu	Nombre de contrôle
Peumerit	Contrôle raccordement EU pour facturation / taxation)	Branchement raccordé	1

Détails des contrôles de raccordements

Commune	Type Prestation	Adresse	Date réalisation	Compte-rendu
Peumerit	Contrôle raccordement EU pour facturation / taxation)	Hent Ar Mor	27/11/2023	Branchement raccordé

La liste détaillée des contrôles de branchements peut être fournie sur demande.

Q.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra

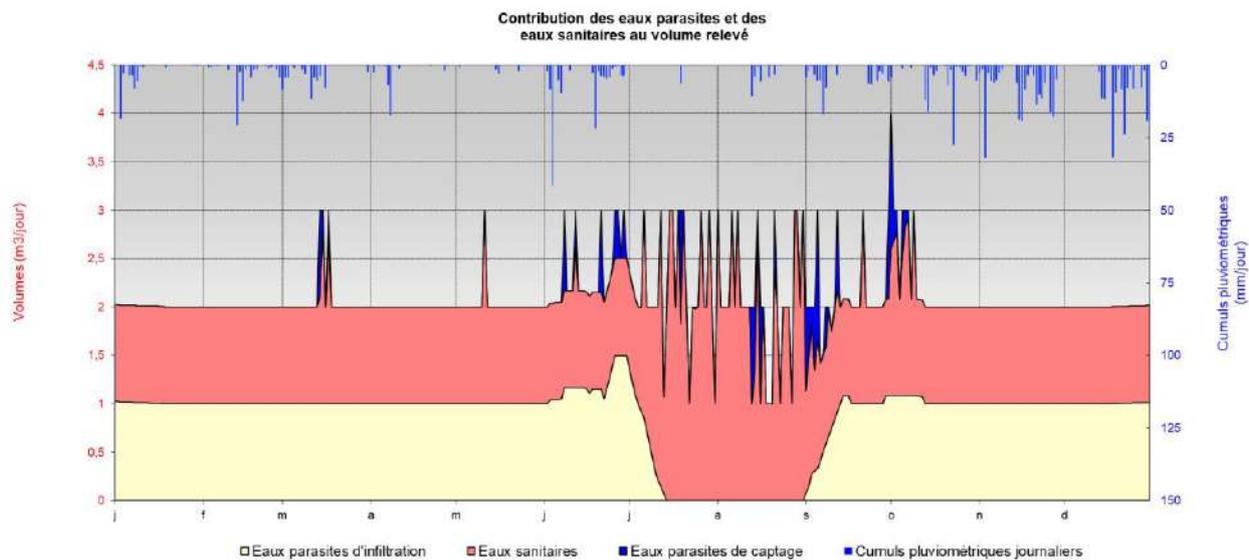
Pas d'ITV réalisées en 2023.

Q.3.3. Diagnostics eaux claires parasites

Bilan du poste PR Kersaoul (Données du 01/01/2022 au 31/12/2022)

Décomposition eaux sanitaires et eaux parasites sur l'année					
Type	Eaux sanitaires	Eaux parasites		Total	% Eaux Parasites
		Infiltration	Captage		
Volume annuel (m3)	434 m3	313 m3	18 m3	765 m3	43,3%

Composition du volume pompé			
Volume sanitaire		434 m3	57%
Volumes d'eaux parasites	Captage	18 m3	2%
	Infiltration	313 m3	41%
	Total eaux parasites	331 m3	43%
Volume total		765 m3	100%



La pluviométrie sur la période est de 900 mm.

Le réseau assainissement du poste KERSAOUL est parasité à 43% en volume, le réseau est plus impacté par les eaux parasites d'infiltration (41%) que par les eaux parasites de captage (2%).

Ces données seront affinées avec les volumes 2023 lors du diagnostic eaux claires parasites de 2023 en cours de réalisation.

Q.3.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales

Sans objet.

Q.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE

Q.4.1. Le poste de relèvement

Commune	Libellé	Capacité nominale	Date de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène
PEUMERIT	PR Kersaoul	11.5 m ³ /h	2013	Oui	Non

Q.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien

Opérations d'hydrocurage préventif

Sans objet.

Opérations de débouchage et d'hydrocurage ponctuelles du réseau

Sans objet.

Synthèse des interventions d'entretien des postes de relevage

Commune	Nombre
PEUMERIT	1

Détail des interventions sur les postes de relevage :

Commune	Date	Adresse
PEUMERIT	21/02/23	PR Kersaoul

Q.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE

Pas de déversements en 2023.

Q.6. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE

Sans objet

Q.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

A noter la récupération de lingettes en quantité assez significative au niveau du dégrilleur manuel en entrée de station. Cela nécessite des passages très réguliers pour les extraire et les mettre dans une poubelle.

Une campagne de sensibilisation auprès des usagers est lancée.

R. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT – STEP LE REST

R.1. BILAN SUR LES VOLUMES

Aucun équipement de mesure en place en entrée (A3) et sortie station (A4)

Il existe un comptage de bâchées en entrée de station mais sans système d'acquisition de données type télésurveillance. En conséquence, le volume admis n'est pas suivi hormis par un relevé physique de l'horocomptage lors du passage de l'agent d'exploitation.

R.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE

Ci-dessous la description des termes qui seront utilisés dans ce chapitre en fonction des caractéristiques de l'installation :

Volume réglementaire entrée $V_e = \text{Volume (A2 + A3 + A7)}$

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Volume réglementaire sortie $V_s = \text{Volume (A2 + A4 + A5)}$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Flux réglementaire entrée $F_e = \text{Flux (A2 + A3 + A7)}$

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Flux réglementaire sortie $F_s = \text{Flux (A2 + A4 + A5)}$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Concentration réglementaire $C_r = 1000 * F_r / V_r$ (C_e : entrée ; C_s : sortie)

- F_r : Flux réglementaire (F_e : entrée ; F_s : sortie)
- V_r : Volume réglementaire ($F=V_e$: entrée ; V_s : sortie)

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (F_s / F_e)]$

- F_s : Flux réglementaire sortie
- F_e : Flux réglementaire entrée

R.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles

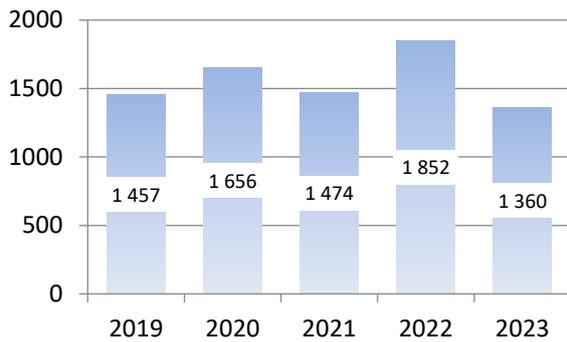
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

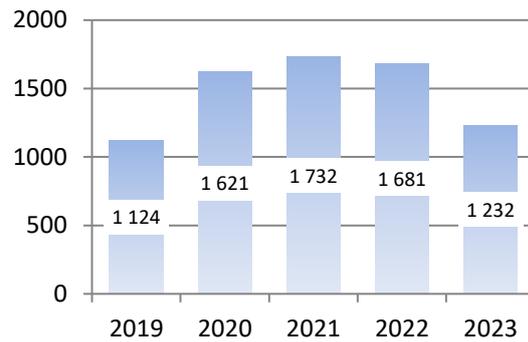
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt :

- Charge kg /an = [moyenne (Concentration (A2) mg/L x Volume déversé (A2) m³) + moyenne (Concentration (A3) mg/L x Volume entrée (A3) m³) + moyenne (Concentration (A7) mg/L x Volume apports (A7) m³)] x 365 /1000

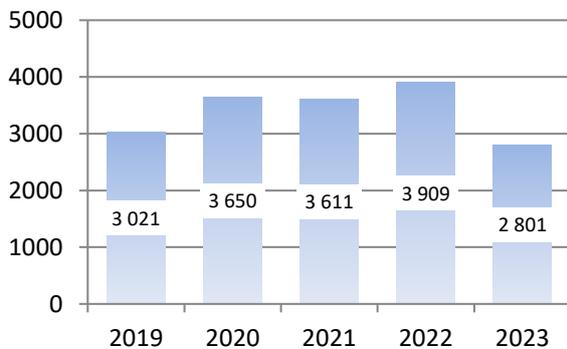
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
DBO5 en kg/an**



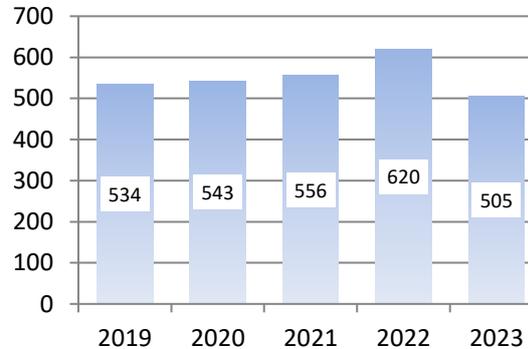
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
MES en kg/an**



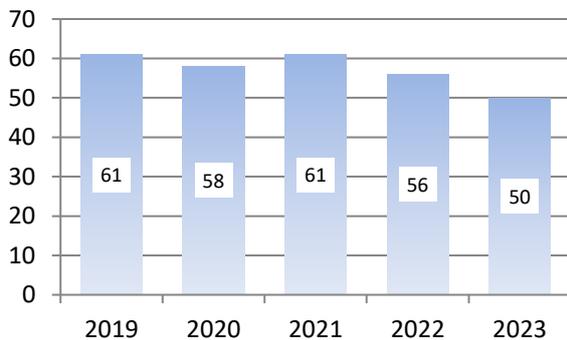
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
DCO en kg/an**



**Evolution des charges entrantes
annuelles
Azote Kjeldahl en kg/an**



Evolution des charges entrantes totales annuelles Phosphore total en kg/an



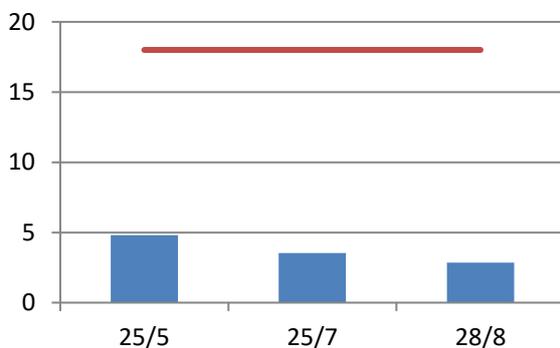
R.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

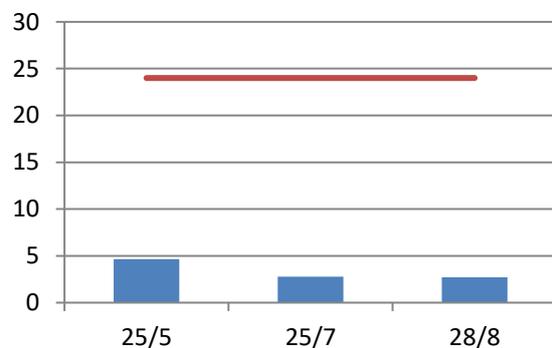
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

Flux entrée réglementaire $Fe \text{ kg/j} = \text{Concentration réglementaire } Ce \text{ (mg/L)} \times \text{Volume réglementaire entrée } Ve \text{ (m}^3) / 1000$

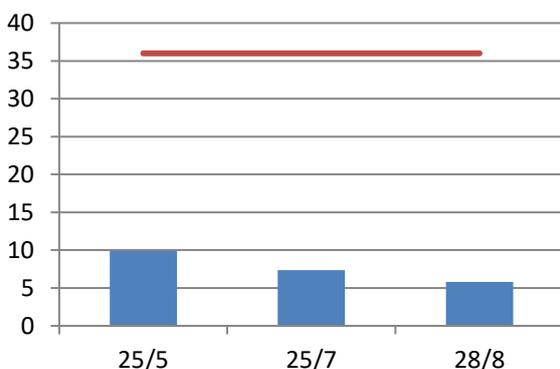
**Charge entrante
DBO5 en kg/j**



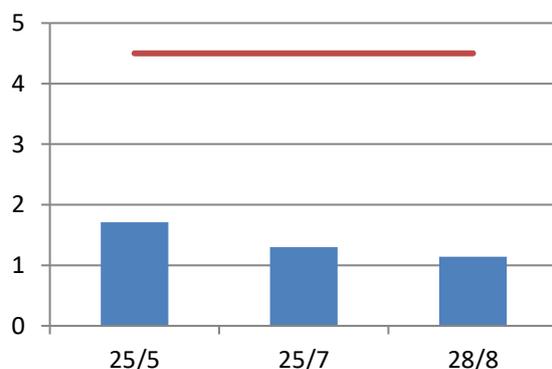
**Charge entrante
MES en kg/j**



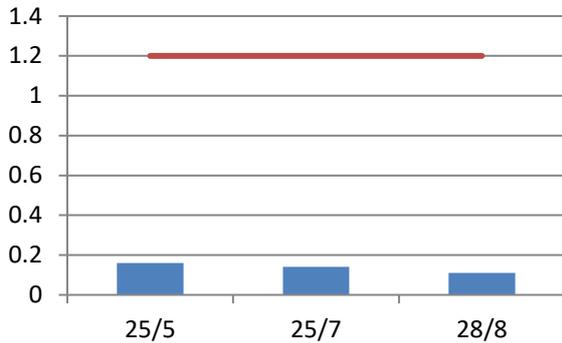
**Charge entrante
DCO en kg/j**



**Charge entrante
Azote Kjeldahl en kg/j**



Charge entrante Phosphore en kg/j



R.2.3. La pollution déversée en tête de station

Flux Déversoir en tête de station (A2) kg/j = Concentration réglementaire Cr en A2 (mg/L) x Volume Déversoir en tête de station (A2) (m³) / 1000

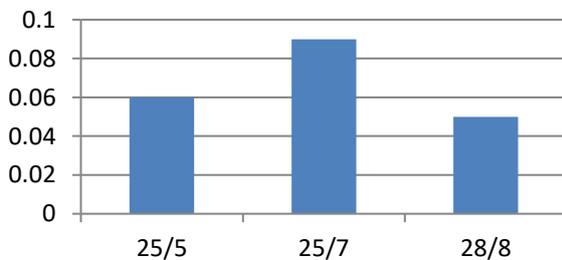
Sans objet

R.2.4. La pollution sortante du système de traitement

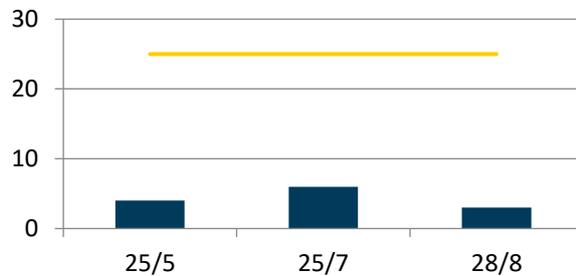
Flux réglementaire sortie Fs kg/j = Concentration réglementaire sortie Cs (mg/L) x Volume réglementaire sortie Vs (m³)/x 1000

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

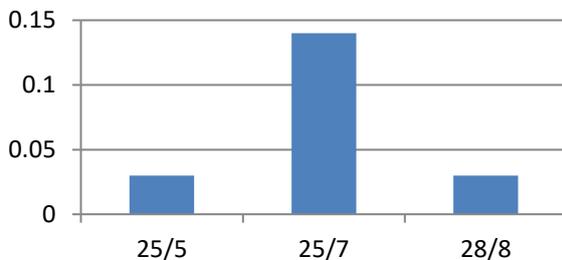
Charge sortante DBO5 en kg/j



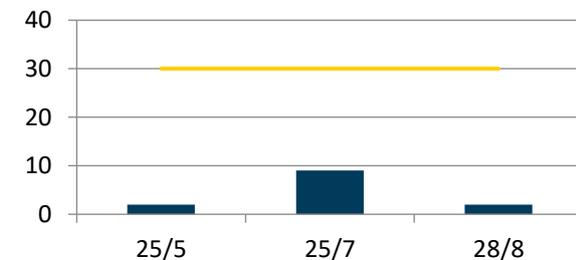
Concentration sortante DBO5 en mg/l

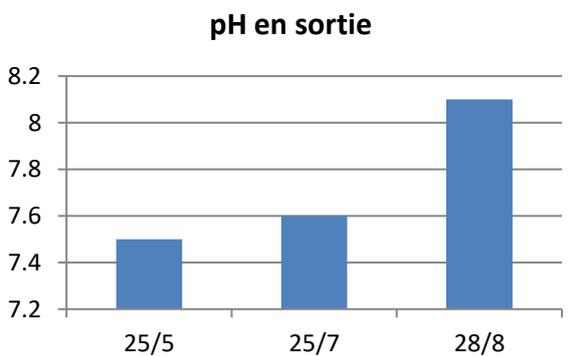
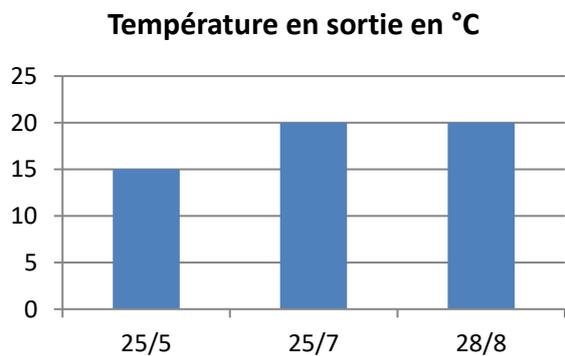
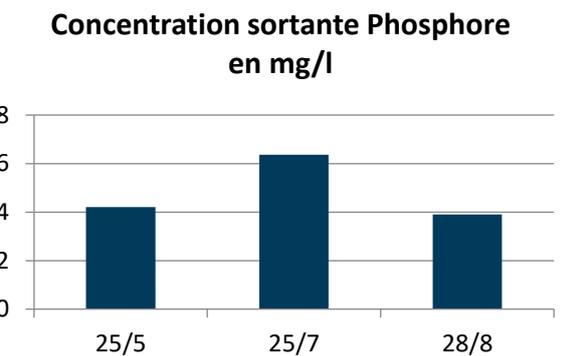
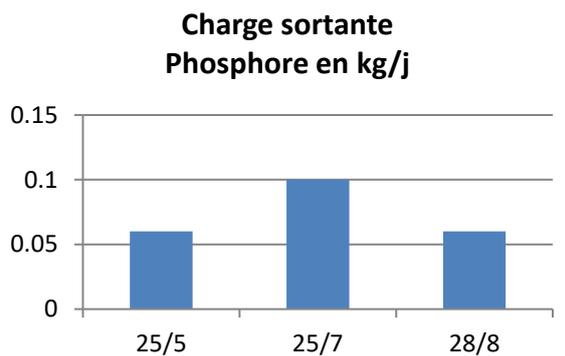
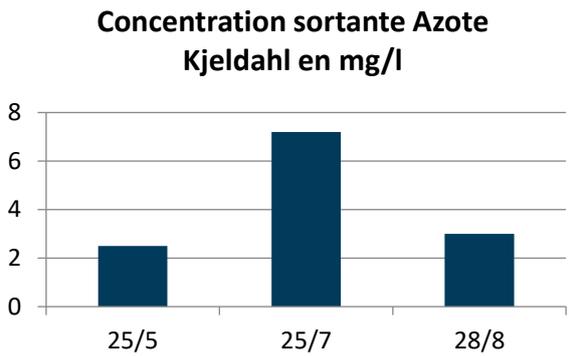
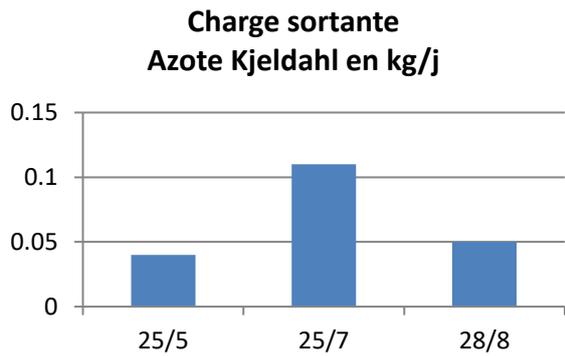
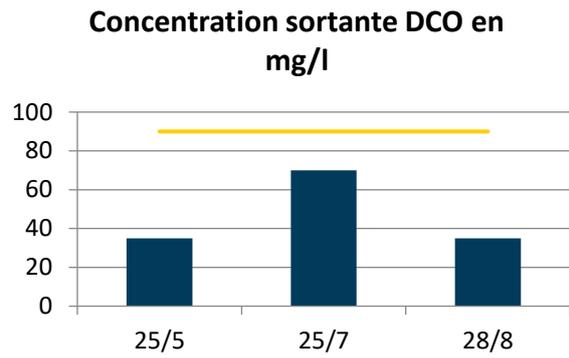
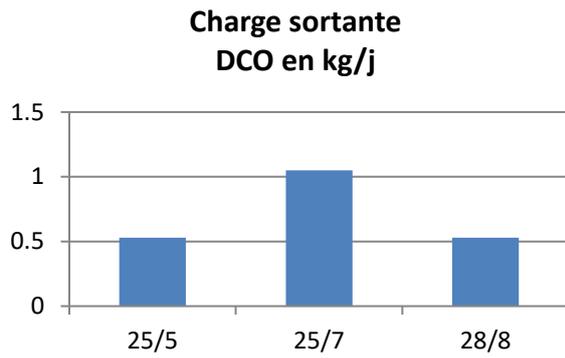


Charge sortante MES en kg/j



Concentration sortante MES en mg/l





R.2.5. Le calcul des rendements

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (\text{Flux réglementaire sortie } F_s / \text{Flux réglementaire entrée } F_e)]$

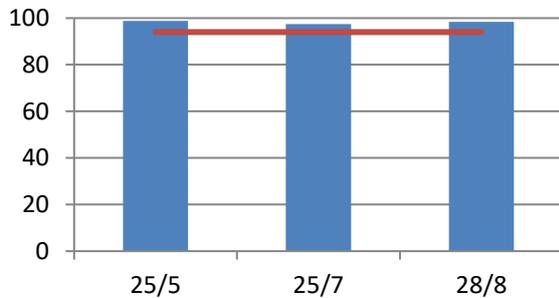
Flux réglementaire entrée $F_e = \text{Flux (A2 + A3 + A7)}$

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

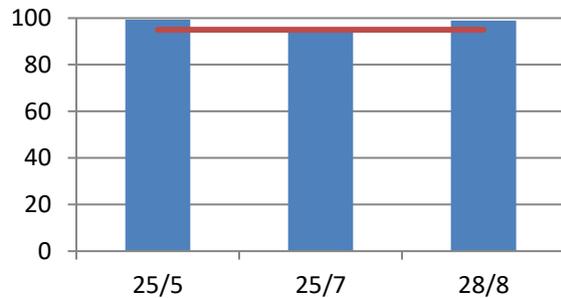
Flux réglementaire sortie $F_s = \text{Flux (A2 + A4 + A5)}$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

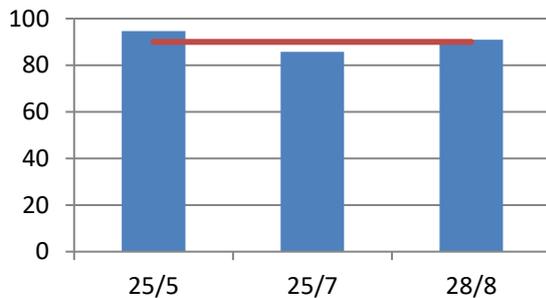
Rendement DBO5 en %



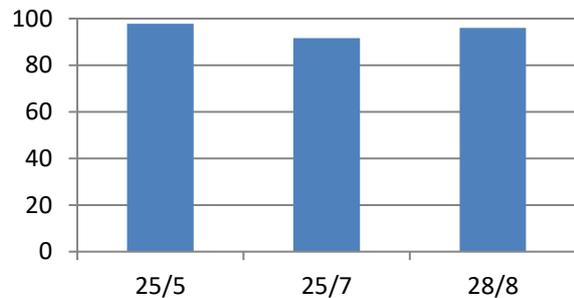
Rendement MES en %



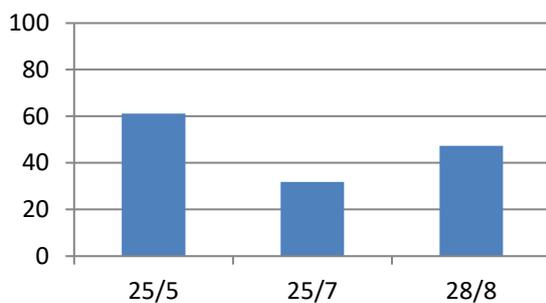
Rendement DCO en %



Rendement Azote Kjeldahl en %



Rendement Phosphore en %



R.2.6. Le suivi bactériologique

Sans objet

R.2.7. Le suivi du milieu récepteur

Date	Param	M1 - Amont	M2 - Aval	Unité
25/05/2023	Azote ammoniacal (en N-NH4)	0,01	0,05	mg/l
	Azote global (N.GL.)	8,7	8,4	mg/l
	Azote Kjeldahl (en N)	0,15	0,2	mg/l
	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	3	3	mg/l
	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	9	9	mg/l
	Escherichia coli (E. coli)	650	530	N/100 ml
	Matières en suspension	4	3	mg/l
	Nitrates (en N-NO3)	8,5	8,2	mg/l
	Nitrites (en N-NO2)	0,03	0,03	mg/l
	Phosphore total (en P)	0,03	0,03	mg/l
	Potentiel en Hydrogène (pH)	7,7	7,6	unité pH
	Température de l'eau	15	15	°C
26/07/2023	Escherichia coli (E. coli)	55 000	780 000	N/100 ml
	Azote ammoniacal (en N-NH4)	0,05	0,05	mg/l
	Azote global (N.GL.)	6,8	7,4	mg/l
	Azote Kjeldahl (en N)	0,3	0,5	mg/l
	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	3	3	mg/l
	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	10	14	mg/l
	Matières en suspension	52	8	mg/l
	Nitrates (en N-NO3)	6,5	6,9	mg/l
	Nitrites (en N-NO2)	0,03	0,03	mg/l
	Phosphore total (en P)	0,1	0,28	mg/l
	Potentiel en Hydrogène (pH)	7,7	7,6	unité pH
	Température de l'eau	20	20	°C
29/08/23	Escherichia coli (E. coli)	210	38	N/100 ml
	Azote ammoniacal (en N-NH4)	0,1	0,1	mg/l
	Azote global (N.GL.)	7,4	7,7	mg/l
	Azote Kjeldahl (en N)	0,5	0,8	mg/l
	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	3	3	mg/l
	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	9	15	mg/l
	Matières en suspension	2	14	mg/l
	Nitrates (en N-NO3)	6,9	6,9	mg/l
	Nitrites (en N-NO2)	0,03	0,03	mg/l
	Phosphore total (en P)	0,05	0,13	mg/l
	Potentiel en Hydrogène (pH)	7,2	8,2	unité pH
	Température de l'eau	20	20	°C

R.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS

R.3.1. Les boues

Sans objet

R.3.2. Les autres sous-produits

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute en kg	Destination(s) (parmi la liste Sandre du tableau des boues)
Refus de dégrillage (S11) en kg	100	CET La vraie croix (56)

R.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS

R.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année

Sans objet, pas de branchement électrique sur ce site

R.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année

Sans objet, pas de produits chimiques utilisés sur cette filière de traitement

R.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE

R.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement

Rien à signaler, mise en place éclairage solaire sur le site en 2023 en l'absence d'électricité.

R.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE

Paramètres physicochimiques

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station et les apports extérieurs le cas échéant :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass intermédiaires (A5) et du déversoir en tête de station (A2),
- Pour le rendement l'entrée est calculée à partir de l'entrée de station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).

			MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
	Débit journalier de référence (m3/j)	45	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)								
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)	18															
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)		3		3		3		-		3		-		-		-
	Nombre de mesures réalisées		3		3		3		-		3		-		-		3
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		97,8	4,33	90,4	46,67	98,2	4,33	-	17,6	95,2	4,23	2,2	0,48	12,93	46,8	4,82
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		3		3		3		-		3		-		-		3
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		97,8	4,33	90,4	46,67	98,2	4,33	-	-	95,2	4,23	-	-	-	46,8	4,82
	Valeur réhibitoire (1)		-		-		-		-		-		-		-		-
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réhibitoire		0		0		0		-		0		-		-		0
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		95	30	90	90	94	25	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)		1		1		1		-		0		-		-		0
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		0		0		0		-		0		-		-		0
Valeurs limites (1) en moyenne annuelle		-	-	-	-	-	-	-	-	85	15	-	-	-	-	55	10
Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :			Conforme		Conforme		Conforme		-		Conforme		-		-		Conforme
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :			Conforme														

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 21 Juillet 2015.

(2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation

(*) , dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015.

R.7. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE



STATION D'EPURATION DE PEUMERIT/Communale

RAPPORT DE VISITE AVEC ANALYSE N° 01/2023

Du : 28 juin 2023 à 14 h

Maître d'ouvrage	: CC HAUT PAYS BIGOUDEN			
Type d'épuration	: FILTRE A SABLE PLANTE DE ROSEAUX			
			<u>Capacités :</u>	
			300 EH	
Exploitant	: SAUR - Secteur Haut Pays Bigouden		18 kg DBO ₅ /j	
Mise en service	: 04/08/2013		45 m ³ /j	
Constructeur	: SADE			
Bassin versant EMISSAIRE	: OUEST CORNOUAILLE	Type de bassin Versant :	MER	PAR
Milieu récepteur	:	Type de milieu récepteur :		
Service Police de l'Eau	: DDTM	Code SANDRE Station :	0429159S0001	

Personne(s) rencontrée(s) : Franck AYEMOU (SAUR)

Technicien(s) de la visite : Julien BAAZIZ

Météo jour de la visite : Sec

Météo jour précédent : Sec

Température : 23 °C

SYNTHÈSE DE LA VISITE :

- Les paramètres analysés ce jour indiquent une dégradation des résultats, impactant la qualité de l'eau épurée, jugée moyenne lors de la visite
- Les eaux traitées sont infiltrées, ce qui limite l'impact sur le milieu récepteur
- Le processus de traitement biologique, et notamment la nitrification n'est pas totalement abouti et on constate que le pH est de nouveau très bas en sortie du 2^{ème} étage (en amont de la sautelle)
- Afin d'évaluer l'impact de la neutralité sur les eaux, situées en aval du point d'injection et sa validité, le suivi du pH en entrée du 2^{ème} étage et en sortie du 2^{ème} étage, est nécessaire

EVOLUTION DEPUIS LA DERNIERE VISITE :

Favorable Défavorable Stationnaire

CONSEILS DONNES :

DEGRILLEUR :

- Il convient de rappeler aux usagers que le rejet de déchets solides est interdit dans le réseau d'assainissement

CANAL DE MESURE ENTREE :

- Pour fiabiliser la mesure, c'est à dire, fiabiliser le comptage des bâchées, il est proposé la pose d'un contacteur "tout ou rien", voire d'une sonde de mesure de la hauteur d'eau, fonctionnant sur batterie, dans le réservoir de chasse vers le 1^{er} étage

Dans un souci d'efficacité, il est important de porter le contenu de ce rapport à la connaissance du personnel exploitant.

-1804414100.docx - Edité le 02/08/2023

FILTRE PLANTE N°1 :

- Il est important d'enlever fréquemment les plantes adventices, et surtout avant qu'elles ne se soient trop développées (avec le risque de prendre progressivement, et de façon irréversible, le dessus sur les roseaux)
- Cette opération peut être compliquée en cette période de fort développement des roseaux

RÉSERVOIR DE CHASSE :

- Il serait souhaitable de remplacer Le compteur de bâchée

FILTRE PLANTE N°2 :

- Il serait intéressant de poursuivre le suivi du pH dans le réservoir de chasse n°2 ainsi que dans le canal de sortie, et retranscrire ces résultats sur les feuilles de liaison
- Rester vigilant aux résultats obtenus concernant le potentiel hydrogène, afin de maintenir un pH des eaux proche de la "neutralité" (pH 7). Remplacer la neutralité si nécessaire
- Au regard du pH des eaux lors de la visite, il est proposé de rajouter un nouveau sac de neutralité (dans le second réservoir de chasse)

AUTOSURVEILLANCE :

- Lors des bilans, il est important de faire apparaître dans les données transmises au format SANDRE, une estimation des volumes reçus et rejetés par la station
- Pour chaque bilan, et pour estimer au mieux les volumes reçus à la station, l'exploitant note :
 - . la hauteur d'eau dans le réservoir de chasse au début du bilan 24 heures
 - . la hauteur dans le réservoir de chasse à la fin du bilan 24 heures
 - . le nombre de bâchées enregistrées sur la durée du bilan 24 heures

OBSERVATIONS ET MESURES DURANT LA VISITE :**ENTREE STATION (échantillon dans le réservoir de chasse) :**

Temp. (°C)	pH	Conductivité (µS/cm)
21	8,1	1 400

SORTIE DU FILTRE PLANTE 1^{er} ETAGE (échantillon dans le réservoir de chasse n°2) :

Temp. (°C)	pH	Conductivité (µS/cm)
20	6,3	1 250

	N-NH ₄ (mg/l)	N-NO ₂ (mg/l)	N-NO ₃ (mg/l)
Résultats obtenus	30	0	70

SORTIE DU FILTRE PLANTE 2^{ème} ETAGE (échantillon dans le canal débitmétrique de sortie) :

Temp. (°C)	pH	Conductivité (µS/cm)	Test KMnO ₄	E. Coli
20	3,4	1 400	2	410 000

	DBO ₅ (mg/l)	DCO (mg/l)	MES (mg/l)	N-NH ₄ (mg/l)	N-NO ₂ (mg/l)	N-NO ₃ (mg/l)	NTK (mg/l)	NGL (mg/l)	Pt (mg/l)
Résultats obtenus	22	99	24	12	0	89	13	102	14,1
Normes de rejet	25	90	30	-	-	-	15	-	10

RUISSEAU DU MOULIN VERT (échantillon pris dans le ruisseau, 50 m en amont du rejet de la station):

	pH		E. Coli						
	6,9		510						
	DBO ₅ (mg/l)	DCO (mg/l)	MES (mg/l)	N-NH ₄ (mg/l)	N-NO ₂ (mg/l)	N-NO ₃ (mg/l)	NTK (mg/l)	NGL (mg/l)	Pt (mg/l)
Résultats obtenus	0,9	10	2,4	0,01	0	7,7	0,5	8,2	0,05

RUISSEAU DU MOULIN VERT (échantillon pris dans le ruisseau, 50 m en aval du rejet de la station) :

	pH		E. Coli						
	7,0		200						
	DBO ₅ (mg/l)	DCO (mg/l)	MES (mg/l)	N-NH ₄ (mg/l)	N-NO ₂ (mg/l)	N-NO ₃ (mg/l)	NTK (mg/l)	NGL (mg/l)	Pt (mg/l)
Résultats obtenus	1	10	8,6	0,01	0	7,6	0,6	8,2	0,04

AUTORISATION DE REJET (arrêté préfectoral du 26 juillet 2005) :

			DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration maximale (mg/l)	24 heures	Sec	25	90	30	15	10
Flux rejeté maximum (Kg/l)	24 heures	Sec	1,13	4,05	1,35	1,2	0,45
Rendement sur concentration minimum (%)	24 heures	Sec	94	90	95	85	55

NB. Les échantillons moyens journaliers doivent respecter soit les valeurs fixées, en rendement, soit celles fixées en concentration.

		pH mini	pH maxi
24 heures	Sec	5,5	8,5
		Débit maximum autorisé (m³)	
24 heures	Sec	45	
	Pluie	64	

FUNCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS :

POSTE DE RELEVAGE :

- Poste hydrocuré par H₂O, plusieurs fois par an
- Index du débitmètre :
 - . 18 301 m³, le 26 août 2021, soit 6,7 m³/jour, sur la période 2020 - 2021 ;
 - . 18 713 m³, le 19 juillet 2022 => problème sur le débitmètre
 - * Le débitmètre électromagnétique a été renouvelé lors de la semaine du 17 au 23 avril
 - . 517,42 m³, le 28 juin 2023 => remise du totalisateur à zéro, lors du changement
- Index des temps de fonctionnement des pompes :
- P1 (débit de pompe = 7 m³/h) :
 - . 1 532,01 heures, le 26 août 2021, soit 0,58 heure/jour, sur la période 2020 - 2021
 - . 1 710,22 heures, le 19 juillet 2022, soit 0,54 heure/jour, sur la période 2021 - 2022
 - . 1 916, 17 heures, le 28 juin 2023, soit 0,60 heure/jour, sur la période 2022 - 2023
- P2 (débit de pompe = 5,6 m³/h) :
 - . 1 157,57 heures, le 26 août 2021, soit 0,64 heure/jour, sur la période 2020 - 2021
 - . 1 361,49 heures, le 19 juillet 2022, soit 0,62 heure/jour, sur la période 2021 - 2022
 - . 1 607,98 heures, le 28 juin 2023, soit 0,72 heure/jour, sur la période 2022 - 2023

En se basant sur les débits des pompes (mesurés lors du bilan de juin 2021), le volume moyen refoulé par le poste serait de 8,95 m³/jour, sur la période 2022- 2023, contre 7,9 m³/jour sur la période 2021 - 2022

DEGRILLEUR :

- Equipement bien entretenu : les refus s'égouttent sur une grille incorporée au canal préfabriqué puis sont stockés dans une poubelle située à proximité
- L'exploitant enlève à chaque visite, des amas de détritus (mélange de lingettes, papier toilette, graisses, ...), qui sont retenus par la grille
- Quantités importantes de déchets

CANAL DE MESURE ENTREE :

- Ouvrage de comptage : canal Venturi, préfabriqué en PEHD
- Canal nettoyé chaque semaine

RESERVOIR DE CHASSE :

- Le compteur de bâchée fonctionne correctement
- Volume de bâchée : 4,4 m³ (Ø = 2,50 m et hauteur de marnage = 0,90 m)

FILTRE PLANTE N°1 :

- Constitué de trois casiers, avec un fonctionnement par alternance : 1 casier alimenté et deux casiers au repos. La permutation se fait tous les 3 à 4 jours
- Début 2021, l'exploitant a posé un cinquième diffuseur (centré au milieu des 4 déjà existants), sur chacun des trois casiers du 1er étage
- Les roseaux sont très denses et bien développés autour des 5 diffuseurs
- La croûte de boue est quasi-inexistante

RESERVOIR DE CHASSE :

- Bon fonctionnement de l'auge
- Le compteur de bâchée (marque Crouzet) a été changé en septembre 2021. Mais contrairement à celui en amont du premier étage, il ne fonctionne pas du tout (les relevés ne sont plus reportés sur les fiches de liaison)
- Volume de bâchée : 4,4 m³ (Ø = 2,50 m et hauteur de marnage = 0,90 m)

FILTRE PLANTE N°2 :

- Constitué de deux casiers avec un fonctionnement par alternance : 1 casier alimenté et un casier au repos. La permutation se fait généralement une fois par semaine
- Roseaux très bien développés sur l'ensemble du 2ème étage
- Il est à noter, un pH très faible dans l'eau épurée : 3,4 :
 - o D'un côté, la nitrification (ions "ammonium - NH⁴" → ions "nitrates - NO³") libère des ions H⁺, qui acidifient le milieu
 - o D'un autre côté, le pH très bas (en dessous de 6), a un rôle inhibiteur sur le processus de nitrification qui n'est au final pas complètement abouti
- Comme préconisé en 2019, l'exploitant a mis un sac perforé de neutralité dans le réservoir de chasse n°2. Il reste encore de la neutralité dans le sac (la neutralité est aussi celle utilisée dans les stations d'eau potable)
- Au regard des feuilles de liaison du début d'année, le pH de l'eau épurée avait pu être rehaussé entre 6,3 et 7,4 grâce à l'apport de neutralité
- Le dernier renouvellement du sac neutralité date du 5 janvier 2023
- A partir de janvier 2023 jusqu'à fin mars, des mesures de pH était réalisé régulièrement (dans le réservoir de chasse n°2 et dans le canal de sortie). Ces mesures de pH était renseignées dans les feuilles de liaison, permettant ainsi observer l'impact de la neutralité

CANAL DE MESURE SORTIE :

- La station est équipée, à demeure, d'un canal débitmétrique avec seuil triangulaire, mince paroi. Mais, le seuil en V est bombé (depuis l'origine de la station) et n'est pas utilisable. De plus, la pointe du V est trop haute, et ne permet pas une vidange complète des réseaux de drains du 2nd étage
- Par conséquent, lors du bilan réalisé par le SEA, en juin 2021, il a été nécessaire de créer un nouveau seuil déversoir en V, avec une pelle moins importante
- Le seuil d'origine en PeHD et le seuil réalisé par le SEA sont laissés dans le local d'exploitation

SAULAIE :

- Constituée de deux zones de dispersion (avec 5 bassins en série par zone) avec un fonctionnement par alternance : une zone alimentée pendant un mois et une zone au repos pendant un mois ;
- Rejet des eaux des deux zones en un point unique de rejet dans le ruisseau du Moulin Vert ;
- Lors de la visite, il n'y avait pas de rejet dans le ruisseau (l'eau arrive actuellement dans l'avant dernier des 5 bassins de la file Ouest)

AUTOSURVEILLANCE :

- Pour les trois bilans d'autosurveillance réalisés annuellement, les échantillons sont constitués par 4 prélèvements ponctuels à 06h / 12h / 17 h le jour J-1 et à 06h, le jour J :
 - . dans le réservoir de chasse, en amont du 1er étage, pour les eaux brutes
 - . dans le regard de répartition, en amont des noues, pour les eaux épurées
- L'arrêté préfectoral précise que des prélèvements instantanés dans le ruisseau de Moulin Vert sont effectués en amont et en aval du rejet, en même temps que chacun des trois bilans annuels. Pour mémoire, il est aussi mentionné qu'au vu des résultats obtenus, "ce suivi du milieu récepteur peut être renforcé, allégé ou supprimé"
- Même si non exigé dans l'arrêté préfectoral, le maître d'ouvrage demande aussi la réalisation d'analyses sur le paramètre E. Coli, sur les prélèvements réalisés dans le ruisseau du Moulin Vert (pour démontrer l'absence d'impact bactériologique du rejet de la station, sur le milieu récepteur)

ABORDS :

- Talus et digues propres

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez nous contacter par téléphone au 02 98.76.21.50, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h15 (du lundi au vendredi) – courriel : sea@finistere.fr

R.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT

La charge entrante moyenne est de 3.72 kg de DBO5/j. Cela représente 21 % de la charge nominale de la station.

La station est conforme pour l'ensemble des paramètres pour l'année 2023.

Concentrations :

STEP Le Rest - PEUMERIT

2023		ENTREE											SORTIE									
Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l	DCO / DBO5	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l	
25/05/2023	15	320	660	310	114	92,3	0,03	1	114,5	10,8	2,06	15	4	35	2	2,5	1,5	0,12	3,8	6,4	4,2	
25/07/2023	15	235	490	185	86,4	75,2	0,03	1	87,4	9,35	2,09	15	6	70	9	7,2	4,3	0,74	20,9	28,8	6,37	
28/08/2023	15	190	385	180	76,2	61,9	0,03	1	77,2	7,4	2,03	15	3	35	2	3	0,8	0,58	14,1	17,6	3,9	
Moyenne	-	248,33	511,67	225	92,2	76,47	0,03	1	93,03	9,18	2,06	-	4,33	46,67	4,33	4,23	2,2	0,48	12,93	17,6	4,82	
Min	15	190	385	180	76,2	61,9	0,03	1	77,2	7,4	2,03	15	3	35	2	2,5	0,8	0,12	3,8	6,4	3,9	
Max	15	320	660	310	114	92,3	0,03	1	114,5	10,8	2,09	15	6	70	9	7,2	4,3	0,74	20,9	28,8	6,37	

Flux et rendements :

2023		ENTREE							TAUX de CHARGE / flux de référence							SORTIE (flux réglementaire calculé)							RENDEMENT REGLEMENTAIRE					
Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	hydrauli que %	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %	
25/05/2023	15	4,8	9,9	4,65	1,71	0	0,16	33%	27%	28%	19%	38%		14%	15	0,06	0,52	0,03	0,04	0	0,06	98,8	94,7	99,4	97,8		61,1	
25/07/2023	15	3,52	7,35	2,78	1,3	0	0,14	33%	20%	20%	12%	29%		12%	15	0,09	1,05	0,14	0,11	0	0,1	97,4	85,7	95,1	91,7		31,9	
28/08/2023	15	2,85	5,78	2,7	1,14	0	0,11	33%	16%	16%	11%	25%		09%	15	0,04	0,52	0,03	0,04	0	0,06	98,4	90,9	98,9	96,1		47,3	
Moyenne	-	3,72	7,68	3,38	1,38	0	0,14	33%	21%	21%	14%	31%		11%	-	0,06	0,7	0,06	0,06	0	0,07	98,2	90,4	97,8	95,2		46,8	
Min	15	2,85	5,78	2,7	1,14	0	0,11	33%	16%	16%	11%	25%		09%	15	0,04	0,52	0,03	0,04	0	0,06	97,4	85,7	95,1	91,7		31,9	
Max	15	4,8	9,9	4,65	1,71	0	0,16	33%	27%	28%	19%	38%		14%	15	0,09	1,05	0,14	0,11	0	0,1	98,8	94,7	99,4	97,8		61,1	



LE GLOSSAIRE

Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du délégataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

Autosurveillance EU : elle correspond à toutes les actions entreprises par l'exploitant sur la station de traitement et sur le réseau pour garantir le bon fonctionnement de l'épuration. Cela consiste notamment à effectuer des analyses sur une période de 24h selon un calendrier défini à l'avance et à transmettre les résultats d'analyse à la police et à l'agence de l'eau.

Biens financés par la collectivité : il s'agit de biens qui sont la propriété de la collectivité et qui sont mis à la disposition du délégataire dans le cadre d'un contrat. À la fin de ce contrat, ces biens reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité.

Biens de retour : ce sont des biens qui ont été financés par le délégataire, qui sont affectés au service et qui sont essentiels à son bon fonctionnement. À la fin du contrat, ces biens reviennent automatiquement et sans frais à la collectivité.

Biens de reprise : ce sont des biens financés par le délégataire, qui sont utilisés pour le service. À la fin du contrat, la collectivité a la possibilité de les racheter selon les modalités financières préalablement établies dans le contrat, sans que le délégataire puisse s'y opposer.

Bilan journalier EU : ce rapport évalue l'efficacité du traitement d'une installation d'épuration des eaux usées en se basant sur des échantillons prélevés à l'entrée et à la sortie de l'installation sur une période de 24 heures, en fonction du débit. Différents paramètres sont analysés et comparés, notamment les concentrations de certains composants et/ou le rendement de l'épuration, par rapport aux performances que l'installation doit atteindre conformément aux normes établies.

Bilan annuel EU : ce rapport résume l'efficacité de traitement sur une année donnée en se basant sur des échantillons prélevés à l'entrée et à la sortie de l'installation tout au long de l'année. Il évalue la conformité de certains paramètres en utilisant les bilans journaliers, en prenant en compte une marge de tolérance établie par la réglementation. Pour d'autres paramètres, la conformité est évaluée en calculant la moyenne des mesures effectuées. En fin de compte, l'exploitant évalue la conformité de l'installation sur l'année, paramètre par paramètre, puis pour l'ensemble de l'installation. La police de l'eau a pour mission de donner son avis officiel sur la conformité de l'installation en se basant sur les données fournies par l'exploitant.

Branchements EU : Il s'agit de canalisations distinctes pour les eaux usées et les eaux pluviales, qui se connectent au réseau public d'assainissement collectif. Ces canalisations partent des regards de branchement ou boîtes de branchement situés en limite de propriété, auxquels les installations privatives de l'utilisateur sont raccordées.

CARE : compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

Client : personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat abonné le liant avec le service de distribution de l'eau.

Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement : il s'agit des opérations de renouvellement réalisées sans programmation contractuelle, imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du délégataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

Garantie pour continuité de service (dite de renouvellement) : il s'agit d'un renouvellement, où le Délégataire prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

Paramètre d'une analyse EU : un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme. Si un jour donné, la station reçoit plus d'effluent à traiter que prévu, la conformité du paramètre ne peut pas être établie et la donnée est exclue des calculs.

Patrimoine immobilier : il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Délégataire fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant trois types de mouvements :

- les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Délégataire, destruction d'un ouvrage...).
- les opérations de renouvellement d'une telle importance qu'elles s'assimilent à la construction d'un bâtiment neuf.
- les investissements immobiliers du Délégataire (bureaux) entièrement dédiés au service.

Programme contractuel de renouvellement : il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Délégué dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.

Programme d'investissement : il s'agit des engagements pris par le Délégué de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

Réseau de collecte des eaux usées EU : ensemble des canalisations et ouvrages annexes acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées issues des branchements publics des usagers ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution.

Réseau de collecte privatif EU : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client permettant de collecter ses effluents. Le réseau intérieur d'un client est raccordé au branchement (généralement situé en limite de propriété).

Taux d'eaux parasites EU : il représente la part d'eaux claires parasites véhiculée par le réseau de collecte d'eaux usées par rapport à l'eau potable consommée par l'ensemble des clients, qui est rejetée dans ce même réseau. Ces eaux claires parasites peuvent être classées selon diverses typologies, la plus simple opposant les eaux parasites d'infiltration (EPI) aux eaux parasites de captage (EPC). Les EPI résultent d'une mauvaise étanchéité du réseau tandis que les EPC sont le signe de mauvais raccordements.



**LES NOUVEAUX
TEXTES
REGLEMENTAIRES**

NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES ASSAINISSEMENT 2023

La présente veille réglementaire présente, sous la forme d'une liste, les textes parus en 2023 accompagnée d'un bref commentaire de leur objet. Cette liste n'a pas pour ambition d'être exhaustive, il s'agit avant tout d'attirer votre attention sur les évolutions réglementaires de l'année qui, notamment, pourraient avoir des incidences sur le service.

GESTION DES EFFLUENTS

- [Arrêté du 20 juin 2023 relatif à l'analyse des substances per- et polyfluoroalkylées dans les rejets aqueux des installations classées pour la protection de l'environnement relevant du régime de l'autorisation](#)

Le présent arrêté définit les modalités de la campagne d'identification et d'analyse des substances per- ou polyfluoroalkylées qui doit être mise en œuvre pour les rejets aqueux de certaines installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation. Vingt substances PFAS, visées par la directive européenne sur les eaux destinées à la consommation humaine seront obligatoirement analysées.

A titre illustratif, d'autres substances pouvant être analysées sont également mentionnées. Afin d'adapter la mise en œuvre des campagnes d'analyses à la disponibilité des laboratoires, les campagnes de mesures seront échelonnées dans le temps en fonction des secteurs d'activités et du nombre d'installations qui leur correspondent.

- [IGEDD, 3 mars 2023, Comment améliorer durablement la collecte et le traitement des eaux usées urbaines?](#)

L'inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) vient de publier un rapport sur l'amélioration durable de la collecte et du traitement des eaux usées urbaines. Elle formule 13 recommandations à destination du gouvernement, notamment :

- Décloisonner les services de la gestion de l'eau.
- Faire évoluer les pratiques en matière d'eaux pluviales afin d'interférer directement avec la place laissée à la nature dans l'espace artificialisé.
- Utiliser les stations de traitement des eaux usées comme lieu de production d'énergie.
- Réutiliser les eaux traitées pour lutter contre la gaspillage de l'eau.

- [Décret n° 2023-835 du 29 août 2023 relatif aux usages et aux conditions d'utilisation des eaux de pluie et des eaux usées traitées](#)

Le décret abroge le [décret n° 2022-336 du 10 mars 2022](#) relatif aux usages et aux conditions de réutilisation des eaux usées traitées et en codifie les dispositions dans le [code de l'environnement](#) afin de **simplifier la procédure d'autorisation pour les usages des eaux usées traitées permis par le décret**.

Il définit également les conditions pour l'utilisation, sans autorisation, des eaux de pluie pour les usages non domestiques.

- [Arrêté du 14 décembre 2023 relatif aux conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour l'arrosage d'espaces verts](#)

Le présent arrêté vient fixer les niveaux de qualité et les modalités suivant lesquelles devront être mis en œuvre les projets de réutilisation des eaux usées traitées pour l'arrosage des espaces verts.

Le présent arrêté entre en vigueur le 22 décembre 2023.

- [Arrêté du 18 décembre 2023 relatif aux conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation de cultures](#)

Un nouvel arrêté prévoit les conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour l'arrosage des cultures vivrières, les fourrages et pâturages ainsi que les cultures industrielles, énergétiques et semencières.

ENVIRONNEMENT

- [Arrêté du 7 février 2023 abrogeant l'arrêté du 30 avril 2020 précisant les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période de covid-19](#)

Le présent arrêté vient abroger les mesures prévues par l'arrêté du 30 avril 2020 qui précisait les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période COVID-19.

L'abrogation est entrée en vigueur le 15 février 2023.

- [Arrêté du 1^{er} février 2023 relatif aux critères d'intrants, de durabilité et de réductions des émissions de gaz à effet de serre pour la production de biométhane](#)

Afin de finaliser la transposition du volet durabilité des bioénergies de la directive européenne de 2018 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables, 5 arrêtés viennent préciser les modalités de mise en œuvre des critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre des biocarburants, bioliquides et combustibles ou carburants issus de la biomasse. On distingue un arrêté « tronc commun », et 4 arrêtés par filière, notamment 1 pour la filiale biométhane.

- [Arrêté du 16 janvier 2023 modifiant l'arrêté du 12 janvier 2017 fixant le modèle du formulaire de la « demande d'examen au cas par cas » en application de l'article R. 122-3-1 du code de l'environnement](#)

Le présent arrêté actualise le formulaire de demande d'examen au cas par cas (CERFA n°14734-04) et sa notice explicative (n°51656#05). Cette nouvelle mouture permet désormais d'intégrer la procédure « clause-filet » telle qu'elle est prévue par le décret du 25 mars 2022.

→ [Instruction du 27 janvier 2023 de la Direction générale de la prévention des risques relative aux orientations stratégiques pluriannuelles de l'inspection des installations classées](#)

Une instruction du 27 janvier 2023 définit les actions prioritaires pour la période 2023-2027 pour les inspecteurs des installations classées. Le document liste d'abord les orientations particulières pour cette période à venir :

- en **thématiques particulières** : une meilleure prise en compte de l'impact du changement climatique sur les installations classées (événements NaTech, consommations et rejets d'eau, etc.), une vigilance particulière sur le vieillissement du parc industriel, une prise en compte des enjeux de vulnérabilité des systèmes d'information dans un cadre juridique à affiner.
- en **approfondissements techniques** : un encadrement approprié des nouvelles technologies, l'accompagnement de vastes transformations autour de la sobriété et la préservation des ressources, de la transition énergétique et de la décarbonation ;
- en **focus sectoriels** : une action renforcée sur l'accidentologie des déchets et une approche plus structurée sur la qualité des sols.

Le document est une véritable mine d'informations sur les évolutions à venir, en matière de réglementation mais aussi de pratiques.

→ [Décret n°2023-187 du 17 mars 2023 portant adaptation du code de procédure pénale à la création des officiers judiciaires de l'environnement](#)

Pour mémoire, la loi n°2020-1672 du 24 décembre 2020 relative au Parquet européen, à la justice environnementale et à la justice pénale spécialisée a renforcé les prérogatives des inspecteurs de l'environnement. Le présent décret vient déterminer les modalités de désignation de ces officiers judiciaires de l'environnement (OJE), ainsi que les conditions de leur habilitation et de leur notation par le procureur général.

→ [Décret n° 2023-504 du 22 juin 2023 portant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale des plans et programmes](#)

Le présent texte vient mettre à jour [l'article R. 122-17 du code de l'environnement](#), qui liste les plans et programmes soumis à évaluation environnementale systématique ou à un examen au cas par cas.

EXPLOITATION DES OUVRAGES

→ [Arrêté du 30 mars 2023, relatif à la mise en œuvre d'une expérimentation portant sur le traitement des eaux ménagères par des installations d'assainissement non collectif constituées d'un filtre à broyat de bois](#)

Par dérogation à l'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5, une expérimentation permettant le traitement des eaux ménagères par des installations d'assainissement non collectif constituées d'un filtre à broyat de bois a été mise en place pour une durée de cinq ans.

→ [Décret n° 2023-417 du 31 mai 2023 relatif aux modalités techniques de résiliation des contrats par voie électronique](#)

Le décret fixe les modalités d'accès et d'utilisation de la fonctionnalité de résiliation des contrats par voie électronique prévue à l'article L. 215-1-1 du code de la consommation créé par l'article 15 de la loi no 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat.

Le décret assure au consommateur et au non-professionnel la possibilité de notifier au professionnel la résiliation d'un contrat en quelques validations ou « clics », en lui garantissant un accès rapide, facile, direct et permanent à la fonctionnalité prévue par la loi.

DROIT DE LA COMMANDE PUBLIQUE

→ [Décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique & Arrêté du 29 décembre 2022 modifiant les cahiers des clauses administratives générales des marchés publics](#)

Les mesures précitées viennent concrétiser certains engagements pris par le ministre de l'Economie dans le cadre des Assises du BTP afin de favoriser les PME :

- Mise en place d'un mécanisme de versement et de remboursement des avances plus favorable aux PME.
- Clarification des règles en cas de dépassement du seuil de tolérance.
- Accélération des mises en chantier différées afin de protéger les entreprises des hausses de prix des matières premières.

Les mesures sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

→ [Décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modification de la commande publique](#)

Le présent décret vient modifier le code de la commande publique afin de donner la possibilité aux opérateurs économiques, en plus de leur candidature et/ou de leur offre, de transmettre une copie de sauvegarde de leur document. Elle pourra être ouverte lorsque, la candidature est incomplète, lorsque l'offre dématérialisée est reçue de manière incomplète, hors délai ou n'a pu être ouverte, à la condition cependant que la transmission est commencée avant la clôture de la remise.

→ [Arrêté du 29 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2013 portant détermination des dépenses de l'Etat payées sans ordonnancement, sans ordonnancement préalable et avant service fait](#)

Afin de faciliter et d'accélérer le paiement aux entreprises qui sont titulaires d'un marché ou d'une concession, des intérêts moratoires et de l'indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement, l'ordonnateur et le comptable public ont désormais la possibilité de se mettre d'accord pour la mise en place d'un ordonnancement tacite. Le silence gardé par l'ordonnateur sur une demande de mise en paiement au comptable public vaut ordonnancement.

→ [Arrêté du 22 décembre 2022 relatif aux données essentielles des marchés publics & Arrêté du 22 décembre 2022 relatif aux données essentielles des contrats de concession](#)

Pour la mise en œuvre de la fusion des données essentielles et des données de recensement, deux arrêtés du 22 décembre 2022 fixent les modalités de publication des données essentielles des marchés publics et des contrats de concession :

- S'agissant des contrats de concession : l'arrêté fixe les modalités de publication des données essentielles des contrats de concession (23 données au maximum), les formats, normes et nomenclatures dans lesquels ces données essentielles doivent être publiées ainsi que les modalités de leur publication.
- S'agissant des marchés publics : l'arrêté procède à la fusion des données du recensement et des données essentielles des marchés publics. Il fixe également la liste des données essentielles qui est réduite à un maximum de 45 données dont 24 obligatoires et 21 conditionnelles. Enfin, il fixe la liste des formats, normes et nomenclatures dans lesquels ces données doivent être publiées ainsi que les modalités de leur publication ou de communication.

Les deux arrêtés mentionnés sont entrés en vigueur le 1er janvier 2024. Ils s'appliqueront aux marchés publics notifiés et de concession conclus à compter du 1er janvier 2024.

→ [Loi n°2023-171 du 9 mars 2023 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans les domaines de l'économie, de la santé, du travail, des transports et de l'agriculture](#)

L'article 15 de la loi n°2023-171 du 9 mars 2023 corrige le défaut de transposition du dispositif d'auto-apurement. Il insère dans le Code de la commande publique le dispositif d'auto-apurement qui permet désormais « à un opérateur économique candidat à l'attribution d'un marché public ou d'un contrat de concession de fournir des preuves attestant qu'elle a pris des mesures suffisantes pour remédier aux conséquences des infractions pénales, empêcher que celles-ci ne se reproduisent et être ainsi admis à participer à la procédure nonobstant les condamnations ».

→ [8 mars 2023 - Plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes, 2023-2027](#)

Publié le 8 mars 2023, à l'occasion de la journée internationale des droits de la femme, le plan quinquennal interministériel pour l'égalité des hommes et des femmes a pour ambition d'amorcer un véritable changement culturel autour de cette question. Le plan prévoit notamment de « *favoriser l'accès aux marchés publics aux entreprises respectant les obligations en matière de publication de l'index égalité professionnelle, ou qui ont obtenu une note suffisante à cet index* » et de « *sensibiliser les acheteurs publics à leurs obligations en matière de prise en considération de l'égalité professionnelle et salariale lors des marchés* ».

→ [Avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique](#)

Les nouveaux seuils de procédure formalisée pour les marchés publics et les contrats de concession applicables à compter du 1er janvier 2024 :

- **Marchés de fournitures et services des autres pouvoirs adjudicateurs (hors centraux)**
 - o 2022-2023: 215 000 euros
 - o 2024-2025 : 221 000 euros
- **Marchés de fournitures et services des entités adjudicatrices et marchés de fournitures et services de défense ou de sécurité**
 - o 2022-2023: 431 000 euros
 - o 2024-2025: 443 000 euros
- **Marchés de travaux et les contrats de concessions**
 - o 2022-2023: 5 382 000 euros
 - o 2024-2025: 5 538 000 euros

→ [LOI n° 2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte](#)

La loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte introduit des modifications dans le code de la commande publique. Les modifications apportées par la loi à la commande publique incluent la possibilité de dépasser la durée maximale des accords-cadres, l'inclusion de critères sociaux et environnementaux dans les critères d'attribution, une nouvelle exclusion basée sur le bilan des émissions de gaz à effet de serre au stade de la candidature, la possibilité d'absence d'obligation d'allotissement en cas de procédure infructueuse pour les entités adjudicatrices, l'obligation d'établir un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) pour tous les acheteurs publics, l'introduction d'une dérogation à l'impossibilité de présenter des offres variables, et la possibilité d'exclure les offres de pays tiers pratiquant une concurrence déloyale envers la France.

→ [Arrêté du 22 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 22 décembre 2022 relatif aux données essentielles des contrats de concession](#)

→ [Arrêté du 22 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 22 décembre 2022 relatif aux données essentielles des marchés publics](#)

Ces arrêtés modifient l'arrêté du 22 décembre 2022 qui fixe la liste des formats, normes et nomenclatures dans lesquels les données essentielles des contrats de concession et des marchés publics doivent être publiées ainsi que les modalités de leur publication ou de communication.

DROIT PUBLIC ET DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- [Arrêté du 14 février 2022 relatif à la contribution financière des agences de l'eau à l'Office français de la biodiversité](#)

Le présent arrêté vient fixer le montant des contributions des agences de l'eau au profit de l'Office français de la biodiversité pour l'année 2023. L'arrêté précise la répartition part Agences de l'eau.

- [Arrêté du 10 janvier 2023 modifiant l'arrêté du 13 mars 2019 encadrant le montant pluriannuel des dépenses du 11e programme d'intervention des agences de l'eau](#)

Le présent arrêté vient fixer le montant pluriannuel des autorisations d'engagement des agences de l'eau, sur la période 2019-2024, qui s'élève à 12, 695 milliards d'euros.

- [Arrêté du 17 mars 2023 relatif aux circonscription des comités de bassin et des agences de l'eau](#)

Le présent arrêté abroge les deux arrêtés en date du 22 octobre 2007 qui fixaient respectivement les circonscriptions des comités de bassin et des agences de l'eau, pour les condenser dans un texte unique dans un souci de simplification et de cohérence. La circonscription des comités de bassin d'Adour-Garonne, d'Artois-Picardie, de Corse, de Loire-Bretagne, de Rhin-Meuse, de Rhône-Méditerranée et de Seine-Normandie **demeure constituée des communes situées dans les bassins ou groupements de bassins pour lesquels ils élaborent ou mettent à jour le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage).**

- [Arrêté du 26 juillet 2023 relatif à la détermination du plafond annuel de taxes et redevances perçues par chaque agence de l'eau pour l'année 2023](#)

Le présent arrêté vient fixer le montant du plafond annuel des taxes et redevances perçues par les agences de l'eau.

LES REGLEMENTATION SUR L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

LOI SUR L'EAU ET LE MILEUX AQUATIQUES DU 20/12/2006 (LEMA)

● Code de la Santé Publique (CSP) :

Article L. 1331-1-1 sur les obligations du propriétaire de l'immeuble :

Les immeubles non raccordés au réseau public de collecte des eaux usées sont équipés d'une installation d'ANC dont le propriétaire fait régulièrement assurer l'entretien et la vidange par une personne agréée par le Préfet, afin d'en garantir le bon fonctionnement.

● Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :

Article L. 2224-7 sur le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) :

Tout service assurant tout en partie des missions de contrôle initial et Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien (pour les installations existantes), Contrôle de conception et Contrôle d'exécution (pour les installations neuves ou à réhabiliter), des missions d'entretien et de travaux de réalisation et de réhabilitation des installations ANC et entre autres d'assurer le traitement des matières de vidanges, est un Service Public d'Assainissement.

Art. L. 2224-8 sur les obligations de la Commune :

Les communes déterminent la date à laquelle elles procèdent au contrôle des installations d'ANC ; elles effectuent ce contrôle au plus tard le 31 décembre 2012 (contrôle initial), puis selon une périodicité qui ne peut pas excéder dix ans (contrôle de bon fonctionnement et d'entretien).

● ARRETES DU 27/04/2012

Arrêté relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'ANC.

Il concerne les opérations suivantes :

- le contrôle des installations neuves : au niveau du projet d'ANC (contrôle de conception) et de la réalisation des travaux d'ANC (contrôle d'exécution)
- la délivrance au pétitionnaire d'une attestation de conformité du projet d'ANC préalablement au dépôt d'une demande de permis de construire lorsqu'une nouvelle installation d'ANC est prévue.
- le contrôle des installations existantes et la vérification de l'absence de risques environnementaux et de dangers sanitaires, selon une périodicité fixée par la collectivité responsable du SPANC

● DEUX ARRETES DU 7 SEPTEMBRE 2009

Arrêté du 7 Septembre 2009 modifié par l'arrêté du 3 Décembre 2010

Il définit les modalités d'agrément des personnes réalisant les vidanges, le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'ANC

Arrêté du 7 Septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 Mars 2012

Il fixe les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1.2 kg/j de DBO5, il précise que :

- les filières d'ANC sont constituées d'un ouvrage de prétraitement et d'un ouvrage de traitement, soit de type traditionnel avec traitement par le sol, soit faisant appel à un autre procédé soumis à agrément par les ministères.
- les vidanges des ouvrages sont réalisées par des vidangeurs agréés par le préfet.

● ARRETES DU 22/06/2007 (installation > 20 EH)

Arrêté relatif au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement ainsi qu'à la surveillance de leur fonctionnement et de leur efficacité, et aux dispositifs d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO5. Cet arrêté a fait l'objet d'une révision et doit être abrogé au 1^{er} janvier 2016 par l'arrêté du 21 juillet 2015.

● LOI GRENELLE 2 DU 12/07/2010

Code de la construction et de l'habitation

A partir du 01/01/2011, en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, le vendeur doit ajouter au dossier technique de son bien, le diagnostic d'ANC daté de moins de trois ans. En cas de risque sanitaire et environnemental avéré (suite au contrôle d'ANC), le nouveau propriétaire est obligé de réaliser les travaux de rénovation dans un délai d'un an après l'acte d'achat.

● DTU 64.1

Préconisation technique de mise en place d'une filière d'assainissement autonome pour les maisons d'habitation individuelle jusqu'à 20 pièces principales.

● Loi du 22 août 2021

La loi portant lutte contre le dérèglement climatique (...) du 22 août 2021 renforce les leviers d'action des SPANC pour le suivi du parc et la réhabilitation des installations non conformes :

- Article 62 modifiant [L 1331-8 du CSP](#) : majoration jusqu'à **400%** (au lieu de 100%) d'une somme équivalente à la redevance ANC (contrôle périodique) tant que les travaux de mise en conformité ne sont pas réalisés. Si elle est appliquée, cette sanction financière devient donc plus incitative pour engager les démarches de réhabilitation nécessaires.

- Article 63 modifiant [L 1331-11-1 du CSP](#) : Au plus tard un mois après la signature de l'acte authentique de vente de tout ou partie d'un immeuble, le **notaire** rédacteur **adresse** à titre de simple information par tous moyens, y compris par voie dématérialisée, au SPANC une attestation contenant **la date de la vente, les informations nécessaires à l'identification du bien vendu ainsi que les nom et adresse de l'acquéreur de ce bien.** »